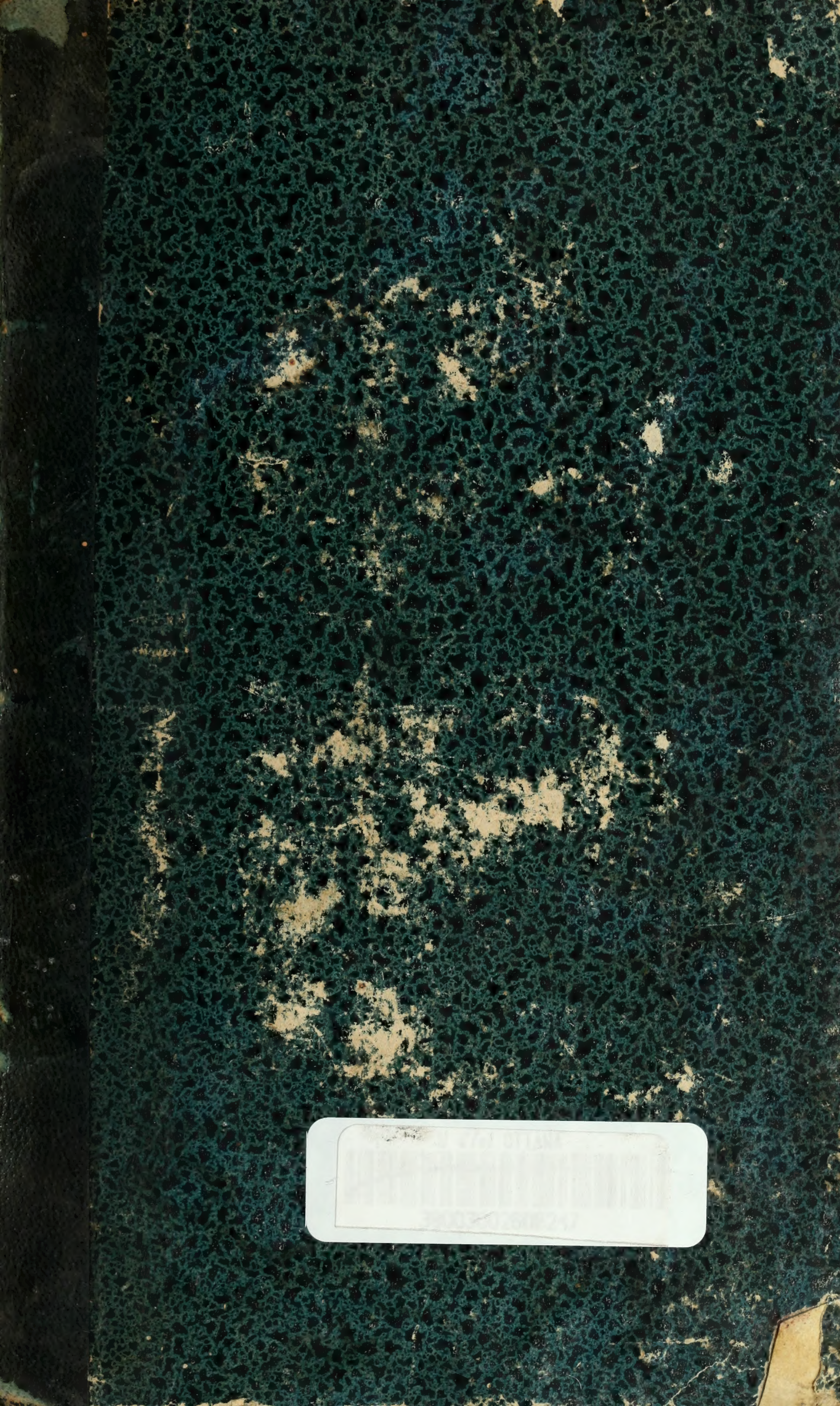
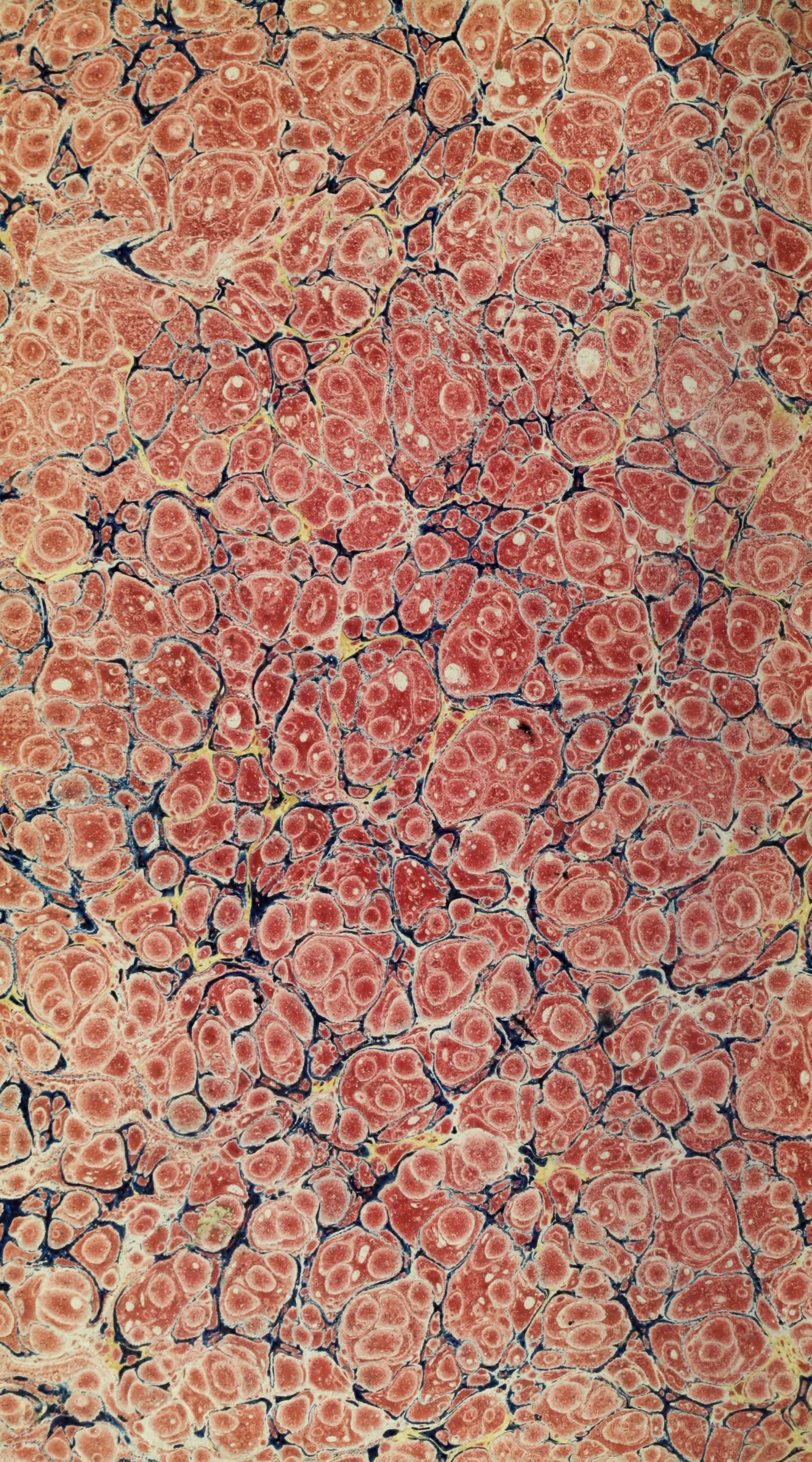
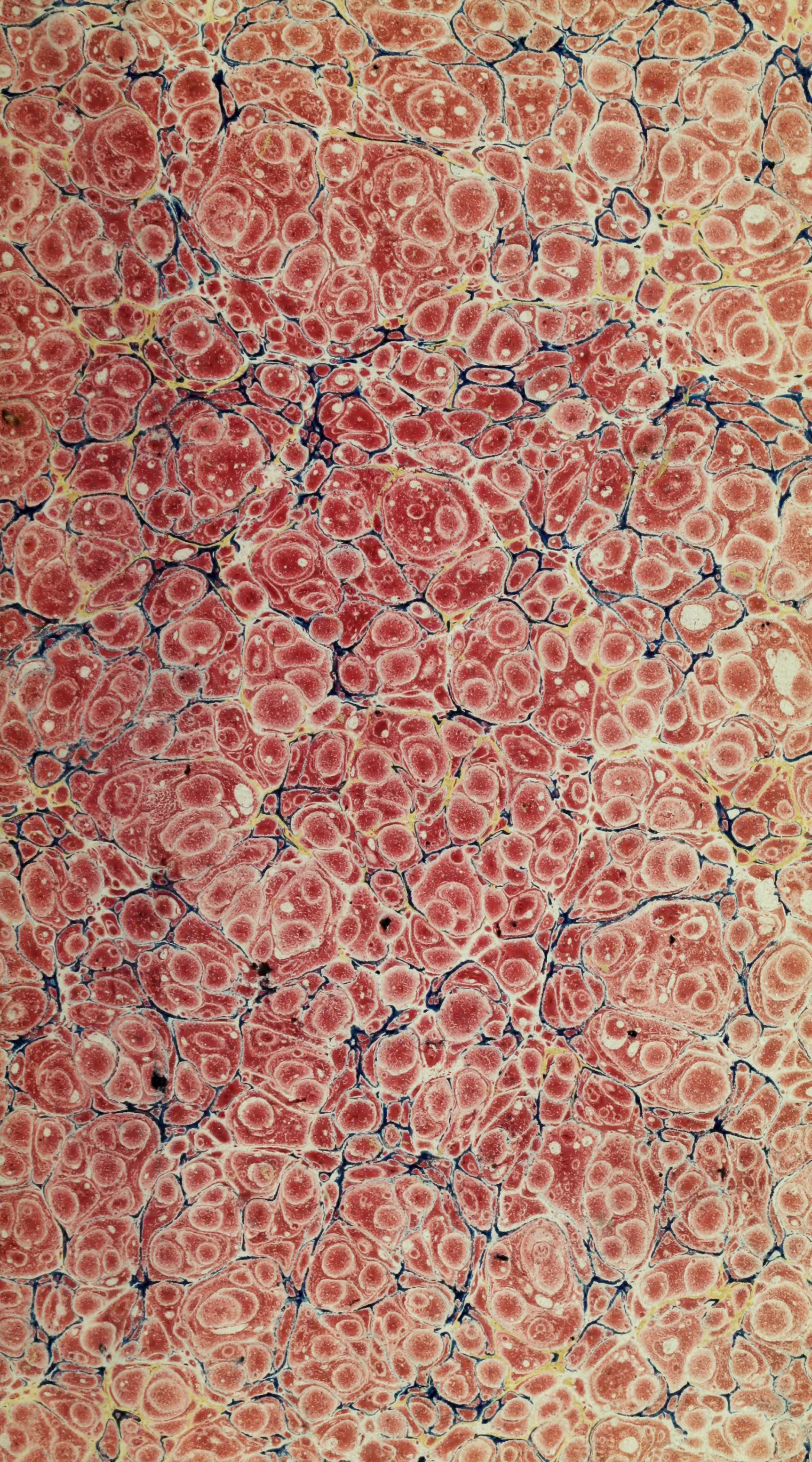






HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU PORT

DE

ROCHEFORT.

TOME II.

ROCHEFORT, TYPOGRAPHIE MERCIER ET DEVOIS,

RUE COCHON-DUVIVIER, 36, PLACE COLBERT.



P. J. T. COCHON DUVIVIER,

né en 1730, decédé le 26 Avril 1813

Cochon

Histoire de Rochefort. Imprimé par Gauvin.

HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU PORT

DE

ROCHEFORT,

PAR

J.-T. VIAUD,

Secrétaire en chef de la Mairie

ET

E.-J. FLEURY, D.-M.,

Conservateur de la Bibliothèque de Rochefort.

TOME DEUX.



ROCHEFORT,

Mme HONORINE FLEURY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PRÈS L'HÔTEL-DE-VILLE.

1845.

HISTOIRE

DE

LA VILLE ET DU PORT

DE ROCHEFORT.

La France était gouvernée par une courtisane 1757.
qui, suivant ses caprices, donnait le mouvement aux affaires les plus sérieuses de l'État. Au profond politique qui venait d'être placé à la tête du cabinet britannique, à William Pitt, la cour de Louis XV n'opposait que des individus sans consistance pour la plupart, ou que peu de considération entourait; des hommes enfin dont tout le mérite était dans l'estime de la maîtresse du Roi. Les créatures de la marquise favorite se succédaient avec une grande rapidité aux différents ministères ; la marine

1757. et la guerre passaient, pour ainsi dire, d'un jour à l'autre, entre les mains de gens sans capacité, sans antécédents, et souvent sans moralité. A M. de Machault, qui avait eu l'audace de contribuer à l'éloignement momentané de Madame de Pompadour, succéda d'abord Pereng de Moras ; celui-ci céda bientôt la place à de Massiac, qui eût à peine le temps de compter le nombre de voiles que renfermaient les ports, et qui fut remplacé à son tour par Berryer, homme dépravé, l'un des plus grands pourvoyeurs de la Bastille.

Il eût été facile alors à l'Angleterre de faire bon marché de notre marine, si les officiers qui la composaient eussent joué comme la Cour elle-même avec l'honneur du nom français. Mais on n'avait point encore osé dans l'armée de mer trafiquer des grades, comme on le faisait dans l'armée de terre, où d'Estrées se vit préférer des généraux inhabiles.

Notre marine était sans doute bien inférieure à celle de la Grande-Bretagne; mais nous pouvions espérer encore de l'emporter sur une nation qui s'affaiblissait d'autant plus qu'elle cherchait à étendre partout sa domination : car nos succès dans l'Inde et au Canada avaient jeté l'effroi chez nos ennemis, et ils avaient compris enfin que nous ne pouvions succomber qu'écrasés sous le nombre.

La France serait certainement sortie victorieuse à cette époque d'une lutte qui durait depuis plus d'un

siècle ; mais elle fut entraînée dans une guerre 1757.
continentale par la Pompadour que Marie-Thérèse avait rendue folle de vanité, en l'appelant *son amie, sa jolie cousine.* Ce mot avait changé le système politique de la France, et la guerre dite de sept ans commença.

Nos troupes étaient à peine entrées dans le Hanovre, que l'Angleterre eut la pensée de venir attaquer nos côtes qu'elle croyait sans défense, et elle eut l'espoir un moment de nous enlever nos îles de l'Amérique, possessions que nous négligerions, supposait-elle, pour ne plus nous occuper que de soutenir la cause de Marie-Thérèse.

Aussitôt que l'on connut les préparatifs que faisait l'Angleterre pour venir envahir nos rades, l'ordre fut expédié de faire armer à Rochefort plusieurs bâtiments pour la garde des côtes, et à la fin d'avril, le Capricieux, l'Aquilon, la Diane, l'Hermine, l'Opale, le Zéphire, la Fidelle, la Pomone, la Friponne et la Sardoine appareillèrent du port, afin d'aller prendre position sur divers points du littoral. Les vaisseaux l'Aquilon et le Capricieux croisèrent au large, depuis l'île d'Aix jusqu'au cap Finistère; les frégates le Zéphyre et la Sardoine, en dehors des pertuis; les frégates l'Hermine et l'Opale établirent leur croisière depuis l'île de Ré jusqu'à Belle-Isle, et enfin la Diane, la Fidelle, la Pomone et la Friponne furent chargées de la mission d'es-

1757. corter les convois du cabotage, de Rochefort dans la Manche.

De nouveaux armements suivirent de près les premiers, et comme il eût été impossible au port d'exécuter à temps tous les travaux qui y étaient ordonnés, on fit venir en toute hâte des quartiers voisins trois cents charpentiers, deux cents fileurs et cinq cents matelots. Alors en peu de mois, on arma les vaisseaux le Warwick, le Prudent, le Florissant; les frégates l'Atalante, la Valeur, l'Origny, la Mignonne. Tous les ports de commerce de la Guyenne dirigèrent sur Rochefort un nombre considérable de marins, et à la fin de mai, les renforts que le port destinait aux escadres de guerre prirent la mer.

Après le départ de ces bâtiments, il ne restait plus à Rochefort de troupes pour la garde de l'arsenal: la milice bourgeoise fut dès-lors chargée du service des divers postes que les troupes réglées avaient abandonnés: mais comme elle n'eût pu seule fournir incessamment à toutes les exigences de ce service, on mobilisa un certain nombre de garde-côtes qui vinrent prendre leur cantonnement dans la ville. Le pressentiment d'un danger prochain animait tout le monde, aussi le service se faisait-il avec une sévérité et une exactitude remarquables.

Bien que M. de Moras n'eût fait qu'une courte apparition au ministère de la marine, il y déploya

un zèle qui prouve qu'il voulait réellement que 1757.
la marine de la France fût en état de résister à celle de l'Angleterre. Tous les ports reçurent de lui des ordres pour mettre sur les chantiers un certain nombre de navires : trois vaisseaux, l'Impétueux, l'Orion et l'Astronome, et deux frégates, la Bellonne et la Revesche, furent construits à Rochefort, et ce ministre exigea qu'ils fussent tous achevés avant la fin de l'année ou au commencement de 1758, au plus tard; il terminait sa dépêche en ces termes : « Je « dois juger que le port de Rochefort ne sera pas « susceptible d'entreprendre un plus grand nombre « de nouvelles constructions que celles dont je viens « de parler, d'autant plus qu'il y aura peut-être « beaucoup d'ouvrages à faire cet hyver à plusieurs « des vaisseaux qui iront faire leur désarmement « dans votre port, et qu'il faudra mettre en estat « dans les premiers jours de l'année prochaine. »

L'Angleterre, de son côté, faisait des dispositions menaçantes. Les avantages que nous remportâmes sur elle en Amérique, où M. de Montcalm et le marquis de Vaudreuil se couvrirent de gloire en enlevant des forts qui étaient autant de boulevards pour les anglais, firent concevoir à cette puissance le projet de s'opposer au départ des escadres que nous aurions pu envoyer au secours de celle que nous avions déjà au Canada, et devant laquelle quinze vaisseaux de guerre anglais, commandés par l'amiral Holbourne, avaient pris la fuite sans combattre.

1757. Le 23 août, le ministre écrivit donc confidentiellement à l'intendant du port : « Les avis secrets venus « d'Angleterre, il y a quelques jours, m'ont donné « connaissance que les anglais doivent entreprendre « une descente sur nos costes avec quinze ou vingt « mille hommes de troupes, soutenus de dix-neuf « vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts, et que « leur projet est d'attaquer le port de Brest. Le Roy « m'a ordonné sur cela de dépescher des courriers « en Bretagne où l'on prend toutes les mesures pos- « sibles pour s'opposer aux tentatives des anglais, « si tel est leur projet; mais comme il peut se faire « qu'ils en ayent un autre, ou que ne réussissant pas « dans leurs premières opérations, ils cherchent à « tomber sur quelques endroits de la coste du Sud, « l'intention de Sa Majesté est que M. le comte de « Guébriant concerte avec vous quels sont les arran- « gemens que l'on peut faire en ce qui concerne la « marine, pour estre en estat de deffense, si les « anglais se présentaient dans le département. »

Quatre vaisseaux de premier rang, le Capricieux, le Prudent, le Florissant et le Raisonnable, furent alors chargés de croiser au large, depuis la hauteur de l'île d'Aix jusqu'à Brest, afin de favoriser la sortie et l'entrée de ceux de nos navires qui allaient aux colonies pour y porter des munitions, ou qui en revenaient pour requérir des secours.

Les paroisses riveraines de la côte envoyèrent aus-

sitôt sur les batteries tous les hommes valides dont 1756.
elles pouvaient disposer, et en peu de jours les forts furent armés et mis en bon état de défense. A peine ces dernières dispositions étaient-elles prises que l'on eut avis, le 22 septembre, que les anglais paraissaient à l'ouvert du pertuis d'Antioche : dans la même journée, ils mouillèrent en rade de la Rochelle, à deux lieues environ, et ils formèrent une chaîne depuis la pointe de Sablanceau jusqu'à celle des Minimes.

M. le maréchal de Sennectere qui commandait les troupes de terre, déploya dans cette circonstance une grande activité : il prit immédiatement toutes ses mesures pour s'opposer à la descente que projetait l'ennemi, qui, disait-on, amenait douze mille hommes et voulait investir nos côtes et surtout l'embouchure de la Charente. Des troupes nombreuses arrivèrent de toutes parts à marches forcées et occupèrent par son ordre diverses positions. Le lieutenant-général de Langeron alla camper sur les côtes de Fouras avec quatre mille hommes, composés de six piquets des régiments de Bigorre et de Béarn, trois cents hommes du régiment suisse de Hallwill, le régiment de Royal-Dragons et deux mille garde-côtes.

La défense du platin d'Angoulin fut confiée à M. de Roufiac, qui eut sous ses ordres des bataillons de Bigorre et de Béarn, et environ deux mille miliciens.

M. de Surgères prit position sur la rive gauche de

1757. la Charente avec deux mille hommes de troupes garde-côtes, soutenus par un bataillon de la Sarre.

La Rochelle fut occupée par le reste des régiments de Bigorre et de Béarn, neuf cents hommes de gardes bourgeoises et deux cents volontaires.

Un bataillon de Languedoc, un de Royal-Corse, deux de grenadiers royaux de Brulart, un de milice de Saint-Brieuc, et deux mille cinq cents garde-côtes furent chargés de la garde et de la défense de l'île de Ré.

A l'île d'Oleron, on envoya deux bataillons de Rouergue, un de milice de Gascogne, un de milice de Poitou, deux mille cinq cents garde-côtes; et à l'île d'Aix, un bataillon de milice de Saint-Maixent.

L'embouchure de la Charente fut défendue par deux vaisseaux de guerre, ayant en tête un navire marchand de la Rochelle, disposé de façon à être coulé à l'entrée du fleuve, dans le cas où les anglais tenteraient de forcer la passe.

Nous étions, on le voit, en mesure de repousser vigoureusement l'ennemi. Mais comme on ne voulait pas qu'il trouvât de quartier sur nos rives, le maréchal de Sennectere compléta ce système de défense en faisant venir du camp général de Saint-Mathieu, commandé par le duc d'Aiguillon, trois bataillons de volontaires étrangers comprenant environ deux mille hommes, et la Cour expédia à marches forcées quatre bataillons de gardes françaises et deux bataillons de gardes suisses.

A peine les divers corps chargés de la défense 1757.
furent-ils à leur poste de combat, que l'on apprit à Rochefort, le 23 au soir, qu'après deux heures d'une résistance héroïque, l'île d'Aix avait capitulé, et que les anglais devaient, dans la nuit, opérer une descente à Fouras. L'alarme fut aussitôt partout répandue. Les troupes de la marine qui étaient restées à Rochefort pour la garde de quelques postes du port furent immédiatement envoyées à Fouras, et l'on chargea tous les habitants de la ville en état de porter les armes de remplacer sur tous les points les troupes réglées.

L'intendant du port crut prudent de réunir à la hâte toutes les archives de la marine pour les expédier dans l'intérieur des terres, sous l'escorte d'un bataillon de Rennes qui arrivait de Laleu. Cette mesure de précaution jeta l'effroi dans la ville; les dames prirent la détermination de fuir et demandèrent à suivre le convoi des archives. Bientôt Rochefort fut désert, le plus grand nombre des maisons furent abandonnées.

Le 25, les anglais, pour faire diversion, attaquèrent la pointe des Minimes; mais au soixantième coup de canon ils prirent le large et vinrent se rallier près de l'île d'Aix: ils débarquèrent dans cette île leurs troupes de terre et leurs chevaux, en attendant sans doute le moment où par quelque point vulnérable, ils pussent jeter des bataillons sur nos plages. Jamais,

1757. dans aucune circonstance avant cette époque, il ne s'était trouvé tant d'hommes réunis pour veiller à la sûreté de l'arsenal, et encore la défense grossissait journellement.

Tenter une attaque de jour eût été par trop téméraire, et la témérité, on le sait, n'est pas la vertu de nos voisins d'outre-Manche.

Cependant dans la nuit du 29 au 30, l'amiral Hawke fit avancer une galiotte à bombes jusque sous Fouras. Le maréchal de Sennectere dépêcha à la rencontre de ce navire deux chaloupes canonnières qui portaient chacune sur l'avant une pièce de vingt-quatre. Ces deux chaloupes attaquèrent la galiotte tribord et babord, et l'obligèrent à faire bientôt le signal d'incommodité. Aussitôt arriva à son secours une frégate qui la prit à la remorque et la ramena au corps d'armée, non sans avoir elle-même éprouvé quelques avaries majeures.

Cela fit sans doute comprendre à l'amiral anglais que l'île d'Aix était désormais la seule conquête à laquelle il put prétendre ; c'était son port Mahon. Le 1er octobre, l'escadre anglaise appareilla et alla se mettre en panne dans le pertuis, où elle resta en vue une partie de la journée, encore indécise sur le parti qu'elle prendrait ; le 2, elle avait complètement disparu.

Le maréchal de Sennectere envoya dès-lors deux chaloupes canonnières à l'île d'Aix. Tout avait été

détruit dans cette île : les fortifications rasées, les 1757.
pièces enclouées. La garnison avait été emmenée prisonnière, à l'exception toutefois des officiers qui avaient été laissés en liberté, sur la parole qu'on leur fit donner qu'ils ne reprendraient pas de service avant trois ans. L'un d'eux rapporta « que les anglais « n'ont point fait leur descente, parce qu'ils ont « trouvé la côte trop plate et trop vaseuse; qu'ils n'ont « point remonté la rivière, parce qu'ils ont su que « nos vaisseaux étaient obligés de se décharger de « leur artillerie, au moment de leur entrée dans la « Charente; qu'ils n'ont pas bombardé nos forts « parce que leurs bombes ne portaient pas assez « loin; qu'ils ont extrêmement loué nos chaloupes « canonnières et les avaient mises à mille écus pour « quiconque s'en emparerait. Enfin ces officiers ajou- « tèrent qu'ils avaient fort bien reconnu dans l'état- « major de l'amiral un sieur Clarke, ingénieur, qui, « quelques années auparavant, était à Rochefort, et « que cet ingénieur insistait fortement pour que la « descente fût faite aussitôt la prise de l'île d'Aix, et « qu'il répondait du succès sur sa tête. »

Cet homme leur donnait là un fort bon conseil, car on ne peut se dissimuler que si les anglais eussent précipité leur débarquement, rien ne leur eût été plus facile que de s'emparer de Rochefort; mais la lenteur de leurs opérations a sauvé le port et donné le temps de faire venir des troupes de tous les côtés.

1757. L'amiral Hawke lui-même n'a pas caché sa surprise en voyant le camp de Fouras si bien garni, et dès ce moment il a jugé de l'inutilité de ses efforts. Cependant il eût peut-être tenté de faire une descente, si les espions qu'il avait à Rochefort, et dont plusieurs ont été arrêtés lançant des fusées par les cheminées, ne lui eussent fait le signal d'abandonner la partie.

« S'ils étaient descendus, » dit un habitant témoin des évènements, « le 24 ou le 25, ils se seraient em-
« parés de Rochefort; mais ayant temporisé, ils nous
« ont donné le temps de nous fortifier et de recevoir
« des troupes et des secours de toutes parts. On pré-
« sume qu'il y avait un grand nombre de malades
« sur cette flotte. Quoique l'amiral Hawke ait dit
« qu'il n'y avait pas assez d'eau sur nos parages pour
« faire avancer les vaisseaux qui devaient favoriser
« la descente, ce qui est un prétexte bien chimérique,
« la maline ayant été plus forte qu'on ne l'avait vue
« depuis deux mois. D'ailleurs le temps et les vents
« ont été à souhait pour eux pendant leur séjour de
« huit jours à la rade de l'île d'Aix. On doit penser
« qu'ils ont eu autant de peur que nous, et que cet
« évènement qui devait surprendre toute l'Europe
« tournera à leur confusion et occasionnera bien des
« troubles en Angleterre; car le ravage fait à l'île
« d'Aix n'exigeait pas une dépense de quarante mil-
« lions, puisqu'un seul vaisseau en aurait fait autant.
« On ne doit pas penser que la populace anglaise,

« qu'on a peut-être cru satisfaire, prenne le change, 1757.
« quand on lui dira que ce fort détruit fait tomber
« le port de Rochefort et équivaut à la prise de Ma-
« hon. Ceux qui connaissent la carte ne seront pas
« dupes de cette fable. Tout ceci est un mystère que
« le temps pourra développer. On croit généralement
« que les anglais comptaient sur des partis de reli-
« gionnaires pour les seconder; mais ceux-ci ont mis
« tout leur zèle et leurs soins à veiller jour et nuit
« sur nos côtes. On leur a confié des postes impor-
« tants où ils se sont conduits avec honneur. »

Ce que dit ce témoin n'est-il pas un nouveau démenti formel donné à ceux qui ont prétendu dans ce temps-là, et à ceux qui écrivent encore de nos jours que les protestants ont toujours cherché à se venger des persécutions dont ils ont été long-temps les déplorables victimes, en trahissant leur patrie. A ceux qui, entraînés par un faux zèle, cherchent dans des écrits, que, s'ils étaient de bonne foi, ils taxeraient de mensonge, à semer la division parmi les diverses sectes religieuses, et à attribuer aux dissidents la cause des longues calamités de la France, on pourrait dire : votre cruel fanatisme a enrichi l'étranger des talents de ceux de vos frères, de vos amis que vous avez persécutés, proscrits; vous avez une faute à expier : soyez justes et tolérants.

Aussitôt que le ministère se trouva rassuré sur le compte du port de Rochefort, il songea à remettre

1757. la rade de l'île d'Aix en sûreté. Des ordres furent donnés en conséquence, et avant la fin de l'hiver quelques travaux de défense y avaient été exécutés.

Pendant que ces travaux se poussaient avec une ardeur que les circonstances inspiraient, les vaisseaux le Prudent, le Florissant, le Capricieux, le Warwick, le Raisonnable; les frégates l'Hermine et le Zéphire croisaient sur les côtes, afin d'en chasser les corsaires qui auraient pu avoir le projet d'inquiéter nos navires destinés pour les colonies et ceux qui opéraient leur retour.

A l'approche de l'hiver, on n'eut plus de craintes de voir apparaître de nouveau les ennemis; alors tous les ouvriers employés sur les batteries revinrent au port, et l'on s'occupa de préparer les convois chargés de porter des secours de toute nature dans les possessions françaises de l'Amérique. Peu de temps après, on reçut l'ordre de faire l'armement des navires de tous rangs qui se trouvaient dans le port. Le ministre termine cet ordre ainsi : « la nécessité « qu'il y a de faire passer au port de Rochefort le « plus de gens de mer et le plus promptement pos- « sible pour satisfaire aux différents armements que « le Roy y fait faire, me détermine à écrire à M. de « Rostan pour que les officiers des classes qui sont « sous ses ordres fassent une levée générale de « tous les gens de mer qu'ils trouveront dans leurs « quartiers. »

Bientôt affluèrent de toutes parts des marins et des officiers mariniers, et quand commença l'année 1758, la France avait à sa disposition plusieurs escadres destinées pour l'Amérique, le Sénégal et l'Asie. Mais au moment où ces escadres se trouvèrent prêtes à prendre la mer, elles furent condamnées à demeurer dans les ports, car les anglais avaient multiplié leurs vaisseaux sur nos côtes pour s'opposer au départ des secours que nous voulions envoyer à nos possessions d'outre-mer, possessions qu'ils avaient le projet de nous enlever, et qui plus tard, en effet, tombèrent presque toutes en leur pouvoir. 1758.

Dès le commencement de l'année, un grand mouvement avait lieu à Rochefort : trois frégates, la Fidelle, la Diane, la Mutine; deux flûtes, le Messager et la Chèvre, y prenaient armement pour Louisbourg, et deux, la Fortune et l'Opale se disposaient à se rendre à la Louisiane. Aussitôt que les préparatifs de ces armements furent terminés, on s'occupa de réparer les frégates l'Hermine, l'Atalante, la Sardoine et l'Amaranthe, que l'on destinait à la garde des côtes.

Le premier convoi expédié pour l'île Royale, sous l'escorte de deux vaisseaux, le Capricieux et le Prudent, et de deux frégates, fut attaqué, au moment où il doublait les Caps, par une escadre anglaise de dix vaisseaux qui le dispersa. Un des bâtiments de transport fut capturé; les trois autres échappèrent comme

1758. par miracle, et vinrent, ainsi que leur escorte, se réfugier, les uns à Rochefort, les autres à Brest.

On prépara alors une nouvelle expédition, et les vaisseaux le Dragon, le Hardy, le Saint-Michel, l'Apollon, le Raisonnable, le Florissant; les frégates la Bellonne, l'Aigrette, le Zéphire, prirent armement pour convoyer les navires chargés de vivres pour l'île Royale, la Martinique et la Louisiane. Les deux premiers vaisseaux et les trois frégates quittèrent la rade au commencement de mars, sous les ordres de M. Du Chaffault, et purent gagner promptement le large sans rencontrer l'ennemi. Et quand on eut l'espoir que les renforts expédiés arriveraient à leur destination, on s'occupa d'envoyer des secours d'une autre nature au Canada.

Indépendamment de ces armements, le port de Rochefort eut ordre de fournir cinq vaisseaux pour compléter une escadre qui devait partir de Brest sous les ordres de l'amiral de Conflans. Ces vaisseaux étaient sur le point de faire voile pour la Bretagne, quand, le 4 avril, Hawke mouilla inopinément dans la rade de l'île d'Aix avec sept vaisseaux et trois frégates. On comprend que la brusque apparition des anglais dut jeter la consternation et l'effroi dans toute la contrée. Les craintes de l'année précédente se renouvelèrent : les troupes disponibles dans le port, les équipages des vaisseaux se portèrent, pendant la nuit du 4 au 5, sur tous les forts de la rivière, que

par mesure de précaution on avait rétablis à l'ouverture de la campagne. Mais le projet des ennemis n'était plus sans doute de faire une descente à Rochefort : leur unique but aujourd'hui était de s'opposer au départ de nos flottes. 1758.

Pendant trois jours, l'escadre anglaise resta au mouillage ; le 7, elle appareilla et prit le large. Dès que l'on fut un peu remis de la terreur que la présence de l'amiral Hawke avait répandue, on fit sortir les flûtes l'Aigle et l'Outarde, pour s'assurer de la route que prenait l'ennemi : et comme on s'aperçut qu'il se dirigeait vers la Manche, les vaisseaux le Saint-Michel, l'Apollon, le Prudent, le Raisonnable et le Florissant, que l'on avait conduits en rade, levèrent l'ancre et se rendirent sans obstacle à Brest, où ils se réunirent à ceux que devait commander M. de Conflans, l'amiral à la façon de Pompadour.

Les anglais étaient bien informés du mouvement des navires dans nos ports : des misérables prenaient soin de les en instruire. Aussi depuis le départ des cinq vaisseaux qui venaient d'entrer heureusement à Brest, n'est-ce plus sur Rochefort qu'ils dirigent leurs escadres d'observation et de blocus ; ils font une descente à Saint-Malo, port auquel ils en voulaient particulièrement, parce que de là étaient souvent partis des corsaires qui avaient fait beaucoup de mal à leur commerce. Ils pouvaient de ce point, pensaient-ils, tenir en échec nos forces navales et

1758. espéraient qu'en nous occupant ainsi, ils parviendraient à faire opérer la division des troupes que nous aurions pu envoyer en Allemagne. Cependant après cinq jours passés à terre, ils se rembarquèrent, le 10 juin au soir, et peu après ils cinglèrent au large.

Le ministère anglais attachait la plus grande importance à la possession du Canada, et pour arriver avec plus de sûreté à la conquête de ce pays si beau et si riche, il résolut de s'emparer de Louisbourg et de son port. Cependant cette île était bien fortifiée et contenait une garnison nombreuse. Mais il n'avait pas été possible à l'escadre de secours d'y arriver complète : quelques vaisseaux seulement y parvinrent isolément, du nombre desquels étaient le Célèbre, l'Apollon, le Prudent, l'Entreprenant, le Capricieux, le Bienfaisant. Que pouvait ce faible renfort, alors que l'amiral Boscawen disposait de vingt-trois vaisseaux de guerre? Rien : aussi les deux premiers furent-ils capturés et les autres brûlés. Seize mille hommes de troupes anglaises débarqués dans l'île du cap Breton, ou île Royale, s'en emparèrent. Notre garnison résista héroïquement à leur attaque; mais bientôt la fatigue, la famine, la misère la forcèrent de capituler; le 26 juillet la place de Louisbourg fut envahie, et quinze cents français environ furent emmenés prisonniers en Angleterre. La perte des vaisseaux que nous avions sur ce point devint le prélude de désastres nouveaux pour notre marine. Au

moment où cette funeste nouvelle parvint à Rochefort, on y terminait l'armement d'un des convois qui étaient chargés de munitions de toutes sortes pour Louisbourg : on en remit alors une partie en magasin et l'autre fut expédiée à la Martinique. 1758.

Le 14 septembre, un parlementaire anglais parut dans la rade de l'île d'Aix ; il était chargé de quatre cent cinquante habitants de l'île Royale, qui débarquèrent à Rochefort. La plupart de ces malheureux, que les évènements de la guerre avaient ruinés, n'eurent pour ressources, pendant quelque temps, que la charité publique, et, nous aimons à le dire, toute la population s'imposa des privations et vint au secours des infortunés qui réclamaient l'hospitalité et des aliments. Le ministre, instruit de l'état de détresse de la majeure partie des réfugiés, décida, quelque temps après, que tous les officiers militaires, de justice et autres employés et entretenus continueraient à jouir de leurs appointements et gages, comme s'ils avaient fait leur service et exercé leurs emplois dans la colonie ; et à l'égard des autres colons, qu'ils seraient occupés dans le port, au service du Roi, à la paie ordinaire des ouvriers.

Ce secours, en apparence suffisant, était sans efficacité : les dépenses énormes que l'on faisait, depuis le commencement de la guerre, avaient absorbé la mince fraction des ressources de l'Etat que la

1758. Cour ne détournait pas pour ses besoins sans cesse renaissants; depuis près d'un an, les ouvriers n'étaient point payés de leur salaire; la misère était à son comble; les troupes recevaient bien leur subsistance, mais elles étaient presque nues. « Les habits « dont se couvrent les soldats, » dit M. Duplessis Pascault, commandant de la frégate la Blonde, « ne « sont, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'un « assemblage de lambeaux et de haillons pourris « qui les expose aux injures de l'air; et dans cette « situation il serait en vérité impossible de leur « faire faire le quart ou autre devoir. »

On comprend que dans de telles circonstances les administrateurs du port devaient éprouver de fâcheux embarras: les marins et les ouvriers faisaient tous les jours des menaces de désertion, et beaucoup d'entr'eux partaient sans congé; cependant le ministère ne pouvait envoyer aucun secours, et la Cour ne savait mettre aucun frein à ses folles dépenses.

La fermentation croissait donc journellement; les hommes employés sur les batteries s'agitèrent à leur tour, et ne craignirent pas de faire connaître à l'Intendant que si on ne leur donnait pas au moins un à-compte sur les sommes considérables qui leur étaient dues, ils se considéreraient libres de tout engagement envers le Roi, et qu'ils abandonneraient leur poste. Cela produisit de l'effet, et à quelques

jours de là, arrivèrent enfin des fonds dont la ré- 1758.
partition calma un peu le mécontentement devenu général.

L'Intendant fut ensuite autorisé à vendre au commerce beaucoup d'objets hors de service dont les magasins se trouvaient encombrés, et il en affecta le produit au paiement d'un nouvel à-compte sur la solde arriérée des ouvriers et des marins.

Quand le port ne se trouva plus débiteur envers cette classe de gens naturellement remuants, que des sommes du service courant, on exigea davantage de chacun, et alors les travaux du port qui, malgré la gravité des évènements et les exigences de la marine, s'étaient un peu ralentis, reprirent leur activité précédente. L'Intendant fit procéder à une enquête dans le but de connaître les individus qui avaient provoqué au désordre dont nous venons de parler, et beaucoup de ces misérables qui avaient poussé les ouvriers à l'insubordination furent envoyés en prison et traités avec la plus grande rigueur.

A cette époque, on venait de nommer en qualité d'archer de la prévôté de la marine, un homme d'une extrême sévérité dans l'exécution des ordres qu'il recevait comme gardien de la prison, et cet homme qui avait à cœur l'honneur de son pays, priva des douceurs accordées ordinairement aux prisonniers, les individus qui, égarés par leur état

1758. de détresse, avaient, dans un moment critique pour la France, cherché à jeter le trouble dans la contrée.

On s'étonnera peut-être que cet archer trouve place dans notre relation; mais à son nom s'attache l'histoire d'un établissement de la marine, et nous ne pouvons le passer sous silence.

L'une des premières constructions que l'on éleva en 1669, au sud du tracé de la ville nouvelle, était une vaste poudrière en forme de parallélogramme, voûtée en pierres et soutenue sur toutes les faces par d'énormes contreforts qui pouvaient la préserver de toute atteinte extérieure. Mais, quand en face de cette poudrière, on édifia la caserne dite Martrou, quand de nouveaux établissements de la marine furent fondés sur les bords du chenal du parc ou de la cloche, le voisinage du magasin à poudre présenta de graves inconvénients et inspira de vives craintes, malgré sa solidité. On s'occupa donc d'éloigner le dépôt de poudre et on le plaça à l'extrémité du parc. La poudrière changea de destination et fut convertie en prison, destination qu'elle a gardée jusqu'à nous. Avant 1758, cette prison n'était désignée par aucun nom particulier; lorsque dans cette année un personnage y arriva qui lui transmit le sien. Jean-Baptiste Saint-Maurice, archer de la marine, avait toute la rudesse d'un geôlier : sa rigidité devint proverbiale, et il fut bientôt

une sorte de *croque-mitaine* dont le nom suffisait 1758.
souvent pour ramener à leurs devoirs les gens qui s'en écartaient. Un homme paraissait-il négliger de faire ce qu'on avait droit d'exiger de lui, il suffisait qu'on lui dît: « je t'enverrai à Saint-Maurice, » pour qu'il retrouvât son zèle accoutumé. La même menace était si souvent proférée, dans toutes les circonstances, que le nom du gardien passa à la maison de détention, et que cette maison ne fut plus connue que sous la dénomination de prison de Saint-Maurice. Le geôlier en mourant laissa son nom à la geôle qui l'a conservé jusqu'à nous et le gardera sans doute toujours.

Les évènements qui s'étaient accomplis, dans le cours de cette année, en Amérique et dans l'Inde, avaient porté un coup bien funeste à notre marine; et l'on savait que l'Angleterre formait le projet de faire des efforts plus grands encore dans l'année suivante, afin de détruire entièrement nos escadres et d'envahir nos établissements maritimes. Dès la fin de 1758 le ministère français s'occupa, de son côté, de régler les armements à exécuter en 1759, et le 9 décembre il disait à l'Intendant de Rochefort: « Les sept vaisseaux de votre port, portés dans » l'état d'armement que j'ai présenté au Roi, pour » faire partie de l'escadre de Brest, sont: le Glo- » rieux, le Florissant, le Dauphin-Royal, l'Inflexi- » ble, le Dragon, le Hardi et le Warwick, de ma-

1758-59. » nière qu'il ne restera en vaisseaux, actuellement « affectés au département de Rochefort, que les « vaisseaux l'Impétueux qui est en construction, et « le Saint-Michel, en refonte. »

Quelques jours après, sept frégates et plusieurs corvettes du port furent comprises dans le projet d'armement pour la campagne prochaine, et quand l'année 1759 s'ouvrit, les travaux du port nécessitèrent une levée considérable d'ouvriers.

Nous avons vu, dans les années précédentes, déployer une grande activité dans les ports du Roi; cela n'était rien encore, comparativement au mouvement qui fut imprimé en 1759 à Brest, à Toulon, à Rochefort et dans tous les petits ports du littoral. La Cour avait l'intention d'aller de nouveau porter la guerre sur les côtes d'Angleterre; elle s'était dit: « la population n'est point encore hanovrienne, « et il peut arriver que la présence d'une armée « étrangère occasionne un soulèvement favorable à « la cause de la France, lorsqu'elle fera au peuple de « la Grande-Bretagne un appel aux sympathies « toujours vivaces du parti des Stuarts. »

Partout sur nos côtes on construisait ou l'on armait des barques plates pour le transport au-delà de la Manche, des troupes qui se réunissaient en Bretagne et en Normandie; et l'on préparait en même temps, dans les grands ports, l'armement des vaisseaux qui, sous le commandement du vice-amiral de Con-

flans, devaient conduire en pays ennemi le corps 1759.
de débarquement.

Cette seconde tentative de descente eût été, sans aucun doute, couronnée d'un plein succès, si au lieu d'un homme sans capacité, comme sans bravoure, si au lieu d'une créature de la Pompadour enfin, on eût eu à la tête de l'escadre qui allait attaquer l'anglais dans ses foyers, un Tourville ou un La Gallissonnière. Mais cette nouvelle ère de la marine française touchait à son déclin, à peine commencée, et l'année 1759 devait voir s'anéantir, en grande partie, notre puissance maritime; quand cette puissance aurait pu devenir reine du monde et annuler complètement celle qui l'a détruite un peu plus tard.

Après que Rochefort eut expédié les quelques barques plates qui existaient dans son port, l'intendant reçut l'ordre d'armer les vaisseaux le Glorieux, le Dauphin-Royal, l'Inflexible, le Dragon, pour aller renforcer l'escadre de M. de Conflans, et le Hardy et le Warwick pour porter des secours aux colonies.

Toulon préparait de son côté l'armement de douze vaisseaux et de trois frégates qui devaient, sous le commandement de M. de la Clue, se réunir à Brest aux vingt vaisseaux que ce port avait fournis, et aux quatre que Rochefort y envoyait. Mais l'amiral Boscawen se trouvait dans la Méditerranée et bloquait devant Toulon M. de la Clue. Celui-ci avait refusé

1759. deux fois d'accepter le combat que lui offrait l'amiral anglais. Boscawen se décida enfin à lui envoyer des brûlots qu'il fit escorter par trois vaisseaux; mais ces vaisseaux furent tellement maltraités que les anglais se virent contraints de lever le blocus et d'aller à Gibraltar se réparer. De la Clue, libre enfin, pouvait alors appareiller et faire sa jonction avec M. de Conflans; cependant il hésita, et son hésitation causa sa perte : car lorsqu'il se décida à tenter le passage du détroit, les anglais réparés avaient repris la mer, et quand il fallut engager le combat, cinq de ses vaisseaux avaient disparu, on ne sait comment, écartés, dit-on alors, pour ne pas accuser l'honneur d'officiers français. Sur les sept autres, deux furent brûlés, et le reste, vaincu par les anglais.

L'escadre de l'amiral Hawke, forte de vingt-trois vaisseaux, bloquait de son côté celle de M. de Conflans; une tempête la dispersa et força une partie de ses navires à se réfugier à Torbay. L'amiral français ne sut pas lui non plus profiter de cette circonstance heureuse pour lui, et dès qu'il crut l'ennemi assez loin pour n'en être pas aperçu, il prit le large; mais au lieu de se rendre immédiatement en Irlande, comme il en avait reçu l'ordre, il se mit à la poursuite d'une escadre légère qui, sous les ordres du capitaine Duff, croisait depuis Lorient jusqu'à Saint-Gilles. L'amiral Hawke, après avoir rallié toute son escadre, revint en vue de Brest. Instruit du départ de M. de Conflans,

il se mit à sa poursuite et l'atteignit sous Belle-Isle. 1759.
C'était le 20 novembre, époque à jamais néfaste pour notre marine, où, pour la première fois, un officier français tremblant devant l'ennemi sacrifia son armée à sa sûreté personnelle. Le *brave* de Conflans, cherchant à éviter le combat, prit position entre la terre et l'ennemi. L'amiral Hawke vit à quel homme il avait affaire, et malgré le danger de s'engager sur une côte hérissée de récifs, il le suivit pour le forcer à la défense. De Conflans ne pouvant se soustraire à l'attaque, tenta de se mettre en ligne; mais cela lui fut impossible, à cause de l'impétuosité du vent et de la mer. L'ennemi attaqua d'abord le Formidable qui, sous le commandement du chef d'escadre Saint-André du Verger, formait, avec le Magnifique et le Héros, l'arrière-garde. Saint-André avait compris que le salut de l'escadre française dépendait de la résistance qu'il opposerait, et il se dévoua. Seul il soutint, pendant quelque temps, le feu de toute la ligne ennemie; mais entièrement désemparé et sur le point de sombrer, il amena son pavillon pour sauver son équipage. Hawke tenta ensuite d'atteindre le vaisseau amiral; le Thésée et le Superbe se présentèrent pour lui barrer le passage et soutinrent une lutte inégale; après avoir riposté par quelques bordées de tribord, ils voulurent virer pour offrir de nouveau le combat à l'ennemi; mais tous les deux, hachés par les boulets de l'escadre de Hawke, et n'ayant

1759. pas eu la précaution de fermer leurs sabords, s'abîmèrent dans les flots et périrent corps et biens. Le courage de Kersaint et de Montalais ne put encore rien pour le salut de nos armes ! La position inextricable qu'avait choisie de Conflans, mettait un à un tous les vaisseaux français à la merci de l'amiral anglais. Le Héros et le Juste, que commandaient le vicomte de Samsay et M. de Saint-Alouarn, furent attaqués à leur tour et se défendirent en héros pour racheter aussi la conduite ignominieuse de leur amiral, et tâcher de sauver l'honneur du pavillon français : bientôt épuisés, n'ayant plus d'artilleurs pour servir leurs pièces, le premier fut pris et le second périt à l'anse d'Écoublas, à l'entrée de la Loire. Les autres vaisseaux se dispersèrent : le Glorieux, le Robuste, l'Inflexible, le Dragon, l'Éveillé, le Sphinx, le Brillant, la Vestalle, l'Aigrette, la Calypso et le Prince-Noir se refugièrent dans la Vilaine, et le Tonnant, l'Orient, l'Intrépide, le Magnifique, le Dauphin-Royal, le Northumberland, le Solitaire, le Bizarre et l'Hébé vinrent se mettre à l'abri dans la rade de l'île d'Aix. Que devint le beau Soleil-Royal, ce resplendissant vaisseau de 80 que montait le lâche de Conflans ? Il avait fui pour éviter l'abordage, et était entré dans l'anse du Croisic avec l'intention de s'échouer. Mais l'ennemi, pour lequel il avait été un objet de pitié et de dérision, le poursuivit encore et l'atteignit au moment où l'amiral, entièrement nu,

gagnait la terre, après avoir mis le feu à son vaisseau. 1759
Voilà l'homme de guerre qui jouissait de la faveur de la Cour! Quand nous pouvions disputer la victoire à un ennemi si peu supérieur à nous, est-il possible de voir sans gémir notre marine et la France entière humiliées d'une défaite honteuse. Le prestige qui entourait alors nos armes s'évanouit dès ce moment, et pendant près de vingt ans notre flotte ne fut plus en état de lutter avec l'Angleterre.

L'année 1759 est partout désastreuse pour la France : le Canada tombe au pouvoir des anglais; toutes nos possessions de l'Amérique et celles de l'Inde sont menacées, et dans quelques mois elles appartiendront à notre ennemi devenu fort par toutes nos fautes et nos défaites. Lorsque finit cette année si tristement mémorable pour nous, il ne nous restait plus des vastes possessions que nous avions dans l'Inde que Pondichéry. Cette dernière ressource passa l'année suivante aux anglais, qui nous fermèrent ainsi tout accès sur les côtes de Coromandel.

Quelle que fut la difficulté, l'impossibilité même de faire parvenir des secours en Amérique et dans l'Inde, le ministre eut un moment la pensée de la surmonter; mais il en fut bientôt détourné, car les ressources manquaient ; les pertes immenses que la marine venait de faire avaient grévé l'avenir pour long-temps, et les dépenses ruineuses de l'entretien de l'armée continentale absorbaient et

1759. au-delà les produits que les diverses prestations et impositions fournies par le peuple procuraient à l'État. La situation financière de la France faisait donc craindre une catastrophe, et cette crainte fit réduire les dépenses de la marine aux choses tout-à-fait indispensables pour le service des colonies.

Comme on ne pouvait réparer les pertes que la flotte avait supportées dans l'année précédente, on fut dans la dure nécessité de ne plus disputer à l'Angleterre la souveraineté sur les mers. Le matériel naval était cependant encore fort considérable, mais une sorte de dégoût, né des désastres récents, fit maladroitement délaisser un auxiliaire, qui, en d'autres mains, eût été tout puissant et eût fait arriver à la prépondérance qu'on devait ambitionner.

La France n'était pas la seule obérée : son ennemie éternelle, l'Angleterre, était aussi parvenue au terme de ses sacrifices, sa dette était énorme. Si donc une main habile eût eu en France la direction de la marine, il est supposable que la puissance de la Grande-Bretagne se fût éclipsée et fût tombée dans l'état d'infériorité qu'acceptèrent pour le royaume, pour la France de Louis XV, des hommes incapables pour la plupart, malheureusement placés au pouvoir par la maîtresse d'un roi sans énergie, sans capacité.

Déjà les plus importantes de nos colonies nous avaient été enlevées, et nous devions faire de plus

grandes pertes encore. Le Canada, abandonné en 1759. quelque sorte par la métropole, allait succomber à son tour, accablé sous l'effort de bataillons nombreux, vomis par l'Angleterre, et privé de secours et d'aliments. Le dévoûment, la bravoure de M. de Vaudreuil ne purent résister long-temps : le Canada capitula, parce que son gouverneur était vraiment hors d'état de défendre plus long-temps un poste qu'il avait si vaillement disputé; le Canada tomba au pouvoir de l'Angleterre.

Nos possessions dans les Indes Occidentales devaient également nous être ravies : Pondichéry, lui-même, enclavé au milieu des comptoirs anglais, ne pouvait manquer d'aller tôt ou tard grossir le domaine de la Grande-Bretagne : l'âpreté, la dureté du gouverneur, M. de Lally, hâta d'ailleurs ce déplorable dénoûment. Quand il fallut s'apprêter à la défense, la France ne trouva aucune sympathie parmi les habitants; les troupes, trop faibles, durent malgré une résistance de plusieurs mois, céder enfin à la force et aux circonstances, et lorsqu'elles mirent le pied sur le sol européen, elles étaient prisonnières de guerre.

Ces évènements à jamais déplorables parurent arracher, pour un moment du moins, la Cour à son état d'engourdissement, d'apathie. On songea à défendre le peu qui nous restât encore de possessions au Sénégal et dans les Antilles. Les anglais, étourdis

1759. par leurs succès dans l'Amérique Septentrionale et dans l'Inde, nous laissèrent préparer quelques armements pour aller porter des secours aux débris de notre puissance éclipsée; débris qu'ils dédaignaient de nous enlever pour le moment, mais qu'ils auraient dès que la volonté leur en serait inspirée.

Après que le port de Rochefort eut armé la frégate l'Hébé, les vaisseaux le Souverain, le Magnifique, l'Intrépide et la flûte l'Outarde, pour la Martinique, le Sénégal et quelques autres points insignifiants, ce port, naguère encore si florissant, tomba dans une sorte d'abandon qui témoignait du dégoût de la Cour pour la marine qu'elle n'avait pas comprise. Le ministère, afin de se dispenser d'entretenir les nombreux navires que renfermaient encore les arsenaux et dont il ne savait pas tirer parti, ordonna la démolition ou la vente de la plus grande partie d'entr'eux.

Cependant un avis parvenu secrètement d'Angleterre ranima un moment la Cour. On sut que les anglais voulaient profiter de notre découragement pour envahir nos côtes, et qu'ils préparaient des armements dans le but de venir nous troubler jusque dans nos foyers. La défense du port de Rochefort parut urgente, et comme le nombre des ouvriers de l'arsenal que l'on eût pu mobiliser pour armer les batteries, était alors fort restreint, on se décida à former sous le commandement du marquis de Hallwill

un bataillon de guerre de sept cents hommes, com- 1760.
posés de suisses et de quelques fractions des troupes de la marine et des colonies. Ce bataillon devait, en cas de besoin, être chargé de servir sur les côtes avec les milices bourgeoises.

Une estacade fut ensuite placée à l'entrée de la Charente, et fut soutenue par quatre chaloupes canonnières et par la frégate la Friponne, armée exprès en ponton.

Depuis quelque temps, de nombreux corsaires infestaient nos côtes, et le commerce du cabotage nous était interdit: des bâtiments d'un faible tonnage, des barques légères avaient été prises par ces écumeurs de mer jusque dans les coureaux de l'île de Ré et de l'île d'Oleron. Sur les instances des négociants, le port reçut l'ordre d'armer « les corvettes la Renoncule, « la Sardoine, l'Anémone et quelques prames pour « les tenir continuellement dans les rades et dans les « pertuis, afin d'en chasser les petits corsaires. » Cela produisit un effet salutaire; nos communications avec Bordeaux et Nantes qui étaient interrompues depuis plusieurs mois furent reprises, non pas sans crainte encore, car le commerce avait une faible confiance dans la protection qu'on lui accordait; cette protection eût été peu respectable s'il était arrivé que des vaisseaux de guerre ennemis eussent paru sur nos côtes. Mais le besoin rend souvent moins

1760. timide, et les négociants reprirent peu à peu leurs habitudes.

Les dépenses énormes que les derniers évènements avaient occasionnées, grossirent l'arriéré de sommes fort considérables, et comme le ministère était, de toutes parts, sollicité pour se libérer, il voulut connaître sa situation réelle. En conséquence, il demanda des décomptes dans tous les ports. C'est alors que l'on éprouva de sérieux embarras. Les sacrifices qu'il avait fallu faire pour soutenir la lutte, avaient partout été bien supérieurs aux prévisions; et quand le ministère vit, au premier aperçu, que le trésor était débiteur de sommes si fortes qu'il ne pourrait de long-temps les solder, il adressa aux administrateurs des ports le reproche de désordre; il osa même laisser pressentir sa pensée que tous avaient dû, plus ou moins, tremper dans des malversations. Ensuite, comme il ne se rendait pas aisément compte de la difficulté que l'on rencontrait dans chaque port pour arrêter le bilan, il écrivait des choses dures aux intendants, et celui de Rochefort reçut, entre autres, le 25 juillet, le compliment autographe que nous reproduisons ici: « Je ne puis m'accoutumer au retard ny
« au désordre du port de Rochefort, dont je suis
« on ne peut plus mécontent, et encore moins aux
« mauvaises raisons et aux excuses mal imaginées
« que l'on m'en donne. Je prie M. de Ruis d'y faire

« de très-sérieuses réflexions, et je le prie d'être 1760.
« bien persuadé que je n'en prendray aucunes pour
« bonnes. » L'intendant en fut profondément blessé; cependant, dans aucune circonstance, son zèle n'avait été en défaut; mais il ne fut point étonné du peu d'égards que l'on avait pour lui, car le ministre Berryer, habitué à vivre au milieu des geôliers, n'avait pu puiser dans ces rapports intimes l'urbanité et la courtoisie de l'homme de cour.

M. de Ruis mit donc tout en œuvre pour adresser au ministère les états des dettes arriérées; mais le travail n'alla pas aussi vîte qu'il le désirait; ces dettes embrassaient tant de détails, qu'il fallait beaucoup de temps pour en connaître le chiffre exact. Alors le ministre adressa, de sa main, une nouvelle mercuriale toute aussi gracieuse que la première. « Il ne sera donc jamais possible de vous faire en-« tendre raison ny sur l'accélération, ny sur la brié-« veté, ny sur la clarté des affaires; cela est déses-« pérant et j'en suis bien fatigué. » L'intendant ne répondit pas : il avait compris, par un passage de la lettre, que l'arsenal de Rochefort perdait la faveur de la Cour, et que le ministre cherchait un prétexte pour fermer ce port qui causait de l'ombrage à la Rochelle.

Depuis près de trois ans, la capitale de l'Aunis était desheritée de son commerce d'outre-mer. Presque constamment bloquée par l'ennemi, elle ne pou-

1760. vait faire aucune expédition, et la force des évènements dotait Rochefort des opérations commerciales que la Rochelle avait, jusqu'à ce moment, faites avec les colonies; Rochefort, entrepôt provisoire des négociants rochelais, acquit donc de l'importance, et eut un mouvement d'affaires, duquel ceux-ci furent bientôt exclus par ses spéculateurs particuliers.

La Rochelle eût certainement succombé, dès-lors, si les armements du commerce eussent, pendant toute la durée de la guerre de sept ans, été aussi actifs dans notre port que dans les trois premières années de cette guerre ; mais la faveur dont nous jouissions fut de courte durée; quand après nos pertes immenses, la marine de la France ne compta plus que pour mémoire dans le monde maritime, une sorte d'antipathie, inspirée sans doute, frappa ce port, naguère si plein de vie, d'une sorte de langueur, et ce fut le digne complice des caprices de la Pompadour, qui, le premier, osa jeter la défaveur sur Rochefort. C'est d'abord aux administrateurs qu'il adresse des reproches; mais comme il ne peut parvenir à les trouver sérieusement en défaut, on lui fait chercher ailleurs les moyens d'annuler la grande œuvre de Colbert, et alors il lui semble facile de trouver de très-graves inconvénients à conserver un port militaire « sur un fleuve qui charrie incessam-
« ment un limon épais qui, mis à nu par le reflux,

« devait être une cause d'insalubrité pour la con- 1760.
« trée. »

Cette pensée ridicule, comme la plupart de celles qui naissaient à cette époque, fut chaudement combattue; mais le ministre se montra peu sensible aux excellentes raisons qu'on lui opposait. Pour lui, c'était un projet arrêté, et quelque bons que fussent les moyens de défense, sa résolution parut inébranlable; cependant, en 1761, après la signature du traité, dit *pacte de famille*, passé avec l'Espagne, on reconnut qu'il importait beaucoup à la sûreté commune que la France comblât le vide que les pertes incalculables, faites pendant la première période de la guerre entre la France et l'Angleterre, avait causé dans la marine de Louis XV; on fit donc quelques armements partout, et Rochefort encore eut sa part dans ce nouveau mouvement.

L'extension donnée, depuis quelque temps, c'est-à-dire depuis 1757, aux opérations du commerce à Rochefort, avait produit une grande amélioration dans les revenus de la ville, et il eût été possible alors à l'administration municipale, de faire des travaux d'embellissement, ou de doter la commune d'établissements utiles, et surtout d'un collége dont le besoin se faisait de plus en plus sentir; mais les charges augmentaient dans une proportion plus considérable que les moyens d'y faire face.

La ville avait obtenu, on se le rappelle, d'être

1760. affranchie du logement des gens de guerre. Cette faveur lui avait été accordée en récompense des sacrifices qu'elle s'était imposés pour fournir la literie et les autres objets d'ameublement qui garnirent la caserne Martrou, à son ouverture. Tant que la garnison de Rochefort ne se composa que des seules troupes affectées au service de la marine, on ne chercha point à la priver de ce privilège; mais lorsque des corps de la guerre y furent introduits, les choses changèrent ; on ne respecta plus les franchises, et les habitants se virent forcés de pourvoir au logement des soldats et même des officiers.

Ainsi, jusqu'en 1749, le ministère de la marine qui avait voulu commander seul dans un port créé par lui et pour lui, avait résisté aux instances que faisait son collègue de la guerre, dans le but de placer une garnison à Rochefort; mais aussitôt que le port cessa, pour un moment, et par un caprice du ministre de Rouillé, de jouir de la faveur que lui avait accordée M. de Maurepas, de compter au nombre des grands ports, la guerre ne craignit plus l'opposition de la marine, et elle résolut de prendre, d'une manière ou d'une autre, possession d'une place qu'elle convoitait depuis long-temps. Toutefois elle appréhendait qu'en traitant l'affaire comme les choses ordinaires, la ville ne fit résistance et ne cherchât à inspirer à l'insouciant de Rouillé la répugnance de Colbert et de ses successeurs. Ce fut donc par

surprise qu'on se décida à entrer dans la ville. Le 1760.
régiment de Rouergue tenait garnison dans la province, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle. De nouveaux drapeaux lui étant destinés, on proposa de les lui donner à Rochefort, où il entrerait pour les faire bénir. Comme on était loin de voir un piège dans une cérémonie aussi imposante, la proposition fut acceptée, et le régiment pénétra dans les murs, enseignes déployées. Après la bénédiction des drapeaux, le colonel fit camper son régiment sur la place des Capucins et demanda, d'une manière impérieuse, qu'on lui donnât des billets de logement pour tout le temps qu'il plairait au commandant de la province de le maintenir à Rochefort. Refuser était chose impossible : on se résigna, parce que l'on avait l'espoir que bientôt on ferait punir le colonel, qui s'était rendu coupable d'une violation, à main armée, des privilèges de la communauté des habitants. De vives réclamations furent adressées à la Cour ; mais ce fut en vain, car on n'avait plus l'appui du ministère de la marine : la guerre avait conquis une place de plus, et elle la conserva.

Les habitants durent, dès-lors, partager leurs demeures avec les troupes, et leur fournir toutes les prestations que les règlements militaires exigeaient. C'était une charge bien lourde pour la plupart d'entr'eux, aussi le corps de ville se hâta-t-il de prendre à loyer, sur les revenus de l'octroi, des maisons

1760. inoccupées, qu'il meubla au moyen de dons faits par diverses personnes. Ensuite il traita avec des logeurs, qui reçurent les officiers.

La caisse municipale se vit, pendant plusieurs années, grévée d'une dépense annuelle de plus de dix mille livres; et comme on ne prévoyait pas le terme de ces sacrifices ruineux, le conseil de la commune offrit au gouvernement de faire bâtir, sur les deniers d'octroi, une caserne spacieuse, dans un terrain que le commandant d'armes aurait choisi. Long-temps le ministère de la guerre resta sourd aux suppliques du corps de ville. Mais lorsqu'il eut compris enfin la position critique où se trouvait cette commune, il se décida, en 1760, à accepter les propositions qui lui étaient faites, et prescrivit que la caserne projetée fût construite dans une partie du vaste emplacement situé dans le cœur de la ville, et confrontant au sud à la rue des Petites-Allées. C'était précisément la partie nord du jardin des messieurs de Saint-Louis, à proximité de la fonderie, que l'on avait en vue. Aussi, de toutes parts, y eut-il rumeur et improbation à la nouvelle de ce choix. Le curé, désespérant de gagner sa cause près des autorités militaires de la place, se décida à se rendre à Paris pour présenter ses doléances, et obtenir que sa communauté ne fût pas expropriée. Le conseil de la commune se réunit le 28 décembre, et prit la délibération suivante :

« Le corps de ville et les principaux habitants se 1760.
« réunissent et arrêtent que, comme le curé étant
« sur le point de partir pour se rendre à Paris ou
« à la Cour, pour représenter qu'il y a d'autres em-
« placements pour bastir des casernes, sera prié de
« faire valoir les raisons suivantes, pour que l'em-
« placement dont il s'agit soit conservé à Dieu, au
« lieu de servir à un corps de caserne.

« Les emplacements les plus convenables pour
« bastir des casernes sont, d'abord, un terrain élevé
« entre la porte la Rochelle et la porte Charente : on
« ouvrirait alors le mur de la ville pour faire l'en-
« trée des casernes (1).

« 2° Dans l'intérieur de la ville, à droite et à
« gauche de la porte la Rochelle.

« 3° La place des Fonderies (2), en y comprenant
« le jardin appartenant au Roi, où loge actuellement
« le commissaire de l'hôpital, auquel emplacement
« on ajouterait quelques toises de terrain, à pren-
« dre dans le pré de l'intendance (3), qui est d'une
« étendue considérable.

« La ville se chargeant et offrant de faire un corps
« de caserne à ses dépens, il n'est pas juste d'en

(1) Emplacement où 25 ans plus tard s'est élevé l'hôpital.

(2) Aujourd'hui place Dupuy.

(3) Le jardin public et le jardin particulier de l'intendant.

1760. « assigner la place sans la participation des habi-
« tants et sans les consulter.

Rendu à Paris, le curé fit tant de démarches, qu'il obtint qu'on ne déposséderait pas sa communauté d'un terrain qui avait été désigné « comme « dédié à Dieu et à son Eglise, par conséquent levé « au commerce, pour y establir incessamment une « église. »

Les emplacements désignés par le corps de ville ne furent point acceptés : le premier, parce qu'il était hors des murs ; le deuxième, parce qu'une caserne aurait gêné l'entrée de la ville, et que d'ailleurs l'espace était insuffisant, et le troisième, parce que la marine ne voulut pas abandonner le terrain qu'on lui demandait.

Ainsi, par respect pour la propriété d'une communauté qui voulait qu'on ne la troublât pas dans la jouissance d'un jardin au-dessus de ses besoins réels, on se condamna à demeurer dans la situation fâcheuse où l'on se trouvait depuis assez long-temps ; et, après quelques années, on renonça au projet de caserne; heureusement alors l'effectif des troupes, réduit à la paix, fut beaucoup moins considérable, et chacun supporta la charge du logement avec une sorte de résignation. Mais aussitôt que la guerre se ralluma, en 1778, une garnison nombreuse fut mise dans la place, et les revenus de l'octroi suffirent à peine pour faire face aux dépenses de casernement. La munici-

palité revint donc au projet ajourné de construction 1760.
d'une caserne, et comme les points qu'elle avait précédemment indiqués n'avaient pas paru convenables, elle proposa le terrain *extrà muros*, compris entre l'église Notre-Dame et la chaussée qui conduit du faubourg à la ville. Ce terrain fut d'abord accepté, et, dès lors, on s'occupa de dresser les plans des bâtiments militaires dans lesquels on aurait réuni les troupes. Ici encore la raison qui avait fait rejeter l'emplacement sur lequel on a édifié l'hôpital, fut opposée, et ce dernier projet n'eut aucune suite.

Plusieurs années s'écoulèrent à la suite de ces contestations, avant que la ville pût voir arriver le terme de ses sacrifices, et pendant cette nouvelle période, la caisse municipale contracta des dettes énormes pour couvrir les dépenses de logement de la garnison et de la maréchaussée.

Enfin, en 1787, le corps de ville fut autorisé à faire l'acquisition de l'hôtel de M. de La Touche-Tréville; il le meubla et y plaça les militaires qu'il logeait aux frais de la commune, dans un certain nombre de maisons particulières. Mais quand la loi du 13 septembre 1793 déclara biens nationaux les biens des communes, et dettes nationales les dettes des municipalités, la ville était débitrice, envers la famille de La Touche-Tréville, de quatre-vingt-dix-neuf mille francs, pour prix d'acquisition de l'hôtel

1760. et intérêts jusqu'au moment de la promulgation de cette loi. Alors les évènements politiques avaient jeté ces créanciers de la commune sur un sol étranger ; lorsqu'ils reparurent, un décret impérial, du 3 octobre 1810, avait rendu aux villes la nupropriété des établissements militaires qu'elles avaient acquis avant la révolution. L'hôtel de Tréville était encore dû à ses anciens propriétaires, et MM. de Villeblanche, héritiers, intentèrent un procès à la ville pour en recevoir le prix. L'affaire fut portée au Conseil d'Etat qui déclara que la commune ne pouvait être poursuivie pour le paiement de sommes dont elle avait été déchargée : la famille de La Touche-Tréville, déboutée, fut admise au partage du milliard d'indemnité que la Restauration alloua, si largement, aux anciens émigrés.

Depuis 1787 jusqu'à ce jour, l'hôtel de Tréville, converti en caserne, a conservé cette destination; mais il est loin de suffire actuellement aux besoins. Aussi, depuis long-temps la ville fait-elle des instances pour que le gouvernement fasse construire, dans l'emplacement de cet hôtel, un corps de caserne convenable. Elle a même offert de mettre à la disposition de la guerre, toutes les habitations environnantes dont la superficie serait reconnue nécessaire pour l'agrandissement indispensable des bâtiments, et déjà six maisons ont été acquises dans ce but.

Berryer, dont le passage au ministère fut une calamité réelle pour la France, devait encore diriger la marine pendant une grande partie de l'année 1761. Inepte, ou peut-être vendu à la cause de l'Angleterre, il acheva de détruire la marine en abandonnant, à prix d'argent, à des armateurs particuliers, la plupart des vaisseaux de l'Etat, et ensuite en cédant les articles de gréement de ceux qu'il conservait et qu'il condamnait ainsi à ne plus servir que comme pontons dans les ports. La France entière cria à la trahison; Berryer eut peur, et ne consomma pas en entier l'acte odieux de vandalisme qu'il avait déjà commencé. Il parut même, quoiqu'il eût dit que la France ne devait plus espérer de disputer à l'Angleterre l'empire des mers, et qu'il fallait qu'elle se bornât à être puissance continentale, il parut faire un sacrifice à l'opinion publique, en ordonnant l'armement, dans les ports, de quelques escadres qui devaient s'opposer à la descente que les anglais projetaient de nouveau sur les côtes de France. Rochefort reçut alors, le 29 avril, l'ordre d'armer les vaisseaux le Guerrier, le Souverain, le Magnifique, l'Intrépide, le Solitaire, le Saint-Michel, la frégate l'Aigrette et sept prames, en guerre. Des ouvriers furent appelés des quartiers voisins, pour que les travaux fussent poussés avec activité, et au mois de septembre l'escadre était prête à prendre la mer: de nouveaux ordres arrivèrent ensuite qui 1761.

1761. prescrivirent de la renforcer des vaisseaux le Tonnant, l'Orient, le Northumberland et de la frégate l'Hébé, et d'en donner le commandement à M. le comte d'Aubigny. La population se laissa prendre à ce semblant de bonnes dispositions; mais ce n'était qu'un leurre: on voulait seulement lui donner satisfaction, car on n'avait pas l'intention d'utiliser sérieusement les forces qui pouvaient nous rendre encore redoutables. En effet, au mois de mars 1762, on démembra cette escadre, et l'on envoya au Port-des-Barques une avant-garde, composée des vaisseaux l'Intrépide, le Solitaire et le Saint-Michel, et des deux frégates. Les autres restèrent sur leurs amarres, dans le port, au lieu d'être expédiés au secours de nos colonies qui étaient bloquées; et plus tard, dans le courant de novembre, les vaisseaux d'avant-garde furent envoyés à Brest, et les six autres désarmés.

La Cour, suspectée de nouveau, fit entendre que la prudence seule l'avait forcée de contremander la sortie de Rochefort de l'escadre de M. d'Aubigny. Elle avait appris que les anglais qui, pour compenser la perte de Minorque, voulaient avoir un poste important sur les côtes du Ponent, avaient fait des armements considérables et qu'ils devaient s'emparer de Belle-Isle, d'où ils pourraient commander et bloquer nos ports, et s'opposer à la sortie des vaisseaux que la France mettrait à la mer

pour aller à la défense des dernières colonies qui lui 1761.
restassent en Amérique.

Belle-Isle fut en effet attaqué; et après quelques tentatives, dans lesquelles plus de deux mille assaillants furent tués par la garnison que commandait M. de Sainte-Croix, les anglais devinrent maîtres enfin d'un rocher stérile, mais dans une situation fort avantageuse pour le but qu'ils se proposaient, celui de bloquer nos escadres.

Il ne nous fut donc pas possible d'envoyer des secours à Pondichéry qui, depuis plusieurs mois, était assiégé par terre et par mer, et d'ailleurs ces secours fussent arrivés trop tard: Pondichery, désormais hors d'état de continuer sa défense, s'était rendu à discrétion, le 15 janvier, abandonné par la métropole et par l'escradre du comte d'Aché qui, par suite d'une mésintelligence avec le gouverneur, M. de Lally, se tenait aux attérages de l'Ile-de-France, au lieu d'aller combattre pour nous conserver la brillante position que nous avions dans l'Inde.

A la nouvelle de cette catastrophe, la France renouvela ses propositions de paix; mais ces propositions furent dédaigneusement repoussées. La population entière murmura et accusa hautement le ministère et la Cour elle-même, de la livrer abaissée, humiliée, au pouvoir de l'ennemi.

Ce reproche tira de son apathie habituelle le ministère de cette femme qui, après avoir annulé le

1761-62. faible monarque, régnait à sa place, et l'on crut donner alors satisfaction à la nation, en traitant avec une grande sévérité les officiers qui commandaient à la Guadeloupe, en 1759, au moment où cette île fut prise par les anglais.

Des ordres furent expédiés pour qu'un conseil de guerre se tînt à la Martinique, afin d'examiner la conduite des officiers qui eurent part à la défense de la Guadeloupe. L'instruction démontra que cette île n'avait opposé, malgré la bravoure de la garnison et le patriotisme de ses habitants, qu'une très-faible résistance. La voix publique et les divers rapports émanés des autorités françaises et anglaises, ne laissèrent plus de doute sur la conduite moins qu'honorable des officiers supérieurs, qui avaient eu la mission de conserver cette colonie importante à la France. Le conseil de guerre, assemblé à la Martinique, le 15 janvier 1761, condamna à la prison perpétuelle le gouverneur de la Guadeloupe, M. de Nadau, et le lieutenant du Roi à la Basse-Terre, M. de la Potherie. Par le même jugement, le sieur de Beaulès, lieutenant, fut condamné à être cassé; le sieur Bruny de Château-Brun, lieutenant d'infanterie, qui servait aux îles du Vent, à un an de prison.

Lorsque ces jugements parvinrent en France, pour être soumis à la sanction royale, les communications avec nos possessions transatlantiques étaient inter-

dites, par suite de l'occupation de notre littoral 1762.
par les anglais. Cependant, au commencement de 1762, un convoi parvint à la Martinique, portant ordre de faire exécuter les jugements dans cette île; mais alors la Martinique appartenait aux anglais depuis le 13 février; les condamnés avaient été placés sur un vaisseau pour être conduits en France, et à leur arrivée, on les écroua à la Bastille.

La Cour, qui voulait que l'exécution de ces jugements ne restât pas ignorée, car elle espérait apaiser par là le mécontentement public, ordonna que les condamnés fussent extraits de la Bastille et transférés à Rochefort, pour y subir la dégradation, et de là, être aussitôt dirigés sur l'île Sainte-Marguerite, lieu de leur détention.

Le 10 septembre 1762, en effet, MM. de Nadau, de la Porcherie, de Baulès et de Bruny de Châteaubrun furent amenés sur la place des gardes de la marine, où se trouvaient réunies toutes les troupes de la marine et de la guerre. Le greffier de la prévôté donna lecture du jugement, et ensuite on arracha aux deux premiers les croix de Saint-Louis dont ils étaient décorés, on déchira les habits de tous, et on les couvrit des vêtements humiliants qu'ils devaient désormais porter; peu de jours après, ils furent transportés à l'île Sainte-Marguerite.

La population, loin d'être satisfaite par ce châtiment, plaignit ces malheureux et invoqua leur grâce

1762. tout le monde était bien convaincu que s'ils n'eussent pas été abandonnés par la métropole, sur le point qu'ils étaient chargés de défendre, ils l'auraient conservé à la mère-patrie.

Depuis le commencement de la guerre, la France avait perdu trente-sept vaisseaux de ligne et cinquante-six frégates; perte immense, irréparable pour long-temps! car toutes les ressources de l'État étaient épuisées : plus d'un milliard avait été englouti, gaspillé, sans résultat favorable pour nous, par des hommes que l'histoire doit flétrir.

La population comprit que le trésor public ne pouvait rien désormais pour le salut commun, et cependant le sort de nos dernières colonies préoccupait tout le monde. Plusieurs provinces et quelques villes, entraînées par un mouvement de patriotisme bien louable, fournirent des fonds pour faire construire des vaisseaux de tous rangs qu'elles offrirent au Roi : cinq vaisseaux, le Languedoc, l'Union, la Bourgogne, le Zélé, le Marseillais, se construisirent à Toulon; quatre, le Ferme, le Flamand, l'Utile, le Bordelais, le furent à Bordeaux; deux, le Diligent et les Six-Corps, à Lorient; un, la Ville-de-Paris, d'abord appelé l'Impétueux, à Rochefort; deux, le Saint-Esprit et le Citoyen, à Brest, et un, l'Artésienne, à Dunkerque.

La province d'Aunis ne pouvait rester étrangère à ce généreux élan; la Rochelle et Rochefort contri-

buèrent, la première pour quarante mille livres, la seconde pour quarante-et-un mille huit cent trente-et-une livres, quatre sols, quatre deniers, et le commerce pour trente-cinq mille livres, dans la construction d'une corvette qui fut également mise sur les chantiers de Rochefort. 1762.

L'Angleterre eut de l'inquiétude, quand elle apprit le mouvement que le patriotisme des français imprimait dans tous les ports qu'elle croyait avoir frappés d'inactivité. Elle eut la crainte que le ministère, entraîné par la généreuse inspiration qui faisait agir quelques provinces, et qui, sans doute, s'étendrait à tout le royaume, ne portât la France à se relever plus fière et plus menaçante que dans le commencement de la guerre. Il lui parut donc de sa sûreté de nous enlever nos dernières colonies, et avant que l'escadre de M. d'Aubigny, réarmée à la hâte à Rochefort, pour aller au secours de la Martinique, put parvenir à tromper la vigilance des croiseurs anglais qui infestaient les côtes de l'Océan, la Martinique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, etc., etc., tombèrent au pouvoir de nos ennemis.

La nouvelle de cet évènement frappa de stupeur la France entière ; il ne nous restait plus rien de tout ce que nous possédions naguère dans les autres continents ! Le peuple murmura et proféra des menaces mais alors aucune chose ne pouvait ranimer un Roi blâsé sur tout. Les Choiseul, qui étaient à cette épo-

1762. que au ministère, n'avaient aucun ascendant sur l'esprit d'un monarque chez lequel tout sentiment de l'honneur du nom français semblait éteint.

Cependant ils crurent convenable, dans cette occurence, afin de calmer l'effervescence de la population, de traduire devant un conseil de guerre tous ceux qui avaient été chargés de la défense de la Martinique, et qui n'étaient pas morts en combattant. La lettre suivante, signée par Louis XV, le 30 août, arriva au maréchal de Sennectère : « La « prise faite par mes ennemis de ma colonie de la « Martinique, le 13 février, les circonstances dont « elle est accompagnée, et surtout la reddition du « Fort-Royal, exigent que la conduite des officiers « que j'avais préposés pour défendre cette île im- « portante, soit approfondie. C'est pourquoi je vous « fais cette lettre pour vous dire que ne pouvant « faire un meilleur choix, par la connaissance que « vous avez des lieux, mon intention est qu'aussitôt « qu'elle vous sera parvenue vous convoquiez un « conseil de guerre pour faire le procès, pour le « fait de la défense et reddition de ladite île, aux « officiers tant généraux que particuliers et soldats « qui composaient la garnison, et que vous les fas- « siez juger suivant la rigueur des ordonnances, et « que vous présidiez ce conseil. »

Le même jour, un ordre du Roi prescrivit au commandant Le Vassor de la Touche, de se rendre à la

Rochelle et de s'entendre avec le maréchal pour la convocation du conseil de guerre : le chevalier de Moyenneville fut ensuite chargé de faire l'instruction de l'affaire. 1762.

Pendant que toutes les dispositions étaient prises avec un grand appareil, M. de Lancise, lieutenant-colonel, commandant les troupes de la Martinique, fut arrêté et conduit en détention dans la maison des Jésuites de la Rochelle, où les autres officiers et M. de la Lignerie, qui étaient dans la prison de Rochefort, furent transférés.

Le 20 novembre, le conseil de guerre s'assembla. Au début de l'affaire, les officiers comprirent qu'ils avaient été choisis pour être sacrifiés à l'opinion publique, que leur condamnation devait calmer, et ils se résignèrent au silence, afin de ne pas déverser le blâme sur la Cour, sur le Roi qui ne leur inspirait cependant aucun amour, mais qui avait besoin de conserver un reste de prestige, pour maintenir la population dans les bornes de la soumission.

Après quelques heures de délibération, le jury déclara que MM. de Lancise et de la Lignerie n'avaient pas fait tout ce que le salut de la colonie pouvait attendre de la bravoure de ses défenseurs, et il les condamna, le premier à être cassé et à ne plus reparaître à la Martinique, et le second à être renvoyé du service par congé absolu. Quant aux autres officiers, le conseil, considérant qu'ils avaient obéi aux

1762. ordres qu'ils avaient reçus, les déchargea de la plainte et leur rendit leurs épées. Ce jugement « timide » déplut fort à la Cour, et le Roi signa une lettre dans laquelle on adressait au président du conseil, des reproches amers sur ce que, au lieu d'avoir questionné séparément les témoins à charge, désignés et choisis, on s'était contenté des indications du journal de M. de la Touche.

La condamnation de MM. de Lancise et de la Lignerie ne produisit pas encore sur le peuple tout l'effet que la Cour s'en était promis; les habitants de Rochefort osèrent, eux-mêmes, critiquer sévèrement le ministère, et signaler l'incapacité qu'il avait accusée dans les mesures adoptées pour sauver la Martinique et les autres îles. Le ministre en fut profondément blessé, et comme déjà il lui avait été donné une impression défavorable au port, il eut la pensée de l'abandonner.

Alors, dès qu'on eut terminé la construction du vaisseau la Ville de Paris et de la corvette donnée au Roi par la province, la plupart des ouvriers qui avaient été levés dans les années précédentes furent congédiés, et l'on ne conserva que ceux qui étaient strictement nécessaires au radoub des navires qui effectueraient leur retour.

Une autre fois le port allait être inactif; et ici nous le verrons, après avoir un instant brillé encore, comme un météore qui s'éteint, marcher languissam-

ment jusqu'au moment où, fermé presque définitivement, il cessera de compter au nombre des arsenaux de l'Etat. 1762.

Quoiqu'on eût l'espoir que la paix serait prochainement signée, on sentait le besoin de mettre l'île d'Aix dans un état de défense un peu plus respectable. La présence continue des anglais aux attérages de Belle-Isle, donnait des inquiétudes sérieuses pour Rochefort; et d'un autre côté, la Rochelle, qui avait tout à craindre d'un débarquement, insistait beaucoup pour que l'entrée de la Charente fût protégée contre les tentatives d'invasion de l'ennemi. Le ministre de Choiseul envoya donc à Rochefort MM. de Filley et Sonolet, qui furent chargés d'examiner quels seraient les moyens les plus propres à assurer la défense de l'île d'Aix, et de dresser un projet des ouvrages qui paraîtraient urgents.

Les fortifications que les anglais avaient entièrement détruites, en 1757, dans cette île, n'avaient point été rétablies. On s'était borné à élever, à la hâte, quelques retranchements en terre, afin de repousser les escadres ennemies qui oseraient tenter de réparer la faute commise par l'amiral Hawke. On reconnut la nécessité de construire sur la pointe sud de l'île un fort qui pourrait battre depuis l'entrée de la rade jusqu'à l'embouchure de la Charente, et croiser ses feux avec ceux des rives du fleuve. Ce projet ne fut cependant pas réalisé immédiatement;

1762-63. on ne l'exécuta que quelques années après, pendant la durée de la paix.

Le duc de Choiseul, récemment arrivé au ministère, n'eut pas long-temps le projet d'abandonner Rochefort ; comme il ne traitait pas les choses avec l'insouciance, l'indifférence de son prédécesseur, il jugea bientôt que ce port devait être d'une grande utilité pour la correspondance avec les colonies, parce que l'on y trouvait, pour les approvisionnements de toute nature, des facilités qui ne se rencontraient nulle part ailleurs au même dégré. Aussi, quand le traité déshonorant et désastreux que la France signa le 10 février, nous rendit ce que les anglais ne voulurent pas conserver de nos anciennes possessions, et que Saint-Pierre-Miquelon, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galande, la Désirade, l'île stérile de Gorée et nos factoreries sur les côtes de Malabar et de Coromandel, retournèrent à la France, il fut décidé que pour « procurer l'abondance aux « COLONIES FRANÇAISES, Rochefort leur fournirait, « non seulement les objets de subsistance, mais encore tous les autres articles nécessaires aux troupes, et ferait des approvisionnemens en conséquence, et qu'à cet effet il y aurait dans ce port « douze flûtes destinées à alimenter ces colonies, et « que ces flûtes feraient chacune deux voyages par « an. »

Les habitants de Rochefort, on le conçoit, ac-

cueillirent cette nouvelle avec une grande joie. Quand 1763.
ils s'étaient vus à la veille d'être déshérités de toutes les faveurs de la Cour, ils se trouvaient bien heureux de jouir encore d'un avantage qui pouvait donner à leur commerce une grande importance. Ils y lurent l'espoir d'obtenir, tôt ou tard, l'autorisation d'entreposer les produits des colonies, et d'armer directement pour les pays lointains, d'où ils tireraient les denrées qui alimenteraient toutes les contrées riveraines de la Charente.

Cette prétention, bien naturelle, fut la cause de débats pénibles entre la Rochelle, qui ne voulait voir admettre aucune autre ville dans le partage de ses avantages, et Rochefort qui, se sentant plus heureusement placé que sa rivale pour approvisionner l'Angoumois, le Limousin, etc., et même le Poitou, cherchait à attirer dans ses murs, non pas tout le mouvement commercial dont la Rochelle était en possession depuis un temps immémorial, mais au moins une partie.

Plusieurs fois déjà Rochefort avait sollicité l'établissement d'un entrepôt, et toujours cette ville avait échoué, parce que la Rochelle faisait valoir l'antériorité de ses droits, et invoquait sans cesse des souvenirs qui devaient lui garantir la bienveillance constante du gouvernement. Tant que Rochefort trouva dans les opérations avec la marine une compensation aux avantages qu'on lui refusait d'ailleurs,

1763. il se soumit avec assez de résignation aux refus continuellement motivés de la même manière que lui valaient ses démarches. Mais quand la population sentit décroître la marine militaire, et qu'elle la vit réduite à l'état déplorable où les ministres de la favorite la firent tomber, elle voulut chercher dans le commerce les moyens d'existence que les conditions d'une paix humiliante pour la France lui enlevaient. Dès que les commerçants de cette ville connurent en 1761 la coupable détermination du ministre Berryer, de vendre la plupart des vaisseaux de l'État et le gréement de ceux que les armateurs ne voudraient pas acquérir, ils adressèrent à la Cour un long mémoire, et demandèrent l'établissement d'un entrepôt dans leur port, et la permission d'y armer directement pour les colonies. La réponse se fit long-temps attendre, et lorsqu'elle arriva, on y découvrit aisément et la cause du retard et l'influence qui avait dicté l'ajournement prononcé. Le ministre s'exprimait en ces termes, le 30 novembre 1761. « Je sais « qu'en général on ne saurait trop multiplier les « moyens d'armer pour les colonies, et que la con- « currence dans les armements, en divisant les pro- « fits, procurerait aux provinces plus de débouchés « et au commerce plus d'aisance dans les expédi- « tions. Mais les circonstances ne permettent point « d'exécuter l'arrangement proposé par la ville de « Rochefort. Elle peut d'autant mieux attendre un

« temps plus favorable *qu'elle trouve ces avantages* 1763.
« à la Rochelle. »

Insister n'était pas possible, près d'un ministre qui, tout en reconnaissant la concurrence utile aux intérêts de tous, refusait de l'autoriser. On se résigna à attendre l'époque où, repoussé par la main qui l'avait porté à la tête des affaires, cet homme serait remplacé par un autre qui fût capable de comprendre les besoins de la France.

Lorsqu'on apprit que le port de Rochefort était désormais chargé de faire les armements des navires de l'Etat, destinés à fournir aux colonies les secours de toute nature qui leur seraient nécessaires, on pensa que la force des choses ferait de Rochefort un centre d'opérations commerciales, et que la création d'un entrepôt serait amenée naturellement par les circonstances. Cet espoir devint plus grand encore, aussitôt que parut une ordonnance du Roi, du 31 juillet 1763, portant « établissement à Rochefort « de six paquebots qui partiront successivement tous « les mois pour les îles du Vent et Sous-le-Vent. » Cette ordonnance portait que le port de Rochefort serait le seul à l'avenir où les vaisseaux de S. M. pussent décharger et entreposer les denrées et marchandises qu'ils prendraient à fret dans les colonies, afin de les transporter en France. Les négociants crurent le moment opportun pour obtenir l'autorisation de faire le commerce d'outre-mer, et

1763. ils adressèrent de pressantes suppliques au ministre.

La Rochelle eut de sérieuses craintes, car elle crut entrevoir sa ruine dans la création, à Rochefort, d'une correspondance directe et périodique avec les colonies, qui ferait la concurrence au commerce. Elle adressa mémoires sur mémoires à Paris, et dans tous elle cherchait à faire admettre « que la marine « royale et la marine marchande étaient incompa- « tibles. » Le ministre de Choiseul communiqua ces mémoires à M. Choquet, commissaire-général ordonnateur de la marine à Rochefort, et lui demanda son avis. Cet administrateur écarta les objections de la Rochelle et appuya les « demandes des commerçans « de Rochefort; » il déclara, le 5 novembre 1763, « que la marine ne peut avoir aucune raison de s'y « opposer. » et termina ainsi : « Quant à ce que l'on « observe, que les armemens que l'on ferait à Ro- « chefort pour les colonies, opèreraient la ruine de « la Rochelle, il n'est pas douteux que le commerce « de cette ville n'en souffrît et n'en diminuât beau- « coup. Pourquoi le corps du commerce a-t-il laissé « perdre et combler le port par une négligence qui « porte un préjudice notable à l'Etat, et aux com- « merçants des dépenses énormes, puisqu'ils sont « obligés d'éparpiller leurs navires dans divers ports « pour les conserver? La décharge de leurs bâtimens « dans les rades est dispendieuse, par les allèges

« souvent retardées par la variété des temps qui 1763.
« occasionnent des avaries; au lieu que tout porté
« dans le haut du port de Rochefort, on évite les
« risques et les augmentations de dépenses. Qu'im-
« porte à l'Etat que les richesses entrent par la Ro-
« chelle, que les négociants y résident, ou par Ro-
« chefort, pourvu que les uns et les autres ne sor-
« tent pas du royaume. Rochefort présente des
« moyens d'économiser, par conséquent d'augmen-
« ter la rentrée des richesses par l'accroissement du
« commerce; et Rochefort, d'où les bâtimens de
« commerce peuvent faire leur départ, en débor-
« dant des quais tous chargés, deviendrait une ville
« recommandable par la grandeur de son commerce
« que l'on ferait avec sûreté, et produirait des res-
« sources infinies au port de l'Etat pour la marine
« royale. »

L'opposition de la Rochelle eût été sans succès dès-lors, si les délégués de cette ville n'eussent suscité de nouvelles difficultés : les Fermiers-Généraux intervinrent alors, et ils objectèrent que la création d'un entrepôt à Rochefort aurait le grave inconvénient de rendre la fraude facile, parce que l'on ne pourrait jamais s'opposer à ce que les officiers de marine eux-mêmes rapportassent des marchandises pour lesquelles ils ne feraient aucune déclaration. Ils ajoutèrent en outre que cette ville devait se contenter de la faculté qui lui avait été accordée, depuis assez long-

1763. temps, d'avoir un entrepôt pour la Louisiane, et que rendre cette faculté plus générale, c'était compromettre les intérêts du trésor. Les Fermiers-Généraux étaient à cette époque des puissances que l'on traitait avec beaucoup d'égards, et dès qu'ils eurent pris un rôle dans la discussion, Rochefort succomba. On sait d'ailleurs que ces grands spoliateurs des richesses de la France se souciaient fort peu que l'aisance publique s'accrut par les avantages que les entrepôts devaient procurer au commerce : leurs intérêts proscrivaient ces facilités, et ils étaient toujours contraires aux demandes que les négociants adressaient de toutes parts, dans le but d'obtenir certaines immunités qui eussent diminué les bénéfices de leurs fermes.

Cependant le gouvernement, qui avait compris l'importance de ce port pour les opérations commerciales, lui accorda encore une faveur qu'on n'osa pas censurer. Par un édit du mois de juillet 1764, on reconnaît « la bonté et l'utilité du port de Rochefort, » et on le classe au rang de ceux par lesquels se feront à l'avenir l'entrée et la sortie des grains, et où ils seront entreposés.

La chambre de commerce de Rochefort s'appuya des termes mêmes de cet édit, pour solliciter de nouveau, et plus vivement que jamais, le 29 décembre 1764, la faculté de commercer directement avec les colonies et la Guinée. Mais ici elle ne se présentait plus isolée pour combattre l'opposition de la Rochelle:

Cognac, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Angoulême, 1763.
Limoges, toutes places que Rochefort doit naturellement approvisionner, à moins de frais que la Rochelle, joignirent leurs instances aux siennes; et nous trouvons dans un précis annexé à leurs demandes, les passages suivants : « Les habitans et négocians de « la Rochelle se contredisent en tout, en opposant « que si l'on accorde l'entrepôt à Rochefort, le commerce de leur ville tombera. Ils se persuadent donc « que l'intention d'abandonner le port de Rochefort « était uniquement en leur faveur, et qu'aujourd'hui « voyant échouer leurs envieuses prétentions, ils « réclament pour leurs intérêts que l'on n'accorde « point cet entrepôt qu'ils ont déjà sollicité pour « eux. Pensent-ils que leur intérêt particulier sera « exécuté au préjudice de l'intérêt général? » Et plus loin : « lors du traité fait entre le Roi et la ville de « Rochefort, celle-ci devait être exempte de troupes « pendant cent ans ; mais ayant été réputée *colonie*, « on l'a assujétie avant le terme expiré. Il y a plus : « c'est que la ville de Rochefort a toujours promis « et promettra toujours des ressources qu'on ne « trouverait certainement pas à la Rochellle. Rochefort s'était réservé une somme considérable ; le « ministère en a disposé il y a peu d'années pour les « besoins de l'État, sous l'intendance de M. Baillon. « Au moins la ville de Rochefort peut-elle espérer à « titre de grâce et de faveur ce qu'elle pourrait de-

1763. « mander comme une justice qui intéresse essentiel-
« lement cinq des principales provinces du royaume
« et le bien général du commerce. »

Le ministère ne trouvait rien à objecter à ces raisons, et la Rochelle se vit sur le point de perdre sa cause, quand, en 1765, ses défenseurs firent valoir comme un puissant argument que l'établissement d'un port de commerce à la Cabane-Carrée, en amont du port de l'État, occasionnerait une grande gêne à la marine militaire, dont l'arsenal serait incessamment traversé par les navires marchands. Le ministère questionna M. Froger de l'Éguille, alors commandant de la marine, ainsi que les officiers du grand corps, et tous, d'un commun accord, repoussant ce nouveau moyen imaginé, émirent le vœu que les armements du commerce se fissent à Rochefort. Il semblait après cela que la lutte dût cesser, et que le désir des provinces riveraines de la Charente fût exaucé; mais il n'en fut rien encore, et plusieurs années s'écoulèrent avant que les instances itératives et appuyées des sympathies d'une vaste étendue territoriale, fissent avancer les choses d'un pas.

Quand nos antagonistes ne virent plus à Rochefort les officiers qui leur avaient été hostiles, et que M. de Praslin eut succédé au duc de Choiseul, ils revinrent à la charge, pour faire déclarer que la sûreté du port de l'Etat était un obstacle insurmontable à la demande de Rochefort. Le nouveau ministre

invita M. du Teillay, alors commissaire-général de ce port, à lui donner son avis sur cette question. Cet administrateur répondit, le 25 août 1767 : « Il « n'existe aucune cause qui puisse empêcher l'éta- « blissement d'un port de commerce à la Cabane- « Carrée. » M. de Praslin allait céder à la demande de la chambre de commerce de Rochefort, quand quelqu'un parvint à faire ajourner l'édit du Roi. 1763.

A la fin de l'année suivante, Saintes et Angoulême qui avaient été entraînés dans des frais considérables pour tirer des denrées coloniales de la Rochelle, reproduisirent leurs demandes en faveur de Rochefort: et cette fois encore on voulut faire admettre que les navires du commerce qui traversaient journellement l'arsenal causaient de sérieux embarras à la marine. M. de Rambures, major des armées navales et du port, déclara, le 28 janvier 1769, que « ce fait « est inexact et qu'il considère comme une chose « utile, non seulement au commerce mais à l'Etat « lui-même, que Rochefort soit autorisé à corres- « pondre directement avec les colonies et qu'il ait « un entrepôt. »

Sept années s'étaient écoulées en luttes pénibles, sans que Rochefort obtînt justice, quand par ordonnance du Roi du 1er janvier 1771, M. Dulaurens, deuxième médecin de la marine, fut nommé maire pour 1771 et 1772.

M. Dulaurens était un de ces hommes que rien ne

1763. rebute, qui se rient des obtacles qui leur sont opposés. Il résolut d'obtenir pour sa ville de prédilection, à l'amélioration et au développement de laquelle son temps, toutes ses pensées appartenaient, la liberté du commerce maritime. Appelé à Paris par des affaires personnelles, il écrit au corps ville qu'il se met à sa disposition, et engage la communauté des habitants à profiter de son séjour dans la capitale pour l'employer à travailler « pour le bien et avantage « de cette ville, et particulièrement aux moyens « d'obtenir l'établissement d'un entrepôt en ce port, « le rétablissement des anciens privilèges et la dimi- « nution du taux onéreux et insolite des contribu- « tions qui sont exigées des habitants. »

La ville était à cette époque dans un état de pauvreté déplorable : tous les avantages qu'elle avait trouvés dans le mouvement de son port, jusqu'à la fin de la guerre de sept ans, lui avaient été enlevés successivement, et elle se voyait menacée de la fermeture de l'arsenal, que l'on sacrifiait évidemment à des passions rivales. Le corps de ville se réunit le 23 novembre 1771, et prit la résolution suivante : « Vu l'état critique où se trouve la ville par la ré- « forme de la plus grande partie du port, la trans- « lation de la compagnie entière des gardes de la « marine au port de Brest ; vu la nécessité d'en em- « pêcher l'entière décadence et de rendre cette ville « florissante et de la plus grande ressource pour

« l'État, en tirant parti de son terrain et de sa po- 1763.
« sition pour le commerce et l'approvisionnement
« des colonies, le corps de ville charge M. Dulaurens
« de représenter la commune pour solliciter l'octroi
« de ces deux objets ; mais comme la ville est hors
« d'état de subvenir aux dépenses que pourraient
« entraîner les démarches de M. Dulaurens, il ver-
« rait avec plaisir les différentes communautés réali-
« ser l'offre qu'elles ont faite de les acquitter. »

Dès que M. Dulaurens se vit nanti des pouvoirs de ses concitoyens, il commença à agir et à tenter, autant par ses démarches nombreuses que par des écrits où l'homme de grand talent se révèle, de vaincre un ministre hostile, et de l'amener à nous rendre les avantages qu'un caprice nous avait enlevés; il eut un instant l'espoir de faire accorder à la ville ce qu'elle souhaitait depuis tant d'années, le droit de faire le commerce des colonies.

Que de combats pénibles cet homme dévoué eut à soutenir! il en sortit vainqueur; mais non pas sans avoir été menacé souvent dans sa liberté personnelle. Suivons les faits : l'homme se dévoilera, et le nom de Dulaurens, inconnu à la génération actuelle, revivra pour ne plus s'éteindre.

M. de Boynes était ministre de la marine, quand M. Dulaurens entreprit la défense de Rochefort. C'est d'abord à cet homme d'Etat que le député s'adresse, et il le trouve peu disposé à faire quelque chose pour

1763. une « ville qui, née d'hier, voulait disputer à ses « aînées les avantages que le temps leur avait garan- « tis. » M. de Boynes, malgré les avis du conseil de marine du port, soutient toujours que pour Rochefort la liberté du commerce avec les colonies et la côte de Guinée est incompatible avec la marine royale; et M. Dulaurens lui cite l'exemple de Brest qui, alors, jouissait et avait joui de tout temps de cette liberté, sans qu'il en résultât le moindre inconvénient; quoique le service de la marine royale y eût été constamment plus considérable qu'à Rochefort, et bien qu'il n'y eût pas dans cette première ville un port pour les marchands, éloigné et séparé de celui du Roi. M. de Boynes n'insista plus sur ce point, car il avait sans doute senti le ridicule de son observation; mais il dit « que l'intérêt des villes méritant d'être concilié, « il semblait que l'intérêt de la Rochelle s'opposait « à la concession sollicitée par Rochefort. » C'était là le secret du refus; M. Dulaurens ne s'attendait pas qu'on le lui dévoilât, et surtout que ce fût si promptement. Il répondit donc : « Le droit naturel, la « protection du Roi, également due à tous ses su- « jets, l'abus de tout privilège exclusif dans tous les « objets de commerce général, le bien-être de plu- « sieurs villes et provinces qui réclament avec Ro- « chefort pour cette liberté, balanceraient ample- « ment l'intérêt prétendu de la Rochelle, quand il « ne serait pas vrai, comme il est aisé de le démon-

« trer, que le soutien du commerce de la Rochelle 1763.
« même dépend absolument de la grâce sollicitée
« par la ville de Rochefort.

« Priver le port de Rochefort de la liberté du
« commerce, c'est perdre les facilités et les ressour-
« ces qu'offre à l'Etat une rivière aussi considérable
« et aussi utile que la Charente, c'est renoncer aux
« espérances certaines d'une augmentation, même
« d'une nouvelle branche de commerce offerte au
« travail et à l'industrie; c'est causer un préjudice
« notable à plusieurs grandes provinces, c'est anéan-
« tir les avantages infinis que présentent les vues
« proposées par la ville de Rochefort, tels que l'en-
« couragement de l'agriculture, celui de la naviga-
« tion, l'approvisionnement des bestiaux et celui
« des salaisons, la cessation des maladies dans le
« pays, avantages attestés par trois intendants res-
« pectables : MM. Turgot, de Ruys et d'Aubenton,
« avantages si bien reconnus par monseigneur lui-
« même.

« L'intérêt de la ville de la Rochelle exige la con-
« cession de la grâce sollicitée par Rochefort, parce
« que décidément cette première ville ne peut plus
« soutenir seule son ancien commerce. Les faillites
« qui y sont des plus fréquentes ne prouvent que
« trop que le commerce s'y éteint; la nécessité où
« les négociants sont d'employer des allèges pour le
« chargement et le déchargement de leurs navires,

1763. « les frais, les retards, les avaries que cette néces-
« sité occasionne, plusieurs autres inconvénients de
« leur port, tout-à-fait insurmontables, détruisent
« absolument toute espèce de concurrence avec les
« villes de Bordeaux et de Nantes si bien favorisées
« par la Garonne et la Loire ; qu'ainsi le commerce
« de la Rochelle, quoi qu'on fasse, se perdra, et en
« même temps tout le commerce des parages voisins,
« si l'on n'y supplée par l'établissement d'un entre-
« pôt à Rochefort où de tous les temps les Rochelais
« ont envoyé et envoyent encore leurs gros navires
« et y font leurs armements par nécessité. Il y en a
« dans ce moment trois qu'ils n'ont osé faire entrer
« vides dans leur hâvre. Les travaux qu'ils y ont
« faits et ceux qu'ils feront ne les rendent pas plus
« hardis ; on peut même prouver qu'ils se préparent
« d'autres obstacles peut-être plus dangereux pour
« la sûreté et la durée de leurs navires.

« La Saintonge, l'Angoumois et les autres pays
« limitrophes de la Charente, à défaut d'entrepôt,
« préféreront d'aller chercher les retours d'Amé-
« rique à Bordeaux, parce que ces provinces auront
« espérance d'y trouver les débouchés de leurs den-
« rées qu'elles ne pourraient rencontrer à la Ro-
« chelle; tandis qu'au contraire la population et
« l'aisance augmentant par l'exécution des projets
« de la ville de Rochefort, il y aurait de proche en
« proche une augmentation de besoins, une plus

» grande consommation dont la Rochelle se ressen- 1763.
« tirait nécessairement. »

Cette réponse fit chanceler le ministre dans sa résolution; mais comme il s'était sans doute engagé à ne pas céder, il objecta que l'insalubrité de l'air de Rochefort lui ferait toujours répugner de faire quelque établissement dans cette ville. C'était là, en toutes choses, le dernier argument que l'on nous opposait, et certainement c'était, à cette époque, le moins contestable : car on avait peu fait jusqu'à ce moment pour sanifier la contrée; les dessèchements des marais environnants n'avaient point encore été entrepris. M. Dulaurens avait sans doute peu à répondre à cela : aussi s'engagea-t-il « au nom de la « ville qu'il représente à faire exécuter tous les tra- « vaux nécessaires à la salubrité de l'air, si l'on ac- « corde à cette ville la liberté du commerce. L'in- « dustrie prenant du développement, l'aisance rem- « placera la misère qui accable la population, et « alors les revenus de la municipalité croissant en « raison de l'étendue des opérations commerciales, « seront employés à des dépenses de dessèchement, « et en peu d'années on fera d'un pays mal-sain, « et qui se dévaste journellement, une contrée des « plus riches et de la plus grande ressource pour « la marine royale, pour la marine commerçante, « pour tout le royaume. »

M. de Boynes avait la leçon faite, et il s'évertuait

1763. à entasser objections sur objections pour que le député de Rochefort comprît qu'un refus était décidé, et cessât enfin de faire des instances. Mais M. Dulaurens avait juré de ne laisser Paris qu'avec l'autorisation en main, et il se prépara à de nouvelles réponses. Alors, avec un mouvement d'humeur, le ministre reprocha à la ville d'avoir refusé de payer le logement des officiers attachés au service de l'artillerie de marine, et il mit fin à l'entretien en déclarant qu'on n'accorderait rien à un port qui ne savait pas faire quelque chose pour soulager l'Etat, dans les charges qu'il avait à supporter.

Décidément Rochefort devait être sacrifié! Son port militaire était abandonné, et l'on refusait aux habitants une compensation à la perte des avantages dont ils avaient joui jusque-là. M. Dulaurens n'en devint que plus ardent à marcher vers le but qu'il s'était promis. De nombreux mémoires parvinrent à tous les agents du pouvoir, et ensuite à tous les personnages desquels le député de Rochefort pensait obtenir appui ou protection. Mais ce fut en vain: tout le monde se montrait indifférent. Il se décida donc à s'adresser au Roi, et peu de jours après parut un long mémoire, dans lequel les causes de la souffrance de Rochefort sont exposées avec un talent remarquable, et où surtout l'infatigable défenseur de la ville s'attache à énumérer les besoins du pays dont l'administration lui est confiée. Nous re-

produisons en entier ce mémoire qui, on le verra, 1763.
est la source où les projets d'amélioration qu'on a exécutés depuis ont, tous, été épuisés.

AU ROI.

« Sire,

« Votre Majesté m'ayant confié par une ordonnance « exprès l'administration de sa ville de Rochefort, il « est indispensablement de mon devoir de porter « jusqu'au pied de votre trône les très-humbles re- « présentations des habitants de cette même ville.

« L'intérêt de l'État, le bonheur de deux grandes « provinces, l'avantage du commerce, le bien du « service de Votre Majesté, la conservation, le sou- « lagement du peuple, l'accroissement de la popu- « lation, sont le but et les motifs de la réclamation « que j'ose faire de votre justice et de vos bontés pour « la ville de Rochefort. J'exposerai d'abord à Votre « Majesté les avantages que je viens offrir, j'établirai « ensuite les moyens nécessaires pour y parvenir; « ces moyens loin de diminuer les revenus de l'État, « concourront au contraire à leur augmentation. « J'ajouterai, enfin, quelques réflexions sur les dif- « ficultés qui ont été ou qui pourraient être opposées « au plan que je vais détailler.

« La ville de Rochefort, par sa position sur la « rivière de Charente, près son embouchure dans « l'Océan, reçoit de plus de trente lieues les produc- « tions de l'Angoumois, de la Saintonge, et de partie

1763. « du Limousin et du Périgord; de sorte que le port « de Rochefort se trouve le débouché naturel et « unique de ces provinces qui abondent en bestiaux, « en vins, eaux-de-vie, bois, sels, charbons, mines « de fer et d'acier, chanvres, lins, légumes et grains « de toutes espèces.

« Les autres rivières qui viennent se perdre dans « la Charente, telles, entre autres, que la Boutonne, « amènent à très-peu de frais les denrées à peu près « du même genre, du haut Poitou. Le dessèchement « projeté d'environ quarante mille journaux de terre « le long de ses rives, la rendrait plus considéra- « ble, et ajouterait aux avantages de la Charente.

« La rivière de Seugne, dont le rétablissement, « accordé à M. le prince de Marsan, par arrêt de « votre conseil du 16 septembre 1770, est aussi im- « portant que peu dispendieux et ajoute beaucoup à « ces facilités.

« Outre les avantages que la ville de Rochefort « tire de cette position, la plus heureuse pour toute « espèce de commerce, je dois observer à Votre « Majesté que ce pays immense dont le port est le « débouché, est un des pays les plus gras et les plus « fertiles de votre royaume; et cependant une grande « partie de son étendue se trouve en friche, ou inon- « dée, ou à peu près en non-valeur.

« Déjà plusieurs seigneurs et riches propriétaires « ont projeté divers canaux très-utiles, et se sont

« occupés de dessèchements ; mais ni leurs vues gé- 1763.
« néreuses, ni le projet de navigation consenti par
« Votre Majesté, en faveur du prince de Marsan,
« n'auront lieu ou ne l'auraient qu'en pure perte,
« si le port de Rochefort n'offre pas l'entière liberté
« du commerce, la ressource de la consommation et
« de l'exportation du superflu. Sans cette ressource
« ces provinces vont devenir plus incultes, les be-
« soins des habitants seront les seuls objets de con-
« sommation, et ils seront insuffisants pour un pays
« aussi vaste qu'excellent.

« Déjà la cessation des grands armemens à Roche-
« fort, le transport de l'approvisionnement des co-
« lonies à Bordeaux, le retranchement d'une partie
« de la marine royale, ont diminué les anciennes
« ressources et les débouchés. Cette ville et les pro-
« vinces voisines sont consternées, accablées de cet
« évènement, et ne s'en consolent que dans l'espé-
« rance du dédommagement que je viens réclamer
« des bontés de Votre Majesté. Ce dédommagement,
« Sire, ne pourra que concourir au bien général de
« votre royaume ; l'agriculture et le commerce sont
« incontestablement les sources de l'abondance des
« vraies richesses de l'Etat. Votre conseil s'occupe,
« sans relâche, de ces grandes vues, puis-je crain-
« dre de n'être pas accueilli, quand je viens en en-
« trenir Votre Majesté, quand je viens lui assurer
« qu'il est possible, même facile d'améliorer les pro-

1763. « ductions actuelles d'un pays considérable, d'en « augmenter les quantités, d'en faciliter les trans- « ports, de mettre en valeur une grande quantité « de terrains qui sont en friche, perdus ou noyés, « d'en convertir la plus grande partie en prairies « excellentes, ce qui procurerait les moyens d'éle- « ver des bestiaux. Ces avantages, joints à celui des « salines, dont ces pays abondent, apporteraient à « la France le double profit et de l'abondance pour « l'intérieur du royaume, et de l'approvisionnement « des salaisons, soit pour la marine royale, soit pour « la marine marchande, dont l'étranger se trouve- « rait déchu, parce qu'il ne lui serait plus possible « de soutenir la concurrence, et qu'il serait de l'in- « térêt de l'Etat de ne plus tirer chèrement de l'é- « tranger ce qu'il trouverait sous sa main à bien « meilleur compte.

« Le commerce des suifs et celui des cuirs sui- « vraient la progression augmentée de celui des bes- « tiaux, offriraient une nouvelle branche de com- « merce et conséquemment une nouvelle source de « richesse.

« L'abondance et la facilité des transports ren- « dant les armements moins coûteux à Rochefort, ils « y deviendront plus fréquents; la vente permise « des retours engagera les étrangers d'y venir par « préférence; de là plus de facilité pour la consom- « mation, plus de ressource pour les débouchés de

« l'Angoumois et de la Saintonge ; et il est essentiel, 1763.
« Sire, que ces provinces ne perdent point ces res-
« sources, parce qu'aucune autre partie de la France
« ne peut fournir avec autant d'abondance les eaux-
« de-vie et les sels de qualité propre à soutenir la
« réputation chez l'étranger ; ce n'est que depuis que
« les eaux-de-vie sont chères et rares (ce qui ne serait
« point arrivé si l'agriculture avait été plus en vi-
« gueur, si le commerce avait pu s'établir avec plus
« de liberté et de concurrence à Rochefort), que les
« négociants étrangers, et même quelques nationaux,
« ont fait acheter des eaux-de-vie ailleurs qu'en
« France ; inconvénient qui peut avoir des suites rui-
« neuses pour l'État.

« Un autre avantage bien essentiel, Sire, qui ré-
« sultera de vos bontés pour la ville de Rochefort,
« et le plus digne d'être présenté au cœur de Votre
« Majesté, c'est la salubrité de l'air, c'est la cessa-
« tion des maladies qui désolent ces contrées : Oui,
« Sire, il est possible de rendre l'air de Rochefort et
« de ses environs très-sain ; je puis en assurer Votre
« Majesté ; je me suis particulièrement dévoué à cette
« étude ; mon état de médecin de votre marine m'y
« obligeait ; ce sont les vues relatives que j'ai présen-
« tées à vos ministres, qui, après m'avoir attiré leur
« approbation et concilié l'estime de mes concitoyens
« ont déterminé le choix extraordinaire de Votre
« Majesté, par lequel j'ai été placé à la tête de l'admi-

1763. « nistration de la police et des affaires de cette ville.

« Le moyen de procurer la salubrité si désirable « pour la conservation des habitants de Rochefort, « si utile à vos finances par la diminution des dépen- « ses dans vos hôpitaux, serait d'établir sur la droite « de la Charente une digue d'environ une lieue, vers « le sud-ouest de Rochefort; de construire sur la « gauche, vers le sud-est, un canal de moindre « étendue, qui, sans nuire à cette rivière, dessèche- « rait les marais qui sont au sud de cette ville, et « faciliterait aux navires marchands et étrangers la « navigation de la Charente, sans passer par le port « de Votre Majesté : ces deux établissements joints « à un courant d'eau conformément à ce qui a été « proposé au ministre en 1769, pour le nétoyement « des égoûts et des fossés au dehors de la ville, à « quelques petits canaux de peu d'étendue, au main- « tien d'une exacte police dans l'intérieur, et sur- « tout à l'encouragement des desséchements et défri- « chements projetés et commencés, rempliront cet « important objet dans la plus grande étendue, en « même temps qu'ils opéreront le bien de ces pro- « vinces et de l'État.

« Ces travaux utiles s'exécuteront sans dépense de « la part de l'État, si Votre Majesté veut bien accor- « der à la ville de Rochefort la liberté du commerce « aux isles françaises de l'Amérique et aux côtes de « Guinée, à l'instar des ports du royaume qui jouis-

« sent du bénéfice des lettres-patentes du mois d'avril 1763.
« 1717 ; et si outre cette grâce, elle daigne rendre
« justice aux habitants de cette même ville, en les
« laissant jouir de l'excédent des impositions par eux
« supportées au-delà des intentions de Votre Majesté,
« et des privilèges qui leur ont été accordés par
« lettres-patentes du mois de mars 1669. Par ces
« lettres-patentes, Louis XIV, votre très-honoré bi-
« sayeul, déclare que trouvant l'assiette du lieu de
« Rochefort en Aunis, des plus avantageuses pour le
« commerce, et pour l'établissement d'un arsenal et
« port maritime, et ayant fort à cœur d'en faire une
« pépinière de gens propres au service de la mer, il
« accorde et veut, que ceux qui viendront s'établir
« audit lieu, ainsi que leurs successeurs, ne payent,
« à toujours et à jamais, pour toutes tailles et impo-
« sitions royales, qu'une somme de 2000 livres par
« an, sans que sous aucun prétexte, cette imposition
« puisse jamais être augmentée. Point de doute que
« cette promesse solennelle du Roi n'ait dû avoir son
« exécution ; elle l'a eue sans interruption jusqu'en
« 1738, que M. de Barentin, alors intendant de la
« Rochelle, commença d'y donner atteinte en aug-
« mentant cette taxe de cinquante francs seulement,
« et insensiblement depuis, sans autre autorité que
« celle de l'usage, sans que Votre Majesté ait jamais
« dérogé à ces privilèges, la ville de Rochefort, qui
« aux termes de ces lettres-patentes, ne devait payer

1763. « par an que deux mille livres pour toutes tailles et
« impositions, en supporte pour vingt mille francs ;
« et ce qu'il est essentiel de faire connaître à Votre
« Majesté, c'est que cette charge tombe principale-
« ment sur la partie des habitants la moins aisée,
« celle cependant dont la misère et l'utilité méritent
« la plus grande considération; la plupart des autres
« habitants étant exempts de ces impositions, par
« leurs charges ou par leurs emplois dans la marine.

« Outre qu'il est de votre justice, Sire, que les
« promesses faites à des sujets zélés et soumis soient
« remplies, c'est que vos habitants de Rochefort
« sont réellement dans l'impuissance de subvenir à
« cette surcharge; leurs ressources enlevées par la
« cessation des grands armements et la réduction
« de la marine, la cherté des vivres, par les mau-
« vaises récoltes qui se sont succédées, laissent la
« ville de Rochefort dans un état de détresse inex-
« primable; ses octrois sont diminués de moitié;
« quantité de maisons restent inhabitées; les mou-
« lins sont en plus grande partie abandonnés : toute
« industrie est entièrement découragée; le peuple
« qui en attend ses ressources, languit dans une
« oisiveté forcée; cette source d'indigence et de vi-
« ces ôte aux uns les mœurs, aux autres la force
« et le courage; plusieurs succombent aux maladies
« qu'ils n'ont ni le désir ni les moyens de surmonter:
« la nécessité ou le désespoir porte quantité d'au-

« tres habitants à étouffer ou suspendre la voix de 1763.
« la nature; à exposer journellement leurs enfants,
« et à chercher, en s'expatriant, des ressources
« qu'ils ne trouvent plus chez eux.

« Par un dénombrement fait en 1752, on a trouvé « que Rochefort contenait ving-cinq mille âmes; « il n'y en a pas dix mille actuellement, et l'on est « fondé de craindre que sous peu Rochefort, une des « plus belles villes de votre royaume, et qui, à « touts égards, peut devenir une des plus impor- « tantes, ne soit bientôt plus qu'un lieu désert et « abandonné, si Votre Majesté ne daigne promp- « tement lui faire éprouver les effets de sa justice « et de sa bienfaisance.

« La surcharge de dix-huit mille livres de tailles, « et autres impositions que la ville de Rochefort sup- « porte, malgré la teneur de ses privilèges, n'est pas « le seul préjudice qu'elle ait à essuyer; depuis « plusieurs années les habitans souffrent de l'em- « pressement qu'ils ont apporté pour subvenir aux « besoins de l'Etat.

« Qnand il a été nécessaire d'établir le don gra- « tuit, Votre Majesté avait taxé la ville de Roche- « fort à une somme de soixante mille livres, payables « en six ans, en l'exhortant, comme les autres villes, « de se libérer promptement, pour prouver son « zèle, et mériter d'être protégée.

« Les habitans de Rochefort, qui recevaient de

1763. « plus forts octrois à cause de la grande affluence « du monde, et par conséquent de la plus grande « consommation que la guerre et les mouvements du « port occasionnaient, consultant plus leur zèle « que leurs vrais intérêts, payèrent la totalité de « cette imposition en moins de deux ans; ils de- « vaient donc, Sire, éprouver vos bontés: mais à « votre insçu, et à celui de vos ministres (car jamais « la ville de Rochefort n'a réclamé directement) « lors du second établissement du don gratuit, « les fermiers ont continué de le percevoir sur le « pied de l'ancien tarif, quoique les circonstances « favorables à la consommation ne fussent plus les « mêmes, quoique les ressources des habitants fus- « sent considérablement diminuées.

« Par cet abus, cette perception est devenue tri- « ple de celle dont la ville de Rochefort était et « devait être chargée, conformément aux intentions « de Votre Majesté. Sans la misère qui accable les « habitants de cette ville, ils supporteraient néan- « moins ces surcharges, et ne s'en plaindraient « pas.

« Mais toutes leurs ressources leur étant ôtées ils « sont réellement, Sire, à moins que leur état ne « change, dans l'impossibilité de subvenir aux trente « six mille livres de surcharge annuelle que l'inter- « ruption de leurs privilèges et la méprise des fer- « miers leur occasionnent.

« Dans cet instant, Sire, où je me trouve péné- 1763.
« tré de douleur en retraçant à Votre Majesté la
« désolation de la ville de Rochefort, on m'informe
« que les habitants sont affectés d'une nouvelle
« crainte : les préposés à la perception des vingtiè-
« mes, sous le prétexte le moins probable de la plus
« value des maisons, veulent faire augmenter con-
« sidérablement cette imposition, et par une contra-
« diction aussi insoutenable qu'opposée à l'équité
« naturelle, ils osent porter cette augmentation sur
« quantité de maisons que la réduction de la marine
« rend nécessairement inhabitées et moins recher-
« chées; de sorte que, selon ces percepteurs, les ha-
« bitants de Rochefort augmenteraient de charges à
« mesure qu'ils perdraient de leurs ressources; que
« quantité d'officiers de votre marine qui changent
« de département par vos ordres, et laissent leurs
« maisons sans espérance d'être occupées, ou dans le
« cas de ne l'être qu'à vil prix, seraient obligés de
« plus forts vingtièmes, à proportion que leur for-
« tune dépérit; la seule absurdité d'un pareil sys-
« tème suffira pour le détruire : Votre Majesté juste
« et bienfaisante a trop en horreur la vexation et l'op-
« pression de ses peuples.

« J'aurais balancé, Sire, d'exposer à votre cœur
« compatissant, la situation affligeante de la ville de
« Rochefort, si je n'avais en même temps des moyens
« à offrir qui peuvent se concilier avec l'imposition,

1763. « toute considérable qu'elle est, et le dédommage-
« ment dû en compensation à la ville de Rochefort.

« Ces moyens sont de facile exécution : ils consis-
« tent, outre la grâce de toute liberté pour le com-
« merce de cette ville, à réduire les impositions,
« ainsi que la perception du don gratuit, conformé-
« ment aux intentions de Votre Majesté, et à la teneur
« des lettres-patentes ; c'est-à-dire, à fixer la taille
« et autres accessoires, à la somme de deux mille
« livres, et celle du don gratuit à dix mille francs
« par an aux conditions que l'excédant de ces deux
« sommes continuera d'être perçu sur les taux de
« l'année dernière, mais par et au profit de la ville;
« que cet excédant perçu sans frais, sera déposé dans
« une caisse particulière pour être employé chaque
« année à la destination que je vais indiquer, ainsi
« qu'à tous les travaux utiles et aux défrichements
« avantageux soit pour la salubrité de l'air, soit pour
« l'amélioration de l'agriculture et du commerce,
« sous la direction d'un certain nombre peu consi-
« dérable de notables habitants désignés par le corps
« de ville, la chambre de commerce et les députés
« des corps, après toutefois que le projet aurait été
« agréé par Votre Majesté. Par cet arrangement, la
« ville, la province et l'État augmenteront en res-
« sources et en revenus, et les habitants supporteront
« avec consolation une imposition dont les deniers
« répandus parmi eux, serviront à les occuper, et

« leur bénéficieront bientôt avec usure, en leur pro- 1763.
« curant toutes sortes d'avantages relatifs à leurs
« intérêts et à leur santé.

« Mais comme de cette disposition il résulterait « pour un temps une diminution dans les revenus ac- « tuels de l'État, quoique cette diminution serait des « plus équitables, j'offre, Sire, pour ce temps, au « nom de la ville qui m'a confié les pouvoirs néces- « saires pour la représenter, un dédommagement à « Votre Majesté : la ville de Rochefort déchargera « vos domaines d'une dépense annuelle de vingt- « deux mille livres, elle s'en chargera au lieu et « place de Votre Majesté sur les produits de sa caisse « particulière.

« Cette dépense est celle des enfants exposés, à la- « quelle Votre Majesté est tenue comme propriétaire « de la seigneurie de Rochefort : dépense à peu près « perdue pour l'humanité, la plupart de ces enfants « périssant en bas âge ou devenant des sujets vi- « cieux ou inutiles. Les magistrats, s'ils en sont « chargés, veilleront à leur santé et à leurs mœurs; « on les instruira dans les arts et métiers, on les « employera dans les fabriques que la liberté du « commerce engagera l'industrie d'établir; on en « destinera une partie à la culture des terres, au « service des hôpitaux : on en fera principalement « des gens de mer et de ressource pour l'Etat.

« Par ces moyens, qui ne diminuent point les re-

1763. « venus que Votre Majesté tire actuellement de Rochefort, vous rendez, Sire, justice à un peuple « qui en a le plus grand besoin, et qui la mérite « par son zèle, vous faites le bien de jeunes êtres « innocents que la mort moissonne avant qu'ils aient « pu exister utilement : vous conservez le commerce « dans une partie essentielle de vos états, vous y « attirez l'étranger ; vous augmentez l'abondance, « la population, les richesses, et par conséquent « les revenus de votre royaume.

« Déjà les habitants de Rochefort ont supplié « Votre Majesté d'accorder à leur ville la liberté du « commerce, on leur a uniquement opposé que l'établissement d'un port de commerce, à Rochefort, « pourrait nuire à votre port, ils n'ont pas eu de « peine à démontrer que cette crainte était on ne « peut plus mal fondée : qu'au contraire votre service y aurait trouvé beaucoup d'avantages, puisque les magasins et les atteliers des négociants « auraient dans tous les temps présenté des ressources promptes ; puisque cette liberté est accordée « aux ports de Brest et de Toulon où elle ne nuit « point, et que d'ailleurs, à Rochefort, les deux « ports sont séparés et éloignés.

« Les habitants de Rochefort ont joint à leur réplique les certificats et avis donnés sur cet objet « au ministère par les officiers généraux et autres « chefs de votre marine militaire et administrante,

« qui prouvaient qu'un port de commerce, loin d'être 1763.
« nuisible, serait très-profitable au service de Votre
« Majesté. Ces mêmes officiers se seraient au con-
« traire sûrement opposés à cette demande si la diffi-
« culté prétextée avait eu le plus léger fondement.
« Mais indépendamment, Sire, de ces preuves sans
« réplique opposées à la seule diffiiculté qui, jusqu'à
« présent a suspendu la grâce sollicitée par les habi-
« tants de Rochefort, il suffit, pour fonder leurs espé-
« rances, qu'aujourd'hui le prétexte d'une incompa-
« tabilité de la marine marchande avec la marine
« royale, ne puisse plus exister, puisque par les
« nouveaux arrangements il ne reste à Rochefort
« qu'une petite portion de marine royale, que la
« partie économique, celle qui peut également pro-
« fiter d'une marine marchande, et lui être utile.

« Votre Majesté voudra bien pardonner à mon zèle
« d'ajouter que, quoique le port de Rochefort soit
« réputé incommode pour la sortie des gros vais-
« seaux, et surtout comme peu utile en temps de
« guerre, à défaut d'une rade fortifiée, la sagesse
« de votre conseil n'a pas perdu de vue les ressources
« de tout genre que ce port peut procurer à l'État;
« que sous le règne de Louis XIV il s'y est armé en
« moins d'un an trente vaisseaux, dont sept à trois
« ponts; qu'il est essentiel, pour hâter de grands
« armements, d'avoir plusieurs ports à cet usage :
« votre conseil a reconnu la nécessité, l'utilité de ce

1763. « port pour la partie économique, pour completter « les armements du port de Brest, pour diviser, « inquiéter et occuper les forces de l'ennemi, pour « servir d'asile et de refuge dans les circonstances « malheureuses ou de nécessité, pour faciliter les « convois des navires marchands, pour la construc- « tion et les radoubs, pour la fabrique des corda- « ges, pour l'armement des vaisseaux de moindre « force, pour l'équipement de vos flottes, en canons « et en fer, pour entretenir le cabotage, et former « plus de gens de mer, pour quelques expéditions « promptes et secrettes qui pourront s'exécuter au « premier ordre à Rochefort, si cette ville obtient « la liberté du commerce qu'elle désire.

« Enfin, Sire, quoiqu'il ne soit ni de mon état « ni de ma mission de relever le mérite du port et « de la rade de Rochefort, relativement au service « de Votre Majesté, je crois ne devoir rien omettre « de ce qui peut attirer votre attention en faveur « de cette ville. Si l'insalubrité peut cesser, si les « difficultés de la rivière et la plupart des inconvé- « nients de la cordelle peuvent être compensés, ou « beaucoup diminués, si la rade peut être plus pro- « tégée, même aisément fortifiée, si les moyens à y « employer ajoutent une communication avanta- « geuse et plus sûre avec Bordeaux, par conséquent « avec les deux mers, on ne pourra disconvenir que « Rochefort ne soit le lieu de la France le mieux

« situé pour toute espèce de commerce et pour un 1763.
« arsenal maritime, d'autant plus essentiel à con-
« server avec tous les avantages dont il est suscep-
« tible, que l'on tire de ce port une partie des ap-
« provisionnements pour Brest.

« La réunion de tous ces avantages est possible,
« Sire, elle dépend de l'exécution d'un canal pro-
« jetté en partie par le cardinal de Richelieu, dont
« l'objet principalement relatif au commerce, était
« de joindre la Seudre à la Gironde. Ce projet a été
« examiné avec grand soin par l'officier général
« chargé de l'inspection des côtes de l'Océan; il a
« reconnu que ce canal pouvait être continué jus-
« qu'à l'embouchure de la Charente, vers les pales,
« au lieu dit la rade des Trousses, sous l'isle Ma-
« dame.

« Ce canal aurait l'avantage de vivifier tout le
« pays, d'en rendre l'air salubre, d'ouvrir une nou-
« velle communication avec les deux mers, de faire
« éviter les naufrages trop fréquents occasionnés
« par les dangers que présente l'entrée de la rivière
« de Bordeaux. Ce même canal pourrait servir aux
« vaisseaux du second rang; il faciliterait les con-
« vois, il empêcherait le blocus de la rade que,
« selon les vues de ce même officier général, il ne
« serait pas aussi dispendieux qu'on le croit de ren-
« dre respectable à l'ennemi.

« Les difficultés de la rivière seraient amplement

1763. « compensés par tous ces avantages, quand elle n'en « offrirait pas d'autres qui lui sont uniques: les « vaisseaux y conservent mieux leur carène; on peut, « sans inconvénient, les armer cinq à six mois après « les avoir carénés; la vase les garantit lorsqu'ils « échouent; la température de l'air, moins chaude « qu'à Toulon, moins humide qu'à Brest, tend « mieux à leur conservation; ils sont d'ailleurs, dans « cette rivière, à l'abri des vers qui y meurent.

« Les inconvéniens de la cordelle seraient en « grande partie levés par l'établissement des digues « et les défrichements que la ville de Rochefort se- « rait chargée de faire sur la rive gauche de la « Charente; exemple que des propriétaires des terres « voisines auraient le plus grand intérêt d'imiter « dans leurs possessions.

« Quelle perte réelle, Sire, ne serait-ce point de « renoncer à tant d'avantages, à tant de ressources, « de rendre moins utiles les dépenses immenses fai- « tes pour l'établissement du port de la ville de « Rochefort, de voir périr cette ville importante « presque dans sa naissance, lorsqu'il est si facile « de tout conserver; d'y rappeler les habitants qui « s'en sont écartés, d'en augmenter la population « et les ressources en lui accordant la jouissance « légitime de ses priviléges, et la grâce de la liberté « du commerce?

« Il est sur ce dernier objet une difficulté secrette

« que la ville de Rochefort craint d'autant plus, 1763.
« que les objections relatives ne lui ont jamais été
« communiquées ; c'est la rivalité de la Rochelle qui
« voudrait dépouiller Rochefort de tout commerce,
« sous prétexte qu'il deviendrait la ruine du sien;
« je désirerais, Sire, pour le bien de l'Etat, que la
« ville de la Rochelle fut obligée d'exposer ses ob-
« jections assez au jour, pour que la ville de Roche-
« fort pût y répliquer; ce serait le vrai moyen de
« connaître la vérité; mais en attendant ne puis-je
« dire, avec les habitants de Rochefort, que vos
« bontés sont pour tous vos sujets? Que l'intérêt
« de l'Etat, qui seul fait votre loi, n'est pas que
« telle ou telle ville soit plus riche qu'une autre;
« mais que chaque pays doit faire valoir les res-
« sources que la nature y a mises; que les talents
« et l'activité des peuples, et non leur intérêt per-
« sonnel, doivent leur ouvrir l'accès à la faveur et
« à la fortune.

« D'ailleurs, Sire, le port de la Rochelle n'est le
« débouché naturel que d'une partie de l'Aunis
« et du Poitou, ce à quoi le commerce de Ro-
« chefort ne pourra jamais nuire. Rochefort n'au-
« ra recours, pour ses échanges, qu'aux productions
« des pays qui longent la Charente, et sur ce point,
« en voulant favoriser la Rochelle à l'exclusion de
« Rochefort, on perdrait le commerce dans cette
« partie de la France, la Rochelle ne pouvant sou-

1763. « tenir la concurrence comme Rochefort, dont la « situation est merveilleuse pour cet objet. A Ro- « chefort, tout s'y importe et s'en exporte par eau, « à peu de frais, et par une navigation sûre et « réglée.

« La Rochelle, au contraire, est une espèce de cul « de sac, qui, à défaut de rivières, ne peut étendre « son commerce qu'à grands frais, et avec incerti- « tude pour la durée et la sureté de la navigation: « la nature même semblerait indiquer le sacrifice, « s'il y en avait un à faire; la mer abandonne cette « ville; depuis long-temps les armateurs de la Ro- « chelle sont obligés d'envoyer caréner, radouber « et armer leurs navires, soit à Rochefort, soit à « Bordeaux ou en Seudre; il en résulte des frais qui « surchargent les prix des marchandises, ce qui « écarte les acheteurs; de sorte qu'en voulant favo- « riser la ville de la Rochelle, au-delà du commerce « dont elle est actuellement susceptible, on risque « d'éloigner l'étranger, de perdre sans fruit le com- « merce qui reste dans la Saintonge et l'Angoumois, « on se prive de toutes les ressources que ces belles « provinces promettent.

« De plus, si, comme l'assurent les bons obser- « vateurs et les marins éclairés, le hâvre de la Ro- « chelle ne peut jamais éviter de se combler, s'il » est impossible, ou trop coûteux de le mettre en « bon état; si les travaux dispendieux qu'on a com-

« mencés exposent les navires à se perdre lors des 1763.
« gros vents de Sud-Ouest, qui sont souvent très-
« impétueux dans cette partie; si le hâvre de la
« Rochelle, qui se trouve à sec à chaque marée,
« et dont le roc qui en fait le fond n'est couvert
« dans la plus grande mer que de treize pieds d'eau,
« au plus, accélère la destruction des navires, tous
« forcés d'échouer à chaque marée; si les vaisseaux
« de plus de deux cents tonneaux ne peuvent y en-
« trer sans courir risque de se perdre; si ce hâvre,
« enfin, ne peut être entretenu que par des cures-
« moles, les difficultés rebuteront, les dépenses ex-
« céderont les profits, et l'on aura tout à la fois le
« désagrément de n'avoir pu conserver la Rochelle
« dans son ancienne splendeur, et d'avoir ruiné trois
« grandes provinces, sans compter la perte plus
« irréparable d'un commerce qui va échapper à la
« nation, au lieu de s'y établir, ce qui obligera de
« continuer de chercher les bras, et les ressources
« des étrangers pour les salaisons, les cuirs, les suifs
« et autres objets, dont, sous six ans, la France se
« trouverait abondamment pourvue si les proposi-
« tions que j'ai pris la liberté de faire pouvaient
« obtenir l'agrément de Votre Majesté. Ce sont,
« Sire, les très-humbles réclamations que j'ose met-
« tre sous les yeux de Votre Majesté, au nom et
« comme représentant vos fidèles sujets, les habi-
« tants de Rochefort, et telles sont les grâces que

1763. « cette ville espère de la bienveillance et de l'huma-
« nité d'un souverain pour lequel elle ne cessera de
« conserver l'attachement le plus inviolable, la vé-
« nération la plus tendre, et la reconnaissance la
« plus reespctueute.

« DULAURENS, MAIRE,

« *Lieutenant-général de police et député de*
« *la ville de Rochefort.* »

La Rochelle s'émut vivement à la lecture de ce mémoire. La chambre de commerce de cette ville publia aussitôt une réfutation dans laquelle nous trouvons les passages suivants : « Rochefort se glo-
« rifie avec raison d'avoir Louis-le-Grand pour fon-
« dateur; mais qu'elle se renferme dans les bornes
« qui lui ont été assignées. Ce n'est point une rivale
« redoutable que ce monarque a voulu donner à la
« capitale de l'Aunis, à la Rochelle, ville presque
« aussi ancienne que la monarchie, et aussi utile
« qu'elle est ancienne. *Rochefort que l'on a bâtie à*
« *cinq lieues de la Rochelle n'a point été construite*
« *pour être une place de commerce.* Louis XIV en a
« voulu faire et en a fait un port du Roi.

« La ville de Rochefort prouvera très-bien qu'il
« lui serait avantageux d'avoir un entrepôt de mar-
« chandises; mais cette grâce qu'elle sollicite et
« qu'elle a déjà sollicitée en 1763, ne serait-elle pas
« funeste à la province entière, ne renverserait-elle

« pas la fortune de plusieurs milliers de citoyens 1763.
« leurs voisins. Les habitants de Rochefort font des « efforts pour prouver qu'ils feraient le commerce des « colonies avec plus de facilité et à moins de frais que « les rochelais ; si cela était vrai, les habitants de la « Rochelle ne feraient plus de commerce. Les habi- « tants de Rochefort veulent s'emparer du commerce « de la Rochelle, en affectant de ne vouloir que le « partager, et s'ils nous enlèvent notre commerce, « ils nous priveront de la seule ressource qui fait « subsister la province d'Aunis. Les rochelais ayant « apporté en France la première barrique de sucre « ont aussi établi la première raffinerie du royaume. » Ces établissements seront donc perdus si la Rochelle « ne fait plus de commerce ou du moins *s'il n'a plus* « *d'assiette fixe.* »

Et ensuite, sans songer que pendant la dernière guerre le port de la Rochelle avait été bloqué, et que l'entrepôt eut lieu forcément pendant ce temps-là à Rochefort, la chambre termine en disant : « Notre « port a cet autre avantage, qu'il ne peut jamais « être bloqué entièrement ; les navires sortant de ce « port gagnent les pertuis bretons dont les vaisseaux « de guerre ne peuvent approcher, et par là ils « échappent à la faveur de la nuit à la vigilance de « l'ennemi. »

La Rochelle ne trouvant aucun appui dans les autres villes de la province, parce que celles-ci redou-

1763. taient toutes le monopole qu'enviait la capitale de l'Aunis, renouvelèrent leurs instances pour que Rochefort obtint la faveur dont elles devaient elles-mêmes retirer de très-grands avantages. Quand la Rochelle jugea de quelles forces M. Dulaurens allait disposer contre elle, elle suscita « *à cet homme, son ennemi* « *acharné* » des désagréments personnels. L'intendant de la province prit part en faveur de cette dernière ville : il reprocha au maire de Rochefort de s'être chargé d'une mission qu'il n'avait pas préalablement approuvée et lui adressa une réprimande sévère sur ce qu'il avait affecté de donner une grande publicité à ses mémoires. M. Dulaurens contraint de se défendre, produisit des consultations de plusieurs avocats célèbres qui approuvaient sa conduite et qui établissaient « que la mission de ce maire étant abso- « lument gratuite, elle n'était point dans le cas du « contrôle de l'intendant. » On sut encore mauvais gré à M. Dulaurens de ces consultations et de la publicité qu'il y donna, et le 9 juillet 1772, il eut ordre du ministre de quitter Paris et de ne plus se mêler des affaires de l'administration. Le même jour, le duc de la Vrillière adressa au corps de ville ces paroles acerbes : « Le Roi qui est informé de la mission que vous « avez donnée au sieur Dulaurens, maire de Roche- « fort, pour porter vos représentations à S. M. « sur l'augmentation du vingtième, a été aussi sur- « prise que mécontente de la coonduite que vous avez

« tenue dans cette occasion. Vous vous êtes écartés 1763.
« des règles établies, et notamment de la déclaration
« du 2 octobre 1763, qui veut que les maires, éche-
« vins, etc., et tous autres ne puissent intenter au-
« cune action, commencer aucun procès tant au nom
« des communautés, sous quelque prétexte que ce
« soit, sans en avoir obtenu le consentement général
« des habitants, dont l'acte de délibération sera
« confirmé et autorisé d'une permission par écrit de
« l'intendant ou commissaire départi pour l'exécu-
« tion de nos ordres dans les provinces ou généralités.
« D'ailleurs Sa Majesté a fort désapprouvé les mémoi-
« res que le sieur Dulaurens a répandus dans le pu-
« blic, qui sont écrits avec peu de ménagement. En
« conséquence, elle lui a fait ordonner de se retirer
« à Rochefort avec défense de se mêler à l'avenir des
« affaires de l'administration. Sa Majesté m'a en
« même temps chargé de vous faire connaître com-
« bien elle est peu satisfaite de votre conduite et de
« vous enjoindre d'inscrire ma lettre sur vos regis-
« tres. »

Le corps de ville enregistra effectivement la lettre, mais quelques jours après, il prit une délibération par laquelle il arrêta que « de très-humbles repré-
« sentations seront faites à l'intendant de la généra-
« lité, pour le prier d'accorder sa protection aux
« habitants et d'obtenir que le sieur Dulaurens puisse
« suivre sa mission. »

1763. Ce langage plut à la Cour, et M. de la Vrillière écrivit de Compiègne, le 14 août : « Je me suis, Mon-« sieur, fait rendre compte des différents mémoires « que vous m'avez adressés. Je rends justice à votre « zèle pour vos concitoyens ; mais vous l'avez porté « un peu trop loin dans vos mémoires, et surtout « dans le dernier ; cependant Sa Majesté veut bien « vous permettre de rester à Paris le temps nécessaire « à vos affaires ; mais je crois que vous ferez très-« bien de ne plus faire paraître vos mémoires en pu-« blic et de vous borner à suivre vos affaires vis-à-« vis des ministres. »

Pendant sa persécution M. Dulaurens avait trouvé un appui : l'homme qui, peu après son avènement au ministère, M. de Sartines, devait rouvrir les portes de l'arsenal et nous faire accorder la permission d'établir un entrepôt, avait suivi tous les mouvements du magistrat honorable que Rochefort avait député à Paris. Il lui promit son appui et entreprit de le réhabiliter dans l'esprit de M. de Boynes et de tous ceux qui n'avaient pas su apprécier ce beau caractère ; cependant ses efforts furent long-temps infructueux.

Par édit du mois de novembre 1771, les offices municipaux avaient été confisqués au profit du trésor royal. Or, M. Dulaurens ne devait être maintenu dans les fonctions de maire que jusqu'au moment où la ville rachetterait les charges dont on l'avait dépossédée, ou que des acquéreurs nouveaux se

présentassent. A cette époque la ville était hors d'é- 1763.
tat de faire un sacrifice d'argent, et le délai fixé par l'édit venait d'expirer: le ministre qui voulait priver M. Dulaurens de son titre de maire, nomma d'office M. Gachinard, jeune; mais cet habitant n'accepta qu'avec la pensée de rendre à M. Dulaurens un titre que la volonté de tous ses concitoyens lui conférait. Dans cette intention, il assembla le corps de ville, le 30 décembre 1772, et décida le conseil à voter un emprunt, pour réunir de nouveau les offices municipaux à la communauté.

L'intendant de la province qui avait soupçonné le projet du corps de ville, refusa d'autoriser cet emprunt. Alors M. Dulaurens, auquel l'appui de M. de Sartines avait rendu l'espérance, consacra toutes ses ressources à acquérir et *lever aux parties casuelles* la charge de maire dont on l'avait brutalement privé; et une ordonnance du Roi du 24 février 1773, le nomma en cette qualité. On conçoit qu'il ne s'était déterminé à agir ainsi que dans la conviction que la ville, autorisée enfin à emprunter, lui rembourserait les sommes qu'il avait avancées; mais il avait trop préjugé des circonstances, sa pensée ne se réalisa pas; et comme il ne pouvait laisser plus long-temps ses fonds en souffrance, il engagea, à la fin de septembre, les officiers municipaux à ne plus différer d'acquérir sa charge.

Le corps de ville revint au projet d'emprunt; mais

1763. ce fut encore sans succès. Alors, par dévouement, un habitant, M. Lochet de Vaudidon, fit la finance de l'office de maire, et les provisions lui en furent accordées le 27 juillet 1774. Toutefois il ne prêta serment que le 8 avril de l'année suivante, parcequ'il avait voulu conserver à M. Dulaurens un titre indispensable à celui-ci pour qu'il continuât de défendre la ville. Et quand M. de Sartines, appelé au ministère de la marine, eut promis de faire accorder à Rochefort ce qu'elle sollicitait depuis plus de onze ans, M. Lochet de Vaudidon se fit installer et se plut, dans son discours de réception, à faire l'éloge de celui qui l'avait précédé. « Le titre de maire, dit-il, devient inutile à « M. Dulaurens, et ma réception qui n'a plus rien « d'alarmant, rien d'inquiétant pour les habitans, « va leur ouvrir une voie bien flatteuse pour des âmes « honnêtes, de lui témoigner leur sensibilité. Je ne « fais qu'effleurer l'objet, l'amitié ne doit point faire « de larcin à la reconnaissance; mais je le dis avec la « plus grande franchise : que mon reigne ne soit que « celuy du moment, qu'il revienne notre père, et je « croiray avoir assez servy mon païs. »

Pendant tout le cours de l'année 1773, M. Dulaurens, actuellement assuré de l'appui de M. de Sartines, avait continué ses démarches; mais M. de Boynes n'était pas homme à revenir si promptement. Cependant comme il était alors supplié par des personnes influentes, il parut se laisser vaincre, et promit que

si la ville de Rochefort consentait à construire un 1763.
corps de caserne pour l'artillerie de marine, ainsi qu'elle en avait précédemment laissé pressentir l'intention, il lui accorderait volontiers la liberté du commerce.

Le corps de ville se réunit à cet effet le 24 janvier 1774, et prit la résolution suivante : « Nous avons « unanimement délibéré qu'en confirmant autant que « de besoin tous les pouvoirs ci-devant donnés par « délibérations du 28 novembre 1771 et du 6 juillet « 1772, à M. Dulaurens, maire royal de cette ville, « actuellement à Paris, dont le zèle, l'activité et la « vigilance pour les grâces que nous sollicitons, nous « sont parfaitement connus, nous l'autorisons par « la présente délibération à traiter la décision de l'en- « trepôt si propre à relever notre ville des malheurs « qui l'accablent, et à ramener l'industrie et l'ému- « lation que le défaut de ressources en a banni, en « promettant au nom de la ville l'édification d'un « nouveau corps de casernes que nous avons appris « être l'objet déterminant et décisif à fixer cette fa- « veur si désirée. »

Des projets furent en conséquence dressés pour la construction d'une caserne d'artillerie dans la partie nord du jardin des curés de Saint-Louis ; mais comme les dépenses de cette construction devaient s'élever à plus de quatre cent mille livres, la ville déclara ne pouvoir y faire face. Elle proposa en échange, en mars

1763. suivant : « de dépenser cent cinquante mille livres à
« faire faire des digues depuis Fouras jusqu'au port,
« sur la rive droite, et depuis le Port-des-Barques
« jusqu'au canal de la Bridoire, sur la rive gauche,
« comme moyen de faciliter les dessèchements et de
« rendre alors la caserne Martrou moins mal-saine. »
M. de Boynes refusa obstinément ; enfin le corps de ville se résigna à fournir le logement à un régiment de deux bataillons pour le service de la marine. Quand cette détermination, arrachée au désespoir de gens qui voyaient la misère les atteindre tous, arriva à Paris, M. de Sartines venait de remplacer M. de Boynes : le nouveau ministre ne voulut point accepter un engagement dont l'exécution aurait grévé pour long-temps l'avenir d'une ville qui était dans un extrême état de détresse ; il promit de faire accorder, sans condition, la grâce que Rochefort sollicitait depuis tant d'années.

La Rochelle qui, à partir de 1772, s'était abstenue d'agir ouvertement, parce qu'elle avait une entière confiance dans la fermeté de M. de Boynes, eut une fâcheuse appréhension, quand l'*ami* de M. Dulaurens reçut le porte-feuille de la marine. Il était évident que la querelle allait recommencer publiquement, peut-être plus vive que jamais : car dans les deux camps on était aigri, et les habitants de Rochefort qui considéraient leurs voisins comme les artisans de leurs souffrances se fussent aisément portés à des excès déplorables.

Cependant M. de Sartines ne voulut point agir 1763.
sans avoir demandé l'avis de toutes les places de commerce de la province et des provinces environnantes. Angoulême, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Jarnac, Saintes, Tonnay-Charente, « considérant « que Rochefort est le débouché naturel de toute la « Saintonge et de l'Angoumois, de plusieurs parties « du Périgord, du Poitou et du Limousin, contrées « qui n'ont de communication avec la mer et l'étran- « ger que par la Charente, et qui abondent en vins, « eaux-de-vie, fers et autres matières de toutes na- « tures » se joignirent à Rochefort, à l'effet de lui faire obtenir l'avantage tant désiré.

Enfin, par lettres-patentes du 22 décembre 1775, le Roi permit aux négociants de Rochefort de faire directement, par le port, le commerce des îles et colonies françaises de l'Amérique. Cette nouvelle fut accueillie dans la ville par des transports d'allégresse difficiles à dépeindre. Toutes les maisons furent illuminées, et un magnifique feu de joie brûlé sur la place des Capucins, annonça aux populations voisines la faveur que la ville venait d'obtenir. Le nom de M. Dulaurens sortait de tous les groupes d'habitants et était accompagné d'épithètes qui toutes témoignaient de la profonde reconnaissance que l'on vouait à cet excellent citoyen.

Le corps de ville, qui avait été informé de cette victoire par M. Meulan d'Ablois, intendant de la

1763. généralité, était assemblé quand les lettres-patentes lui parvinrent. Il décida séance tenante, que « pour « donner à M. Dulaurens, alors avocat au parlement, « médecin de la marine, et député honoraire de la « ville, une preuve constante de sa reconnaissance, « pour l'obtention de l'entrepôt, il lui serait accordé « une pension viagère de douze cents livres par an, « reversible par moitié sur la tête de son épouse. »

Mais la ville, endêtée pour long-temps, ne put payer cette pension aux échéances, et lorsque M. Dulaurens mourut, le 6 mai 1789, elle lui devait une somme de onze mille soixante-six livres quatorze sols. Cette dette passa, en 1793, comme toutes celles des communes, à la charge du gouvernement qui devait la payer. Il ne le fit cependant pas; et en 1822, les héritiers de M. Dulaurens réclamèrent cette somme à la ville. Alors le souvenir du bien fait à Rochefort par ce magistrat s'était éteint : aucune voix ne s'éleva du sein du conseil municipal pour rappeler les droits que cet homme dévoué avait acquis à la reconnaissance éternelle de la population. Un ordre du jour froidement motivé fut prononcé le 16 décembre 1822 par une assemblée qui comptait cependant encore des hommes contemporains de l'ancien maire de Rochefort, des hommes qui, eux-mêmes, avaient puisé les sources de leurs fortunes dans les avantages immenses que l'entrepôt avait procurés à la ville. Tout change avec le temps ; les bons sentiments

disparaissent: la reconnaissance est un fardeau si lourd ! 1763-64.

Le ministre de Choiseul avait, avons-nous dit, reconnu la grande importance pour l'Etat de la conservation du port de Rochefort, et déjà, en 1763, il avait décidé que ce port serait affecté au ravitaillement des colonies. A peine l'année 1764 était-elle commencée, que l'intendant reçut, de ce ministre, l'avis que le Roi avait pris la résolution d'approvisionner « son arsenal de l'Aunis » relativement au nombre des vaisseaux, frégates et autres batiments qui devaient y être affectés. Nous devions avoir, d'après cela, dix vaisseaux, cinq frégates, treize flûtes, neuf corvettes, neuf prames, sans compter les gabares et bateaux plats pour le transport des bois et autres matières, d'un point à un autre, ni les chalans et autres petits navires nécessaires au service intérieur sur la rivière. Mais de ces dix vaisseaux il n'en existait réellement que sept en commission, lesquels se composaient des quatre navires construits à Bordeaux, et donnés au Roi par les Fermiers-Généraux, les Etats de Flandre, le parlement et la ville de Bordeaux, et ensuite de l'Amphion, du Fier et de l'Hippopotame. Le ministre annonça alors, le 10 février, que « pour remplir le nombre de dix vaisseaux, S. M. a décidé qu'il en serait construit trois de soixante-quatre canons et deux frégates. »

Mais les approvisionnements étaient épuisés dans

1764. le port, et l'on ne put mettre ces navires sur les chantiers; d'ailleurs les cales étaient déjà occupées par des frégates et des flûtes qui se trouvaient en refonte et en radoub, pour le service des colonies, et Rochefort perdit les nouvelles constructions qui lui avaient été demandées.

Le ministre fut contrarié que les ordres donnés par lui ne pussent pas être exécutés aussi promptement qu'il le désirait, et tout en se plaignant des difficultés « inséparables de l'arsenal » il prescrivit que les vaisseaux de premier rang, qui pouvaient y exister, fussent envoyés à Brest et à Toulon, aussitôt qu'on les aurait mis en état de reprendre la mer. L'intendant chercha à défendre Rochefort; il s'appliqua surtout à faire ressortir les avantages que ce port pouvait offrir, avantages qui étaient de nature à compenser l'insuffisance du local, et demanda que l'on fît construire de nouvelles cales. Le ministre lui répondit, le 12 mai : « Je n'entrerai dans aucun « détail sur les avantages et les inconvénients dont « ce port est susceptible. Il suffit que vous les con- « naissiez aussi bien qu'on peut les connaître; mais « je vous dirai que c'est pour en prévenir les incon- « vénients que le Roi a décidé qu'il n'y aurait plus « de gros vaisseaux à Rochefort, et que ceux qui y « sont entrés en 1759, par un cas fortuit, en sor- « tiraient pour être remplacés par d'autres qui tire- « ront moins d'eau et pourront sortir plus facile-

« ment et avec beaucoup moins de dépenses que des 1764.
« vaisseaux de premier et de deuxième rang.... On
« ne s'occupera plus à Rochefort que des approvi-
« sionnements qui doivent être faits pour avoir en
« ce port le nombre de vaisseaux, de frégates et
« autres bâtimens que le Roy a ordonné d'y affec-
« ter, et dont le nombre est plus considérable qu'il
« n'était en 1744 et en 1756, que la guerre fut
« déclarée. Au lieu donc de chercher à réduire le
« port de Rochefort, on a eu en vue d'y faire cons-
« truire et armer autant de vaisseaux et autres bâ-
« timens que la situation de ce port et les circons-
« tances pourront le permettre. »

Dans ce temps où la Cour, déchue entièrement dans l'opinion publique, cherchait, par quelque grand projet, à se réhabiliter, apparut sur la scène politique un jeune homme, le chevalier de Turgot, frère de ce ministre auquel il ne manqua, pour être traité à l'égal de Sully, qu'un maître comme Henri IV. Ce jeune homme eut la pensée de coloniser les coins de terre que les anglais avaient dédaigné de conserver. Son projet sourit aux ministres, et on le nomma gouverneur-général de la Guyane. Quand on eut adopté les utopies de cet étourdi, on donna l'ordre au port de Rochefort d'armer en toute hâte les flûtes la Coulisse et la Bricole, pour qu'elles partissent à la fin d'août, époque à laquelle le chevalier de Turgot et les principales personnes de sa suite

1764-65. devaient se rendre en cette ville, pour s'y embarquer.

Le nombre des charpentiers était alors peu considérable dans le port, aussi fut-on obligé, pour que cette expédition ne fût pas retardée, de détourner des autres chantiers tous les hommes disponibles. Pendant la durée des travaux ordonnés on voyait arriver, chaque jour, des familles alsaciennes, qui, séduites par la perspective qu'on leur avait offerte de faire fortune dans la France équinoxiale, désertaient leur patrie. Il y eût bientôt, dans la province, plusieurs milliers de ces malheureux qui allaient être victimes d'un funeste projet de colonisation. On les fit cantonner à Saint-Jean-d'Angély et dans les environs, où l'on pourvut à leur subsistance. Enfin, la plupart de ces pauvres gens, entassés dans divers navires de l'Etat et dans des barques nolisées à cet effet, arrivèrent dans la colonie, affaiblis et dénués de tout. On sait quelle fut l'issue déplorable de cette tentative irréfléchie. Rien n'avait été préparé pour recevoir les colons; aussi en peu de temps furent-ils réduits à la plus affreuse misère, et de plus de douze mille individus que l'on avait expatriés, il en retourna au plus un sixième quelques mois après.

L'expédition de la Guyane avait, depuis peu de temps, abondonné le port, quand on s'occupa du radoub des vaisseaux qui devaient, au commence-

ment de 1765, se rendre dans les colonies, pour leur 1765.
porter des vivres et des vêtements. Trois vaisseaux, deux frégates et cinq flûtes eurent cette destination : mais là ne devaient pas se borner les travaux de l'arsenal. Un armement non moins important se préparait pour aller dans la Méditerranée, faire le bombardement d'une ville qui avait toujours inquiété notre commerce par ses pirateries, et qui, nous croyant aujourd'hui trop abattus pour qu'il nous fût possible de nous relever, multipliait ses corsaires et cherchait à nous ravir le reste des richesses dont le commerce disposait encore.

Les vaisseaux la Ville-de-Paris et le Hardy, la frégate la Diligente, furent armés avec la plus grande promptitude, pour aller renforcer, sur les côtes d'Espagne, l'escadre de M. Duchaffault, déjà composée d'un vaisseau, de six frégates, de trois galiottes à bombes et de la flûte l'Hirondelle.

Le Roi avait sérieusement adopté le parti de faire reprendre l'attaque de Salé, et de réduire cette ville en cendres, afin de punir les habitants de tout le mal qu'ils avaient fait au commerce de la France.

Une levée assez considérable de matelots fut faite dans tous les quartiers du littoral, pour que l'expédition de Rochefort pût fournir à l'escadre, déjà à la mer depuis quelques mois, des hommes en supplément d'équipage ou en remplacement des marins qui avaient été pris, tués ou blessés dans diverses rencontres avec les Saletins.

1765-66. Le port était encore devenu animé, et comme aux beaux jours de sa splendeur, les armements s'y succédaient avec rapidité. La division destinée pour les côtes de Maroc avait à peine pris le large, que l'on s'occupa d'équiper la flûte le Salomon pour les îles Malouines, la corvette l'Isère pour la Martinique, la flûte l'Etoile pour Cayenne, et la flûte la Coulisse pour Gorée.

Une partie de l'escadre de M. Duchaffault effectua son retour à Rochefort, à la fin d'octobre, après avoir chassé, mais sans engagement sérieux, les corsaires qui désolaient nos côtes; tous les navires furent désarmés.

Si cette escadre ne parvint pas à détruire l'un des ports principaux de l'empire du Maroc, ainsi qu'elle en avait reçu la mission, elle lui fit assez de mal pour que l'empereur dût comprendre qu'il nous restait encore de la force pour le châtier. Dès-lors il cessa de paraître sourd aux propositions d'accommodement qu'on lui faisait, par l'intermédiaire de M. de Beugnon, consul français. Ce chargé d'affaires put enfin faire accepter un traité de paix qui fut signé le 30 mai 1767, et qui assurait à l'avenir, de ce côté, à nos navigateurs la liberté du commerce et de la mer.

Pendant les premiers mois de 1766, les mouvements du port de Rochefort furent aussi multipliés que dans le cours de l'année précédente. Les arme-

ments du printemps, pour les colonies, s'exécutèrent 1766.
avec promptitude; mais cependant pas encore assez pour qu'on évitât des reproches du ministre qui, cédant à une influence jalouse, n'avait plus le même désir de conserver sur le Ponent « un arsenal qui « se trouvait à plusieurs lieues de la rade. » Et sans chercher à se rendre compte, ou sans vouloir le faire, de la difficulté que l'on rencontrait de pousser les travaux avec la célérité des années précédentes, puisque le nombre des ouvriers était de beaucoup moindre, ce ministre écrivit à l'intendant: « Je ne « dois pas vous cacher que les lenteurs extraordi- « naires qu'on éprouve dans les armements qui se « font à Rochefort, sont très-nuisibles au service « des colonies. Je vous recommande de presser ces « ouvrages et les armements qui ont cette destina- « tion, parce qu'il est très-essentiel que les vais- « seaux qui vont à nos colonies partent dans les « temps convenables. Je serais obligé de faire sui- « vre les armements dans d'autres ports, si l'on n'ap- « portait pas plus de diligence et d'exactitude dans « celui de Rochefort. »

M. Froger de l'Eguille, commandant de la marine, crut devoir adresser des observations à la Cour. Il fit remarquer que si dans les ports de Brest et de Toulon, les mouvements étaient plus prompts, c'est que l'on y avait à sa disposition des forçats, pour l'exécution de certains travaux qui ne pouvaient être

1766. exigés ailleurs des hommes libres; et que si le prix de revient des ouvrages exécutés à Rochefort était plus considérable que dans les deux autres arsenaux, c'est que là l'emploi des condamnés dispensait de beaucoup des dépenses que l'on était forcé de faire ici. Le ministre ne répondit pas à ces observations qu'il trouva justes sans doute ; et l'on s'autorisa de son silence pour revenir sur les demandes faites à d'autres époques, dans le but d'obtenir l'établissement d'un bagne à Rochefort.

Pendant la durée du séjour que fit en cette ville M. de Givry, intendant, cet administrateur avait fréquemment sollicité la création d'un bagne, comme moyen d'obtenir une grande économie dans certaines dépenses. M. de Maurepas, pressé vivement par lui, répondit, le 16 janvier 1747, qu'il reconnaissait l'utilité de cette fondation, mais qu'il se voyait forcé d'en ajourner l'exécution, parce que les circonstances ne lui permettaient pas de faire les frais d'une chiourme.

Les évènements qui se succédèrent depuis ce moment mirent tant de désordre dans les finances, qu'on ne songea plus au projet, et d'ailleurs M. de Givry n'était plus au port.

En 1763, M. de l'Éguille revint à cette idée : il s'adressa au ministre de Choiseul pour lui faire comprendre la nécessité d'avoir des forçats à Rochefort, où ils serviraient comme journaliers, et il proposa de

faire construire un bagne et deux galères. « Ces ga- 1766.
« lères, dit-il, le 25 juin, serviront à remorquer les « vaisseaux qui iront en rade. » Le ministre envoya à Rochefort, le 12 août, un M. de Chaville, qui fut chargé de s'entendre avec M. de l'Éguille et avec l'intendant M. Choquet, pour examiner de quelle manière on pourrait faire l'établissement demandé, et choisir un local convenable. M. de Chaville était un de ces philantropes qui veulent pour les condamnés autant et plus de confortable que le plus grand nombre des hommes libres ne peuvent en avoir; il effraya le ministre par le chiffre de la dépense à faire, et le projet fut abandonné. Cependant quand, en 1766, M. de l'Éguille, revenant sur ce projet, eut fait au ministre la comparaison des dépenses qu'un travail donné occasionnerait dans deux cas, c'est-à-dire fait par des ouvriers ou par des condamnés, le ministre se décida, et il annonça, le 6 mai, au port, que « l'intention du Roi était de faire établir à Rochefort « une chiourme de cinq ou six cents forçats pour « servir comme à Brest et à Toulon, aux travaux du « port, et suppléer de plus aux gens de liberté que « l'on emploie souvent même à la cordelle, pour « conduire en rivière les vaisseaux qui sont en ar- « mement. » Mais comme on n'avait point alors assez de ressources pour faire bâtir un bagne et des galères, il fut décidé que l'on disposerait deux prames, de façon qu'elles pussent contenir chacune deux

1766. cent cinquante ou trois cents condamnés.

Déjà l'on avait commencé des travaux d'emménagement dans les flûtes la Cunégonde et la Sophie, quand arriva à Rochefort, par ordre du ministre, M. Testaniéres, commissaire du bagne de Brest. Cet administrateur trouva de graves inconvénients dans l'exécution de ce plan, et il proposa d'établir les forçats dans le hangar aux futailles, dépendant de la tonnellerie. Cette proposition fut accueillie par le ministre qui ordonna de faire les travaux nécessaires, avec économie cependant, parce qu'il avait l'intention de convertir en bagne la vieille poudrière, alors la prison Saint-Maurice, qui lui semblait réunir toutes les conditions désirables pour la sûreté des forçats. Les travaux d'appropriation des hangars marchèrent avec tant de promptitude qu'à la fin de septembre une chaîne, composée de quatre cents forçats, expédiée de Brest, arriva à Rochefort, et peu de temps après une autre de deux cents hommes, partie de Paris, vint compléter le nombre que le local pouvait contenir. Les condamnés furent aussitôt employés aux travaux pénibles que les hommes libres répugnaient à faire ou que l'on n'obtenait d'eux que par l'appât d'un salaire fort élevé. Il en résulta réellement une grande économie dans les dépenses de certains chantiers, et une célérité satisfaisante dans les mouvements des navires qui montaient ou descendaient la rivière.

C'était pour ainsi dire provisoirement que les con- 1766.
damnés aux fers avaient été parqués dans des hangars où l'on ne pouvait observer aucune des conditions hygiéniques que l'humanité commande; cependant une fois qu'ils furent ainsi entassés dans la partie la plus déclive du port, on ne songea plus à introduire dans leur logement les améliorations que l'on avait d'abord eues en vue. Mais en 1768 et en 1769, les maladies firent tant de ravage parmi ces malheureux, que la pensée vint de faire construire, pour eux, un bâtiment spécial dans de vastes proportions.

Alors, on dressa le projet de construction d'un bagne qui aurait été édifié à l'entrée de la porte du port, sur la rue Saint-Louis, et se fût étendu dans la ville jusque dans la rue Saint-Paul, où il aurait eu une de ses façades. Mais l'exécution de ce projet eût occasionné une dépense de plus de quatre cent mille livres, et le ministère qui, à cette époque, songeait à annuler le port, fit pressentir, en réponse aux demandes qu'on lui adressait, qu'il ferait évacuer le bagne de Rochefort sur ceux de Brest et de Toulon, ou qu'il rétablirait celui de Lorient. Cette menace n'eut aucun effet : les forçats furent maintenus à Rochefort, et aucun changement n'eut lieu à leur logement.

Quelque temps après l'arrivée de M. de Sartines au ministère de la marine, les travaux du port

1763. reprirent leur importance des premières années de sa fondation, et l'on songea à améliorer la condition des condamnés : on agrandit le local dans lequel ils étaient tous voués à une mort certaine et prompte. Il fut décidé, le 10 mai 1776, que le *bagne provisionnel*, déjà trop resserré pour le peu de forçats attachés au service du port, serait augmenté par l'addition du hangar aux affûts qui se trouvait sur la même ligne. Dès que les travaux d'installation de la nouvelle salle furent terminés, des condamnés arrivèrent de plusieurs provinces, et bientôt ils surabondèrent. Souvent des observations partirent du port, demandant que l'on revînt au projet de construction d'un bagne; mais ce fut toujours sans succès. En 1801, enfin, on obtint qu'un des magasins aux bois de construction, situé près du chantier des chaloupes, fût converti en salle pour les condamnés qui ne trouvaient que très-difficilement place dans les autres salles, et depuis ce moment le bagne a subi peu de changements.

Nous n'entrerons pas dans l'examen des principes d'administration qui ont réglé le service des bagnes. Ce service a eu ses phases nombreuses, comme les autres parties de l'administration de la marine.

Les philantropes, enfantés par le siècle, ont successivement fait adopter des règles diverses que d'autres rêveurs ont ensuité modifiées ou repoussées pour

les remplacer par les leurs, et nous arriverions au 1766.
moment où ces gens, que la société a flétris et bannis de son sein, auraient tous les agréments de la vie, quand d'honnêtes familles d'artisans, presque tous nos cultivateurs, manquent du nécessaire, si un autre système pénitentiaire ne devait s'étendre sur les individus que renferment les bagnes, ces receptables, ces écoles des crimes de toutes sortes.

Si quelque chose doit surprendre depuis longtemps, c'est que l'on ait maintenu dans les ports des êtres, qui, à de rares exceptions près, n'aspirent point à leur réhabilitation dans la société. Là, ils sont en contact immédiat avec des ouvriers libres qu'ils peuvent corrompre, surtout ceux que la misère étreint : là, ils se trouvent en rapport constant avec des gens que leur haleine souille, et pour lesquels cette communauté est une honte imposée par la faim.

Et l'on osera objecter à cela que c'est par économie que l'on maintient ce déplorable état de choses ? Etrange aberration du pouvoir ! On ne songe donc pas que cette économie est obtenue au prix de l'existence de milliers d'ouvriers que le manque de travail tue ; que cette économie enfante le crime : car c'en est un de confondre sous le même toit, pendant de longues journées, des hommes pervers avec des hommes vertueux que l'exemple, un conseil peuvent égarer.

1766. Bien que les habitants de Rochefort ne fussent pas sans inquiétude, en 1766, sur l'avenir du port militaire, un désir se manifestait dans toutes les classes, celui de jouir à l'instar des villes environnantes, des distractions que procure la comédie. Il était étonnant en effet qu'une ville de l'importance de celle-ci, dont la population alors était de près de vingt-trois mille âmes, ne possédât pas de théâtre, et l'on résolut d'en faire construire un. M. Hèbre de Saint-Clément, qui était maire à cette époque, en donna le premier l'idée : il réunit auprès de lui cinquante personnes des plus riches de la ville et les amena à se constituer en société, pour faire les frais d'une salle de spectacle ; il offrit de mettre à leur disposition une vaste maison qu'il possédait dans la rue des Fonderies. Cette générosité entraîna quelques-uns de ses concitoyens, et un fonds de cinquante mille livres fut en peu de mois réalisé. On voulait d'abord un bâtiment simple, susceptible d'être agrandi et décoré, si les actions eussent offert quelques avantages. Peu de temps suffit donc pour que l'on mît la main à l'œuvre, et bientôt les murs de clôture s'élevèrent ; mais soit ignorance de l'architecte choisi, soit fraude des entrepreneurs, les murs étaient à peine terminés qu'ils s'écroulèrent, et une partie du capital de l'association se trouva perdu. Cela ne découragea cependant pas les actionnaires : ils portèrent à treize cents livres le taux des actions, et en créèrent vingt-

trois nouvelles. Cependant ils confièrent à d'autres 1766.
mains la rédaction des plans et la conduite des travaux. Un sieur Berinzago, peintre et architecte de Milan, avait été appelé à la Rochelle pour décorer la salle de spectacle de cette ville : on le chargea, en mars 1767, de construire celle de Rochefort, à condition que la société qui en ferait les frais ne fût pas entraînée dans une dépense de plus quatre-vingt mille livres. Cet artiste présenta un devis dans cette limite, et de nouveaux murs remplacèrent ceux qui s'étaient précédemment affaissés. Bientôt, il arriva ce qui est inévitable avec les prévisions des ingénieurs et des architectes : le fonds social était entièrement absorbé que près de la moitié des constructions restaient à faire. Cependant on ne pouvait laisser inachevé un travail si bien commencé, et un nouvel appel fut fait aux actionnaires. Le plus grand nombre d'entr'eux refusèrent d'abord de faire d'autres sacrifices. La société s'adressa donc au corps de ville, le 25 novembre 1767, et demanda « le concours des « deniers des octrois pour parachever l'ouvrage. » La ville, on le sait, avait dans ce temps-là plus de charges que de revenus; elle refusa d'accorder la subvention sollicitée. Les actionnaires lui offrirent alors de lui vendre l'établissement, à mesure que les propriétaires d'actions voudraient s'en dessaisir. « Les officiers municipaux considérant cette propo- « sition avantageuse, puisque jusqu'au rembourse-

1766. « ment du capital les actionnaires se contenteraient « de l'intérêt au denier vingt-cinq, demandent l'au- « torisation de traiter, observant qu'ils pourraient « réunir dans le même local l'hôtel-de-ville et un « café. » Le ministre fit d'abord quelques difficultés d'autoriser la ville à faire cette acquisition. De nouvelles instances lui furent adressées ; il n'y répondit pas. Plus de dix-huit mois s'étaient écoulés depuis que le corps municipal avait accueilli favorablement la supplique des actionnaires, quand le 10 mai 1769, les nouveaux officiers civils ne considérant plus « la proposition comme si avantageuse à la com- « mune, refusent net le concours des octrois. » La compagnie, abandonnée à ses propres ressources, se vit donc obligée d'aviser à d'autres moyens : elle porta le taux des actions à deux mille livres payables d'avance, et obtint que le surplus du prix de construction, montant à cent quarante-quatre mille livres, fût payé sur les premiers produits. Les travaux se reprirent alors avec ardeur; mais on s'occupa principalement de l'intérieur, et quelques mois après on fit l'inauguration « du temple de Thalie. » La façade de cet établissement devait être ornée de sculpture; mais comme les bailleurs de fonds ont été long-temps sans recevoir un dividende satisfaisant, ils ont laissé le travail inachevé. De nos jours encore, les *bossages* que l'on avait laissé subsister, par insuffisance de ressources, existent toujours, et

cependant les possesseurs actuels de ce monument n'ont pas comme leurs devanciers leurs capitaux improductifs. 1766-67.

Peu de villes du même ordre que Rochefort renferment une salle de spectacle aussi coquette; mais si elle est une des plus jolies de la province, seule entr'autres, peut-être, elle présente de graves inconvénients. Sa position, convenable sous le rapport du quartier qui est le plus populeux et le plus riche, est dangereuse au milieu d'une agglomération de maisons dont rien ne l'isole; d'un autre côté, il n'y existe qu'une seule issue à laquelle aboutissent tous les couloirs, et par laquelle puisse s'écouler la foule: si un incendie se déclarait au moment d'une représentation, il serait à craindre que la plupart des spectateurs n'y trouvassent une mort certaine. La sécurité publique exige impérieusement des améliorations, et ces améliorations ne peuvent être ajournées sans danger.

Nous avons vu, en 1702, presqu'aussitôt l'installation du siège royal à Rochefort, les officiers de justice et les membres du corps de ville, se disputer la préséance dans les cérémonies religieuses. M. Begon, par jugement arbitral, régla cette affaire importante, et donna à ceux-là le pas sur les officiers municipaux. Pendant long-temps on eut le plus grand respect pour la décision d'un homme dont le souvenir survivait toujours; mais quand les évène-

1767. ments qui suivirent les dernières guerres eurent en quelque sorte renouvelé la population, les maires et les échevins, choisis parmi les personnes les plus riches de la bourgeoisie, s'arrogèrent le pas sur les gens de justice, et aucun juge ne songea à réclamer contre cet envahissement. Ce que les membres de la municipalité avaient d'abord fait par usurpation, leurs successeurs le voulurent continuer comme un droit, et cette prétention devint en, 1767, l'objet de longues discusssions entre les officiers des deux ordres. Le 2 février, jour de la *Chandeleur*, les juges et les administrateurs de la ville assistaient à la bénédiction des cierges et à la procession. Sur l'avertissement du bedeau, M. Hêbre de Saint-Clément, maire, se rendit à l'offrande, lorsqu'il fut croisé par M. Goulard, avocat et procureur du Roi au siège royal, qui prétendit avoir le pas. Une vive discussion s'éleva là, entre ces deux personnages, l'office divin en fut interrompu. Le maire assembla aussitôt le conseil, et une plainte fut adressée séance tenante à M. de Maupeou.

Le Chancelier répondit d'abord que les officiers de ville étaient fondés à réclamer contre le rang que le sieur Goulard avait voulu s'attribuer, et qu'il en écrivait à ce juge pour lui faire comprendre son tort et l'en réprimander; mais par une nouvelle lettre, du 17 septembre 1766, M. de Maupeou s'en référant au jugement arbitral rendu par M. Begon, dit que

s'il avait condamné les officiers du siège, c'est qu'il 1767.
croyait que la qualité de lieutenant-général de police résidait dans la personne du maire, et enfin, après avoir rappelé que la préséance est réglée par l'édit municipal de 1765 et les plus anciennes lois sur la matière, il décide que dans les processions et cérémonies les officiers du siège royal occuperont, à l'avenir, la droite, et le corps de ville, la gauche.

Les officiers municipaux furent profondément blessés de cette décision; cependant ce n'est que neuf ans plus tard, après avoir pris la consultation d'avocats, qu'ils demandent à l'intendant de la généralité l'autorisation de donner suite en Parlement pour faire décider la question.

L'intendant refusa cette autorisation, et un arrêt de la Cour du Parlement, portant la date du 19 août 1776, fut rendu par défaut en faveur des officiers du bailliage. Quelques mois se passèrent en démarches vaines de la part du corps de ville, quand on annonça, en mai 1777, le passage du Comte d'Artois. La ville voulant faire tous les frais de la réception du Prince, obtint par un acte sous-seing, fait double entre les membres de la municipalité et ceux de la justice réglée, que ceux-ci ne se prévaudraient pas, pendant le séjour de l'illustre voyageur, de l'arrêt rendu en leur faveur; mais que, passé ce temps, ledit arrêt serait exécuté dans toute sa force. Les juges poussèrent même la courtoisie

1767-68. jusqu'à réserver à la ville de se pourvoir contre, « promettant réciproquement de ne faire aucun « usage dudit sousseing-privé dans les moyens de « défense. »

Le corps de ville fit encore quelques tentatives pour obtenir la préséance; mais ce fut toujours sans résultat pour lui, et les hommes qui se succédèrent à la municipalité, jusqu'à l'époque où les communes furent également et définitivement constituées, se résignèrent enfin à n'aller à l'offrande qu'après les juges royaux.

Si l'année 1767 avait été marquée par des discussions absurdes et ridicules entre les corps civils, l'année 1768 le devait être par des contestations entre les corps militaires. Rochefort ayant été bâti pour la marine, il semblait aux officiers et administrateurs du port qu'ils dussent régner en maîtres dans la ville, et que nulle autre autorité ne pouvait balancer leurs droits dans l'intérieur et à l'extérieur de l'arsenal. C'est avec ce sentiment que toujours on chercha à s'opposer à ce que la guerre mît le pied dans la place; la guerre avait ses prétentions, ses exigences exclusives, et elle avait compris la résistance que l'on opposerait constamment à son entrée dans la place: aussi, nous l'avons vu, est-ce les armes à la main, comme en pays ennemi, qu'elle conquiert ce droit, s'introduit dans les murs et y établit son despotisme.

Pendant les premières années de cette occupation, 1768.
l'état-major de la place n'éleva aucune difficulté, il s'accommoda volontiers de ce qu'on voulut bien lui abandonner. Mais quand son maintien à Rochefort ne fut plus mis en question, il voulut régner sans partage, comme partout, et prétendit à la possession absolue des établissements et des terrains situés hors de l'enceinte du port, dont la marine était en jouissance. Enfin, le 11 février, il résume ses demandes ainsi:

« Que le corps de caserne situé dans la ville à la « porte Martrou, *que la marine regarde* comme lui « appartenant, lui soit abandonné ;

« Que l'on laisse à l'usage de la garnison la pri- « son royale qui est en face des casernes, la place « qui est entre les casernes et la prison, le terrain « qui est autour de cette prison, et dont le major « de la marine s'est emparé pour y pratiquer des « jardins;

« Que la glacière située entre la porte de la Ro- « chelle et celle de Charente soit affectée à l'état- « major, ainsi que la maison qui y est contiguë ;

« Que l'on transporte dans l'immense terrain du « port, la batterie de canons et de mortiers que la « marine a sur le rempart ;

« Que l'on détruise une corderie avec une bara- « que, qu'un intendant de la marine a permis d'é- « tablir le long et en dedans du rempart de la ville,

1768. « près de l'hôpital, à charge d'une redevance an-
« nuelle. »

On comprend qu'à la suite de pareilles exigences les officiers et administrateurs du port durent faire tous leurs efforts pour combattre les prétentions de l'état-major de la place. Après avoir fait, sur chaque article, des observations judicieuses, ils demandèrent que, comme à Brest et à Toulon, les officiers militaires fussent entièrement sous les ordres du Commandant de la marine.

Mais on n'était plus au temps où la marine possédait la toute puissance : la guerre était arrivée à la prépondérance dans l'Etat, et les bases de l'ordonnance constitutive du 10 mars 1768, sur le service des places, étaient déjà arrêtées.

La marine conserva bien la jouissance des établissements construits par elle dans l'intérieur des murs, mais elle perdit toute son autorité hors de l'enceinte du port.

La communauté des habitants s'éleva à son tour contre la gêne que l'exécution de la nouvelle ordonnance allait lui occasionner, et surtout de la dépendance humiliante pour les membres du corps de ville, dans laquelle on plaçait les municipalités. Toutes ces observations furent inutiles : il fallut se résigner à subir la loi du plus fort et à voir ainsi s'évanouir l'influence d'un corps qui avait créé Rochefort et dont l'autorité se trouvait désormais res-

treinte, comme celle d'un maître de maison, aux murailles de clôture de son patrimoine. 1768.

Les officiers de marine qui avaient jusque-là défendu avec tant de chaleur les intérêts de la ville se montrèrent moins ardents à le faire ; et nous les verrons plus tard critiquer eux-mêmes un port qu'ils soutenaient et aimaient précédemment. Cependant, en 1768, les armements ne se ressentirent point de la froideur naissante : comme en 1767, plusieurs corvettes partirent du port pour aller ravitailler les colonies, et le port comptait encore dix vaisseaux, dix frégates, huit corvettes et treize flûtes.

M. Dulaurens était depuis quelques années attaché comme médecin à l'hôpital de la marine : nommé échevin, il fut à son tour chargé, le 1er janvier 1768, d'exercer la police dans la ville. Cette fonction à laquelle, il faut le dire, il aspirait depuis long-temps, parce qu'il avait toujours sans succès cherché à introduire les améliorations que la salubrité exigeait, fut pour lui la cause de désagréments, d'inimitiés que l'ignorance jalouse lui suscita. Il avait remarqué avec peine que les règlements de police existants, pour assurer la propreté, étaient insuffisants, qu'ils étaient tombés en désuétude ou qu'on ne les observait jamais parce qu'il ne régnait pas, entre le corps de justice et les membres de la municipalité, cet accord si désirable pour le bien du service. Il rédigea une sorte de code pénal en trente-cinq articles, à l'effet de contraindre

1768. les habitants à avoir, tant dans leurs habitations qu'à l'extérieur, des soins de propreté constants, et pour régler la manière dont la voie publique serait entretenue. Les officiers du bailliage crurent voir dans l'instruction, et surtout dans le règlement, une tentative d'envahissement de leurs prérogatives. D'un autre côté, M. Dulaurens avait donné de la publicité à son travail avant qu'il eut été, suivant l'usage, discuté et adopté en séance du conseil de la commune; ses collègues, les autres échevins, n'ayant point concouru à la rédaction de ce règlement, s'opposèrent de toutes leurs forces à sa mise à exécution.

M. Dulaurens crut devoir en référer à M. de Maupeou, et il lui envoya son travail. Le Chancelier y répondit par la lettre la plus flatteuse, et admonesta le siège royal et le corps de ville. Le duc de Praslin, informé à son tour par l'intendant de Ruis, de ce qui se passait à Rochefort, chargea cet administrateur de lui envoyer une copie du travail de M. Dulaurens et aussitôt qu'il en eut pris connaissance, il écrivit à M. Senac de Meilhan, intendant de la province, pour l'engager à faire mettre à exécution les instructions de l'échevin de Rochefort, et pour lui offrir le secours de la marine en tout ce qui pourrait paraître nécessaire.

Les susceptibilités locales, combattues ainsi de toutes parts, avec autant d'avantage et de si haut, furent désarmées, puis après plusieurs mois de dis-

cussions vives, on se fit réciproquement des conces- 1768-69.
sions, et le règlement eut son plein effet. En peu de temps, la ville se trouva débarrassée des foyers d'infection dont elle était couverte; la voie publique, qui, sur beaucoup de points, était encombrée de matériaux et de dépôts de toutes sortes arrêtant le cours des eaux, devint libre; le pavage des rues qui n'avait point été réparé depuis que M. Begon l'avait établi, fut refait en plusieurs parties, aux frais des habitants. Grâce à ces travaux aussi bien entendus que bien dirigés, la ville prit bientôt un tout autre aspect, et ceux-là même qui, naguère, avaient trouvé tant à redire au projet de M. Dulaurens, le louaient aujourd'hui, parce qu'ils avaient compris que la santé publique devait éprouver une grande amélioration de l'exécution rigoureuse, incessante, des mesures que ce magistrat avait fait adopter.

Cependant l'année 1768 avait été désastreuse, la mortalité plus considérable qu'elle ne le fut précédemment; et, avant M. Dulaurens, personne n'avait voulu en trouver la cause certaine dans la mauvaise administration de la police.

Les travaux du port en éprouvèrent des retards qui firent reproduire un reproche grave contre l'arsenal, reproche souvent formulé depuis quelque temps: celui que l'on mettait à Rochefort beaucoup de négligence et de lenteur dans l'exécution des ordres donnés. Cependant à travers ces plaintes bien

1769. ou mal fondées, on démêlait encore une pensée de bienveillance, l'intention de maintenir un arsenal qui se trouvait si « heureusement situé à proximité de « tous les lieux de productions. »

Les diverses idées émises par M. Dulaurens pour l'amélioration de l'air de cette ville, avaient fixé l'attention des divers fonctionnaires, et chacun de son côté cherchait à les mettre en pratique. Ce magistrat avait signalé les graves inconvénients de l'occupation de la caserne Martrou et du bagne, établissements qui, situés dans la partie sud de la ville, étaient voisins des marais, et se trouvaient alors entourés d'eaux stagnantes, provenant des égoûts de la ville; il avait critiqué l'existence du cimetière sur le point le plus culminant, le moins insalubre et conséquemment le mieux placé pour recevoir les constructions que l'on devait se hâter de faire disparaître du voisinage de la porte Martrou.

L'intendant, M. de Ruis, s'étaya des obervations de M. Dulaurens, et demanda au ministre, le 21 mars, que l'on prît l'emplacement occupé par le cimetière (où est aujourd'hui la maison d'arrêt) pour y élever un corps de caserne propre à contenir huit cents hommes, et que l'on transportât la sépulture des morts hors de l'enceinte de la ville; que l'on construisît le bagne près de la porte du port, à partir de la rue Royale jusques et y compris l'église paroissiale, qui alors serait édifiée dans le jardin dont jouissaient

les curés de Saint-Louis, depuis plus de soixante ans. 1769-70.

Le ministre examina ce rapport avec attention; il en félicita l'auteur, et promit de s'occuper des moyens de déplacer le plus tôt possible les casernes et le bagne; mais là se borna toute sa sollicitude, les choses ne s'améliorèrent pas, et vingt ans devaient s'écouler avant que les troupes de la marine abandonnassent la caserne Martrou, pour aller occuper les bâtiments de l'ancien hôpital, après son évacuation sur celui que l'on venait de construire hors des murs.

La population de Rochefort, déjà fort malheureuse, devait subir une nouvelle et cruelle épreuve. Beaucoup d'ouvriers, qui ne touchaient pas leur salaire depuis plusieurs mois, avaient de la peine à obtenir que les boulangers leur fournissent du pain; souvent même ils en manquaient, et leurs plaintes ne faisaient point hâter le moment du paiement de leur salaire arriéré. L'intendant, témoin de leur gêne extrême, chargea le munitionnaire de la marine de fournir à un certain nombre d'entr'eux, à compte sur leurs créances, le pain nécessaire à leurs familles. Mais, soins inutiles, la disette se fit sentir bientôt généralement. Le Limousin et l'Angoumois manquaient absolument de grains, et les boulangers de ces provinces enlevèrent à l'Aunis et à la Saintonge leurs approvisionnements de réserve : à leur tour ces deux dernières contrées ne purent fournir aux populations les ressources les plus urgentes.

1770. C'était toujours à Rochefort que des évènements de cette nature causaient le plus grand mal : car la majeure partie des habitants, pauvres et sans ressources, ne pouvaient faire aucun sacrifice pour se procurer des aliments qui les dispensassent de faire une consommation de pain égale à celle des temps ordinaires.

Le corps de ville cherchait à aviser aux moyens de venir au secours de la population aux abois ; mais elle ne pouvait parvenir à se procurer des grains, même à de grandes distances. Le 23 avril, enfin, il est informé que M. Augier, négociant à Tonnay-Charente, a importé une assez grande quantité de farine : le maire lui fait des offres pour l'approvisionnement de Rochefort, et moyennant la garantie de la ville, ce commerçant en fournit aux boulangers quatorze cents sacs. C'était peu sans doute encore, pour aller jusqu'au moment où la récolte de l'année pourrait être utilisée; aussi se décida-t-on à taxer la quantité de pain que chaque personne inscrite sur les listes de la municipalité pourrait consommer journellement. Cependant, quand on fut parvenu à la fin de juin, tout se trouva épuisé; les boulangers qui n'avaient en grande partie reçu que des bons garantis par le maire ou par la marine, ne purent avec ces valeurs se procurer de nouvelles matières. La famine se représenta alors, plus hideuse que précédemment, et près d'un mois devait encore s'écouler avant que la récolte pût être employée. Il

arriva heureusement à cette époque, à la consignation 1770.
d'un sieur Priou, négociant, une cargaison de six cents pochées de froment. Le corps de ville fait appeler ce commerçant qui refuse d'abord de vendre, sous prétexte qu'il n'est que commissionnaire: on le menace de le déposséder par la force, et on l'effraie, en exagérant le danger qu'il y aurait pour lui, s'il tentait d'enlever ce grain au milieu d'une population affamée. Il se soumit enfin, et cette fois encore on put donner un peu de pain aux malheureux ouvriers.

Bien que la France et l'Angleterre fussent en paix, on se tenait de part et d'autre dans une sorte d'état de suspiscion qui faisait présager une rupture, sur le plus léger prétexte. Le duc de Choiseul, qui semble avoir été inspiré par une sorte de prescience que la Corse lancerait un jour sur le continent un homme qui, jeune encore, dicterait des lois à l'Europe, avait réuni cette île à la France, le 15 août 1768, un an avant que naquit Bonaparte.

Mais l'Angleterre avait donné des secours à Gênes, pour que la Corse ne tombât pas au pouvoir de la France, et elle paraissait avoir des projets hostiles contre nous, depuis que cette île faisait partie des états de Louis XV. Aussi le duc de Praslin crut-il prudent de mettre le littoral en état de défense, et le souvenir des tentatives faites, pendant toutes les guerres, contre le port de Rochefort, lui fit prescrire des mesures de précaution. On sait que l'île d'Aix n'était pas en

1770. état de faire une résistance efficace. Si elle eût été prise par les ennemis, ils eussent tiré « un grand avan- « tage de sa position ; de là ils pouvaient empêcher « nos vaisseaux sortant de Rochefort ou venant du « large, de mouiller avec sûreté dans la grande rade, « même mettre en danger et en inquiétude ceux dont « on voudrait achever l'armement et fixer la station « dans la petite. » Il parut donc urgent que la marine protégeât cette île, pour en être protégée elle-même, et à cet effet la Cour recommanda qu'en attendant le moment où l'on mettrait la dernière main aux travaux de fortification projetés, on fît établir deux chattes ou galiottes à bombes, en tête de la petite rade ou vers la grande, afin que de ces points elles soutinssent les batteries de l'île. On donna l'ordre au port de construire, 1° six bateaux plats qui seraient armés, sur l'avant, de deux canons de vingt-quatre à coulisse, et susceptibles de porter chacun deux cent cinquante ou trois cents hommes à l'île d'Aix, au secours de la garnison ; 2° six chaloupes canonnières, dont trois portant un canon de vingt-quatre de l'avant, et trois un pareil canon sur l'arrière ; 3° de mettre le vaisseau l'Utile en état d'être armé, pour prendre station à l'embouchure de la Charente, de manière qu'il pût s'embosser vers l'Anse-aux-Anglais ; 4° de disposer la flûte la Petite-Fortune de façon à servir de brûlôt et à être mouillée devant Fouras ou l'île d'Enet,

à portée d'opérer sur des ennemis qui tenteraient de s'avancer. 1770-71.

Ces précautions ne furent pas prises entièrement, les constructions ne s'exécutèrent point. Vers la fin de l'année, on fut rassuré sur les intentions de l'Angleterre, et l'on fit rentrer au port les navires qui avaient mission de faire respecter l'entrée de la Charente.

L'année 1771 devait voir s'accomplir le projet si souvent adopté, et chaque fois écarté, d'annuler le port de Rochefort. Quelques armements s'y firent pendant les premiers mois; mais l'activité qui s'y déploya était l'avertissement d'un abandon définitivement arrêté. Les vaisseaux, les frégates et autres navires de moindre force ne devaient plus, après avoir pris la mer, revenir dans le port.

Par une ordonnance du 15 août, le Roi supprima d'abord la compagnie des gardes de la marine qui était entretenue à Rochefort; et peu de temps après on envoya à Brest et à Toulon presque tous les officiers de marine, la brigade d'artillerie; enfin la majeure partie des ouvriers furent congédiés, et l'on diminua d'une manière très-sensible la paie des quelques hommes qui étaient conservés, encore ne s'engagea-t-on à les occuper que quinze jours par mois.

La dépopulation fut prompte à Rochefort : en peu de temps cette ville, naguère si animée, se trouva presque déserte, et dans cette situation, elle faisait encore ombrage à une ville voisine.

1771. M. de Maurville était commandant de la marine, quand les ordres arrivèrent successivement d'enlever au port tout ce qui constitue un arsenal militaire; il adressa à la Cour un long mémoire où il combattait ce qu'il appelait l'aveuglement du ministre.

Le motif de l'abandon était que les armements se faisaient beaucoup plus lentement ici qu'ailleurs, et M. de Maurville cite de nombreux exemples du contraire. Enfin il ne cache pas que « *avec intention*, sans « doute, les ordres donnés chaque année, pour la « levée des ouvriers nécessaires aux constructions « navales, étaient mal exécutés généralement, ou ne « l'étaient souvent pas par les intendants des pro- « vinces. »

Quels que fussent ses efforts, il ne put en rien faire fléchir l'arrêt prononcé. Le projet subsistait depuis trop long-temps, pour qu'au moment de son exécution on voulût le modifier en quoi que ce fût.

Nous avons dit que, bien que ruiné, le port de Rochefort effrayait encore des contrées voisines. La preuve en est tout entière dans une lettre que l'intendant de la province, M. Senac de Meilhan, écrivit au ministre, le 27 août :

« Vous m'aviez chargé, dit-il, de vous présenter « un mémoire concernant le port de Rochefort. Je me « suis occupé de répondre à la confiance dont vous « m'avez honoré, et je comptais être en état de vous « envoyer mes observations. Le parti que vous avez

« pris de supprimer le département de Rochefort 1771.
« rend inutile le mémoire auquel j'ai travaillé, et
« d'ailleurs vous pouvez vous rappeler que lors que
« vous m'avez fait l'honneur de me parler à cet
« égard, mes idées étaient en tout point conformes
« au parti que vous avez adopté. Je crois cependant
« de mon devoir de vous demander vos intentions
« dans la situation actuelle des choses; il peut en
« résulter divers effets pour le commerce de la géné-
« ralité qu'il serait intéressant de prévoir; ce que je
« ne puis faire, n'étant pas instruit de vos vues ulté-
« rieures et de la destination des bâtiments et maga-
« sins de Rochefort, et de l'influence que conservera
« la marine royale dans ce port. S'il est entièrement
« abandonné, *il peut devenir un port de commerce*
« *très-avantageux ; mais alors il entraînerait la*
« *ruine de celui de la Rochelle.* La proximité de ces
« deux villes ne permet pas que le commerce puisse
« se diviser. Je sens bien que la meilleure réponse à
« faire à cette objection est que le commerce tendra
« naturellement à se maintenir ou à s'établir dans
« l'endroit le plus favorable, sans que le gouverne-
« ment s'en mêle; qu'il est égal au Roi, pourvu que
« la masse du commerce ne diminue pas, que les
« opérations se fassent à Rochefort ou à la Rochelle.
« Qu'il y a même à gagner pour la province si la
« marine marchande préfère de s'établir à Rochefort;
« qu'elle a une rivière navigable qui facilite tous les

1771. « transports. Cet avantage seul doit lui donner une « grande supériorité sur le port de la Rochelle, in« dépendamment de la plus grande sûreté. D'après « ces réflexions il n'y aurait, à ce qu'il me semble, « qu'à laisser le commerce suivre le cours que lui « prescrivent ses véritables intérêts. Mais une cir« constance particulière m'empêche d'être unique« ment spectateur des changements que peut pro« duire la suppression du port de Rochefort. Le Roy « fait recurer, rétablir le port de la Rochelle, le « projet des travaux nécessaires s'élève à seize cent « mille livres, dont il y a déjà cent mille écus d'em« ployés. Cette dépense devient en pure perte, et « il faudrait suspendre l'emploi de nouveaux fonds, « si les avantages du port de Rochefort, devenu li« bre pour la marine marchande, doivent nécessai« rement faire abandonner celui de la Rochelle. Cette « question ne vous intéresse pas directement, le port « de la Rochelle n'étant pas de votre département; « et l'argent à y appliquer n'étant point pris sur les « fonds de la marine. Aussi ce n'est point tant au « ministre de la marine qu'à l'homme d'Etat qui « embrasse l'ensemble de l'administration et les rap« ports essentiels que je prends la liberté de faire « mes observations. Ces motifs me persuadent que « vous voudrez bien y donner votre attention et « m'éclairer sur la détermination que je dois pren« dre dans une affaire qui intéresse le commerce

« en général, et les provinces de ce département. » 1771-72.

Restait-il en effet aux habitants d'autres ressources que dans le commerce? Et doit-on s'étonner après cela de l'ardeur que mettait M. Dulaurens à lutter contre tousles hommes du Pouvoir, pour faire obtenir à cette ville l'autorisation de commercer directement avec les colonies ?

Quels sentiments devait-on éprouver à Rochefort pour un gouvernement qui, lorsqu'il privait cette ville de son arsenal, lui refusait durement la possibilité de trouver sa subsistance dans les entreprises commerciales ?

Et, le croira-t-on, dans un moment où la ville n'est plus en quelque sorte que l'ombre de ce qu'elle était, on surcharge les habitants d'impôts exorbitants. Déjà elle pouvait à peine supporter celui d'un vingtième sur les biens fonds, et l'on veut l'assujettir à une perception d'un second vingtième pour payer les dettes du Roi !

Dans cette situation pénible, le corps de ville se réunit le 22 janvier, « pour chercher les moyens de « faire connaître à l'autorité supérieure l'impossibi- « lité où sont les habitants de satisfaire à un impôt « aussi dûr, et de prévenir, s'il n'est modifié, les « évènements tumultueux que peut occasionner par- « mi le peuple le désespoir dans un moment où il « est privé du nécessaire. »

Une députation est envoyée à la Rochelle près de l'intendant de la généralité, pour demander décharge

1772. entière de l'augmentation *du vingtième* : elle s'appuie sur ce que 1° « la ville est dans une crise violente, les « habitants étant dénués de toutes ressources, sont « dans l'impossibilité de supporter une augmentation « d'impôts, quand ils pouvaient à peine acquitter « les cotes antécédantes et exorbitantes de 1771 ; « 2° que la ville est déserte, les maisons abandonnées, « les revenus tombés; 3° que les travaux du port qui, « seuls, procurent la subsistance à la majeure par- « tie des habitans, ont cessé, les paies des ouvriers « sont arriérées et les vaisseaux éloignés; 4° que le « journalier ne vit qu'à l'aide de billets de crédit « pour son pain. »

L'intendant répond qu'il sent combien la situation de la ville est cruelle, et qu'il est disposé par son *devoir* et son *inclination personnelle* à être favorable aux habitants. Il promet même que les plaintes qu'on lui porte seront écoutées, et qu'un commissaire sera envoyé à Rochefort, pour se concerter avec les officiers municipaux et les gens les plus intègres, et travailler à une juste répartition des cotes du vingtième.

Peu de jours après, en effet, les rôles furent retirés des mains du receveur, et ce comptable que l'on accusait d'avoir, par une fausse interprétation de la loi, occasionné le mal, fut remplacé. Cela causa une joie bien naturelle ; mais cette joie devait être de courte durée : car un sieur Lauzet, contrôleur des actes, continua ce que fit son prédécesseur. Le corps

de ville éleva de nouvelles réclamations : cette fois ce 1772.
fut inutilement.

Alors on a recours à M. Dulaurens, et c'est au pied du trône que l'infatigable député de Rochefort dépose ses doléances. Mais on a l'infamie d'y répondre par l'injonction qui lui est faite de sortir immédiatement de la capitale !...

Cependant, comme on redoutait l'effet que devait produire, dans une ville exaspérée, un acte aussi brutal, aussi inhumain, on expédia de Paris l'ordre au port de travailler sans relâche à l'armement des quelques navires qui s'y trouvaient encore : les frégates la Terpsichore, l'Oiseau et la Diligente ; les corvettes l'Isis, le Cerf-Volant et le Serin, qui devaient faire partie d'une escadre d'évolution préparée à Brest. Cela calma un peu les esprits : l'espoir de la réouverture de l'arsenal apaisa la population. Les ouvriers se remirent à l'œuvre avec un empressement extraordinaire ; mais comme leur salaire ne leur était pas payé, l'intendant d'Aubenton, qui se trouvait dans une position difficile, écrivit au ministre, à quelque temps de là. « Je ne sais où trouver « l'argent nécessaire pour le piaement des travaux. « Il sera dû un an à la fin de ce mois aux ouvriers. Où « prendre des fonds pour les dépenses indispensa- « bles? Les sœurs de l'hôpital ne cessent de me « dire qu'elles ne savent où donner la tête, que ce « service manquera, parce qu'elles ne sont point en

1772. « état de faire d'aussi grosses avances, et qu'aujour-
« d'hui elles n'ont plus de crédit. Prenez, je vous
« en supplie, Monseigneur, la situation de ce port
« en considération. Ordonnez aux trésoriers de la
« marine et des colonies de remettre tout au plus
« tôt des fonds en nature et non en papier, dont on
« ne peut rien faire qu'à l'échéance. »

Quelques sommes, bien insuffisantes encore, parvinrent peu de jours après à Rochefort; mais comme la population avait cru comprendre que ce n'était pas par bienveillance qu'on lui avait demandé des armements, elle ne cacha point son mécontentement, et des propos incendiaires s'échappèrent de la bouche de ces pauvres gens que le besoin exaspérait et dont la misère et la faim aliénaient l'esprit.

M. d'Aubenton, qui ne voyait de sûreté pour rien dans l'arsenal, fit partager ses craintes au ministère; on détourna quelques bribes aux folles dépenses de la Cour et l'on donna un nouvel à-compte aux malheureux créanciers que la mort, causée par le besoin, avait encore laissés debout à Rochefort.

Peu de temps après, le 3 avril, un ordre du Roi prescrivit que l'on mît sur les chantiers un vaisseau de soixante-quatorze canons, le Fendant, et un de soixante-quatre, le Réfléchi, et l'on recommanda que les travaux marchassent assez rapidement pour que, dans le cours de l'année suivante, on pût faire prendre la mer à ces deux vaisseaux.

L'intendant mit tout en œuvre pour tirer des quartiers voisins le nombre d'ouvriers de levée qui lui étaient nécessaires. L'impossibilité où il se trouva d'en réunir un nombre suffisant, lui fut une preuve que M. de Maurville n'avait point exagéré les choses, quand il avait signalé le mauvais vouloir bien certainement calculé des intendants des provinces dépendant de l'arrondissement maritime de Rochefort. 1772.

Enfin on fit les plus grands efforts, avec le peu de bras dont on put disposer, pour que le ministère n'eût aucun motif de se plaindre des lenteurs de l'arsenal, et pour qu'il daignât lui rendre la faveur dont il jouissait autrefois. Ce fut encore en vain.

Dans ce temps-là, le maréchal de Richelieu traversa Rochefort, le 15 août, se rendant à Marennes et à l'île d'Oléron. M. de Maurville lui fit rendre tous les « honneurs dus à son grade et à sa per« sonne, » et comme il voulait que le noble voyageur jugeât par lui-même de l'état de souffrance de la population, et s'intéressât à une ville traitée avec injustice, il lui fit examiner tout dans le plus grand détail. Le maréchal s'émut de compassion au tableau qui lui fut fait des souffrances des habitants de ce port, et promit d'insister à la Cour pour que l'arsenal eût part, à l'avenir, aux armements qui seraient exigés par le service du Roi.

Soit que le maréchal eût réellement intercédé en faveur de Rochefort, soit que pour calmer la popu-

1772-73. lation irritée, on crût prudent de lui donner un peu d'occupation, l'ordre arriva dans le mois suivant d'armer, pour Saint-Domingue, le vaisseau le Flamand, la frégate l'Aurore, la corvette la Sylphide et la gabare l'Ecluse. Mais ici l'on éprouva la même difficulté que lorsque l'on voulut faire une levée d'ouvriers, et comme on arriva à l'hiver avant d'avoir pu composer les équipages, les armements furent ajournés à l'année suivante.

Au mois de mars 1773, le Roi se détermina à faire armer en flûtes les vaisseaux le Bordelais et le Flamand, qui eurent la mission : le premier d'aller à Saint-Domingue, et le second à la Martinique. Les équipages, peu considérables, furent formés avec moins de peine; mais quand ils furent réunis dans le port, on avait changé d'idée relativement au départ des deux vaisseaux. L'intendant crut alors pouvoir employer ces marins aux travaux de l'arsenal, et déjà il leur avait donné cette destination, lorsqu'il reçut, le 7 mai, la lettre suivante:
« Comme diverses circonstances qui obligent de suspendre l'armement du Flamand et du Bordelais, pourraient encore subsister long-tems, et qu'il n'est pas à présumer que ce surcroît d'ouvriers soit absolument nécessaire dans le port, il est à propos de les congédier à la réception de ma lettre, sauf à ordonner de nouvelles levées pour cette expédition, lorsqu'il sera temps. »

Au moment où les habitants concevaient l'espoir 1773.
que la Cour leur rendrait sa faveur, tout leur échappait ainsi; et ils comprirent enfin que quelles que fussent les apparences, ils ne devaient plus compter sur les secours de l'État. Mais alors comment se créer des ressources? on leur refusait la facilité de faire le commerce d'outre-mer, et l'on se jouait de leur misère en leur offrant l'appât d'un peu de travail dans le port, pour le leur enlever, dès qu'ils avaient calculé combien de jours d'existence leur donnerait le salaire qu'ils devaient retirer.

Les migrations se multipliaient, et, en peu de tems, le silence de la mort eut régné dans cette ville autrefois si florissante, si un ministre, l'ami de M. Dulaurens, ne se fût chargé de réparer tous les maux que ses prédécesseurs nous avaient causés.

Cependant ce moment était encore assez éloigné, et personne n'y comptait. Aussi ceux qui avaient quelques propriétés faisaient-ils tout ce qui était possible pour amener à Rochefort le mouvement commercial.

Par un édit du 10 septembre, le Roi avait ordonné qu'il fût établi à Lorient et à Bordeaux une correspondance royale maritime. Rochefort entreprit des démarches dans le but de l'emporter sur l'une de ces deux villes, et un de ses commerçants, M. Lagarosse, qui se trouvait à Paris, fut chargé par le corps de ville d'agir de concert avec M. Dulaurens, afin que

1773. cette faveur fût accordée à Rochefort, en compensation de toutes les pertes que la funeste détermination de la Cour lui avait fait éprouver.

Mais il paraissait décidé que cette ville malheureuse ne devait rien obtenir ! Sa ruine complète était chose arrêtée ! On répondit froidement aux députés que Rochefort ne pouvait prétendre à l'emporter sur Lorient et encore moins sur Bordeaux.

M. Lagarosse s'était mis en rapport avec de hauts commerçants de la capitale qui lui promirent de le seconder dans le projet qu'il avait conçu de fonder, par spéculation particulière, une correspondance avec les colonies. Il adressa dans ce but une demande à la Cour, et proposa de faire construire à ses frais, à Rochefort, quinze paquebots dont douze de deux cents tonneaux, et trois de quatre cents. En même temps il sollicita l'abandon à la compagnie dont il était le mandataire, « du terrrain qui se trouve entre « le port marchand et la Cabane-Carrée, où est situé « l'ancien bassin ou Vieille-Forme, inutile au service « du Roi. »

Par un arrêt rendu en conseil d'État, le 6 août, le Roi accorde ce privilège et décide qu'un bureau de correspondance maritime sera créé à Paris. Il permet à M. Lagarosse d'établir « tant à Bordeaux et à Lorient « que dans les diverses colonies de l'Amérique et « dans celles qui sont situées au-delà du cap de « Bonne-Espérance, des paquebots pour faire partir

« les lettres et paquets qui seront adressés librement 1773-74.
« auxdits lieux. »

Ce n'était pas là ce qu'avait demandé M. Lagarosse; il voulait que le siège principal de l'entreprise fût à Rochefort, et il comptait surtout qu'il lui serait accordé le privilège du fret du Roi et des transports des particuliers.

Il renouvela ses instances; mais on lui répondit : « Il n'est pas possible de restreindre à un petit nom- « bre de ports, et surtout à Rochefort, l'envoi des « lettres et paquets : on ne peut pas enlever au com- « merce la faculté de faire des expéditions. »

M. Lagarosse renonça dès-lors à son projet, et les habitants, qui avaient fondé quelqu'espoir sur cette entreprise, eurent encore une nouvelle déception.

Quel crime avait donc commis cette ville pour que l'on s'obstinât avec tant d'acharnement et de dûreté à la priver de ce qui pouvait lui donner un peu de vie? Elle avait voulu faire du commerce, quand son fondateur, avait-on dit, lui en avait interdit la possibilité. Et remarquez que toutes les fois que l'on refusait un avantage à Rochefort, on lui accordait d'un autre côté quelque chose pour que les habitants ne crussent pas qu'on les abandonnait et que l'on avait décidé leur ruine complète. Aussi lorsque le projet de M. Lagarosse fut écarté, on chargea le port de faire l'armement de la flûte la Bricole, destinée à porter à la Martinique des vi-

1774. vres de supplément aux corvettes la Perle, l'Écureuil et le Serin qui se trouvaient en station dans cette colonie. Ensuite on prescrivit d'achever en toute diligence le radoub du vaisseau le Flamand, ce vaisseau ayant été cédé à un négociant de Marseille pour une campagne particulière.

Mais la population ne se laissa plus prendre à ce jeu perfide. Aucune des choses dont on lui faisait la grâce, en compensation d'un avantage détruit ou interdit, ne pouvait être comparée, quant à l'importance, à celles dont on la privait chaque jour. Si bien que la Cour avait entièrement désaffectionné un peuple qui avait toujours eu les sentiments les plus purs.

M. d'Aubenton fit part de ses remarques à cet égard au ministère, et cette confidence sembla mettre des bornes à la rigueur du ministère : car, le 8 avril, cet intendant reçut la lettre suivante : « Mon intention « est de faire achever cette année le radoub du vais- « seau le Triton et reprendre la constuction du Fen- « dant et du Réflchi. Je désire même fort de pouvoir « vous donner des ordres à ce sujet assez à temps « pour que l'on profite des longs jours où nous allons « entrer. »

On fit parvenir des ordres dans les quartiers voisins pour avoir des ouvriers, car il ne s'en trouvait presque plus au port; ceux qui avaient pu se procurer de l'ouvrage ailleurs s'étaient fait congédier, ne voulant pas mourir de faim dans un pays qui ne

leur offrait aucune ressource. Les travaux ordonnés 1774.
se ressentirent beaucoup de la pénurie des travailleurs ; cependant le ministère n'articula aucun reproche.

Il est vrai que M. de Boynes n'était plus au département de la marine. M. de Turgot, qui le remplaçait provisoirement, n'avait pas voulu sans doute persévérer dans le projet de destruction d'un port qui avait long-temps rendu des services importants à l'État. Pendant la courte apparition de M. de Turgot à la marine, Rochefort arma les frégates la Diligente et l'Aurore, et ces armements furent faits en assez peu de temps, parce que les objets nécessaires avaient été assurés d'avance.

Enfin M. de Sartines arriva au ministère, et l'espoir revint au cœur de tous ceux qui étaient restés à Rochefort. A lui était réservé le soin de nous dédommager de la cruelle haine de M. de Boynes. A peine avait-il entre les mains le porte-feuille que celui-ci avait laissé vacant, qu'il fit revenir dans cette ville tous les corps militaires qui en avaient été retirés, et une lettre autographe de lui fit connaître à l'intendant, au commencement de décembre, le retour prochain des gardes de la marine, et chargea cet administrateur de faire toutes les dispositions nécessaires pour recevoir bientôt la compagnie. La réponse ci-après de M. d'Aubenton résume la pensée des habitants : « Je n'ai point été trompé dans l'espérance

1774. « que j'ai conçue sur le rétablissement du port, dès « que vous avez été chargé du ministère de la marine, « et je me suis occupé d'avance des moyens à vous « proposer pour les nouveaux établissements que le « retour des gardes de la marine entraînera. »

La caserne de ces jeunes gentilshommes avait changé de destination à leur départ. On en avait consacré une partie au service des bureaux, et il eût fallu faire des dépenses assez considérables pour la nouvelle appropriation du local. M. d'Aubenton comprit que le moyen de hâter le rappel complet des avantages que la ville enviait, était d'apporter la plus grande économie dans les travaux que les circonstances de la réintégration de Rochefort au nombre des arsenaux militaires devaient occasionner.

Il proposa alors de vendre plusieurs maisons que le Roi possédait dans la rue des Vermandois, et qui étaient occupées, sans que le trésor en tirât avantage, par le deuxième médecin de l'hôpital, le capitaine et le lieutenant de port, et enfin par le garde-magasin, et conseilla d'affecter le montant de cette vente au remboursement à Mme d'Emblimont de la valeur de sa maison qui serait prise pour l'usage des gardes de la marine. Le projet fut approuvé, et ces maisons qui étaient bien plus à charge au Roi que ne l'eût été une rétribution donnée aux officiers qui les occupaient, et dont le voisinage de l'enceinte du port avait été souvent une source d'abus graves, furent vendues le 23 août 1777.

Cependant la maison de Madame d'Emblimont ne fut pas affectée aux gardes de la marine; car ils n'auraient pu y trouver les servitudes nécessaires. Aussi le ministre ordonna-t-il qu'on leur rendît, quelle que fût la dépense à faire, leur ancien local, et qu'on le disposât pour les recevoir au mois d'avril. 1775.

Au jour assigné, tout était prêt. La population en habits de fête attendait, sur les places et sur les remparts, les signaux qui devaient être donnés de l'arrivée en rade des vaisseaux de Brest, restitués au port de Rochefort, sur lesquels se trouvaient les gardes de la marine et les compagnies d'artillerie qui étaient annoncées.

Enfin, les vaisseaux sont signalés, et des cris d'allégresse partent de toutes parts.

Nous laisserons parler M. d'Aubenton dans le rapport qu'il fait à M. de Sartines sur cet évènement :

« Lorsque j'ai eu l'honneur de vous parler de la joie
« que vous répandiez à Rochefort par le rétablisse-
« ment du port, je ne vous en ai donné qu'une faible
« idée. Pour s'en faire une plus juste, il faudrait en
« être témoin : je viens de l'être, et quoique je
« m'attendisse à en voir une très-vive par la compa-
« raison de la désolation que sa destruction avait
« causée, j'en ai été étonné et attendri. Cette joie
« s'étend, monseigneur, non seulement sur tout ce
« qui a rapport à la marine, mais encore dans toute

1775. « la bourgeoisie, depuis la dernière classe d'artisans « jusqu'aux plus riches négociants qui auraient été « obligés de quitter leur domicile pour trouver ail- « leurs à gagner leur vie, sans la main bienfaisante « qui est venue à leur secours.

« Lorsque les vaisseaux de Brest ont paru, tous « les habitants ont couru sur le port et l'ont fait re- « tentir des cris de vive le Roi, vive M. de Sartines.

« M. de Maurville, pour célébrer leur retour, a « donné une fête à toute la ville. Plusieurs négociants « en ont donné de leur côté, et les capucins, de leur « propre mouvement, ont chanté le *Te Deum* et « n'ont admis ni quête dans leur église, pour cette « fête, ni même le paiement des chaises. Le soir, le « clocher a été illuminé.

« En engageant le Roi à rétablir le port, vous avez « fait non seulement le bien de son service, mais « encore le bonheur des habitants de la ville de Ro- « chefort et de ceux des provinces voisines. Un cœur « aussi bienfaisant que le vôtre doit être entièrement « satisfait d'avoir procuré ces deux biens à la fois. »

M. de Sartines avait trouvé la marine en général dans un désordre affreux : elle avait perdu toute confiance, tant par la quantité et l'énormité de ses créances que par leur nature. La source des gens de mer et des bons ouvriers était tarie; car ces hommes précieux avaient pour la plupart été obligés de s'expatrier et d'aller chercher hors du royaume des

ressources qu'ils ne trouvaient plus dans nos ports, 1775.
et qu'ils ne pouvaient rencontrer dans ceux du commerce, surtout depuis la perte de nos colonies. M. de Sartines eut la pensée de rétablir cette arme au rang qu'elle devait occuper parmi les nations européennes; mais il n'était pas administrateur, et les évènements qui agitèrent le monde, et auxquels la France prit part, à compter de 1778, firent peser sur lui un reproche d'incapacité qu'il ne justifia que trop par la suite.

Cependant son premier soin, quand il sut que nous ne possédions pas de marins instruits, fut de donner l'ordre que l'on mît à la mer une petite escadre pour exercer les officiers et les matelots de nouvelle création au service de la guerre. Rochefort fournit à cette escadre la frégate la Terpsichore et la corvette la Sylphide. Mais il ne voulut pas que l'on connût d'abord le motif réel de l'armement prescrit, et l'intendant, qui avait deviné sa pensée, ordonna des levées en faible nombre, et leur donna pour prétexte la nécessité de mettre à l'eau tous les vaisseaux qui étaient « sous les toits à Rochefort, et de vider les « bassins, en achevant le Triton et quelques autres « vaisseaux, pour les laisser libres et prêts à recevoir « les vaisseaux qui pourraient venir de Brest pour « être radoubés. »

Peu de temps après, le 26 mai, le ministre annonça que M. le duc de Chartres se rendrait à Rochefort,

1775. dans les premiers jours de juillet, pour s'y embarquer sur la Tourterelle, qui, exprès, serait détachée de l'escadre et viendrait le prendre en rade de l'île d'Aix. Il était alors question que le jeune prince devait, à son retour de la campagne, habiter cette ville pour y continuer ses études nautiques. Tout le monde accueillit avec plaisir cette bonne nouvelle ; car le séjour du duc eût été certainement une occasion de bien-être pour l'arsenal et pour la contrée, qui y eussent gagné, le premier en développement, et la seconde en mouvements et en débouchés commerciaux. Il était donc attendu avec impatience : aussi quand il arriva, le 3 juillet, la population entière se trouvait à sa rencontre, et bien qu'il eût prévenu qu'il voulait qu'on ne lui rendît aucun honneur, le zèle courtisanesque l'emporta.

Aussitôt que l'on sut qu'il s'approchait, M. de la Touche-Tréville alla le recevoir et le conduisit au château, où il lui avait fait préparer des appartements, et où les différents corps civils et militaires furent admis à lui présenter leurs hommages. Le lendemain il visita le port « qui lui parut de la plus « grande commodité par son étendue et par la dis- « position de ses bâtiments, soit à terre, soit à l'eau, « et aussi de la plus grande ressource pour l'État, « à raison des différens débouchés que lui ouvrent « en tous temps ses communications faciles avec tout « l'intérieur du royaume. »

Le séjour du Prince devait être marqué par des fêtes continuelles : il assistait à un diner chez l'intendant, quand un courrier extraordinaire lui vint apporter la nouvelle de la naissance du duc de Monpensier. Des salves d'artillerie retentissent de toutes parts et le château fut illuminé instantanément. Le jour suivant, un bal brillant donné par les habitants eut lieu à la salle de spectacle. 1775-76.

Après avoir, pendant quelques jours marché, de fêtes en fêtes, le Prince se rendit à bord de la Tourterelle, le 9; mais il resta en rade jusqu'au 16, retenu par des vents contraires. Le 16, au matin, il prit le large, et MM. le marquis de Voyer, de Noée et de Lambert, qui l'avaient accompagné en rade, retournèrent à Rochefort et partirent aussitôt pour Paris.

Le passage du duc de Chartres a laissé peu de souvenirs en cette ville : les espérances que l'on avait conçues ne se réalisèrent pas; le Prince ne revint plus à Rochefort, et il oublia les promesses qu'il avait faites pour assurer la prospérité d'un port dont il avait lui-même reconnu l'importance.

Comme dans le cours de l'année précédente, quelques armements eurent lieu dans ce port, afin de compléter l'escadre d'évolution. M. de Sartines voulait que les marins de nouvelle levée se formassent à la mer, et dans ce but on entretenait, pendant plusieurs mois sous voiles, une flotte que commandaient les plus jeunes officiers. Il parvint ainsi à former réellement

1776-77. des hommes habiles dans l'art de la navigation; et lorsque la France s'allia avec les États-Unis, en 1778, la marine put encore paraître avec distinction sur l'Océan.

Après que le port eut expédié aux colonies les vaisseaux qu'il y envoyait annuellement, il mit sur les chantiers deux frégates de vingt-six canons et une corvette de seize.

On s'était plaint fort souvent que les dilapidations étaient plus communes dans ce port que dans les autres, et toujours on avait signalé sans résultat que ce déplorable état de choses était dû à ce que beaucoup de maisons, de chais et de magasins appartenant à divers particuliers, avaient été construits dans le voisinage trop rapproché de l'enceinte de l'arsenal, sur des emplacements concédés à certains habitants, depuis la rue Saint-Gabriel jusqu'au chenal du port. Un édit du Roi, du 9 novembre 1776, décida que « ces emplacemens seraient repris et appliqués au « service de la marine, afin que l'on pût, de ce « côté, clorre l'arsenal. » On remboursa donc aux propriétaires les sommes qu'ils justifièrent avoir payées, et l'on fit cesser ainsi en grande partie les vols qui se commettaient autrefois si facilement.

Les armements devinrent, en 1777, un peu plus multipliés que dans les années précédentes : des ouvriers de différentes professions y furent appelés, et déjà la population était aussi nombreuse qu'avant

la funeste détermination de M. de Boynes. Au mouvement qui régnait partout, à l'activité qui se faisait remarquer dans tous les détails, on voyait que chacun voulait justifier la bonne opinion du ministre qui avait reconstitué le port. 1777.

Cette année, remarquable dans nos fastes par le passage de deux personnages illustres, semblait promettre quelques avantages pour l'avenir; mais il n'en fut rien, et la ville ne put conserver d'autres souvenirs de leur apparition dans ses murs que celui des fêtes et des évènements qui en furent la suite.

Depuis quelques jours on était prévenu que le Comte d'Artois, qui voyageait incognito, avait le projet de s'arrêter à Rochefort, et de visiter l'arsenal. De grands préparatifs se faisaient de toutes parts pour fêter ce haut personnage. La compagnie des gardes de la marine avait abandonné ses études, et s'exerçait au maniement de la pique et du mousquet, persuadée que, naturellement, elle devait composer la garde d'honneur du Prince. De son côté, la bourgeoisie se donnait du mouvement pour se faire remarquer « du très-excellent Prince qui lui arrivait « comme un messie, et allait juger par lui-même des « besoins de l'arsenal. » Les jeunes commerçants, en assez grand nombre depuis que l'on faisait le commerce d'outre-mer, eurent la pensée de s'organiser en corps à l'uniforme d'Artois, et de solliciter l'insigne faveur de former une garde à S. A. R.

1777. Tailleurs, passementiers, sont mis en réquisition; et, au jour dit, l'élite de la bourgeoisie se trouva sous les armes, vêtue avec recherche et même avec éclat.

On annonce l'arrivée du puissant voyageur si impatiemment attendu : les jeunes volontaires se mettent en marche et rencontrent le Comte à une demi-lieue de la ville. Leur chef, M. Gachinard, ancien capitaine aide-major du régiment royal-dragon, met pied à terre, harangue le Prince et lui fait entendre que sa compagnie improvisée a osé concevoir la pensée que S. A. R. daignerait consentir à ce qu'elle lui servît de garde d'honneur, pendant toute la durée de son séjour dans la ville de Louis XIV. Le Comte fait répondre qu'il accepte, et les volontaires accueillent ces paroles avec des vivats prolongés. Quand le Prince entra dans nos murs, une foule innombrable en encombrait toutes les avenues. Des guirlandes de feuilles et de fleurs, allant de maisons en maisons, formaient une voûte serrée dont l'harmonie n'était interrompue que par des pavillons qui flottaient à toutes les fenêtres.

Rendue à l'hôtel du commandant de la marine, S. A. R. ordonna au comte de Bourbon-Buchet, premier gentilhomme de sa maison, de faire assigner les postes à sa jolie garde d'honneur. Grand fut alors le mécontentement des gardes de la marine qui ne voyaient qu'eux dignes d'une aussi haute distinction. La rage au cœur, ils lancèrent sur les *manants*, qui

avaient usurpé leurs droits et leurs prérogatives, des 1777.
regards qui semblaient autant de sentences de mort : cependant ils se continrent.

Dans la soirée et pendant la matinée du 28, le Prince visita avec détail tous les établissements de la marine. Il se fit rendre compte de la cause de l'état de souffrance encore visible de la population, et promit de faire tous ses efforts pour le faire cesser ; chacune de ses paroles était accueillie avec joie : on le bénissait que déjà il avait oublié ses promesses, pour ne s'occuper que de voler ailleurs à de nouveaux plaisirs. Cependant il en est une qu'il a tenue : il a nommé, ou du moins fait tenir en son nom, sur les fonts baptismaux, la fille de M. Lochet de Vaudidon, maire : aussi, peu de temps après, les membres du corps de ville, encore tout bouffis de l'honneur fait à la communauté, dans la personne du premier magistrat, rédigèrent-ils une lettre de remercîmens en ces termes : « Très-haut et très-puissant « Seigneur, les habitants de la ville de Rochefort, « dont nous sommes les interprètes, l'organe, pénétrés « de reconnaissance de la faveur signalée que « que vous leur avez faite en nommant la fille de M. « Lochet de Vaudidon, leur maire, vous supplient « d'en recevoir avec bonté leurs respectueux remercîmens, « et de leur accorder votre puissante protection. »

La garde d'honneur avait sollicité, comme une

1777. grâce, la permission d'user son uniforme, et cette permission lui avait été octroyée. Cela fut, même durant le séjour du Prince, le motif de quelques rixes qui devinrent le prélude d'évènemens sérieux. Les gardes de la marine étaient furieux qu'un prince du sang eût eu l'étrange pensée de choisir sa garde d'honneur ailleurs que dans leurs rangs : ils jurèrent de faire payer cher à la compagnie d'Artois la faveur qu'un caprice lui avait accordée. Le moment de la vengeance ne devait pas être éloigné : le lendemain du départ du Prince, à une heure du soir, cette compagnie devait se réunir à l'auberge du sieur Tudal, dans l'intention de fêter et de remercier son commandant. Les gardes de la marine, ignorant le lieu de la réunion, faisaient des rondes dans tous les quartiers de la ville, afin de saisir quelques-uns des gardes d'honneur attardés: un de leurs détachements aperçut, au détour d'une rue, un volontaire d'Artois, nommé Abel; fondre sur lui avec impétuosité, le menacer, l'outrager, ce fut l'affaire d'un instant. Un des assaillants dit à ce jeune homme, qui, fier et calme, avait accueilli ses agresseurs. « Il est fâcheux « pour vous autres, drôles, que le Prince vous ait « permis de porter un uniforme. La rapière que « vous osez porter vous attirera bien des coups de « canne. » Sur un geste d'Abel, les épées se levèrent ; le pauvre volontaire était mort sur la place, si son sang-froid l'eut abandonné. Il défie les gardes

de la marine, isolément et leur donne àtous rendez- 1777.
vous pour le lendemain. Muets d'étonnement d'avoir été provoqués par un *vilain*, les gardes de la marine le laissent poursuivre son chemin. Un petit bourgeois s'était oublié au point de jeter le gant à des gentilshommes : pas un n'osa le relever, car ce n'était pas un cartel qu'ils voulaient, c'était une vengeance par guet-à-pens.

Le premier toast venait d'être porté, dans l'auberge du sieur Tudal, quand on entend dans la rue la marche cadencée d'un nombreux corps de troupes. Quelqu'un de la maison, qui avait deviné le motif de ce déploiement de forces, avertit les volontaires d'Artois, au moment où les soldats faisaient halte devant l'hôtel. Le sieur Macnemara, aide-major de la marine, qui avait le commandement de ce détachement, fait charger les armes et somme la garde d'honneur du prince de lui livrer Abel. Aussitôt les volontaires saisissent leurs épées et se disposent à vendre chèrement leur vie. Le commandant de la force armée répète la sommation, et ajoute que si l'on tarde à mettre le coupable à sa disposition, tout le monde passera par les armes. Le péril était imminent: aucun moyen de salut ne semblait possible. Abel ne voulant pas compromettre ses amis, sort furtivement de la salle du banquet, et se met à la disposition de Macnemara, qui le conduit à la prison de Saint-Maurice, où il est jeté avec la plus grande dureté.

1777. Le maire est aussitôt informé de cet évènement. Il se rend chez le commandant de la marine qui promet d'arranger l'affaire, et qui rassure ce magistrat sur la position d'Abel.

Une plainte est ensuite portée par le corps de ville à l'intendant de la généralité. Celui-ci répond en blâmant sévèrement le maire et les échevins de n'avoir pas fait arrêter Abel, aussitôt qu'il s'était permis d'appeler en duel la jeune noblesse du port.

Justice et protection sont alors demandées au Comte d'Artois qui était encore à Bordeaux, étourdi par les fêtes brillantes que lui donnait cette ville. « Monseigneur est très-fâché, » dit M. de Bourbon-Buchet, « que la permission qu'il a donnée à « la bourgeoisie de Rochefort de porter son uni- « forme, soit devenue la cause de rixes déplorables, « et qu'un artisan se soit cru autorisé à jeter un défi « à un corps aussi honorable que les gardes de la « marine. »

Mal accueilli de toutes parts, le corps de ville porta au pied du trône de très-humbles représentations. Sa Majesté fait écrire, le 13 juin, qu'on a eu le plus grand tort de ne pas faire emprisonner pour quelque temps le nommé Abel. Elle ordonne de défendre aux jeunes gens de porter désormais l'uniforme d'Artois.

Cependant Abel avait été mis en liberté le 6 juin, mais sous la condition qu'il s'éloignerait de la ville aussitôt. Il partit en effet, et s'il ne put tirer ven-

geance des actes dont il avait été victime, ses amis 1777.
s'en chargèrent comme d'un devoir. Depuis il arriva souvent que des gardes de la marine furent obligés de mettre l'épée à la main pour se défendre : plus d'un d'entr'eux paya cher l'injure faite à toute la population.

Le passage du comte d'Artois ne laissa pas d'autre souvenir à Rochefort.

A quelques jours de là, le 19 juin, un des frères de la jeune Reine Marie-Antoinette, Joseph II, empereur d'Allemagne, qui parcourait la France sous le nom de Comte de Falkeinstein, arriva en cette ville. Le Comte voulant garder l'incognito dans tous les ports qu'il visitait, refusa de descendre dans une des maisons royales; et comme M. de la Touche-Tréville, commandant de la marine, et M. de Marchais, intendant, avaient reçu secrètement l'ordre de ne faire que ce que le noble voyageur désirerait, ils le laissèrent s'installer avec toute sa suite à l'auberge du *Bat-Chat*. Mais bientôt tout le monde connut le nom du personnage qui était venu chercher l'hospitalité à Rochefort; et quand le Comte, après avoir pendant son séjour visité l'arsenal, eut pris le chemin de la capitale, où sa sœur, Reine depuis quelques mois, forçait par sa candeur et ses vertus les courtisans de l'ancien règne à s'éloigner d'une cour que leur présence eût souillée, son nom circula de bouche en bouche. L'aubergiste croyant rendre au

1777. jeune Empereur qui, déjà, avait un nom célèbre par sa justice et par sa bonté, ou plutôt étant inspiré par l'espoir d'achalander sa maison et de lui donner une certaine renommée, renversa l'enseigne de ses devanciers et mit à la place ces mots : hôtel de Joseph II, Empereur d'Allemagne.

On oublia bientôt le Comte d'Artois, car il avait oublié la ville ; d'ailleurs les armements du port, les constructions se multipliaient, et comme on voulait que la Cour n'eût plus à se plaindre du peu de célérité dans les travaux, personne ne se détournait de ses occupations. Deux frégates, la Concorde et la Charmante, furent mises sur les chantiers, et en peu de mois elles furent achevées. Le ministre en exprima sa satisfaction au port, et le chargea d'en construire trois autres que les ports de Lorient et de Toulon n'avaient pu fournir à la flotte dans le temps déterminé.

Là ne se bornèrent pas, pendant cette année, les opérations de l'arsenal. Le ministère avait reconnu que le Roi n'avait pas de bâtiments légers qui réunissent les qualités nécessaires pour servir comme avisos. Les circonstances pouvant exiger que l'on expédiât avec la plus grande promptitude des ordres dans les lieux où le bien du service exigeait qu'il en parvînt sans retard, le Roi ordonna qu'il fût construit à Rochefort deux petites corvettes portant dix ou douze canons du calibre de quatre.

A peine tous ces navires étaient-ils en construction, 1777.
que la Cour prescrivit que l'on fît de nouveaux approvisionnements en bois pour mettre sur les cales, en 1778, deux vaisseaux de soixante-quatorze canons.

Si d'un côté la marine reprenait son ancienne importance, de l'autre le commerce acquérait un développement fort remarquable, et tout faisait présager que cette ville, qui s'était vue presqu'entièrement abandonnée, allait devenir un centre d'opérations de toutes sortes, et que là où était, il y a peu de temps, la misère et la désolation, naîtraient l'aisance et le bonheur. Chacun aimait à se dire que c'était à M. Dulaurens que l'on était redevable de tous ces avantages, aussi avait-on pour cet homme de mérite une très-grande vénération.

Depuis 1719, la Cabane-Carrée était le point destiné à la carène et même à la construction des navires du commerce ; et l'on a vu que la Cour, pour favoriser les constructeurs, avait affecté un ponton à leur usage. Cependant, jusqu'en 1777, les navires marchands opéraient presque tous leurs chargements et leurs déchargements dans le chenal de la cloche, parce que sur le bord de ce chenal se trouvaient une grande partie des magasins des négociants et des armateurs. Mais, on le comprend, l'espèce de communauté qui existait entre les deux marines devait être l'occasion d'abus graves dont les finances de l'État eurent souvent à souffrir. Aussi, quand Rochefort fut autorisé à

1777. avoir un entrepôt et à faire directement des opérations avec les colonies, on se décida à éloigner le port forain, et alors parurent des lettres-patentes du Roi, du 9 novembre 1776, qui dépossédèrent les propriétaires dont les héritages bordaient le chenal de la cloche. Toutefois, en les privant de ce terrain, on leur en accorda un autre : il fut fait concession « aux habitants « des terrains qui se trouvent entre le chenal des « vivres et la vieille-forme, et derrière le magasin « affecté aux colonies, à prendre depuis la courtine « de la porte Charente, parallèlement au magasin « des vivres, en retournant perpendiculairement sur « le bord de la rivière d'une part, et du même bord « de la rivière, derrière le magasin des colonies, à « prendre depuis ladite rivière, jusque vis-à-vis le « pavillon de la boulangerie des vivres. »

Les négociants ne prirent pas possession de ce terrain, parce qu'il était nu, et qu'ils eussent éprouvé des retards dans leurs opérations, s'ils avaient dû attendre l'érection de nouveaux magasins : ils se décidèrent à transporter leurs affaires à la Cabane-Carrée, où ils étaient entièrement isolés.

M. Meulan d'Ablois, intendant de la généralité, fit ouvrir, sur leur demande, un chemin partant de la porte Charente pour les conduire à leur port d'adoption, et la marine de son côté leur accorda les bois nécessaires à la construction d'un pont sur le chenal de Mouillepied qui traverse cette route. En peu de

temps, la Cabane-Carrée devint un point fort impor- 1777-78.
tant, et de là les négociants de Rochefort firent des opérations qui leur permirent de réaliser des bénéfices considérables.

Bientôt l'aisance circula partout, et l'on songea d'autant plus sérieusement alors à s'occuper des moyens de sanifier la ville, qu'il eût pu arriver encore telles circonstances où certains intérêts jaloux, en signalant son insalubrité ou l'exagérant avec intention, détruisissent tout le bien que l'avenir promettait à cette ville.

Déjà, en 1762, M. Dulaurens avait, dans un mémoire assez étendu, émis quelques idées sur les causes « des maladies qui affligeaient le port ; il s'était appésanti sur « la nécessité d'améliorer les environs « en desséchant une partie des marais qui entourent « Rochefort, par l'ouverture de canaux pour l'écou- « lement des eaux. » Le ministère qui, déjà à cette époque, ne portait plus un intérêt aussi vif à la prospérité d'un arsenal « inutile désormais », pensait-il, trouva que « l'exécution d'un projet aussi étendu ne « pouvait être suivie dans ce moment, et qu'il fallait « qu'on se réduisit aux dispositions qui devaient pa- « rer à une partie des inconvénients et procurer plus « de salubrité dans la ville. »

En vain, pendant plusieurs années, M. Dulaurens insista pour que l'on adoptât ses idées : elles furent toujours écartées, et il arriva un moment, de 1769 à

1778. 1774, où l'on eût traité de ridicules des propositions qui auraient eu pour but de rendre Rochefort salubre; aussi s'abstint-il de présenter de nouveaux projets. Mais il étudiait avec soin la contrée, et traçait, pour le répandre plus tard, le plan des travaux qu'il serait urgent d'exécuter, afin de forcer la mer à demeurer dans son lit et à ne pas envahir, dans les marées de sizygies et de quadratures, les vastes prairies qui entourent Rochefort à une très-grande distance.

Nous avons vu que cet homme, persévérant dans la poursuite des choses qui lui semblaient bonnes, a éprouvé des désagréments de la part de ses concitoyens eux-mêmes, quand il a voulu commencer son système de sanification par purger la ville de beaucoup des foyers d'infection au milieu desquels on vivait. Son zèle n'en éprouva point d'atteinte. Il savait que celui qui veut le bien ne doit pas se laisser émouvoir par les entraves que l'ignorance ou la jalousie suscite sous ses pas.

Après qu'il eut obtenu pour cette ville la liberté du commerce maritime, il revint à son projet de dessèchement, et forma, en 1776, une compagnie au nom de laquelle il demanda qu'on lui confiât la direction du dessèchemeut des marais de la Boutonne et qu'on lui abandonnât, en dédommagement des dépenses qu'il ferait, la moitié des terrains rendus à l'agriculture. Le ministre qui avait confiance dans l'auteur de ce projet, parce qu'il avait été à même de

l'apprécier, chargea M. Meulan d'Ablois de lui donner son avis sur la nature et l'étendue du sol à dessécher. Mais l'intendant, prévenu sans doute contre le protégé du ministre, car M. Dulaurens avait vaincu ses rivaux dans la lutte qu'il soutint en notre faveur, le présenta comme un de ces hommes *entreprenants* qui veulent tout embrasser sans avoir sérieusement étudié chaque chose; il insinua même qu'on ne devait pas avoir confiance dans le projet qui lui était communiqué. Le projet fut abandonné. Si l'ex-maire de Rochefort ne devait pas trouver la récompense de ses efforts en dirigeant lui-même les immenses travaux qu'il reconnaissait urgents, ses idées ne s'en répandirent pas moins, elles fixèrent l'attention des hommes sérieux qui eurent plus tard la mission de réaliser, en partie du moins, les plans conçus jusque-là pour améliorer l'air de Rochefort et de ses environs. 1778.

Toutefois, avant de s'occuper de l'extérieur, on exécuta dans la ville même des travaux qui, seuls, procurèrent un bien réel: ainsi, l'on refit, en en réglant les pentes d'une manière convenable, les fossés et les canaux qui forment la ceinture de la ville, afin que les eaux pluviales et les eaux de lavage trouvassent un écoulement facile hors des murs, et pussent ensuite se rendre à la rivière, par le chenal de la cloche. Et comme l'on reconnut la nécessité de faire faire des chasses fréquentes dans ces fossés, pour les purger du limon infect que les égouts, venant

1778. de l'intérieur, y déposaient journellement, la marine fit creuser, dans toute l'étendue de la levée des Blanchets, un canal de dérivation de la Charente, qui eut son embouchure entre Soubise et Martrou, et vint aboutir au bastion de la batterie de l'école. Par ce moyen, on se procura en abondance les eaux nécessaires au nettoiement des cunettes, et là où, quelque temps auparavant, existaient de vastes réservoirs d'eaux fétides, coulaient maintenant des eaux claires, fréquemment renouvelées, qui enlevaient tout ce que les égouts rapportaient de l'intérieur. Dans le même moment, on ouvrit de chaque côté de la route de Martrou un canal de dessèchement, pour le marais compris entre la levée des Blanchets et l'avant-garde du port.

Le ministre de la guerre et celui de la marine s'occupaient à l'envi des mesures à prendre pour améliorer l'air de Rochefort. Le prince de Montbarrey, qui était au département de la guerre, avait ordonné la vente « des arbres du rempart, leur sup« pression entrant dans le projet des ouvrages de « sanification. Mais on revint bientôt à des idées « plus exactes, et les arbres vendus furent rempla« cés et augmentés de trois rangs que l'on planta « en se rapprochant des maisons, comme ils exis« tent maintenant. »

Quand le corps de ville, entraîné par l'exemple de la guerre, eut compris aussi que les plantations sont un moyen puissant de salubrité, il se fit au-

toriser, par M. Meulan d'Ablois, à faire mettre qua- 1778.
tre rangées d'arbres le long des chaussées de Martrou et de Charente, et à former une promenade entre la ville et le faubourg. La ville voulant, plus tard, rendre hommage à l'intendant qui l'avait secondée dans ses vues, décida, le 12 septembre 1781, après en avoir obtenu l'agrément de ce magistrat, que la nouvelle promenade plantée hors de l'enceinte porterait à l'avenir le nom de Cours d'Ablois.

De son côté, la marine, suivant l'impulsion donnée, faisait des plantations autour de ses établissements, et l'ordonnateur du port, M. de Marchais, continuant ce qu'avait commencé son prédécesseur M. d'Aubenton, acheva de tracer et de planter le jardin public. Ce terrain qui, naguère, était un pré ouvert à tout venant, et qui, dès-lors, servait de dépôt à des matières souvent infectes, devint une des belles promenades de la France.

La santé publique éprouva réellement un grand bien de toutes les améliorations que l'on venait d'introduire; et cependant les travaux exécutés n'étaient que le prélude d'entreprises bien plus vastes, auxquelles on se préparait sérieusement.

M. de Maignes, capitaine au corps royal du génie, qui avait été chargé de diriger les premières opérations, dont il avait lui-même conçu le projet, mettait un zèle bien louable à l'accomplissement de la tâche qu'il avait acceptée. L'état de dégradation

1778. des rues, dont les pavés n'avaient pas été réparés depuis plus de dix ans, lui parut une cause majeure d'insalubrité qu'il était important de faire disparaître. Des ouvriers furent placés partout, et les habitants de quelques rues, de celle des fonderies particulièrement, offrirent de concourir aux dépenses de pavage de la chaussée, et de faire confectionner à leur compte les petits pavés au-devant de leurs habitations. L'offre fut acceptée, et à la fin de 1780, cette partie essentielle des mesures prescrites se trouva complètement terminée.

On le voit, on poussait journellement l'application des moyens propres à assurer toujours la salubrité dans l'intérieur. Pour la plupart des usages domestiques, les habitants se servaient de l'eau de leurs puits; mais comme les eaux stagnantes dont, sur plusieurs points, la voie publique était couverte, filtraient dans les sources et les corrompaient, on conçut la pensée que M. Cochon-Duvivier a réalisée plus tard, d'établir un système d'irrigation, tel que pendant un certain nombre d'heures, chaque jour, des eaux claires, détournées de la rivière, parcourussent les rues et en enlevassent toutes les malpropretés.

M. de Sartines écrivit à cet égard, le 28 janvier 1780 : « il m'a été proposé, pour remédier à la pri-
« vation de ces puits, dans le cas où il serait reconnu
« d'en ordonner la suppression, d'établir une vieille
« carcasse de frégate ou autre bâtiment, sur laquelle

« on pratiquerait deux roues et quatre pompes qui 1778.
« seraient mises en action par l'effet du courant.
« L'eau que ces pompes élèveraient serait portée par
« des conduites dans un réservoir qui serait cons-
« truit dans l'endroit le plus élevé de la ville, d'où
« il serait aisé de la distribuer au moyen de plusieurs
« robinets, de manière à suppléer aux puits et à
« maintenir par de fréquents arrosements la pro-
« preté des rues. » Mais ce projet ne devait recevoir son exécution que plusieurs années après, car à cette époque l'État était dans l'impossibilité de subvenir à une dépense aussi forte que celle que l'on avait calculée. D'ailleurs on s'occupait activement des études propres à éclairer sur les travaux de dessèchement dans les environs, et le ministère conservait ses ressources pour la réalisation d'un vaste projet.

Ce fut M. Guisant, ingénieur capable, dont les connaissances avaient dejà été mises à l'épreuve, quand il dirigea à Surinam et à Cayenne des travaux analogues à ceux qui devaient être entrepris autour de nous, que le ministère chargea de ces études importantes. Il s'occupa d'examiner « s'il était possible
« de donner de l'écoulement aux eaux stagnantes des
« marais que l'on considère comme la première
« cause de l'intempérie de Rochefort. »

Peu de temps après M. Guéau de Reverseau succéda à M. Meulan d'Ablois. Le nouvel intendant, dont le nom survivra toujours parmi nous, comprit aussitôt

1778. la tâche qu'il avait à remplir, et il se mit à l'œuvre sans perte de temps. Il parvint, si non à faire disparaître entièrement encore, mais à peu près, les causes qui, chaque année, agissaient si cruellement sur la constitution des personnes que le service ou leurs intérêts attiraient à Rochefort.

Avant de suivre M. de Reverseau dans les travaux qu'il va faire exécuter, jetons un coup-d'œil rétrospectif.

L'entassement d'hommes appelés à Rochefort par suite des privilèges dont jouissait cette ville nouvellement créée, ce personnel considérable, foisonnant au milieu du marais, dans des habitations au niveau du sol, insuffisantes, était déjà prédisposé à la maladie. Cela joint aux privations de toutes sortes que l'on supportait, au manquement d'eau potable, explique suffisamment l'apparition des endémies meurtrières qui moissonnèrent alors cette population, d'ailleurs adonnée à tous les genres d'excès. On rapporte que personne n'en fut exempt, et que les hommes de l'art qui furent appelés de toutes parts, dans les premiers temps de la fondation de Rochefort, expliquèrent, chacun à sa manière, ou selon le système qu'ils suivaient, la maladie qu'ils étaient chargés d'étudier et de guérir. Les uns virent dans l'alimentation et les boissons à l'usage du peuple la source de tous les maux ; les autres attribuaient à des causes occultes, chimériques, les effets funestes qu'ils avaient

sous les yeux. Celui-ci faisait jouer aux humeurs le principal rôle, celui-là au contraire ne voyait que débilité. Ni les uns ni les autres ne comprenaient que la cause unique du mal était tout entière dans les émanations lethifères des marais qui entourent cette ville, et que le seul moyen véritablement efficace de faire cesser ces endémies, dans le principe si cruelles, aujourd'hui si peu dangereuses, consistait à diminuer la masse des évaporations chargées de tant de principes morbides. 1778.

Chirac, lui-même, ce grand médecin de Montpellier que la Cour envoya à la fin du XVIIe siècle dans nos murs, pour étudier la maladie, ne fut pas plus exempt d'erreurs que ses confrères. Il ne réfléchit pas que les mêmes effets apparaissaient chaque année aux mêmes époques, c'est-à-dire pendant la saison des chaleurs, quand une température élevée assèche les flaques d'eau stagnantes, met à découvert les vases devenues le dernier refuge de myriades d'insectes, de reptiles, de plantes, de poissons, de coquillages qui y meurent et s'y corrompent; et qu'alors les gaz dégagés se répandent au loin, poussés par les vents qui règnent à cette époque de l'année. Mais tel est l'esprit de l'homme qu'il se plait à chercher partout du merveilleux, pour expliquer ce qu'il lui serait si facile de faire, s'il procédait sans idées préconçues.

Toutefois, il ne faut pas croire que de sages mesures sanitaires n'eussent été conseillées, adoptées, et

1778. n'eussent eu leur exécution; mais on ne trancha pas dans le vif; on se contenta de prescrire *intrà muros* les précautions hygiéniques que réclamait impérieusement la localité, et on n'alla pas au loin anéantir ce vaste foyer d'infection, source de tous les maux soufferts par la population, et surtout par les étrangers que le service de l'arsenal appelait incessamment à Rochefort.

Après les dessèchements, nécessités par l'établissement de la ville et du port, des marais et des terres noyées sur lesquels ils avaient été édifiés l'un et l'autre; après le déboisement de la contrée, et le remuement continuel, pendant quelques années, des terrains circonvoisins, on s'aperçut que la population était tourmentée presqu'annuellement par des épidémies affreuses qui la décimaient. On eut alors l'idée que la cause pouvait bien exister ailleurs, dans les lieux voisins; on s'occupa donc, en 1684, de dessècher les marais qui bordent la rive droite du fleuve; mais ce travail n'était pas seul de nature à arrêter le mal.

Le célèbre Vauban pensa qu'en réunissant la Seudre au hâvre de Brouage, dont on aurait ainsi couvert les lagunes d'une vaste nappe d'eau, au moyen d'endiguements appropriés, il atteindrait plus aisément ce but. On se mit à l'œuvre; mais cette entreprise fut interrompue en 1688, par suite des embarras de la guerre.

Un autre canal, partant de Brouage pour aller se joindre à la Charente, devait compléter plus tard ce système important de sanification et de prospérité; mais le projet fut abandonné à sa naissance. Il fut repris et approuvé en 1715 et 1716, et encore cette fois il resta sans exécution. Comme on le voit, les travaux avaient été presque nuls, les résultats inaperçus: cependant de plus en plus on sentait l'urgence d'un travail général; aussi l'on fit des études sérieuses et enfin on adopta un plan. 1778.

Ce fut M. de Reverseaux, intendant de la généralité, qui commença, en 1782, cette précieuse opération du dessèchement des marais. Il attira dans la province plusieurs régiments, et chacun d'eux fournit trois ou quatre cents travailleurs, qui, réunis à quelques milliers de pionniers, furent occupés sur tous les points à la fois, suivant un plan vaste. On construisit des digues, on creusa des canaux principaux; on pratiqua des canaux de jonction, des contre-fossés, des fossés d'écoulement: la dépense s'éleva à environ deux millions six cent mille livres.

Mais une telle activité ne devait pas durer; on se ralentit, et la révolution survint avant qu'on eût achevé aucune des parties commencées: ce qui restait à faire fut ajourné, et M. de Reverseaux, que tant de titres devaient rendre cher au pays, porta sa tête sur l'échaffaud.

Bientôt le défaut d'entretien amena des dégrada-

1778. tions; des empiètements eurent lieu : la négligence, l'incurie de beaucoup de propriétaires causèrent la destruction presque complète de travaux si habilement conduits par l'ingénieur Duchesne.

Douze années s'étaient à peine écoulées, que déjà les effets salutaires qui avaient été produits disparurent.

Pendant la révolution rien ne fut fait encore; mais sous le gouvernement impérial, de 1804 à 1812, d'immenses travaux sollicités par M. Cochon-Duvivier, premier médecin de la marine, furent entrepris et poussés avec ardeur. Les artères principales du dessèchement, ouvertes en partie par les ingénieurs Duchesne et Leclerc, en 1782, abandonnées pendant 22 ans, et entièrement comblées, se creusèrent de nouveau. Sur la rive gauche de la Charente, on rouvrit le canal de Brouage et celui de Pont-l'Abbé qui verse ses eaux dans le premier; on construisit aux deux extrémités de celui-là des écluses qui le rendirent à la fois propre au dessèchement et à la navigation. Le canal de Pont-l'Abbé fut prolongé à douze kilomètres en amont de ce bourg, dans un marais infect, où aucun travail n'avait été tenté, et qui fut transformé, quelques années après, en belles prairies et en jardins délicieux.

Sur la rive droite, on recreusa le canal de Charras qui traverse vingt kilomètres de marais, on construisit un pont-écluse à son embouchure.

Sur les deux rives, on rétablit les digues qui encaissent le fleuve dans les marais de Saint-Laurent et de Lupin ; on les prolongea jusqu'à Rochefort, sur la rive droite, et jusqu'à l'embouchure du canal de Brouage, sur la rive opposée. 1778.

Dans l'intérieur de la ville, les pavés des rues, tellement dégradés que la circulation y était impossible, furent reconstruits sur des pentes qui rendirent facile l'écoulement des eaux. Un château-d'eau fut établi sur le point culminant des remparts, et reçut par la pompe à feu des eaux qu'un immense réseau de conduites souterraines distribue dans la ville par cinquante-deux fontaines d'irrigation.

Les travaux de cette seconde époque ont été dirigés par M. Masquelez, ingénieur des ponts et chaussées, encore présent parmi nous, et auquel la ville de Rochefort décerna, en 1823, comme témoignage de sa profonde reconnaissance, une épée enrichie de diamants.

Tels sont les travaux qui ont été exécutés dans le but de sanifier Rochefort. Depuis ce moment, les maladies se sont en quelque sorte éloignées de cette ville, qui, aujourd'hui, est aussi saine que toute autre de l'intérieur de la France. Cependant il reste encore quelque chose à faire : le marais de Brouage est un foyer d'où s'élèvent des gaz qui vicient l'air des environs. Là existent en effet une multitude de conches, de jas, d'aires, de fossés abandonnés dont le fond

1778. glaiseux ne se prête pas aisément aux infiltrations, et qui, dès-lors, constituent autant de réservoirs où les eaux pluviales croupissent et donnent naissance à des quantités prodigieuses de végétaux qui meurent, se corrompent bientôt, et mêlent leurs émanations putrides à celles des eaux stagnantes où croissent et meurent des millions d'insectes et de reptiles.

Sous l'administration de M. Guillemardet, préfet du département, des prisonniers de guerre espagnols furent destinés à continuer les dessèchements entrepris ; mais le voisinage constant de l'ennemi sur nos côtes, les désastres qui causèrent la ruine de l'empire, annihilèrent les intentions bienveillantes du gouvernement.

L'administration, privée alors d'un puissant moyen d'exécution, dut nécessairement recourir à la voie ordinaire d'adjudication. Mais pour cela il importait qu'elle possédât un projet bien élaboré, et surtout une estimation exacte qui pussent servir de guides dans l'accomplissement de cette œuvre si utile. M. Masquelez, ingénieur, reçut de M. Labretonnière l'ordre d'étudier le terrain, de présenter un plan et de diriger les opérations.

Le projet fait par cet ingénieur remarquable comprenait deux espèces de travaux : d'abord le rétablissemment intégral des ouvrages exécutés par MM. Duchesne et Leclerc, sous l'administration de M. de Reverseaux ; ensuite l'exécution de nouvelles cons-

tructions, au nombre desquelles figurait l'ouverture 1778.
de deux contre-ceintures devant se réunir par leurs extrémités aux canaux déjà existants ; l'établissement d'une chaussée en empierrement reliant les bourgs de Saint-Jean d'Angle et de Saint-Just ; enfin la construction d'une écluse de dessèchement à l'embouchure du canal de Broue ; de ponts, de ponceaux, d'abreuvoirs. etc. Mais les évènements politiques rendirent à leur patrie les prisonniers de guerre qui devaient faire les travaux, et le projet de notre savant ingénieur fut ajourné.

Six ans s'écoulèrent encore, après lesquels M. Leterme fut nommé à la sous-préfecture de Marennes. L'exemple que ce magistrat eut sous les yeux pendant plusieurs des années qu'il passa attaché à M. le comte de Tournon, qui s'était si long-temps occupé de dessèchements dans les états romains ; son goût particulier pour les améliorations en général ; la position fâcheuse de la majeure partie de ses administrés, vivant au milieu de cloaques pestilentiels, le portèrent naturellement à s'occuper du sol que sa nouvelle position lui permettait d'étudier et de bonifier. Il conçut donc l'heureuse idée de faire opérer le dessèchement de son arrondissement, et en particulier de Brouage, par les propriétaires du marais eux-mêmes. Secondé alors par M. Pepin de Bellisle, préfet, il prit connaissance du projet de M. Masquelez, et peu à peu il réussit à réunir en syndicats les propriétaires

1778. qui devaient concourir à l'exécution des travaux. Cependant, soit dans un but d'économie, soit pour abréger la durée de l'entreprise, les ouvrages ne furent point exécutés tels qu'ils avaient été tracés dans le projet de 1812 : ainsi l'on supprima la route de St-Jean-d'Angle à Saint-Just, les deux contre-ceintures ; on réduisit la profondeur des canaux, etc., et les ingénieurs ne furent appelés que pour construire l'écluse de l'embouchure du canal de Broue. Bien que le plan suivi fût défectueux, puisqu'il ne remplit pas aux yeux des hommes de l'art toutes les conditions impérieusement exigées pour l'entier dessèchement d'un marais, Brouage n'en a pas moins considérablement gagné sous le rapport de l'assainissement de la contrée et de l'augmentation de valeur des terrains exondés. Mais on ne peut se dissimuler que l'entretien qu'il exige, en raison de cette multiplicité de canaux qui sillonnent le sol de toutes parts, ne soit excessivement coûteux pour les propriétaires et ne finisse par les lasser, quoique l'administration ait à sa disposition des moyens de contrainte. Beaucoup de syndics ont si bien senti et reconnu ce fait, qu'ils font appel au gouvernement, afin qu'il vienne à leur aide et qu'il leur prête le génie de ces hommes éminents que de longues études et un profond savoir distinguent dans leur carrière.

Cette entreprise croulera certainement comme les précédentes, si l'Etat ne vient bientôt au secours

des sociétés syndicales. Mais quels que soient dans 1778. l'avenir les plans qui seront adoptés et suivis pour compléter le dessèchement des terres, nous ne pouvons que regretter que l'on n'ait pas adopté la proposition qui fut faite en 1747 et 1748, de niveler les marais abandonnés entièrement, en renversant les bosses dans les jas, etc. Par ce moyen, que nous avons vu quelques propriétaires adopter, on comblerait les bas-fonds, on diminuerait les réservoirs d'eaux stagnantes, partant les émanations putrides et conséquemment l'intensité des maladies : les propriétés doubleraient, quintupleraient même, de valeur et d'étendue.

A cet égard nous nous unirons de grand cœur à M. Masquelez, en faisant des vœux « pour que « ce genre de culture qui doit avoir pour résultat « immense l'assainissement du pays et une économie « prodigieuse d'entretien, reçoive les encouragemens « qu'il mérite, soit par des primes accordées aux « cultivateurs qui parviendront à aplanir une super- « ficie déterminée de marais, soit par une diminu- « tion d'impôts. »

Si par l'exécution prompte et admirable de son projet de dessèchement M. Reverseaux a conquis la reconnaissance des habitants de cette contrée ; si MM. de la Bertonnière et Masquelez ont droit aussi à notre vive gratitude, pour les immenses entreprises qu'ils ont si heureusement exécutées, particulière-

1778. ment ce dernier, M. Leterme a aussi acquis des titres nombreux à nos sympathies, à notre affection, pour le bienfait dont il a doté le pays, pour la richesse que ses travaux, sa persistance, sa ténacité à les faire exécuter, ont semée partout, en changeant en propriétés enviées aujourd'hui, recherchées, des lagunes fangeuses et méphytiques.

M. Leterme ne s'est pas borné à présenter ses idées sur les dessèchements, idées qu'il avait conçues à bonne source; il s'est associé à tous les travaux, il s'est identifié avec les ouvriers, il les a encouragés par sa présence; il a entraîné les propriétaires, en leur faisant comprendre son système de syndicat; et pour joindre l'exemple au précepte, il est devenu propriétaire d'immenses terrains qu'il disputait pied à pied à la mer. Bien plus, il a voulu rendre le marais praticable dans toutes les saisons, en proposant la construction d'une route de grande communication entre son arrondissement, en quelque sorte délaissé, et l'intérieur de la haute Saintonge. Cette voie, aujourd'hui commencée, sera, sans doute avant peu, livrée à la circulation.

M. Leterme tenait encore à démontrer que contrairement à tout ce qu'on avait publié jusqu'à lui, il était possible de couvrir de plantations les terrains de son arrondissement; alors il a expérimenté de nouveau sur ses propriétés mêmes, et bientôt des arbres jetèrent en l'air leurs rameaux protecteurs; la popula-

tion suivit cet exemple, et d'immenses plages, entière- 1778.
ment dénudées naguère, offrent aujourd'hui un abri salutaire, l'air s'y raréfie et la salubrité fait des progrès très-remarquables.

Cependant il existe encore beaucoup de propriétaires qui se montrent insouciants à imiter ce qui est bien ; cela doit étonner, car ils sont tous convaincus de l'efficacité des plantations pour la sanification des pays marécageux, et ils savent qu'il importe de rafraîchir cette atmosphère embrâsée des jours caniculaires, et de parsemer de quelques ombrages si utiles au bétail, ces terrains torréfiés par l'ardeur du soleil.

Honneur soit rendu à M. Leterme, dont l'arrondissement de Marennes a tant à se louer, puisqu'il lui doit et sa santé et sa fortune. Rochefort lui voue aussi un juste tribut de reconnaissance, pour l'heureuse influence que ses travaux de dessèchement ont eue sur l'état sanitaire des habitants. Bientôt Rochefort secouera ces vieux préjugés qui le tiennent sous le coup d'une fâcheuse impression depuis sa fondation ; et, n'en doutons pas, le temps n'est pas éloigné où nous le verrons, triomphant, proclamer l'excellence de son climat, et montrer avec orgueil le beau sang de ses enfants.

A l'appui de cette opinion, qui est pour nous une conviction, nous allons donner un tableau comparatif des décès de la commune, depuis l'époque à

1778. laquelle les dessèchements s'opéraient sur tous les points environnants, jusqu'à ce jour. On y verra que la santé publique a éprouvé une constante amélioration. En effet, si, dans l'origine, un quinzième de la population était moissonné chaque année, aujourd'hui cette proportion n'est plus que d'un trente-septième, moyenne de toute la France.

Or, Rochefort est maintenant dans des conditions tout aussi satisfaisantes que le plus grand nombre des villes du royaume : et cette vérité sera admise, nous en sommes certains, par les hommes qui réfléchissent, au lieu de se faire l'écho des vieilles traditions, ou qu'aucun sentiment n'indispose contre nous.

PÉRIODES.	MOYENNE des décès dans la période.	RAPPORT des DÉCÈS à la population.	DURÉE de la vie MOYENNE.		
1790 à 1794	945	1 à 15 58	19 ans	4 m.	5 j.
1795 à 1799	884	1 à 17 30	19	9	1
1800 à 1804	985	1 à 15 49	26	1	11
1805 à 1809	675	1 à 23 11	27	4	4
1810 à 1814	782	1 à 20 71	25	1	17
1815 à 1819	486	1 à 33 14	25	9	2
1820 à 1824	605	1 à 25 »	27	11	10
1825 à 1829	549	1 à 28 34	27	»	2
1830 à 1834 *	618	1 à 24 93	31	8	3
1835 à 1839	443	1 à 35 38	32	5	20
1840 à 1844	451	1 à 37 08	32	»	13

* Dans cette période, il y a eu deux apparitions de choléra.

Nous nous sommes un peu étendus sur cette 1778.
partie de notre histoire, car il nous a semblé que c'était le lieu de démentir les bruits qui se sont accrédités, et de prouver que si dans un temps, déjà éloigné de nous, Rochefort était un séjour dangereux à habiter pour ceux qui n'y étaient point acclimatés, il est aujourd'hui dans les meilleures conditions pour la salubrité.

A l'ouverture de l'année 1778, le port avait définitivement repris sa place au nombre des arsenaux de l'État; les évènements qui vont s'accomplir, à partir du 7 février, date du traité d'alliance que la Cour de France passe avec les États-Unis, font de Rochefort le siège d'un mouvement inusité, prolongé pendant plusieurs années. A peine eut-on appris que secrètement l'Angleterre avait donné par Suez l'ordre d'attaquer nos établissements dans l'Inde, que l'on se prépara en France à la guerre contre une puissance qui, toujours, use de moyens déloyaux pour ravir à ses adversaires les avantages que la fortune leur a accordés.

Louis XVI, qui tenait à ne pas être accusé de commencer les hostilités, fit notifier à la cour de Londres le traité qu'il venait de signer avec les Américains. A la manière dont cette notification fut accueillie, on vit aisément que le palais de St-James ne demandait qu'un prétexte pour entrer de nouveau en lice.

Alors, parvinrent sur tout le littoral des ordres

1778. qui prescrivirent de mettre les côtes en état de faire résistance. Quelques mesures de précaution furent prises pour la sûreté de notre port : on établit une batterie au fort du Vergeroux, et l'on fit descendre au bas de la rivière un ponton sur lequel on plaça plusieurs canons de vingt-quatre, et qui servit tout à la fois de magasins pour les bâtiments en relâche.

On s'occupa ensuite de la flotte, et deux vaissaux, cinq frégates, trois corvettes, trois flûtes, plusieurs prames et gabares prirent successivement armement à Rochefort. Indépendamment des deux vaisseaux de soixante-quartorze qui étaient déjà sur les chantiers, on en mit un troisième, et on les nomma l'Hercule, le Scipion, le Pluton.

Le port était alors bien approvisionné en matériaux de toutes sortes; aussi fut-il chargé, dans le cours de cette année, de construire deux frégates de vingt-six canons de douze, et trois chaloupes canonnières destinées à protéger les rades de l'île de Ré, de l'île d'Oléron et le bas de la Charente.

M. de la Touche Tréville, commandant de la marine, ordonna à deux traversiers de se rendre le plus promptement possible dans l'ouest de l'île d'Yeu, sans cependant perdre l'île de vue. Ces navires avaient la mission de croiser sur ce point pour observer et signaler l'approche des anglais: ils devaient, en cas d'apparition de l'ennemi, se diriger sur la baie de Quibéron, et rendre compte à M. de la Motte

Piquet, commandant d'une division française mouillée sur cette rade, de la manœuvre que feraient les vaisseaux anglais. 1778-79.

Dans tous les ports du Roi, les armements se multipliaient à l'infini : une escadre de douze vaisseaux quitta Toulon à la mi-avril; et Brest, trois mois après, mit à la mer trente-deux vaisseaux de ligne, quinze frégates et navires de moindre force. L'activité était partout ; cette fois la nation entière sympathisait avec le Roi pour venger nos désastres des guerres précédentes.

Mais dans un moment où la marine était à peine reconstituée, les matelots expérimentés manquaient, et pour former entièrement les équipages on éprouvait de sérieuses difficultés. Heureusement on ne songea pas, comme dans les siècles précédents, à priver le commerce des hommes qui lui étaient nécessaires : car « le commerce, » avait dit le Roi, « est la principale mamelle d'un État. » On plaça alors sur les bâtiments armés un certain nombre de novices, proportionné à la force de l'équipage. Cette disposition sage produisit plus tard de bons résultats : car l'on vit ces hommes, qui, à une première campagne, furent employés aux basses manœuvres et au canon, devenir par la suite d'excellents hommes de mer.

Les constructions qui avaient été demandées au port, en 1778, furent poussées avec tant de célérité que le Roi donna l'ordre, à la fin de l'année, de

1779. mettre en 1779, sur les chantiers, un vaisseau à trois ponts, l'Invincible ; quatre vaisseaux de soixante-quatorze, le Magnanime, l'Argonaute, le Brave et l'Illustre; quatre frégates de vingt-six canons de douze en batterie, et de six pièces de six sur les gaillards, l'Hermione, la Fée, la Galatée, la Cérès; deux galiotes à bombes et quatre chaloupes canonnières.

Pour se conformer dans le temps donné, aux volontés de la Cour, on fit un appel dans tous les quartiers du littoral, et cette fois on n'eut plus à se plaindre de la mauvaise volonté des intendants. Il s'agissait maintenant d'une guerre vraiment nationale, et tout le monde contribuait avec un sincère enthousiasme à assurer les moyens de sortir victorieux d'une lutte qui se présentait sous les meilleurs auspices pour la France.

On sait que quand le département de la guerre eut établi un état-major dans notre ville, toutes les batteries extérieures lui avaient été remises; mais lorsqu'il fallut les armer, le prince de Montbarrey comprit qu'il n'y pourrait parvenir sans le secours de la marine, et il consentit dès-lors à ce que la cession en fût faite au port. Peu de temps après, la côte, les bords de la rivière, furent mis en bon état de défense, et l'on put très-facilement défier l'ennemi. Depuis le commencement de la guerre, on travaillait sans interruption à la construction du fort de l'île d'Aix, et

au commencement d'août, ce fort put protéger la 1779.
rade. Trop de précipitation avait nui sans doute à cette construction, car les fortifications de l'île furent critiquées par M. le comte de Broglie qui, arrivé à Rochefort le 5 octobre, avec la mission d'examiner les ouvrages faits pour la sûreté du littoral, exprima son mécontentement et signala le peu de soin qu'on avait mis, le peu de connaissances dont on avait fait preuve, en dirigeant ces ouvrages si utiles. Il en fit corriger les imperfections, et à la fin de l'année, le fort put contenir en batterie cent quarante-deux pièces de canon de trente-six et huit mortiers.

La France prit à cette époque une attitude alarmante pour l'Angleterre. La nation anglaise en éprouva d'autant plus de craintes, qu'un évènement fort important s'était accompli : le Roi d'Espagne venait de faire remettre un manifeste à la Cour de Londres et d'en rappeler son ambassadeur.

Le cabinet de Saint-James crut à un projet de descente sur ses côtes : si ce projet avait existé sérieusement, le succès eût été facile, car la marine de la Grande-Bretagne était disséminée sur les mers ; ses ports ne contenaient aucune munition, et elle ne possédait que peu de troupes pour repousser une tentative sérieuse. Mais les Cours de Versailles et de Madrid n'avaient eu que l'intention, cela est du moins supposable, « de neutraliser les efforts que l'Angleterre « aurait pu faire pour terminer la guerre d'Améri-

1779. « que. » Cette démonstration devint l'occasion de mouvements extraordinaires dans les ports, et Rochefort, indépendamment de ses travaux de construction nombreux, put faire encore l'armement de cinq vaisseaux, de six frégates, de deux corvettes, de trois flûtes et de dix-huit bâtiments légers.

Une escadre assez considérable à laquelle le port avait fourni des vivres, des munitions et même quelques voiles, appareilla de la rade des Basques le 10 mai, sous les ordres de Lamotte Piquet, pour aller renforcer celle de d'Estaing et seconder les projets des Américains. Quelques navires de commerce, nolisés par le Roi, faisaient partie de l'expédition, et entr'autres le vaisseau de soixante canons le Fier-Rodrigue, commandé par le chevalier de Montaut.

A l'arrivée de Lamotte Piquet à l'île Saint-Vincent, l'armée française désormais assez forte pour combattre, fit voile pour la Grenade, où elle débarqua environ quinze cents hommes que d'Estaing conduisit à l'assaut; et après quelques heures d'engagement l'île capitula et tomba en notre pouvoir.

Le pavillon français flottait sur toute l'étendue de la Grenade, lorsque lord Byron accourut avec une flotte de vingt-et-un vaisseaux de ligne. L'amiral anglais se disposait à virer de bord, parce qu'il avait jugé sa présence désormais inutile, quand d'Estaing se mit à sa poursuite et le força à accepter le combat. Il est vrai que les anglais étaient inférieurs en nombre;

mais ce désavantage était compensé par une grande 1779.
supériorité de forces en artillerie. Au premier signal, l'armée de d'Estaing se trouva en ligne : deux des vaisseaux qui avaient armé à Rochefort, l'Annibal, que montait Lamotte-Piquet, et l'Amphion, furent, avec le Fier Rodrigue, placés à la queue de la ligne; et, dans cette position, ils essuyèrent le feu de toute l'escadre de Lord Biron. Le Fer Rodrigue lutta longtemps seul contre trois vaisseaux anglais; menacé de l'abordage, il leur présentala poupe, et dans ce mouvement hardi, son brave capitaine, le chevalier de Montaut, fut atteint mortellement; les deux autres vaisseaux, fortement engagés à leur tour, furent cruellement maltraités. L'Amphion perdit son capitaine. Mais si la mort enlevait à notre marine des officiers distingués, d'excellents marins, cette perte était vengée par le succès qu'en peu d'heures nous obtînmes sur nos ennemis : les anglais presqu'entièrement désemparés se dispersèrent en désordre, et en adversaire généreux, d'Estaing ne voulut pas se mettre à leur poursuite.

Deux beaux faits d'armes avaient été accomplis en deux jours par le même homme, tour-à-tour général et amiral, et l'Angleterre venait de perdre la dernière des îles qui, sur ce point, lui avaient été cédées par le traité de 1763.

Lorsque la nouvelle de cet évènement se répandit à Rochefort, des fêtes brillantes furent improvisées,

1779. des détonations d'artillerie se firent entendre de toutes parts, et ces fêtes se renouvelèrent avec plus d'enthousiasme encore, quand le Tonnant et le Guerrier qui avaient fait partie de l'escadre de d'Estaing, vinrent dans ce port, quelques mois après, faire leur désarmement.

Plusieurs navires arrivèrent de la mer en même temps que le Guerrier et le Tonnant, car on était parvenu à l'époque où les vaisseaux rentraient dans les ports, prendre leurs quartiers d'hiver. L'embarras causé dans la Charente par la présence de ces navires avec ceux qui y étaient en réparation ou en armement, donna la pensée d'étendre les limites de l'arsenal, et quelqu'un proposa de prendre sur la rive gauche une superficie assez considérable pour recevoir un bassin dans lequel seraient mouillés tous les vaisseaux qui n'iraient pas immédiatement à la mer, et avec lequel on communiquerait au moyen d'un pont volant qui serait jeté sur le fleuve.

Le ministre chargea le conseil du port d'examiner cette proposition : le conseil la repoussa, par le motif que « S'il était nécessaire de communiquer d'une rive « à l'autre, on le ferait, avec plus d'économie par « les moyens ordinaires. Il ne pense pas qu'il soit « utile d'occuper la rive gauche, à moins que ce « ne soit pour y faire des bassins à mettre des vais- « seaux en temps de paix pour leur conservation. » C'était la seconde fois que cette idée était émise : celui

qui la conçut à cette époque ne fut pas plus heureux 1779.
que Vauban, quand, à son passage à Rochefort, il donna le projet d'un agrandissement de l'arsenal et de sa concentration sur un seul point.

Cependant on doit reconnaître que l'ouverture, dans la prairie de Rosnes, d'un dog où pourraient être mis à l'abri les navires en armement ou en relâche, serait une chose d'une haute utilité. L'arsenal trop resserré depuis long-temps peut bien se développer en aval; mais ce développement serait plus rationnellement établi sur la rive gauche du fleuve.

Nous savons que l'on objectera à cela que la marine royale doit respecter le chemin de halage du commerce, et qu'une servitude de cette nature aurait pour elle de graves inconvénients; mais cette objection est-elle bien sérieuse? Ne peut-on facilement aujourd'hui suppléer au défaut d'une voie pour la cordelle, lorsque l'on doit gagner en étendue, en commodité, en convenance, et que l'on doit enfin donner à l'arsenal une assiette désirable? Si l'administration de la marine, qui sent depuis fort longtemps, et à présent plus que jamais, le désagrément d'avoir un port divisé en deux parties qui ne peuvent se communiquer par l'intérieur, exprimait un vœu, les difficultés prétendues s'applaniraient, la rive gauche serait occupée, nous en sommes convaincus.

La plupart des navires qui se trouvaient en arme-

1779-80. ment dans le port à la fin de 1779 étaient destinés à transporter dans nos colonies de l'Amérique le régiment d'Enghein. On pressa leur départ, et le 27 novembre tous ces bâtiments se réunirent en rade. Ils étaient à peine assis sur leurs ancres, que dans la nuit du 28 au 29, un ouragan, si fort que de mémoire d'hommes on n'en avait point éprouvé de plus furieux sur nos côtes, frappa la flotte. Tous les bâtiments du convoi déradèrent et donnèrent pêle-mêle en rivière, se heurtant, s'entrechoquant : plusieurs furent dématés, un autre coula bas, et deux furent jetés à la côte. La confusion devint épouvantable : un grand nombre d'hommes périrent, et pendant quelques jours, on vit flotter sur la rivière des débris de toutes sortes et des cadavres.

L'Argonaute et le Brave, vaisseaux de soixante-quatorze, que l'on avait mis sur les chantiers en 1779, et que l'importance de l'armement précédent avait forcé d'abandonner, furent repris, et l'on y affecta un plus grand nombre d'ouvriers, car on voulait que quels que fussent d'autre part les besoins de la marine, ces vaisseaux pussent prendre la mer avant la fin de l'année. Le port fut ensuite chargé dans le cours du mois de janvier de construire deux frégates de vingt-six canons de douze en batterie; et comme ce travail devait être exécuté dans un délai fort court, on appela des quartiers voisins un nombre assez considérable de charpentiers : bientôt les chantiers de

l'arsenal renfermèrent plus de cinq mille hommes. 1780.
Tout marcha à la fois : constructions, radoubs, armements. Pendant que nuit et jour des travailleurs étaient occupés à monter des navires, les autres préparaient l'escadre que devait commander M. de la Touche-Tréville, et qui avait la mission de conduire dans le nord de l'Amérique six mille hommes de débarquement et le marquis de Lafayette. La frégate l'Hermione, que montait M. de la Touche, était déjà en rivière, quand, le jeudi 11 mars, à sept heures du soir, l'homme contre lequel, trois ans auparavant, la Cour de Versailles avait, sur les instances de l'Angleterre, lancé une lettre de cachet pour comprimer ce zèle chevaleresque qui entraînait quelques jeunes gens vers le continent américain, Lafayette, entrait à Rochefort, pour prendre passage sur cette frégate. La population tout entière se porta sur les pas du soldat de Washington, de l'ami de Franklin: chacun voulait voir ce jeune héros, déjà l'une des célébrités les plus populaires du siècle.

La Cour qui, naguère, avait, par une coupable condescendance, envoyé deux brigs de guerre à la poursuite de Lafayette, du baron de Kalb et de quelques officiers, ses amis, troupe faible, mais pleine d'enthousiasme et d'ardeur, qui « portait dans son « sein le germe de tant d'orages, » la Cour lui donnait aujourd'hui les moyens de revoir une terre où l'attendaient de nouveaux triomphes, plus de gloire

1780. encore. Mais alors la France avait reconnu l'indépendance de l'Amérique, elle avait à effacer bien des revers, bien des humiliations, à se venger enfin de la déloyauté toujours vivace de ses ennemis.

L'Hermione était mouillée devant le Port-des-Barques. Aussitôt que Lafayette y fut embarqué avec sa suite, la frégate alla se mettre en appareillage en rade de l'île d'Aix, et, peu de temps après, elle mit à la voile.

Elle avait à peine déposé ses passagers sur le sol américain, qu'elle fut attaquée sous Long-Island par la frégate anglaise l'Iris, de trente-deux canons. Le combat qui dura près de deux heures fut très-vif, et l'avantage resta à l'Hermione, qui, quoique moins forte en artillerie, se fit abandonner par l'Iris. M. de la Touche-Tréville préludait ainsi à l'honorable et brillante carrière qu'il a parcourue dans la marine.

Le mouvement considérable d'hommes qu'il y eut à Rochefort pendant le cours de cette année, dans laquelle on arma ici six vaisseaux, douze frégates, quatre corvettes, deux flûtes, deux prames, une goëlette, deux gabares, six chaloupes et cutters, exigea une quantité de vivres telle, que le magasin des subsistances put à peine suffire ; on songea dès-lors à éloigner l'abattoir qui y était ménagé depuis l'origine de l'établissement, pour en donner l'emplacement à la boulangerie. D'ailleurs, depuis long-temps la ville faisait des instances pour que l'on transportât sur un

autre point la tuerie de la marine : car la santé publique en éprouvait de funestes atteintes. De son côté, l'hôpital, que ce voisinage incommodait réellement, demandait le transport sur un terrain éloigné des magasins aux salaisons. 1780.

Le ministre, pressé de toutes parts, approuva donc le projet de construire un abattoir dans la prairie de la Vieille-Forme. On en jeta aussitôt les fondations, et en 1782, ce bâtiment fut entièrement achevé.

Quand on voit la France mettre à la mer tant de voiles et garnir ses côtes d'un si grand nombre d'hommes, on comprend facilement que les habitants des campagnes dussent affluer dans les villes du littoral où ils trouvaient tous de l'occupation. Ces émigrations causèrent d'abord un grand mal à l'agriculture, car les gens qui ne s'étaient expatriés que pour un temps limité, furent assujettis aux tirages comme canonniers-matelots et garde-côtes, et ne purent dès-lors abandonner le service pour retourner à la culture des terres. La contrée avait perdu ainsi les bras nécessaires au labourage, aussi la Cour crut-elle devoir inviter les intendants des provinces environnantes à « exhorter le plus de journaliers qu'ils pour-
« raient de leurs généralités à aller travailler aux
« terres de l'Aunis et de la Saintonge. »

Mais peu d'hommes voulurent consentir à se déplacer, tous avaient peur qu'on ne les enrôlât dans

1780. les garde-côtes, ou qu'on ne les assujettît à un service militaire. Le Roi rendit alors une ordonnance par laquelle tous les individus qui ne seraient pas domiciliés depuis deux ans dans l'Aunis et dans la Saintonge, furent exemptés du service du guet et du tirage des matelots. Quelques travailleurs arrivèrent alors, peu rassurés encore peut-être; d'autres suivirent, et enfin, après quelques mois, il s'en trouva assez pour que les travaux des champs pussent reprendre leur activité, et pour que l'on n'eût plus à craindre pour l'année suivante la disette dont on avait été pendant quelque temps menacé.

Au moment où tant d'armements s'exécutaient dans tous les ports, arriva à Rochefort un ordre du Roi qui honore trop l'infortuné Louis XVI, pour que nous ne le mentionnions pas ici. Le capitaine Cook, le précurseur de Lapeyrouse, avait été assassiné à l'île d'Owhihée, l'une des Sandwich, pendant sa troisième expédition autour du monde; les vaisseaux anglais la Résolution et la Découverte, qui étaient partis de Plimouth le 12 juillet 1776, sous les ordres de Cook, passèrent à sa mort sous le commandement du capitaine Clearke. Ces vaisseaux étaient sacrés aux yeux de Louis XVI, comme « naviguant pour le « progrès de l'humanité et des sciences » ; aussi fit-on partout connaître, le 9 juin 1780, que S. M. renouve-« lait en faveur du capitaine Clearke les ordres qui « avaient été donnés précédemment à tous les offi-

« ciers commandant ses bâtimens, et à tous les 1780.
« capitaines des navires armés en course ou autre-
« ment, pour qu'ils en agissent en cas de rencontre
« comme si ces vaisseaux appartenaient à une puis-
« sance amie. » Des peines sévères devaient être prononcées contre les navigateurs qui auraient « couru
« sus, sous prétexte d'ignorance. »

Sur la plupart des mers où nos navires se rencontraient avec des bâtiments anglais, les officiers de la marine française se couvraient d'honneur et de gloire, et l'Angleterre en était arrivée au point de lutter avec peine contre les marines unies de la France et de l'Espagne ; aussi faisait-elle tous ses efforts pour qu'en vertu des traités de 1678 et 1716, la Hollande lui accordât son secours et l'aidât, comme à d'autres époques, à détruire notre puissance qui reprenait la prépondérance sur les mers ; mais la Hollande était divisée en deux factions, et celle du Stathouder, qui était dévouée à la Grande-Bretagne, ne put l'emporter. Alors la Cour de Londres, croyant intimider ceux dont elle avait sollicité l'alliance, leur déclara la guerre le 21 décembre. Elle fit en même temps de nouveaux préparatifs ; et dans tous ses ports, des bâtiments s'élevèrent sur les cales.

La France prit sous sa protection la marine de la Hollande, et afin de balancer les forces ennemies, on se décida à faire construire de nouveaux navires. Rochefort eut ordre de mettre en chantier un vais-

1780-81. seau de quatre-vingt-douze pièces de canon; deux de soixante-quatorze, le Censeur et l'Alcide, et deux frégates de vingt-six canons de douze.

Dans un moment où la France prenait une nouvelle attitude, on pensa que M. de Sartine était au-dessous de l'emploi important qui lui avait été confié, et il fut remplacé par le marquis de Castries. M. de Ségur eut ensuite le porte-feuille de la guerre, retiré à M. de Montbarrey que l'on avait aussi taxé d'incapacité.

La guerre prit sous ce dernier ministère une nouvelle activité; et, dans le cours de l'année 1781, le port de Rochefort fit l'armement de sept vaisseaux, neuf frégates, cinq corvettes, huit gabares et quatorze autres navires de moindre force. Ces navires furent pour la plupart employés à conduire au-delà des caps et à escorter jusque dans les autres continents les convois chargés de munitions et de vivres pour nos colonies. Ils eurent aussi la mission de protéger la navigation du commerce, et particulièrement celle de la compagnie des Indes, dont un des sièges principaux était à Rochefort.

Peu de jours se passaient sans que nos marins se rencontrassent avec des vaisseaux ennemis, et dans presque toutes les occasions, quand la trop grande force du nombre ne pesait pas sur eux, les officiers français étaient toujours vainqueurs.

La frégate la Minerve qui avait pris armement à Rochefort, le 15 juillet 1779, y retournait pour être

radoubée, quand, le 4 janvier 1781, elle est rencontrée à la hauteur d'Ouessant par deux vaisseaux ennemis de soixante-quatorze, le Courageux et le Vaillant. Le premier de ces vaisseaux, fin voilier, l'eut bientôt atteinte, et la frégate, forcée à la défense, lutta près d'une heure avec un courage héroïque. Mais le brave chevalier de Grimouard qui la commandait, est couvert de blessures; la plus grande partie de son équipage est mise hors de combat : ne pouvant plus se défendre, car tous ses canons étaient démontés, il amena son pavillon et fut conduit en trophée en Angleterre. 1781.

Il n'entre pas dans notre plan de transporter nos lecteurs sur les divers théâtres de la guerre maritime. Les vaisseaux armés à Rochefort n'y prennent pas dans cette année une part active; leur mission unique est, nous le répétons, de préserver les expéditions du commerce de l'approche des nombreux corsaires qui infestaient toutes les côtes du royaume.

Lorsque M. de Ségur arriva au ministère de la guerre, il se fit rendre compte de l'état des forts et des batteries du littoral, et ordonna sur beaucoup de points des ouvrages qui devaient assurer la sécurité de l'intérieur. L'île d'Aix ne parut pas à la commission chargée de l'examen des côtes, en état de protéger sûrement la rade. On décida dès-lors que le fort serait agrandi, et l'on chargea le marquis de Montalembert d'en diriger les opérations. Le port four-

1781-82. nit une grande partie des matériaux, afin que rien ne retardât l'exécution des travaux reconnus urgents, et, peu de mois après, l'île se trouva en état de résister sérieusement à l'attaque la plus formidable. Nos flottes n'eurent plus à craindre l'approche des corsaires qui se multipliaient de jour en jour dans le golfe.

L'année 1782 ne devait pas ralentir l'activité qui régnait dans tous les ports ; la France fit à cette époque des efforts immenses pour amener l'Angleterre à demander la paix. On fût certainement parvenu à ce but, si l'expédition des Antilles eût été confiée au commandement d'un chef de division capable de conduire une affaire de l'importance de celle que l'on tenta alors. Mais le comte de Grasse, que la fortune toujours aveugle avait conduit au commandement en chef de l'armée navale, compromit, par de nombreuses fautes, le succès certain de nos armes dans cette partie du nouveau continent.

Cependant les anglais qui avaient fait des pertes énormes sur divers points, et particulièrement dans la baie d'Hudson, consentirent à signer, le 30 novembre 1782, à Versailles, un traité provisoire avec les Etats-Unis, et promirent de reconnaître, dans un acte définitif, l'indépendance des américains.

Pendant que les autres grands ports de l'Etat fournissaient à l'armée navale des voiles nombreuses, Rochefort était le siége d'un mouvement con-

tinu qui attirait journellement des ouvriers et des hommes de mer. Les navires qui y avaient été construits l'année précédente, avaient à peine abandonné leurs lits que, le 15 février, l'ordre fut donné au port de mettre sur les chantiers deux vaisseaux de soixante-quatorze, le Généreux et l'Orion; deux frégates, dont une de vingt canons de dix-huit en batterie, la Pomone, et l'autre de vingt-six canons de douze, la Fleur-de-Lys; et enfin deux corvettes de vingt canons de six, la Fauvette et la Perdrix. 1782.

Un convoi assez considérable était alors réuni dans la rade de l'île d'Aix, pour être placé sous la protection de cinq vaisseaux du Roi qui devaient l'escorter jusqu'à sa destination, au-delà de l'Atlantique. Les anglais, attirés par l'importance et la richesse de ce convoi, tentèrent de s'opposer à sa sortie, et se présentèrent, le 28 avril, dans les pertuis, au nombre de quatorze vaisseaux de premier rang. L'ordre est aussitôt donné au commandant de l'escorte de s'embosser de manière que l'ennemi ne pût passer entre lui et l'île d'Aix, et que dans cette position ses feux fussent soutenus par ceux du fort. On lui prescrivit également « dès que « l'ennemi paraîtrait à la tête de la rade, et non « plus tôt, de faire donner tout le convoi en rivière, « en observant que les navires qui se trouveront le « plus à portée de l'entrée aillent s'échouer sur les « vases du Port-des-Barques, où il n'y a aucun ris-

1782. « que à craindre, tandis que les bâtimens qui se « trouveront plus de l'arrière fileront successive- « ment dans la rivière. »

Et comme les hommes étaient insuffisants à l'île d'Aix, pour le service des forts et pour une résistance efficace, en cas de descente de l'ennemi, si les évènements la rendaient possible, on expédia immédiatement de Rochefort six ou sept cents canonniers.

L'escadre anglaise se tint en observation pendant quelques jours, puis, tout-à-coup, elle disparut, faisant voile pour la Manche, sans que l'on pût savoir par quelle cause elle avait si brusquement abandonné la partie. Deux corvettes du port furent envoyées à la découverte, et lorsqu'on eut la certitude que le convoi pouvait sans danger prendre le large, il appareilla et parvint à sa destination, chassant devant lui les corsaires qui cherchaient une proie facile à saisir.

Les navires qui avaient été mis sur les chantiers à la fin du mois février, marchaient avec une rapidité vraiment surprenante; et comme les autres arsenaux, occupés qu'ils étaient de faire des armements pour la guerre, étaient dans l'impossibilité d'entreprendre des travaux de construction, et que d'ailleurs les approvisionnements ne pouvaient leur être fournis avec la même facilité et la même économie qu'à Rochefort, on chargea ce port, le 7 juillet, de s'occuper sans retard de mettre sur les cales trois nouveaux vaisseaux de soixante-quatorze, deux frégates de

vingt-six et deux corvettes de vingt canons. Bayonne 1782.
qui était devenu la succursale, l'entrepôt de Rochefort, expédia ici les membrures de quelques-uns de ces bâtiments, et avant la fin de l'hiver, les nouvelles constructions se trouvèrent assez avancées pour l'on pût, à couvert, travailler à les border et à les disposer intérieurement.

La population ouvrière avait pris un tel développement en cette ville, que les boulangers, alors en petit nombre, parce que les lois sur la maîtrise ne rendaient pas possible une forte concurrence, ne suffisaient plus à confectionner le pain nécessaire à tous les consommateurs : et quoique le pain fût taxé à un prix bien supérieur à celui de la Rochelle, ce qui avait toujours été, depuis 1709, l'objet de vives réclamations, ils le faisaient de qualité fort inférieure. L'ordonnateur du port était préoccupé, depuis quelque temps déjà, des moyens de venir au secours des ouvriers et de leurs familles, et il avait proposé au ministre de construire, à proximité du port, des fours dans lesquels on ferait le pain nécessaire à l'alimentation de la population maritime; mais le ministre trouva des inconvénients à charger le munitionnaire des vivres de ce surcroît de travail; aussi engagea-t-il l'intendant à s'entendre avec les officiers municipaux, pour tâcher d'obtenir une réduction de la taxe, et surtout pour les amener à faire une police plus sévère et à empêcher que des fraudes ne fussent commises par les boulangers.

1782-83. MM. Hèbre de Saint-Clément et Chevallier proposèrent alors de se charger de fournir à tous les employés de la marine qui ne recevraient pas leurs vivres des magasins du Roi, le pain dont ils auraient besoin pour eux et pour leurs enfants, et promirent de le livrer au taux de la taxe de la Rochelle. Le ministre accepta cette soumission et ordonna que des fours fussent construits dans la partie sud de la ville, parallèlement au chenal du port.

Cette partie importante pour la tranquillité publique étant désormais assurée, on songea à un autre objet qui excitait la sollicitude de tous les administrateurs du port : car souvent on était dans un pénible embarras, quand les maladies, fréquentes alors pendant la saison caniculaire, frappaient ce nombreux personnel de travailleurs et de marins, qui allait toujours grandissant. Si l'hôpital élevé près de la porte Charente avait suffi dans d'autres temps, il était évidemment aujourd'hui au-dessous des besoins; l'humanité commandait donc que l'on s'occupât de son agrandissement ou de la construction sur un autre point de locaux dans des proportions vastes.

Cette dernière idée prévalut; car quoique l'hôpital qui était ouvert depuis cent ans environ se trouvât sur un des points culminants de la ville, son voisinage du quai du port marchand présentait de graves inconvénients : les effluves de la rivière et du chenal du commerce nuisaient essentiellement à la santé des hommes que l'on y traitait.

Nous avons dit qu'à différentes époques on avait 1783.
établi des hôpitaux provisoires sur divers points : à l'île d'Aix, au Port-des-Barques, au Vergerou, dans l'intérieur du port. Ces succursales étaient abandonnées aussitôt que les circonstances qui les avaient rendues nécessaires n'en exigeaient plus le maintien.

Lorsque la guerre de 1778 éclata et appela dans les chantiers de la marine ou au service des côtes et des vaisseaux un si grand nombre d'hommes, on fut contraint, pour donner asile à tous les malheureux qui avaient besoin des secours de la médecine, de rétablir les succursales. Il fut décidé que les individus qui arriveraient de la mer, malades ou blessés, seraient placés dans les hôpitaux de la Rochelle et de l'île d'Oléron. Cette ressource pouvant être encore insuffisante, on créa de nouveau des ambulances à l'île d'Aix, au Port-des-Barques et dans la redoute du Vergerou.

Bien que par suite de ces dispositions on réservât presqu'exclusivement l'hôpital de Rochefort pour les hommes résidants, dépendant de la marine, ce bâtiment était insuffisant à une population maritime double de ce qu'elle était dans le siècle précédent. Alors on prit le parti de transférer les convalescents dans un hospice à Saint-Jean-d'Angély, où l'air avait paru dans de bonnes conditions pour leur complète guérison. Mais on s'aperçut bientôt que l'établissement ouvert à Saint-Jean-d'Angély était mal-sain

1783. et l'intendant, M. Prévost de L'Angristin, fit de vives instances auprès du ministre, afin que la Cour se décidât à faire la dépense de la construction à Rochefort de bâtiments vastes dans lesquels on pût recevoir tous les agents de la marine, quelle que fût la nature de leur maladie.

Le ministère se trouvait fort embarrassé; car, on le sait, la situation financière du trésor était bien loin d'être satisfaisante, et les exigences de la guerre dévoraient tout, même les ressources de l'avenir. La pensée lui vint de choisir Saint-Savinien pour le séjour des convalescents, et il donna des ordres en conséquence à l'intendant. Celui-ci fit des objections; mais il fut contraint de présenter au ministre un plan dressé d'après les intentions de M. de Castries.

Cependant, tout en se soumettant, il ne perdait pas son projet de vue; aussi s'exprime-t-il ainsi, le 2 avril 1782. « En vous adressant les plans de la maison,
« de la pépinière et du couvent des Augustins à
« Saint-Savinien, que vous m'aviez prescrit de faire
« lever, et où vous projetiez un hôpital de convales-
« cens, j'ai l'honneur de vous représenter, mon-
« seigneur, combien il serait plus utile de se déter-
« miner à rebâtir l'hôpital de Rochefort, dont l'in-
« suffisance et l'insalubrité sont reconnues. Cet objet
« mérite votre plus grande attention et est un des
« travaux les plus utiles et des plus instans à faire
« en ce port. Je fais travailler dans ce moment à for-

« mer un plan pour ce nouvel hôpital, et si vous 1783.
« l'approuvez, j'aurai l'honneur de vous l'adresser,
« après l'avoir fait examiner au conseil, ainsi que des
« plans pour des casernes de soldats et de matelots,
« que j'ai fait dresser d'après ce que vous avez mandé
« à M. le comte de Tréville. »

Le 7 avril, le ministre approuve le plan qui concernait l'hôpital de convalescents qu'il voulait établir à Saint-Savinien, et donne l'ordre que l'on s'en occupe sans retard. M. Prévost de L'Angristin tenait à son idée, et il répondit aussitôt à M. de Castries que les travaux à faire pour approprier l'ancien couvent des Augustins ne seraient point achevés à l'époque à laquelle il serait urgent de faire évacuer l'hôpital principal par tous les individus entrés en convalescence; et que d'ailleurs la dame Augier, propriétaire du terrain et de la maison que l'on avait en vue, ne voulait ni vendre ni louer sa propriété. Il s'appesantit ensuite sur les difficultés que présenterait la forme de régie à donner à cette annexe, sur les dépenses auxquelles l'État serait entraîné par le transport et le retour fréquent des hommes; et enfin il revient à son idée fixe, celle de voir préférer à tout autre projet la construction à Rochefort de bâtiments spéciaux, et il termine en écrivant, le 4 mai : « Le conseil de
« marine approuve le plan de l'hôpital présenté par
« M. Toufaire, et demande l'ordre de commencer
« la partie dont il a jugé la construction nécessaire
« pour l'établissement des convalescens. »

1783. La réponse du ministre fut attendue quelque temps. L'intendant fit agir auprès de lui, pour l'amener à adopter son projet, et enfin il reçut le 26 juillet la lettre suivante, dans laquelle M. de Castries ne parait se souvenir aucunement de la résistance qu'il avait opposée jusque-là.

« Les marais qui environnent la ville de Rochefort « y occasionnent certainement les maladies qui y sont « épidémiques dans une certaine saison de l'année ; « mais il a été reconnu, en même temps, que la posi- « tion de l'hôpital de la marine est dans l'endroit de « la ville le plus mal-sain , et que c'est principale- « ment au mauvais air que l'on y respire, que l'on « doit attribuer la mortalité affreuse qui y règne, et « qui en fait le tombeau du plus grand nombre des « matelots qui y entrent.

« Il est instant de changer l'emplacement de l'hô- « pital, et d'en bâtir un dans celui qui sera jugé le « le plus aéré et le plus sain. Je vous prie d'examiner « quel est le point le plus avantageux pour l'établir. « On m'a indiqué le lieu que l'on appelle la butte et « que je juge être celui où est l'école du canonnage.

« Mon intention est que ce nouvel hôpital ne soit « point un bel édifice ; mais qu'il soit composé de « salles séparées, aérées des deux côtés, qui ne soient « point plafonnées, et dans le goût de celles qui « viennent d'être faites à Pontanézen près de Brest. « Je vais vous en faire passer le plan : cette espèce

« d'hôpital réunit le double avantage et de la salu- 1783.
« brité et de l'économie.

« Lorsque vous aurez choisi l'emplacement que « vous jugerez le plus convenable, il sera nécessaire « que vous déterminiez la longueur que devra avoir « chaque salle et le nombre de lits qu'elle doit con- « tenir, et que vous en fassiez faire les plans et devis.

« Il faudra également faire faire ceux du bâtiment « qui devra renfermer la cuisine, la pharmacie et le « logement des sœurs de l'hôpital; ce bâtiment doit « être de la plus grande simplicité, et vous recom- « manderez à l'ingénieur de ne s'attacher qu'à pro- « curer les commodités nécessaires pour l'aisance du « service. »

Peu de jours après, l'ordre parvint à M. Toufaire de s'occuper sans perte de temps de la rédaction des plans, afin que rien ne retardât « l'exécution d'un « projet aussi intéressant pour l'humanité et pour le « service. » M. Toufaire ne fut pas pris au dépourvu, et avant la fin de l'anné 1782, le ministre reçut le travail de cet ingénieur. Le 25 janvier suivant, M. de Castries annonça au port que le Roi venait de donner son agrément au projet concernant l'hôpital projeté à Rochefort sur le terrain appelé la Butte, entre la ville et le faubourg, et l'avait autorisé « à donner « sur-le-champ des ordres en conséquence. » Mais on ne s'occupa d'abord, ainsi que cela avait été recommandé, que d'une partie du plan, c'est-à-dire de

1783. huit salles pour recevoir six cent quarante malades, et de toutes les servitudes, comme cuisine, pharmacie, lingerie, buanderie, logements des médecins, des chirurgiens et des sœurs de la Charité.

Cette première partie du projet était évaluée à quatre cent soixante-trois mille huit cent vingt-six livres ; mais comme le port pouvait fournir les bois de charpente et les gros fers, la dépense approximative fut arrêtée à trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante livres.

On se mit à l'œuvre aussitôt; mais il arriva là ce que l'on voit se renouveler chaque fois que des constructions ont lieu, et que l'on a la bonne foi de croire aux évaluations des ingénieurs. On était à peine à la moitié des travaux que les ressources promises se trouvèrent entièrement absorbées. Le ministre en exprima son mécontentement ; cependant comme les travaux étaient entrepris, il fallut se résigner à pourvoir à d'autres besoins, et l'on y affecta un nouveau fonds de deux cent trente mille trente-neuf livres. Cet envoi de fonds fut accompagné d'une note désagréable à l'ingénieur ; on y disait le 18 mars 1785 : « En prenant ce parti sur lequel la nécessité ne m'a « pas permis de délibérer, je ne peux me dispenser « d'observer que le premier devis a été dressé bien « légèrement. Je sens que l'augmentation de prix « accordée aux entrepreneurs des travaux en occa- « sionne une inévitable dans la dépense totale ; mais

« si elle ne provenait que de cette seule cause, elle ne 1783.
« s'élèverait certainement pas, ainsi que je le recon-
« nais trop tard aujourd'hui, à plus de deux cent
« mille livres au-dessus de la première estimation.
« Si le projet eût été mûrement approfondi, ou
« qu'en commençant son exécution on m'eût prévenu
« des nouvelles difficultés qui se presentaient, j'au-
« rais pu apporter au plan des modifications qui ne
« sont plus praticables actuellement. Je ne puis donc
« dissimuler mon mécontentement sur cette opéra-
« tion, à laquelle M. Toufaire n'a certainement
« pas donné, dans l'origine, toute l'attention qu'elle
« exigeait. »

Cependant le dernier mot de cet ingénieur n'était pas encore dit, et au mois de juillet 1786, l'intendant fit parvenir au ministre l'état général de la dépense de l'érection de l'hôpital, et présenta un chiffre de neuf cent cinquante-neuf mille livres. La Cour se fâcha alors sérieusement, et le ministre dit :
« Rien ne peut excuser une méprise aussi extraor-
« dinaire. Elle prouve ou le peu d'intelligence ou
« le peu d'attention de M. Toufaire, à qui vous
« pourrez faire connaître combien j'en suis mécon-
« tent. Le Roi veut bien, cependant, approuver ce
« dernier projet de neuf cent cinquante-neuf mille
« livres; mais je vous préviens, et il faut bien le ré-
« péter à M. Toufaire, qu'on n'accordera rien au-
« delà de cette somme, sous quelque prétexte que ce

1783. « soit, et que Sa Majesté ne veut plus entendre parler « d'aucune demande à ce sujet. »

Après un avertissement aussi formel et aussi peu grâcieux, il fallut bien s'assujettir à marcher dans les prévisions; mais comme on aurait laissé les travaux inachevés dans plusieurs parties de détail, l'intendant consentit à mettre à la disposition de M. Toufaire une certaine quantité de matériaux qui furent passés en consommation sans que le ministre en connût jamais la destination réelle.

A l'expiration des cinq années que durèrent les travaux de construction, cet établissement, qui est peut-être le seul pour l'élégance et la belle distribution, fut mis à la disposition de l'État. L'intendant, M. Charlot de la Grandville, en prit possession au nom du Roi, le 9 juin 1788, en présence des principaux fonctionnaires de l'arsenal, des médecins et des chirurgiens de l'école de médecine.

M. Toufaire n'avait négligé aucune des servitudes indispensables à cette époque à un bâtiment de cette nature. D'abord on avait éprouvé quelqu'embarras, pour amener dans l'intérieur des eaux propres à tous les usages. Cet ingénieur conçut le projet d'établir sur deux bateaux en rivière une pompe aspirante et refoulante qui serait mue par le courant du fleuve; mais au moment de l'exécuter, on en fut détourné par la certitude que cette pompe serait sujette à de fréquents dérangements par les abordages, les glaces

et la différence continuelle que la marée apporterait 1783.
journellement dans la position des bateaux. On cherchait donc à aviser à un autre moyen, quand arrivèrent au port deux soumissions relatives à la construction d'une pompe à feu. L'une d'elles était souscrite par le sieur Wilkinson, machiniste anglais; l'autre par le sieur Perrier, auteur de la pompe qui fonctionnait à Chaillot. Le premier s'engageait à faire monter à la hauteur de quatre-vingt-dix pieds anglais, cinq cents muids d'eau en quinze heures, moyennant vingt-quatre mille livres; le deuxième promettait d'élever à quatre-vingt-quatre pieds de hauteur douze cents muids d'eau en vingt-quatre heures, ou sept cent cinquante en quinze heures, pour vingt-trois mille livres. L'un et l'autre ne faisaient pas entrer en ligne de compte les tuyaux en fonte de fer qui devaient conduire les eaux à l'hôpital.

Le conseil d'administration du port après avoir examiné ces deux propositions, « est d'avis d'adopter « celle du sieur Perrier, avec d'autant plus de con- « fiance qu'il a construit celle de Chaillot qui a par- « faitement réussi, et qu'il paraît plus avantageux « qu'elle se fasse dans l'intérieur du royaume qu'à « l'étranger. » Cependant comme on voulait accorder une faveur à l'auteur de la seconde, on traita avec lui pour la fourniture des tuyaux de conduite.

Cette question une fois décidée, il fallut s'occuper de rechercher un emplacement qui pût recevoir la

1783. construction de la pompe à feu. M. Toufaire voulait qu'on la plaçât près du chenal des vivres, et que l'on prît pour la recevoir, le pavillon à l'angle nord-ouest de l'hôpital qui allait être abandonné. Mais ce projet fut combattu, parce qu'il en serait résulté « un très-« grand dérangement dans l'apothicairerie dont on « serait forcé de prendre le magasin, et qu'ensuite « il faudrait faire un retranchement égal à l'hôtel « de Mars, qui, par là, se trouverait réduit à fort « peu de chose, jusqu'à ce qu'il soit possible d'habi-« ter le nouvel hôpital » ; et comme l'on considéra que l'aqueduc à ouvrir, du chenal du port marchand jusqu'à ce pavillon, pour porter l'eau de la rivière sous la pompe, serait plus embarrassant et aussi coûteux qu'un petit bâtiment qui recevrait la machine sur le bord du chenal, on se décida à faire une construction spéciale dans le terrain vague au sud de la Vieille-Forme, près de la porte Charente.

Mais on fut un moment incertain de savoir si la marine pouvait disposer de ce terrain, si enfin la propriété lui en appartenait bien sûrement.

Le ministre chargea l'intendant, le 19 juin 1784, de faire des recherches à cet égard, et de lui dire si l'on pouvait établir, en faveur de son département, la possession du terrain indiqué. L'intendant répondit, le 29, qu'il n'avait aucun doute sur cette possession, puisque cette partie de terrain était évidemment comprise dans les dépendances des fermes

d'Adrien de Lozeré, dernier tenancier de la terre de 1783.
Rochefort ; et d'ailleurs, ajoute-t-il, « une autre « circonstance vient à l'appui de mon opinion à cet « égard : c'est qu'il a été expédié, en 1776, un ar- « rêt du conseil revêtu de lettres-patentes pour au- « toriser la vente d'une partie de ce terrain, et cet « arrêt a été adressé au port par le ministre de la « marine, *les fonds provenant de la vente ont été « versés dans la caisse de ce département et appliqués « au remboursement des maisons et magasins pris « pour le service de la marine, entre la rue Saint- « Louis et le chenal du port.* * »

Le ministre fut convaincu, lui aussi, que la marine était propriétaire légitime de l'emplacement choisi, et il donna l'ordre, le 16 juillet suivant, d'y

* Les mots que nous avons mis ici en italique prouvent d'une manière incontestable que, par suite des lettres-patentes du 9 novembre 1776, le commerce était effectivement devenu propriétaire de la superficie de terrain comprise entre le mur de clôture de la Vieille-Forme et le chenal des vivres. On s'étonne avec juste raison que, sans faire d'observations, le commerce se soit laissé déposséder d'une première partie de ce terrain, en 1782, quand l'abattoir de la marine a été construit ; et en 1788, lorque la marine a accordé, par bail emphitéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans, au sieur Delteil, le terrain sur lequel cet industriel a établi des bains publics. Si le commerce qui a absolument besoin aujourd'hui d'un emplacement près du port marchand, ne peut être admis à en revendiquer la jouissance, il y a une raison d'équité qui doit plaider en sa faveur et applanir les difficultés que les administrations *usufruitières* voudraient élever.

1783. édifier, avec toute la célérité possible, la pompe à feu et le logement des mécaniciens qui en auraient la direction. On ne perdit pas de temps, en effet, et la pompe fonctionnait et fournissait, depuis près de deux ans déjà, de l'eau aux ouvriers qui travaillaient au nouvel hôpital, quand on ouvrit ce bel établissement.

Cet hôpital n'était pas encore achevé, que l'on songeait à abréger le trajet que les médecins et chirurgiens auraient à parcourir pour s'y rendre de l'intérieur et de la partie nord de la ville. On voulait surtout établir une communication directe et de tous les instants, entre l'hôpital de la marine et l'hospice qui était desservi par les officiers de santé militaires. Des démarches furent donc faites dès le mois de juillet 1787, auprès de M. le maréchal de Ségur, afin qu'il consentît à faire percer, dans le mur d'enceinte, une issue à l'extrémité de la rue Saint-Jacques. Le ministre de la guerre donna son agrément à l'exécution de ce travail, à condition que la marine qui demeurerait chargée des dépenses, « construisît, à l'entrée extérieure de la porte, un corps « de garde pour un caporal et huit hommes. »

Quelque temps avant que les malades fussent transportés de l'ancien hôpital dans le nouveau, on s'occupa de donner une destination au bâtiment qui allait être abandonné. On voulait d'abord qu'il servît de magasin aux approvisionnements du port ;

mais comme il se serait trouvé à une distance trop 1783.
considérable de l'arsenal, on renonça à l'employer ainsi, et il fut décidé qu'il servirait désormais, après quelques changements de dispositions, de caserne pour les troupes de la marine, et on l'appela dans la suite « *Caserne Charente* » à cause de son voisinage de la porte de ce nom.

On a vu avec quelle adresse, avec quel art même, l'intendant Prévost de L'Angristin avait agi pour amener le ministre à renoncer à l'intention d'envoyer les convalescents à Saint-Savinien, il tenait tant à faire adopter son projet de construction d'un hôpital. Ses efforts eurent le succès qu'il en espérait ; mais cependant on ne se dispensa pas de conduire, à quelques lieues dans les terres, les malades en voie de guérison, auxquels un changement d'air paraissait devoir être salutaire. Et aussitôt que le clergé fut dépossédé, par une loi de l'assemblée constituante, de tous ses biens et bénéfices, la marine obtint que la maison du « ci-devant séminaire de Saintes » serait mise à sa disposition, pour qu'elle y établît une succursale de l'hôpital de Rochefort. Cet abandon fut confirmé par une loi du 30 juin 1798, et depuis ce moment la marine est restée en possession de cette annexe. Elle y envoie annuellement ceux des convalescents pour lesquels un déplacement est reconnu nécessaire.

A présent que nous avons tracé l'historique de la

1783. création de l'hôpital de la marine et de ses dépendances, nous allons donner succinctement une description de l'intérieur de ce bel établissement.

La façade principale est élevée au fond d'une cour qui a environ treize mille mètres carrés. Deux ailes latérales qui font retour perpendiculairement à cette façade, encadrent la cour et sont terminées à leurs extrémités par deux beaux pavillons qui font face au plan de l'entrée. Deux autres aîles également en retour s'étendent derrière le corps principal et se prolongent jusque dans le jardin de l'établissement. Dans les parties Ouest, Nord et Est le périmètre de l'hôpital est entouré de murs d'une assez haute élévation. Le Sud est limité par un parapet à hauteur d'appui, surmonté d'une grille en fer à travers laquelle l'œil pénètre et peut embrasser l'ensemble de l'édifice. En avant, se trouve placée la belle promenade dite le Cours d'Ablois, longue de trois cent cinquante mètres et ornée de six rangées d'ormeaux et de maronniers.

Les salles, au nombre de dix-huit, ménagées dans les pavillons latéraux, contiennent douze cent quatre-vingt-cinq lits. Deux de ces salles sont consacrées aux blessés, une aux galeux, une aux maladies secrètes, deux autres sont particulières aux condamnés aux fers.

A l'entrée de chaque salle existe, à droite, un cabinet particulier pour une des sœurs hospitalières;

à gauche, les lieux d'aisance, incommode voisinage 1783.
qui répand des miasmes que l'on détruit difficilement.

L'existence de ces latrines a long-temps été l'objet de critiques sérieuses, aussi a-t-on cherché, au moyen d'un aqueduc achevé en 1820, à obvier au grave inconvénient de voir près des lits des malades un foyer d'infection. Cette construction souterraine reçoit incessamment toutes les matières stercorales, les eaux de lavage, et va les conduire dans la rivière, à près de cinq cents mètres.

Le corps principal est occupé, au rez-de-chaussée, à droite, par le réfectoire des sœurs, un salon de réception, les cuisines et dépendances; à gauche par la tisanerie, la pharmacie, les magasins de distribution, à la suite desquels se trouvent les salles destinées aux leçons de pharmacie et aux préparations de chimie. Au premier étage existe l'hôtel de Mars, vaste espace divisé en onze salles destinées aux officiers malades. En face, du côté opposé à ces salles, sont les dortoirs et l'infirmerie des religieuses, leur oratoire, construction moderne d'un bon goût. Au second étage existent, d'un côté, le logement de l'aumônier et de quelques autres agents de l'établissement; quatre salles pour les sous-officiers; de l'autre, la lingerie de journalier et la lingerie de dépôt, immense approvisionnement de linge et d'effets de toutes sortes entassés avec art

1783. et méthode, que le visiteur examine toujours avec une grande attention.

Au centre de l'édifice a été ménagé un péristyle spacieux, d'où partent deux volées d'escaliers larges et doux qui conduisent aux étages supérieurs. Au-dessus du péristyle a été disposée une chapelle entourée d'un appui à balustres sur lequel les malades s'agenouillent pour entendre l'office divin, et de colonnes élevées qui soutiennent une coupole octogone formant le dôme.

On regrette que cet édifice si grand, si bien distribué, ne soit pas entièrement consacré à recevoir des malades. Il serait à désirer que les logements particuliers, les magasins, la pharmacie et ses dépendances fussent transportés dans les cours latérales. Là existent déjà la buanderie, le séchoir d'hiver, les bains, etc., les autres servitudes y devraient être ajoutées et l'on rendrait ainsi à la seule destination qu'elles doivent avoir des pièces qui seraient utilisées lorsque les autres salles sont insuffisantes, comme cela a eu lieu quelquefois, et notamment à cette époque de douloureuse mémoire où l'hôpital était encombré de blessés provenant de l'armée d'Espagne. Un autre avantage, auquel on ne peut être indifférent, c'est que l'on pourrait ainsi espacer les lits dans les salles.

Le pavillon à la gauche de l'entrée est consacré presque tout entier à l'école de médecine, au cabinet

d'histoire naturelle et aux préparations sèches d'anatomie, riche et intéressant musée; à la bibliothèque qui renferme plus de dix mille volumes; aux logements des officiers de santé de service. Naguère on y voyait encore l'amphithéâtre ou plutôt la salle des dissections. Mais cet atelier a été transporté dans une des cours latérales, et à sa place on a ouvert la salle *des actes*, où se passent les concours; local vaste et beau qui renferme une vitrine fort étendue où l'on a déposé tout l'arsenal de chirurgie, les pièces en carton Auzoux, etc.; enfin ce pavillon recèle une collection complète de pièces d'anatomie, en cire et naturelles, une collection de crânes moulés et un cabinet d'histoire naturelle, riche et curieux dépôt d'animaux de tous les climats qu'enrichissent journellement les médecins et des officiers de marine, au retour de leurs campagnes. 1783.

Si, depuis sa création, cet établissement a subi quelques améliorations que les besoins ont amenées, il en est d'autres qui sont encore réclamées; par exemple, une salle particulière pour les leçons de chimie; un cabinet de physique distinct et diverses servitudes; des loges d'aliénés, etc.

Après avoir décrit sommairement ce bel édifice, nous allons faire l'historique de l'école de médecine.

Dans l'origine, les chirurgiens de la marine avaient peu d'instruction première, aussi ne tarda-t-on pas à sentir le besoin de les initier, par une théorie

1783. éclairée, aux mystères si difficiles de la science. Les nouvelles exigences donnèrent naissance à des institutions jusqu'alors ignorées.

M. Cochon-Dupuy, l'un des premiers médecins du port, avait depuis long-temps compris la nécessité de répandre l'instruction médicale; il proposa à la Cour, en 1712, la création d'une école d'anatomie et de chirurgie. Cette proposition fut accueillie et il devint professeur. Son projet, quelque vaste qu'il parût d'abord, fut goûté, et le zèle infatigable du fondateur de l'école fit grandir une œuvre que ses lumières perfectionnèrent. Bientôt cette institution devint le modèle d'institutions semblables, dont les ports de Brest et de Toulon furent dotés.

M. Dupuy trouva dans M. de Monségur, chirurgien-major, un aide instruit que le ministre attacha, en 1725, à l'école d'anatomie. La Cour prescrivit ensuite à l'intendant d'entretenir quatre élèves à quinze livres par mois et à la ration de l'État, à la charge par ceux-ci de servir en qualité de seconds chirurgiens sur les vaisseaux destinés à faire de longs voyages.

Plus tard, c'est-à-dire vers 1755, l'école de médecine de Rochefort avait fourni des sujets remarquables, aussi le ministre satisfait, autorisa-t-il une seconde classe de chirurgiens dont on porta le nombre à douze. Les nouveaux élèves recevaient quatre cent quatre-vingts livres; mais déjà ils étaient soumis à des examens sévères, et ils ne pouvaient être admis

à faire partie de cette classe, qu'après avoir subi les 1783.
épreuves d'un concours devant le médecin du Roi et les chirurgiens-majors chargés de leur instruction.

Trois années après, le troisième médecin fut par brevet appelé à professer : « Sa Majesté désirant « que l'école établie à Rochefort, sous la direction « du premier médecin, fût suivie avec la plus grande « exactitude. » Alors M. Dupuy fils avait succédé à son père.

Nous n'entrerons point ici dans les démêlés qui s'élevèrent entre le chirurgien-major et le premier médecin, à l'occasion de la direction de l'école d'anatomie, démêlés toujours fâcheux et surtout nuisibles au bien du service : il suffira de savoir qu'en reconnaissance des services rendus par feu M. Dupuy, père, la direction fut conservée au fils.

L'instruction médicale faisant de rapides progrès en France, il parut, en 1768, un règlement qui fixait d'une manière définitive le mode d'enseignement que l'on devait suivre. Le premier médecin fut chargé des leçons écrites, des cours d'anatomie, de pathologie et de matière médicale : les éléments de chirurgie et les opérations devinrent le domaine du chirurgien-major. Pendant la saison d'été, on faisait choix d'un démonstrateur qui faisait faire des répétitions sur les préparations sèches, et durant l'hiver on chargeait un chirurgien de diriger les jeunes étudiants dans l'art

1783. difficile des dissections, et d'enseigner la partie graphique ou description d'anatomie.

Quelqu'imparfait que fut ce règlement, il consacra une série de cours utiles : suivi strictement il pouvait produire d'heureux résultats. Telles étaient en effet les espérances qu'il fit concevoir et qu'il justifia dans la suite.

On conçoit d'après cela qu'il ne dut plus y avoir d'avancements qui ne fussent bien mérités par ceux qui donnaient des preuves publiques de capacité : là naquirent ces luttes continuées jusqu'à nos jours sous le titre de concours.

Pour stimuler plus encore le zèle des élèves, et exciter d'avantage leur amour pour le travail, il fut accordé une médaille d'or à celui qui s'était le plus distingué dans ce combat à outrance où il n'y avait point d'ennemis, mais des rivaux. Une autre médaille de moindre valeur était décernée à l'élève externe, instruit dans l'école, qui avait été distingué par son aptitude et que son rang appelait à remplir la première vacance.

Cependant les épreuves étaient bien peu de chose, si on les compare à ce qu'elles sont aujourd'hui ; mais le programme d'enseignement n'exigeait pas davantage.

Il fallait attendre du temps les améliorations que l'expérience et les lumières devaient apporter. En 1778, une nouvelle impulsion fut imprimée ; les

conditions d'admission devinrent plus grandes; les moyens d'acquérir des connaissances s'augmentèrent: le mode d'instruction reçut une direction conforme au but que l'on voulait atteindre. Onze cours furent organisés dans l'ordre suivant : 1° anatomie, physiologie; 2° pathologie chirurgicale; 3° chirurgie opératoire; 4° hygiène navale; 5° pathologie médicale; 6° histoire naturelle médicale; 7° chimie; 8° pharmacie pratique; 9° chirurgie clinique; 10° médecine clinique; 11° accouchements. Certes personne ne niera que là est toute la science. Mais professeurs et élèves y ont-ils apporté, les premiers ce zèle qui prépare le succès et l'assure; ceux-ci l'attention, l'aptitude sans lesquelles rien n'est possible? 1783.

Aux médecins et chirurgiens en chef étaient dévolus les cours de clinique : la chimie était du domaine du premier pharmacien; puis deux médecins et deux pharmaciens professeurs occupèrent les autres chaires.

Depuis cette époque, déjà loin de nous, de notables changements ont eu lieu, des améliorations importantes ont été introduites; des cours nouveaux ont été ouverts, d'autres non moins désirables le seront encore sans doute. On fait chaque jour un pas vers le progrès, et cependant on ne cesse de chercher mieux encore. Le règlement qui régit actuellement les écoles, bien que l'œuvre d'hommes spéciaux, est, au dire même de personnes élevées dans l'enseigne-

1783. ment, encore défectueux et a besoin d'être retouché. Certaines parties en sont vicieuses, et loin de stimuler le zèle des officiers de santé subalternes pour l'instruction desquels on doit tout faire, elles l'enraient et le contrarient. Il est donc supposable qu'avant longtemps ce règlement subira quelques changements qu'il ne nous est pas donné de signaler.

A mesure que des besoins d'instruction se manifestaient, que cet ardent désir de savoir se faisait remarquer parmi les étudiants, des établissements nouveaux ont été créés, les uns par les élèves et par des chirurgiens, les autres par le département de la marine qui est venu en aide à l'école : une bibliothèque à l'usage des officiers de santé a été fondée en quelque sorte par M. Cochon-Duvivier, alors chirurgien en chef, et par M. Clemot père, démonstrateur d'anatomie. Ils en avaient obtenu l'autorisation en 1793 ; mais, comme toutes les institutions de cette nature nées à cette époque, cette bibliothèque ne se composa d'abord que de quelques ouvrages, et ces ouvrages étaient des exemplaires doubles, ravis à des maisons religieuses récemment fermées, et à des maisons nobles dont les propriétaires avaient émigré. Tous les livres ainsi réunis avaient été entassés pêle-mêle au siége des districts où chacun pouvait puiser.

Le fonds en étant composé, la bibliothèque de l'hôpital s'accrut progressivement au moyen de quel-

ques crédits ouverts par la marine et de dons faits 1783.
par divers ministères. Mais ce qui surtout en hâta l'extension, ce furent les rétributions versées par les élèves, soit à leur entrée à l'école, soit chaque fois qu'ils montaient en grade. Composée aujourd'hui de plus de dix mille volumes, dont la majeure partie est relative aux diverses branches de l'art de guérir, cette bibliothèque est une des plus riches de la province.

A cet établissement très-remarquable sont venus se joindre, pour compléter les moyens d'instruction, un cabinet d'anatomie et un muséum d'histoire naturelle. L'un et l'autre ont fait depuis quelques années de nombreuses acquisitions en tous genres. Le cabinet d'anatomie surtout, indépendamment des nombreuses préparations qui le composent, se fait remarquer par un ossuaire où figurent une grande quantité d'objets curieux et instructifs bien propres à faire naître les méditations de l'homme ami de l'étude. (1)

L'entretien du cabinet d'histoire naturelle était confié autrefois au bibliothécaire, mais cet agent ne s'en occupait pas toujours avec le soin que les objets recueillis exigent nécessairement; la classification n'en était point en harmonie avec les classifications modernes : tous les sujets n'y figuraient pas; la plupart étaient entassés dans des armoires, en pâture aux

(1) Cette amélioration est due au zèle éclairé du docteur Constantin.

1783. insectes. Cette précieuse collection attendait qu'une main intelligente la mit dans l'ordre convenable, quand la direction de cette partie importante du service de l'école fut confiée au professeur d'histoire naturelle médicale. Bientôt tout fut rangé d'une manière satisfaisante par le professeur actuel * qui y introduisit une méthode rationnelle vivement désirée. Toutes les parties de l'histoire naturelle s'enrichirent de nouveaux individus ; alors encouragés, les officiers de santé au retour de leurs longues et pénibles campagnes dotèrent ce magnifique dépôt que les visiteurs admirent journellement.

A ces améliorations s'en joignirent d'autres que les besoins de l'école réclamaient ; ainsi l'on a créé l'intéressant arsenal de chirurgie qui orne la salle des actes, et dont la direction est confiée au deuxième chirurgien en chef **. Le conseil de santé fait depuis long-temps des démarches dans le but d'obtenir que le cabinet de physique et de chimie que les prédécesseurs de M. le pharmacien en chef *** ont laissé péricliter, soit recomposé de manière à satisfaire aux besoins actuels de l'instruction.

L'école de médecine du port, œuvre mère de toutes celles qui existent, a, dans tous les temps, été citée par le mérite des sujets qui en sont sortis. Cette école qui se glorifie d'avoir possédé Chirac, les Dupuy, Dulaurens, Lucadou, Cochon-Duvivier, Clemot, Bobe-

* M. Lefèvre. ** M. Follet. *** M. R.-P. Lesson.

Moreau, Tuffet, Réjou, et aujourd'hui plusieurs sujets d'une haute distinction, a souvent fourni aux autres écoles de la marine, et même à beaucoup d'écoles spéciales, des professeurs remarquables qui dans les concours laissaient toujours leurs rivaux à une grande distance derrière eux. Les bonnes traditions du créateur de l'école y étaient conservées, et les chefs en fonctions maintenant sont appelés à lui donner plus de lustre et de célébrité encore *. 1783.

On nous saura gré sans doute de nous être appesantis sur l'histoire de la création du plus bel établissement que possède la marine dans ses ports.

Nous allons maintenant reprendre la relation des faits qui suivirent l'année dans laquelle le monde entier recouvra son repos que le cri d'indépendance des Américains avait troublé.

Si la France avait agi pendant l'année 1782 de façon à contraindre les anglais à demander la paix, elle la désirait ardemment pour elle-même, car ses forces étaient presqu'entièrement épuisées. Un mois s'était à peine écoulé depuis que le cabinet de Saint-James avait signé les préliminaires de la paix avec les États-Unis, que les Cours de Londres et de Versailles s'oc-

* C'est ici le lieu de relever une erreur que nous avons commise à la page 375 du tome 1er. Nous avons dit que c'était M. Boucot qui, avec M. Repey, fit le classsement des plantes au jardin botanique. M. Boucot avait quitté Rochefort depuis quelques mois, quand M. Lipphart, jardinier actuel, opéra ce classement.

1783. cupaient des bases d'un traité qui pût mettre fin aux hostilités, et que les deux puissances convenaient qu'il serait envoyé respectivement des ordres dans tous les ports pour empêcher la sortie des corsaires.

Lorsque ces ordres parvinrent à Rochefort, on venait d'y terminer l'armement des vaisseaux le Protecteur et le Marseillais destinés à transporter des troupes dans les colonies. Ces deux vaisseaux furent désarmés, leur mission étant désormais inutile.

Pendant que les articles du traité définitif se débattaient des deux côtés, les procédés les plus bienveillants préludaient aux promesses de bonne harmonie qu'on allait sceller; ainsi l'on convint de part et d'autre, le 25 avril, que les pêcheurs français pourraient expédier leurs bâtiments pour faire la pêche de la morue sur les côtes de Terre-Neuve et même aux îles Saint-Pierre et Miquelon, dont la reprise de possession par la France ne devait éprouver aucun délai.

Quelques armements se firent dans le cours de cette année; et tous, ou du moins une grande partie, eurent la mission de porter des vivres à celles de nos escadres qui étaient restées en Amérique et dans l'Inde.

On approchait à peine du moment où la paix serait définitivement arrêtée, que déjà le ministère s'occupait des mesures à prendre pour l'entretien dans chacun des grands ports des forces navales qui allaient être condamnées à l'inaction. Cependant une sorte

d'arrière-pensée rendait prévoyant pour l'avenir. Il 1783.
fut décidé le 8 août qu'il serait entretenu à Rochefort douze vaisseaux, douze frégates et douze corvettes. En donnant cet avis, le ministre désigna les vaisseaux destinés à ce port, et fit remarquer qu'il en manquerait sept pour atteindre le nombre fixé; alors, dit-il, on ordonnera la construction de deux vaisseaux de soixante-quatorze, en 1784; celle de trois de même force, en 1785, et enfin de deux, en 1786.

L'intendant s'occupa aussitôt des approvisionnements nécessaires, afin qu'aucun retard ne fût apporté dans l'exécution des intentions de la Cour; et bientôt des navires de commerce, envoyés de Nantes et de Bayonne, déposèrent dans les chantiers des matériaux en assez grande quantité pour que l'on pût faire face aux besoins des années suivantes. Le port anticipa ainsi sur les dispositions de la Cour; mais il avait agi dans la crainte que les bonnes intentions des parties belligérantes ne fussent entravées par trop d'exigences d'une part ou de l'autre, et il voulait être en mesure de parer aux éventualités.

Cependant on était convaincu que les difficultés ne naîtraient pas du côté de la France. Quoique Louis XVI pût faire sa part assez large dans le partage des conquêtes respectives, il se montra plus soucieux de rendre ses alliés satisfaits que de tirer avantage des victoires de ses capitaines. La France perdit beaucoup; toutefois elle obtint l'indépendance de Dun-

1783. kerque qui, depuis 1763, était sous la surveillance de l'Angleterre.

Dès que la nouvelle parvint au port que le 3 septembre trois traités définitifs entre l'Angleterre d'un côté, la France, l'Espagne et les États-Unis, de l'autre, avaient été signés, une manifestation de joie éclata de toutes parts. Peu de jours après une lettre du Roi arriva au port, et la paix fut publiée avec le plus grand appareil dans tous les quartiers de la ville.

Cette fois aucune arrière-pensée ne vint dans l'esprit des habitants. Si à une autre époque ils avaient donné un regret à la guerre, parce qu'il y avait là pour eux une source de fortune, aujourd'hui ils étaient sincères dans l'expression de leur allégresse, car le commerce s'était développé de façon à offrir une compensation bien suffisante à la perte des mouvements de l'arsenal maritime.

Nous ne terminerons pas tout ce qui a trait à la guerre de 1778, d'ailleurs si honorable pour la France dans presque toutes ses phases, sans mentionner avec orgueil les noms des officiers du port de Rochefort qui y ont pris une part tout-à-la-fois si active et si glorieuse. Nommer MM. de La Clochetterie, Legardeur de Tilly, D'Amblimont, de Maurville, de Vaudreuil, n'est-ce pas rappeler suffisamment les beaux faits d'armes des navires de l'État le Jazon, l'Éveillé; l'Hercule, le Brave; le Fendant, le Sceptre, le Triom-

phant; enfin l'Artésien, dans toutes les mers où l'ennemi osait accepter le combat avec nos escadres ou le leur offrir. 1784.

Dans les premiers mois de 1784, beaucoup de navires rentrèrent à Rochefort pour y être désarmés et y recevoir des réparations. L'escadre de M. de Suffren fit également son retour ici et mit à terre un grand nombre de militaires dont une partie furent affectés au service de la ville et de l'arsenal. Mais l'on éprouva par suite un grand embarras : les casernes étaient, on le sait, élevées sur un point dont le voisinage était une cause permanente d'insalubrité. Les commandants des corps maintenus dans nos murs adressèrent des observations à M. de Castries, et ce ministre consentit à pourvoir aux dépenses de construction de casernes sur un point où les hommes ne fussent pas exposés, comme dans le quartier Martrou, à recevoir incessamment les miasmes des égoûts de la ville.

Par son ordre, M. Toufaire fut chargé de dresser un plan et un devis estimatif des dépenses à faire pour loger commodément deux mille cinq cents hommes. « Vous lui recommanderez, dit-il, de s'en tenir stric-« tement à l'utile et à l'indispensable nécessaire, « s'abstenant de toutes décorations et ornements tant « intérieurs qu'extérieurs ; la destination d'un édifice « de cette nature comportant la plus grande simpli-« cité. » Le choix du terrain causa de l'embarras, et quelqu'un proposa au ministre l'emplacement du

1784. cimetière. L'intendant repoussa cette idée, d'abord parce que cet emplacement était insuffisant, à moins qu'on y eût compris l'île entière, c'est-à-dire depuis la rue des Orphelines jusqu'à la rue Saint-Hubert, et de la rue Saint-Pierre jusqu'au rempart : il la rejeta ensuite, parce que l'on faisait encore des inhumations dans le cimetière et qu'il ne lui semblait pas convenable que l'on entreprît d'en remuer les terres avant dix ans. M. de Beaupreau fit partager sa répugnance à M. de Castries, et l'on ne songea plus à ce terrain. Quelques mois s'écoulèrent pendant lesquels M. Toufaire s'occupa de la rédaction de ses plans, et quand le travail de cet ingénieur parvint à Paris, le chiffre de la dépense présumée effraya le ministre ; car il lui eût été impossible dans un moment où la dette publique se grossissait des arrérages que l'on ne pouvait payer qu'en faisant des emprunts, de consacrer près de deux millions de livres à faire construire des bâtiments militaires ; d'ailleurs, pensa-t-il alors, des casernes deviendront inutiles par la suite, puisque de notables réductions seront faites dans l'armée, pour procurer des économies. Peut-être lui avait-on déjà fait comprendre que l'hôpital ancien remplirait le but désiré : il ne revint donc pas, quelques instances qu'on lui fît, de la détermination de ne pas faire ériger de casernes à Rochefort.

Il y eut en 1784 peu de réductions dans le personnel des ouvriers ; les navires désarmés avaient nécessité

un radoub si considérable que l'on s'était décidé à 1784-85.
maintenir l'effectif des chantiers comme il avait été réglé pendant la guerre. Ainsi durant cette année Rochefort ne perdit rien de l'activité que les évènements précédents y avaient amenée. Tandis que les uns travaillaient aux réparations des navires désarmés, les autres s'occupaient de l'armement d'un vaisseau, d'une frégate, de deux corvettes et d'un brig qui avaient la mission de stationner dans les diverses colonies échues à la France par le traité de 1783. D'un autre côté, on poussait avec exactitude la construction de deux frégates et des vaisseaux le Généreux et l'Orion, qui avaient été mis sur les chantiers au commencement de l'année.

Le port était alors bien approvisionné en bois de construction et en matériaux de toutes sortes; les consommations de 1784 avaient fait peu de vide dans les dépôts. Cette sage prévoyance de l'intendant valut à l'arsenal une part encore assez grande dans la répartition des travaux qui s'exécutèrent en 1785 pour les besoins des colonies et pour la composition d'une escadre d'évolution. On mit à la mer dans cette année un vaisseau de soixante-quatorze, une frégate, deux corvettes et treize flûtes. Cependant le nombre des ouvriers avait été diminué par le renvoi dans leurs quartiers de tous ceux qui n'avaient pas acquis domicile à Rochefort depuis 1778, mais l'effectif était encore assez nombreux et l'on put travailler avec

1785. toute la célérité désirable à la construction de la frégate la Grâcieuse et des corvettes la Légère et l'Enjouée, que remplacèrent bientôt sur leurs lits la frégate la Pomone et les corvettes la Perdrix et la Fauvette.

Toutefois ces dernières constructions ne marchèrent pas avec la même rapidité que les précédentes et ne furent pas exécutées avec le même soin. Le sous-ingénieur qui avait tracé les plans et suivi les travaux des premières, M. Penevert, venait d'être appelé à Bordeaux pour diriger les opérations que la marine avait ordonnées dans ce port.

M. Penevert était un de ces hommes de talent dont la modestie rehausse le mérite : son art était tout pour lui, et il l'avait porté à ce dégré de supériorité qui lui a valu à diverses époques des témoignages honorables et un avancement assez rapide. Doué de cet esprit d'observations qui distingue quelques hommes privilégiés, il recueillait sur tout des notes et y ajoutait des réflexions pleines d'intérêt et de saine pensée. Aussi a-t-il légué à ses enfants, avec l'exemple d'une longue existence de vertus et de travaux utiles, un recueil de plans et d'écrits que l'homme aimant l'étude consultera toujours avec fruit.

On se rappelle qu'il avait été décidé, en 1783, que dans le cours de 1785 Rochefort mettrait sur les chantiers trois vaisseaux. Ce projet ne reçut pas son exécution : des économies étaient nécessaires, et l'on

en fit beaucoup dans la marine. Était-ce bien là que 1785.
ces économies devaient être faites ? Non, sans doute. Mais les ministres qui voulaient des réformes et qui n'avaient pas la force d'en obtenir à la Cour, parce que dans cette lutte ils auraient perdu et leur crédit et leur faveur, cherchaient en réduisant toutes les dépenses de l'État, en l'affaiblissant, à trouver les ressources que les besoins d'une noblesse dissipée exigeaient considérables.

Dès que la paix eut rendu la liberté au commerce, les armateurs de la ville reprirent leurs relations avec les autres continents ; ils les étendirent même, et tout leur faisait espérer que Rochefort deviendrait un port forain très-important, à cause des priviléges qui lui étaient accordés. Mais leur espérance ne devait pas être de longue durée : un arrêt du Roi du 31 octobre, ouvrit au commerce des colonies tous les ports de France qui pourraient contenir des navires de cent cinquante tonneaux. Alors plusieurs villes de l'Aunis et de la Saintonge cherchèrent à enlever à la nôtre quelques-uns des avantages que dix années de commerce maritime lui avaient procurés.

Tonnay-Charente voulut jouir de la faveur de l'arrêt royal ; mais les fermiers-généraux, qui, sans doute, n'avaient pas été consultés quand Louis XVI se détermina à affranchir le commerce dans son royaume, firent opposition à la demande de

1785-86. cette petite ville en disant : « Qu'il résulterait de cela « des inconvéniens fort grands d'accorder au port « de Charente la jouissance des privilèges qui sont « attachés au commerce. Cette faveur est d'autant « moins intéressante pour les habitants de cette « province, que le port de Rochefort qui est déjà « ouvert au commerce des colonies n'est éloigné « que d'une lieue de celui de Charente, et que les « chargemens se font même à la Cabane-Carrée, « éloignee d'une demi-lieue de chacun de ces deux « ports. » Cette opposition fit écarter les prétentions de nos voisins, et il fut décidé que l'on obligerait « les négociants de Charente qui vou- « draient faire le commerce des colonies à adresser « leurs marchandises à Rochefort, pour qu'elles y « jouissent de l'entrepôt et des autres avantages « que les lettres patentes du mois d'avril 1717 ont « accordés au commerce. »

Les négociants de Rochefort se voyant ainsi menacés d'une concurrence qui pouvait devenir ruineuse pour eux, cherchèrent à étendre plus encore leurs relations. L'occasion se présenta bientôt pour la maison François Hèbre, d'acquérir une haute importance, et de devenir le siège d'une vaste entreprise. Co-associé de M. Brillantais Marion, négociant de Saint-Malo, M. Hèbre obtint du Roi 1° « le privilège exclusif de faire le commerce de la « traite des nègres à la côte d'Afrique, depuis

« l'embouchure de la rivière Formose, jusqu'au 1786.
« point le plus avancé dans les terres où il pourra « pénétrer dans l'intérieur du pays, en remontant « par les rivières Benin et de Wher, pendant l'es- « pace de trente mois, à compter du 1er avril, « sans qu'il puisse être permis pendant le dit temps « à nul autre négociant ou capitaine français de « faire aucun commerce dans l'étendue des dites « rivières pendant la durée du dit privilège, sous « peine de dix mille livres d'amende et de tous « dommages et intérêts envers le dit Brillantais « Marion et ses associés. 2° Le prêt pour trente « mois de la flûte du roi le Pérou qui se trouve « actuellement au port de Rochefort, garnie de « ses mâts, agrès et apparaux, tels qu'ils existent « dans les magasins, pour être employée au susdit « commerce exclusif dans les rivières de Formose, « de Benin et de Wher, ainsi qu'à transporter aux « îles françaises de l'Amérique, les nègres et mar- « chandises qui en proviendront, lequel bâtiment « il remettra au Roi dans le port de Rochefort, « dans l'état où il se trouvera suivant l'inventaire. »

Le terrain sur lequel devait être fondé l'établissement faisait partie des états du roi d'Owhère, lequel le céda à la compagnie. Le capitaine Landolphe fit, ainsi que l'engagement en avait été pris, élever un fort sur la rive gauche de la rivière Formose, afin de contenir les naturels; il le garnit de 32

1786. pièces de gros calibre. Dans l'intérieur du fort, il construisit de vastes magasins qui furent constamment approvisionnés d'objets nécessaires à la consommation des naturels. Toutes ces dispositions ouvrirent et entretinrent des relations intimes entre les indigènes et les nouveaux occupants.

Peu de temps après, ces relations avaient pris une certaine extension : les échanges s'effectuaient sans discussion, le commerce se développait d'une manière très-sensible vers ce point de la côte, et tout promettait à la compagnie d'Owhère une large compensation de ses déboursés et de ses peines.

Cet heureux début, cette hâtive prospérité éveillèrent la cupide envie des anglais qui sont toujours si prompts à faire leur part d'influence maritime ou commerciale. On savait au-delà du détroit que la compagnie d'Owhère était en voie de prospérité ; des navires anglais en avaient exagéré les progrès. Il n'en fallut pas davantage pour exciter la jalousie de nos voisins et réveiller des haines non encore assoupies.

Six années s'étaient à peine écoulées, que dans la matinée du 30 avril 1792, les capitaines Gordon, Porter et Cockeron, naviguant de conserve dans ces parages, pour la maison Dosson, Becker et compagnie, de Liverpool, mouillèrent à l'embouchure du fleuve Formose, où était à l'ancre le navire de Nantes l'Amitié. Visiter le commandant Landolphe,

le combler de présents et lui témoigner les plus vives sympathies, ce fut le début des capitaines anglais. Landolphe les accueillit avec bienveillance et les retint à table. Pendant le repas, les invités cherchèrent à corrompre leur hôte et lui proposèrent des transactions honteuses. Rien ne fut même épargné pour le séduire : on lui offrit de lui assurer une fortune colossale, s'il consentait à devenir l'agent commercial de leur compagnie, au détriment de celle des français. Avantages et promesses, tout fut refusé ; Landolphe voulant toutefois donner des preuves de son désir de rester leur ami, leur proposa d'échanger les cargaisons de leurs navires contre les denrées et marchandises qu'il avait en approvisionnement dans ses magasins. Satisfaits en apparence de ces propositions, les anglais retournèrent à leurs bords, cachant sous les dehors les plus affectueux leurs ressentiments et leurs desseins criminels. 1786.

Dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1792, quand les deux nations étaient encore en pleine paix, puisque la déclaration de guerre, de la France à l'Angleterre, n'a eu lieu que le 1er février 1793, les trois navires anglais attaquèrent le brig l'Amitié, et après l'avoir désarmé, ils jetèrent une soixantaine de leurs hommes à terre pour aller assassiner le commandant Landolphe. Éveillé par les coups des assaillants, celui-ci saisit ses armes ; au même instant sa porte

1786. vole en éclats; il veut fuir, et en s'élançant par une fenêtre, il est atteint par un coup de feu qui le jette à plus de quinze pas. Le croyant mort, les anglais l'abandonnèrent et se livrèrent au plus affligeant saccage. Cependant Landolphe n'avait pas été blessé mortellement; il se releva et alla se réfugier à quelque distance dans un fossé fangeux, où il attendit le jour. De là, il fut témoin de la conduite infâme des gens que la veille il avait traités avec autant d'urbanité, et il eut la douleur de voir piller et détruire le fruit de tant de peines, de six années de travaux et de soins. Le fort, les maisons, les magasins, tout devint la proie des flammes, et en quelques heures il n'en restait plus que les cendres. L'explosion de dix milliers de poudre renfermés dans un des magasins, fut la dernière catastrophe d'une entreprise qui avait jusque-là si bien dédommagé la maison Hèbre et ses associés des premiers sacrifices qu'ils avaient faits.

Les anglais chargés d'un riche butin retournèrent à leurs bords et prirent aussitôt le large.

L'infortuné Landolphe, trouvé à la pointe du jour, respirant à peine, fut recueilli avec la plus touchante humanité par les naturels. Le fils du Roi d'Owhère, le même que Landolphe avait conduit en France en 1784, et qu'il avait ramené à son père en 1786, vint au secours de son malheureux ami.

Le roi d'Owhère fut tellement indigné de la con-

duite des anglais et de l'insulte à lui faite par la violation d'un asile vendu par lui et garanti à la compagnie française, qu'il fit arrêter deux navires anglais qui se trouvaient dans le haut du fleuve Formose, occupés à faire la traite, et les offrit à Landolphe, en dédommagement. Celui-ci refusa, espérant qu'en Europe justice lui serait rendue. 1786.

Mais lorsqu'il revit sa patrie, en 1793, toute l'Europe était coalisée contre cette France qui à la place d'un joug venait de dresser un échafaud. On ne s'occupa point de demander à l'Angleterre réparation d'un acte aussi repréhensible, et les évènements qui se succédèrent dans toute l'Europe, pendant plus de vingt années, firent oublier aux associés Hèbre et Brillantais l'entreprise si belle d'avenir qu'ils avaient fondée en 1786.

Lorsque bien long-temps après, la paix si lourdement imposée à la France eut rendu au commerce maritime toute liberté, une société qui prit le nom de compagnie philantropique du cap Vert, offrit des avantages aux anciens actionnaires de l'entreprise d'Owhère, et leur demanda la concession pleine et entière de leurs anciens titres. M. Hèbre, seul survivant des possesseurs de l'île Boroda, mit pour condition que le principal siège de la compagnie serait à Rochefort. Ses propositions furent repoussées, car les gens qui avaient entrepris la spéculation nouvelle ne voulurent admettre

1786. personne au partage des bénéfices immenses qu'ils avaient rêvés pour eux. M. Hèbre mourut alors, et aucun des membres de sa famille ne songea à tirer parti des titres qu'il leur léguait.

On avait en 1785 ajourné la construction des trois vaisseaux que Rochefort devait mettre sur les chantiers pour compléter le nombre de voiles affectées à ce port. Quand le personnel des ouvriers fut réduit, comme cela avait été prescrit, aux gens seuls qui avaient acquis domicile en cette ville, on se trouva posséder assez de travailleurs pour que les travaux encore étendus s'exécutassent avec promptitude. D'ailleurs, les approvisionnements en bois et en fer étaient fort considérables, et il fallait bien que l'on utilisât les hommes et le matériel. Alors, après avoir fait armer dans notre arsenal quatorze vaisseaux, autant de frégates et autant de corvettes qui, pour la plupart, avaient été envoyés des autres ports pour composer la huitième et la neuvième escadre d'évolution affectées à Rochefort, on mit sur les cales trois vaisseaux de soixante-quatorze, l'Impétueux, l'Apollon et l'Aquilon.

Comme on le voit, il y eut cette année une sorte de recrudescence qui nous fut favorable : c'est que l'on avait reconnu que la position de ce port, dans le fond du golfe, serait d'une grande ressource pour le ravitaillement des navires, et que la rade était pour

eux un excellent refuge, dans le cas où ils seraient forcés de regagner la terre. 1786.

Les ouvriers conservés étaient presque tous employés à l'entreprise; aussi leurs journées ressortaient-elles à un prix fort satisfaisant. Bientôt l'aisance circula dans toutes les classes d'artisans, comme elle se répandait par le commerce dans la bourgeoisie. Rochefort prit un aspect de bonheur que nous envièrent quelques localités voisines. Nous ne leur enviâmes rien nous autres : cependant, à leur exemple, on voulut ici avoir un éclairage public. Mais la municipalité qui, bien que la fortune gagnât de proche en proche autour d'elle, était toujours obérée, endettée; comme l'État ne se trouvait point en position de faire les frais d'installation de reverbères, les habitants se chargèrent de cette dépense dont l'objet devait donner à leur cité l'apparence d'une grande ville.

Quelques personnes proposèrent d'imposer tous les habitants indistinctement à une contribution proportionnelle et volontaire, dont le produit serait affecté à l'achat de quatre-vingts reverbères et à leur suspension, à condition toutefois que la commune se chargeât ensuite des réparations et de l'entretien annuel des lanternes.

L'intendant de la généralité, persuadé de la nécessité de l'établissement proposé, « pour la sûreté « et le bon ordre, donna son agrément au projet »

1786-87 et peu de temps après, on avait réalisé huit mille huit cent trente livres quinze sols, alors que la dépense n'avait été évaluée qu'à cinq mille sept cent soixante livres.

Au commencement de l'hiver, les rues furent donc éclairées, et notre ville put désormais lutter de luxe et de coquetterie avec ses aînées.

Malgré l'embarras financier qui causait une sorte de fermentation générale, Rochefort, loin du centre où se formait l'orage qui devait plus tard ravager la France entière, Rochefort ne vit point diminuer les mouvements dans ses chantiers. Le port fut chargé au commencement de l'année de mettre la Perdrix en armement, pour faire partie de la division de Terre-Neuve, ensuite la Pomone, et successivement enfin on lui ordonna d'armer deux vaisseaux, sept frégates, sept corvettes, six flûtes et six gabares.

Plusieurs de ces navires étaient destinés à faire partie d'une escadre d'évolution, les autres eurent la mission de porter des troupes et des munitions dans les colonies.

Quand ces armemements extraordinaires furent terminés, les ouvriers continuèrent de travailler à la construction des vaisseaux qui avaient été commencés en 1786, et de la frégate l'Aglaé, entreprise depuis peu de mois. Tout marchait avec cette célérité qui avait presque toujours distingué l'arsenal, lorsque, le 23 septembre, l'intendant reçut la lettre suivante :

« Des circonstances exigeant que les vaisseaux actuel- 1787
« lement en construction ou sur le point d'être com-
« mencés soient finis promptement, l'intention du
« Roi est que sans avoir égard aux ordres précédem-
« ment donnés de ne les terminer que dans la
« seconde année de leur mise sur les chantiers, vous
« employiez tous les moyens en votre pouvoir pour
« que le vaisseau l'Impétueux soit lancé le plustôt
« possible; que l'on presse le travail de l'Apollon et
« de l'Aquilon, de manière qu'ils puissent être mis à
« l'eau dès le mois de février 1788 s'il est possible.
« Il doit en être de même à l'égard de la frégate
« l'Aglaé et des radoubs entrepris, qu'il est intéres-
« sant de terminer de suite.

« Comme les ouvriers domiciliés ne seront pas en
« raison des travaux auxquels on aura à pourvoir
« et de la nécessité d'en presser l'exécution, vous
« ordonnerez la levée du nombre d'hommes que
« vous jugerez nécessaires dans les différens genres. »

Allait-on donc se préparer à une nouvelle guerre? Cela paraissait supposable; car l'Angleterre venait de nouer avec les Provinces-Unies une alliance avantageuse, et intriguait contre la France qu'elle était certaine de réduire cette fois, car ce royaume était presqu'entièrement ruiné.

L'intendant ne perdit pas un moment à faire un appel dans les quartiers voisins, et bientôt affluèrent de toutes parts des charpentiers, des forgerons, etc;

1787. l'effectif se trouva doublé. Aussi avant la fin de l'année les cales furent-elles libres et prêtes à recevoir de nouveaux navires. L'ordre vint alors de les garnir en y élevant trois vaisseaux, le Thésée, le Pyrrhus et l'Alexandre, et une frégate, l'Embuscade. Le ministre terminait sa dépêche ainsi : « Le « Roi désire que ces vaisseaux soient achevés avant « la fin de l'année prochaine. »

Les dispositions étaient à peine prises pour exécuter les dernières instructions, lorsqu'une dépêche plus pressante encore parvint le 19 octobre. « Il est de la « plus grande importance que les frégates la Néréïde « et la Courageuse soient mises en état de prendre « la mer le plus promptement possible. En consé- « quence l'intention du Roi est qu'à la réception de « cette lettre toutes les forces du port soient portées « sur ces deux bâtimens et qu'on travaille jour et « nuit à leur armement. » Des brigades d'ouvriers furent organisées, et, la nuit, le jour, les travaux étaient accélérés. Mais l'horison qui, d'abord, avait paru se couvrir de nuages, s'éclaircit : on avait fait le 27 octobre une convention pacifique avec nos voisins, et ils restèrent calmes, quand ils avaient sans doute compté sur l'effet des divisions que le désordre de nos finances jetait dans tous les esprits. Le 28, le ministre fit connaître que les motifs qui avaient porté le Roi à ordonner dans les différents arsenaux l'armement d'un grand nombre de vaisseaux et de frégates ne

subsistaient plus, et que Sa Majesté voulait que l'on 1787.
suspendît en conséquence l'exécution des premiers ordres; « mais que cependant les constructions fus-
« sent poussées avec la célérité recommandée, afin
« que tous les bâtimens de guerre pussent prendre
« la mer si l'ordre en était donné. »

Il n'est pas étonnant que dans une agglomération aussi considérable d'individus, les maladies fissent alors de fâcheux ravages, surtout quand on voit tous ces hommes attirés du dehors, où ils avaient d'autres habitudes, être tenus de travailler sans désemparer quinze heures au moins par jour, dans une saison où un certain temps de repos est nécessaire dans la journée.

Presque tous, ou du moins une grande partie d'entr'eux, tombèrent malades, et bientôt les hôpitaux militaires n'offrirent plus assez de places pour les recevoir.

Les commandants des troupes de la marine qui avaient leur cantonnement à Rochefort, « craignant
« la contagion pour leurs soldats, » amenèrent le ministre à consentir à ce que leurs hommes fussent campés hors des murs, à une demi-lieue environ dans le nord. Le 2 juin, arriva donc une lettre du ministre qui invitait l'intendant à faire établir un camp « dans
« le lieu appelé Pijara, qui offre un terrain vaste,
« uni, élevé et sec, à l'abri par un bois des vents
« du midi, et à portée d'une source d'eau courante

1787. « et limpide. » On ne perdit pas de temps à mettre à exécution une mesure qui était regardée par quelques personnes comme le seul moyen de préserver d'une mort certaine plusieurs centaines d'hommes. Mais on ne fut pas long-temps à regretter l'adoption de cette mesure : les militaires que l'on avait ainsi placés sous des tentes fournirent bientôt proportionnellement un nombre plus grand de malades que les corps qui étaient restés dans la ville. D'un autre côté, les désertions étaient très-fréquentes, et les soldats, se livrant au maraudage, s'indisciplinèrent et méconnurent souvent la voix de leurs chefs. Cependant on persista jusqu'au mois d'octobre.

L'année suivante, on fit la même épreuve, et tandis qu'en ville il y eut peu de malades, le camp était devenu un immense foyer d'affections graves. Cela ne servit pas néanmoins de leçon aux chefs de corps : ils voulurent encore, en 1789, aller prendre de nouveau l'air des champs ; il est vrai que des plaisirs, auxquels ils n'étaient pas insensibles, les attendaient à Tonnay-Charente, où ils jouissaient de cette liberté qui leur était interdite à Rochefort. Mais le ministre écrivit le 2 mai de cette année « le campement des « troupes de la marine à Pijara pendant les années « 1787 et 1788, loin de remplir le but d'utilité que « l'on s'était proposé, ayant occasionné des mala- « dies et des désertions plus fréquentes, l'intention « du Roi est qu'il n'ait plus lieu. » Les troupes restè-

rent donc dans la ville, et l'on ne revint plus qu'en 1787.
1833 à l'idée de faire camper les troupes hors de Rochefort ; à cette époque M. Desvernois, étant commandant de place, avait signalé le séjour de la ville comme dangereux pour la garnison. Cette nouvelle tentative ne produisit pas de résultats plus satisfaisants que la première, et l'on y renonça également bientôt.

Depuis que M. Begon avait fait exécuter le pavage dans les rues, l'aspect de la cité avait changé : des quartiers, qui, alors, étaient inhabités, se trouvaient aujourd'hui couverts de maisons belles et spacieuses. Mais l'autorité municipale, avant M. Dulaurens, et même après lui, n'avait jamais mis assez d'attention à surveiller les dispositions que chaque propriétaire faisait; il en était résulté que les pentes pour les eaux dans les sections bâties en dernier lieu, étaient mal réglées, et qu'à des distances très-rapprochées les eaux se réunissaient et demeuraient sur le sol, jusqu'à ce que le soleil les eût vaporisées.

M. de Reverseaux se décida à apporter remède au mal qu'il reconnaissait, et il obtint, à la date du 17 août 1787, un arrêt du conseil d'État qui ordonne « que la reconstruction des pavés sera faite en dix « ans, et établie sur des bases uniformes au compte « des habitants, » cependant l'arrêt porte cette restriction : « quand la charge du riverain excèdera

1787-88. « une année du revenu des maisons assujetties au « paiement des ouvrages, l'État viendra au secours « des propriétaires. » Cet arrêt reçut un commencement d'exécution ; mais les troubles révolutionnaires survinrent, et les travaux à peine entrepris furent suspendus. Il était réservé à M. Cochon-Duvivier de les faire reprendre et de leur donner cette bonne direction que l'on remarque aujourd'hui. Si pendant presque tout le siècle dernier la ville fut mal pavée et mal-propre, elle est peut-être la seule aujourd'hui où le pavage soit bien établi, et dans laquelle la propreté soit aussi complète dans tous les temps.

Dans une lettre du 28 octobre 1787, le ministre avait recommandé que l'on n'apportât aucun retard dans les travaux de constructions des vaisseaux du Roi; mais le déficit énorme qui existait dans les finances de l'État ne permettait pas d'exécuter autant de projets si coûteux ; et d'ailleurs l'Angleterre avait obtenu que la France ne donnât pas autant de soin à la marine. Le 19 janvier 1788, M. de la Luzerne écrivit au port « que d'après les bonnes intentions de l'Angleterre, on pouvait réduire les travaux « d'abord ordonnés ; que l'on se bornerait dès-lors « à terminer à Rochefort les deux premiers vaisseaux « et la première frégate, et que l'on ne mettrait sur « chantiers le Pyrrhus et l'Alexandre qu'en 1789. » Ainsi la tâche de ce port, en 1788, était bornée à l'achèvement des vaisseaux l'Apollon, l'Aquilon et la

frégate l'Aglaé; à construire à la moitié, le Thésée, la 1788.
frégate l'Embuscade et à refondre le vaisseau le Marseillais. C'était, on le voit, une part encore assez satisfaisante, et quoique le personnel des ouvriers se trouvât bien réduit, les travaux n'éprouvèrent aucun retard sérieux. On avait rappelé au port des ingénieurs qui en avaient été précédemment éloignés, et l'on vit revenir ceux qui avaient reçu la mission d'aller diriger les constructions navales dont les chantiers de Bordeaux et de Bayonne devaient fournir à la marine un fort contingent.

C'était presque toujours Rochefort que l'on chargeait de pourvoir les colonies des approvisionnements et des munitions dont elles avaient besoin. La facilité que ce port a toujours eue de tirer de l'intérieur les denrées et les matériaux nécessaires à la consommation, lui a, sous ce rapport, conservé un très-grand avantage sur les autres arsenaux militaires: or, dans le cours de 1788, treize navires de guerre eurent l'ordre d'aller ravitailler nos possessions d'outre-mer; ensuite trois frégates et trois avisos descendirent la Charente, pour faire partie d'une escadre d'évolution.

Nous avons vu, à toutes les époques, Rochefort déployer une grande activité dans les travaux qui y étaient ordonnés; mais jamais peut-être on n'y avait mis cette ardeur qui se remarquait depuis quelques mois. Une sorte d'inspiration, un sentiment instinctif

1788. faisait agir cette masse d'hommes que renfermait l'arsenal. On eût dit, la voyant à l'œuvre, qu'elle agissait pour se préparer à la défense contre un ennemi dont l'image lui apparaissait confuse encore. C'est que l'horizon politique s'assombrissait; c'est que les évènements qui s'accomplissaient à Paris, où la population préludait à une lutte longue contre la royauté, préoccupaient tout le monde.

Alors l'esprit philosophique avait porté une atteinte profonde aux anciennes institutions monarchiques : les masses déjà instruites, s'éclairaient de plus en plus; la bourgeoisie surtout, qui s'était nourrie des doctrines nouvelles, avait la prescience de son élévation prochaine et rêvait démocratie. Une foule d'écrits, adroitement et à dessein publiés, remuaient les esprits exaltés par le rôle que le gouvernement de Louis XVI avait pris au cri d'indépendance des Américains.

La population de Rochefort, ordinairement si calme, si paisible, se laissait aller à l'impulsion générale : toutes les classes étaient entraînées dans le mouvement imprimé; toutes, hors une seule qui se flattait de ramener certainement aux bonnes traditions des premiers siècles de la monarchie, l'esprit égaré par des écrivains contemporains; et cependant le caractère du Roi ne lui offrait aucune garantie.

Lorsque Louis XVI, jeune encore, monta sur le trône de France, il n'avait pu se dissimuler combien

serait pénible la tâche qu'il entreprenait. Il était si bien pénétré de cette vérité, qu'il chercha par tous les moyens possibles à trouver un remède prompt et efficace au mal qui, du cœur de son royaume, gagnait les extrémités ; mais il était trop jeune, il n'avait pas assez de maturité, de force et de volonté pour briser les exigences exorbitantes de la noblesse, les prétentions naissantes, mais déjà outrées, d'un parti qui se montra si promptement arrogant. S'il les eut fait rentrer tous dans le devoir, au lieu de se laisser dominer tour-à-tour par eux, il eût vraisemblablement épargné à la France une foule de maux qu'elle déplorera toujours. 1788.

Mais l'élan était donné, et bien que Louis XVI fùt réellement un homme instruit, il ne put le maîtriser. Bien que, pour apaiser les passions, il s'entouràt par fois de ministres populaires, et qu'il amélioràt la position de ses sujets, en rendant à la France le rang qu'elle avait perdu; quoiqu'il eùt recréé la marine, rétabli les parlements, accordé la jouissance de l'état-civil aux protestants, ouvert des écoles gratuites dans toute l'étendue du royaume; creusé un port de guerre en face de l'Angleterre, lequel, sentinelle attentive, épiait sans cesse les mouvements de l'ennemi; donné à l'infortuné Lapeyrouse, dont le voyage fut exécuté aux frais de sa cassette, les mémorables instructions qui en faisaient ressortir l'importance; malgré tous ses efforts enfin, il ne lui

1788. était pas réservé de détourner la tempête qui allait, terrible, fondre sur cette France qu'il aurait voulu voir grande et heureuse.

La fermentation des esprits grandissait sans cesse : le mouvement démocratique arrivait au pied du trône, d'où il était répercuté jusqu'aux limites du royaume. Enfin on demanda partout la convocation des États-généraux, comme le seul moyen de sauver la France du péril où elle était entraînée par les fautes constantes de la Cour. Le 8 août, l'édit de convocation fut rendu, et le 27 septembre il fut présenté à l'enregistrement du parlement.

Les élections s'ouvrirent dans tout le royaume et eurent lieu pendant le rude hiver de 1788 à 1789. De toutes parts accouraient dans les bailliages, dans les villes où devaient être nommés les députés, des hommes qui abandonnaient leurs intérêts pour aller s'occuper d'affaires politiques. Tous avaient pensé que là serait décidé le sort de l'État que les passions commençaient à diviser.

Lorsque, sur la proposition de M. Begon, un édit du mois d'avril 1694 créa la généralité de la Rochelle, de portions de territoire enlevées à celles de Bordeaux, de Poitiers et de Limoges, Rochefort n'était point constitué définitivement en commune, et ne put, dès-lors, être compris au nombre des *Élections*. La colonie naissante fit partie de l'Élection de la Rochelle. De là vint sans doute la pensée de cette der-

nière ville qu'elle ne devrait être jamais dépassée en 1788-89.
puissance et en importance par celle qui était placée sous sa juridiction.

Ce fut donc à la Rochelle que se rendirent les délégués des divers ordres de Rochefort, pour concourir à l'élection des députés que la province allait envoyer aux États-généraux. Toutes les corporations d'ouvriers avaient consacré plusieurs semaines à la rédaction des cahiers dans lesquels étaient consignés leurs vœux et leurs doléances, relativement à la constitution nouvelle à donner au royaume. Quand ces délégués arrivèrent à la Rochelle, les élus de cette ville et de tous les lieux circonvoisins étaient déjà réunis, et après la vérification de leurs pouvoirs, on les admit à prendre part aux travaux de l'assemblée. Mais bientôt la noblesse de la province exprima son étonnement de ce qu'un gentilhomme, M. Charlot de la Grandville, intendant-ordonnateur de la marine à Rochefort, eût eu l'étrange pensée de désigner un roturier pour le représenter. Les observations des nobles seigneurs de la sénéchaussée furent accueillies par le sénéchal de la Rochelle qui ordonna que le sieur Orceau, procureur du Roi à Rochefort, *représentant indigne* de M. de la Grandville, fût rayé de la liste des envoyés de la noblesse de la province. M. Orceau protesta contre l'ordonnance du sénéchal, et voulut continuer à siéger; mais l'opposition qu'il rencontra, la menace qui lui fut faite que

1789. son *insistance ridicule* entraînerait la dissolution de l'assemblée, le décidèrent à se retirer. Les autres envoyés de Rochefort suivirent l'exemple de leur collègue, et après avoir refusé de concourir sans lui aux opérations qui allaient avoir lieu, ils déclarèrent qu'ils protesteraient contre toute délibération qui serait prise avant que la Cour eût réglé le différend. On ne tint aucun compte de ces observations, et l'assemblée touchait au terme de sa session, quand parut, le 28 mars 1789, un arrêt du Roi en son conseil, portant que la liberté des suffrages excluait toute distinction de rangs et de titres, et reconnaissait à tout membre, à quelqu'ordre qu'il appartînt, le droit de se faire représenter, en cas d'empêchement constaté.

Le sénéchal de la Rochelle fut invité à admettre le sieur Orceau, à la place de l'intendant de Rochefort; mais la session allait être close, et comme on ne voulut point annuler ce qui avait eu lieu jusque là, on concéda aux envoyés du bailliage de Rochefort la faculté de rédiger leurs cahiers comme ils l'entendraient, et on leur promit que les doléances de leurs mandataires parviendraient à Paris assez à temps pour être examinées par les élus du peuple.

M. Orceau eut un moment le projet de demander l'annulation des délibérations prises et des élections faites en l'absence des représentants de Rochefort, parce que l'on avait agi nonobstant l'opposition qu'il

avait fait notifier ; mais on approchait de l'époque 1789.
de la réunion des Etats-généraux, et il eût pu résulter de cela que l'Aunis et la Saintonge n'eussent pas été représentés dans un moment où tant de graves questions allaient être soulevées. Il calma le mécontentement de ses collégues, et seuls ils rédigèrent leur cahier et le remirent aux députés de la sénéchaussée.

Cependant comme M. Orceau avait la crainte que ce cahier ne fût pas produit, car ni lui ni ses collégues n'avaient trouvé de sympathie parmi les électeurs des autres lieux de la contrée, il en adressa une copie à M. Reynaud, député de *l'Élection* de Saint-Jean-d'Angély, avec prière, au nom des électeurs de Rochefort, de la remettre au comité des rapports dont ce député était membre. M. Reynaud les remercia de cette preuve de confiance, et promit de se conformer à leurs désirs.

L'hiver de 1788 à 1789 fut excessivement rigoureux; de mémoire d'hommes on ne se souvenait d'avoir vu un froid aussi vif et aussi prolongé. Les mouvements de l'arsenal furent suspendus pendant quelques mois, parce que la rivière, d'abord entièrement prise d'une rive à l'autre, promena ensuite d'énormes glaçons, qui occasionnaient des avaries fréquentes et assez considérables aux navires amarrés dans le port.

Les travaux de la campagne étaient partout inter-

1789. rompus; aussi tout le monde avait-il le loisir de s'occuper des affaires publiques, et partout avaient lieu des réunions qui étaient les avant-coureurs des clubs dont la France se couvrit quelque temps plus tard.

Les récoltes furent presqu'entièrement détruites par l'intensité du froid, et quand, au retour du printemps, on fut convaincu que les approvisionnements en grains ne pourraient être renouvelés, les populations que les évènements avaient déjà exaspérées, s'agitèrent, et sur plusieurs points des désordres graves eurent lieu. La moindre démarche faite par un commerçant ou par un particulier, qui voulait se procurer des grains, le faisait traiter d'accapareur, et cette injure était une sentence de mort contre celui qui l'avait provoquée.

C'était toujours dans les villes où de grands chantiers étaient ouverts que se réunissaient les vagabonds, les gens sans avœu qui, sous prétexte d'y chercher de l'occupation, y affluaient des lieux environnants. Rochefort devait à ce titre être le rendez-vous d'une foule de misérables; il le devint en effet: et la présence de ces étrangers amena bientôt la rareté du pain. Ils avaient compté sur cela, aussi furent-ils les premiers à fomenter le trouble. Le 26 avril, un rassemblement considérable se forma devant les boutiques des boulangers Ayraud et Massé, qui étaient dénoncés comme coupables d'accaparement, parce qu'ils venaient de recevoir des

farines pour leurs besoins ordinaires. Des cris incendiaires s'échappèrent du sein de cette foule qui grossissait sans cesse, et des femmes, dominant les groupes par leur nombre et par leurs gestes, excitaient au désordre, en poussant les plus tièdes parmi les curieux, et en soutenant les plus audacieux. Les boutiques des deux industriels, choisis pour victimes, furent bientôt envahies et livrées au pillage : ces malheureux, menacés de la mort, n'échappèrent aux forcenés que grâce au sang froid d'un brigadier de la maréchaussée qui, le sabre au poing, fendit la foule compacte et arriva assez à temps pour délivrer le sieur Ayraud[1], que l'on avait déjà présenté devant la bouche béante de son four enflammé. 1789.

Les magistrats municipaux étaient accourus, espérant, par leur parole, ramener le calme au sein de leurs concitoyens égarés par les pertubateurs ; mais leurs voix furent méconnues, on les insulta. La force armée qu'ils avaient requise arriva bientôt, et les rues adjacentes se trouvèrent remplies par les troupes de la marine, le régiment des chasseurs bretons et un détachement de cavalerie qui était depuis quelque temps à Rochefort. Le Maire, M. Rondeau, fit faire des sommations, et à sa voix les gens paisibles que la curiosité seule, sans doute, avait attirés, se retirèrent. Les troupes s'avancèrent ensuite contre les émeutiers, et les chargèrent avec

1789. vigueur. Tous s'enfuirent, poursuivis par la cavalerie au galop; un grand nombre furent arrêtés et livrés à la justice.

Les évènements qui venaient d'avoir lieu pouvaient être le prélude de scènes plus déplorables encore, car la disette se faisait de plus en plus sentir. L'administration de la marine, qui, elle-même, ne pouvait se procurer assez de farines pour la nourriture de ses agents, congédia et renvoya immédiatement dans leurs quartiers les ouvriers compris dans les dernières levées. Le nombre des individus auxquels la marine assurait la subsistance se trouva en peu de temps bien réduit, et cependant on eut encore la crainte de ne pouvoir fournir assez d'aliments aux ouvriers domiciliés qui avaient été conservés.

Un parti considérable de farine que l'ordonnateur du port avait fait acheter dans le Poitou, venait d'être retenu à son passage à Saint-Maixent; comme il était impossible d'assurer le service si ces farines ne pouvaient être reprises, le commandant de la Province prit heureusement des mesures promptes et sévères, et les approvisionnements interceptés parvinrent sans pertes bien sensibles.

Les vivres des troupes et des divers agents de la marine étaient désormais assurés, pour quelque temps du moins; mais il restait à pourvoir à ceux des habitants qui n'appartenaient à aucun service public. Nul spéculateur n'avait osé faire des de-

mandes de grains à l'étranger, et le moment était 1789.
prochain où l'on ne trouverait aucun moyen de donner du pain au peuple. Le Maire réunit auprès de lui les plus riches de ses administrés, et obtint, sans peine, qu'une souscription fût faite parmi eux, pour l'approvisionnement de la ville. Il organisa un comité des subsistances, et, peu de temps après, des grains arrivèrent. On eut la sage précaution de ne pas les faire entrer en ville : les navires qui en étaient chargés mouillèrent à l'avant-garde du port, d'où leur chargement fut transporté dans un moulin à eau qui existait dans la prairie de Rosne, en face du premier amarrage de l'arsenal. Une garde imposante stationna autour de ce moulin, pendant tout le temps que dura la mouture, et ensuite les farines furent apportées dans des magasins que le comité avait fait préparer. Ces farines étaient livrées au comptant aux divers boulangers, à un prix qui leur permettait de maintenir celui du pain brun au maximum de trois sols la livre, et le produit des ventes formait un fonds de réserve pour de nouveaux achats. Cette mesure prudente ramena le calme dans la population, et comme on la maintint jusqu'au moment où la récolte de 1790 remplit abondamment les greniers, les misérables qui avaient espéré en la disette, à Rochefort, pour y causer du trouble, furent contraints de s'éloigner de la contrée, et d'abandonner une ville qui déplorait encore

1789. la scène affligeante dont elle venait d'être le théâtre.

Le 23 août 1789 fut un jour de fête pour toute la population : à trois heures du soir, se trouvèrent réunis sur la place d'armes le détachement du régiment de Royal-Roussillon, qui tenait garnison à Rochefort, les troupes de la marine, le corps des officiers de vaisseaux, les milices bourgeoises et les chasseurs nationaux, la brigade de la maréchaussée, les prévôts de la marine, le détachement de la compagnie d'ouvriers d'artillerie de Bluget, les maîtres entretenus et les ouvriers du port. Aussitôt que les divers corps furent rangés suivant le cérémonial prescrit, les officiers municipaux se rendirent en grande pompe au milieu de la place : M. Orceau, procureur du Roi, prononça un discours dans lequel « il « manifesta les sentimens et les vœux de tous les « bons patriotes, pour l'union des forces militaires « et citoyennes, et le concours unanime des volontés « de tous les habitans, de quelqu'ordre qu'ils soient, « pour la défense commune de la patrie et la gloire « du Roi. » Ce discours produisit une vive sensation, et de tous les côtés partirent les cris de vive la Nation, vive le Roi. Dans cet instant, s'éleva des rangs des chasseurs nationaux un drapeau aux trois couleurs : on s'agita à cette apparition, et par une sorte de mouvement frénétique, soldats, officiers, bourgeois, tous se jetèrent dans les bras les uns des autres, se jurant amité, fraternité. Quelques moments

s'écoulèrent dans ces mutuels épanchements, après 1789. quoi le Maire invita tous les corps à prêter séparément le serment prescrit par le décret de l'assemblée nationale. Les milices bourgeoises furent appelées les premières, et jurèrent de bien et fidèlement servir pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens et contre les perturbateurs du repos public. Les soldats des corps réguliers jurèrent de ne jamais abandonner leurs drapeaux et d'être fidèles à la nation, au Roi et à la loi.

Tous les corps défilèrent ensuite devant les autorités réunies, et avant de se séparer, ils se donnèrent de nouveaux témoignages de l'union qu'ils venaient de sceller.

Quand les ouvriers de l'arsenal furent reconduits à leurs travaux, de nouvelles idées germaient dans leurs têtes : ils avaient compris qu'ils n'étaient plus réduits à l'état d'ilotes ; tous se considéraient comme ayant conquis une position dans la société, et au lieu de s'occuper en mercenaires dans les chantiers, ils y travaillèrent, excités par ce sentiment qu'il leur était désormais permis de franchir les limites étroites que l'on avait jusques-là mises à leur élévation.

A partir de ce moment, les constructions navales marchèrent avec une rapidité vraîment surprenante : aussi les deux frégates de douze, l'Inconstante et l'Hélène, que l'on avait placées sur les chantiers au commencement de l'année, se trouvèrent-elles ter-

1789-90. minées et prètes à prendre la mer avant l'époque qui avait été fixée pour leur mise à l'eau, et put-on entreprendre un vaisseau de soixante-quatorze, l'Alexandre, depuis quelque temps commandé au port.

Au commencement de 1790, les opérations de l'arsenal se poursuivirent avec le même zèle : un second vaisseau, le Lion, fut mis sur les cales, et quoique depuis plusieurs mois les travailleurs ne reçussent aucun salaire, leur ardeur au travail ne s'affaiblissait pas.

Il en était de même, sans doute, dans les autres ports, et l'Angleterre, que la révolution opérée en France avait agitée, fit de nombreux armements pour venir porter la guerre sur nos côtes. Louis XVI comprit qu'il devait se mettre promptement en mesure de s'opposer « à tous projets qui pourraient « être contraires aux intérêts de la nation. » Il se détermina donc à faire armer, en toute hâte, quatorze vaisseaux, quatorze frégates, dix corvettes et avisos, deux flûtes et deux gabares. La répartition de ces quarante deux bâtiments fut réglée ainsi : Brest devait fournir neuf vaisseaux, dix frégates, trois corvettes, six avisos et deux flûtes ; Lorient, trois vaisseaux, une frégate et une gabare ; Rochefort, deux vaisseaux, l'Orion et le Généreux ; trois frégates, l'Embuscade, l'Aglaé et la Capricieuse ; une corvette, la Favorite, et une gabare, la Truite.

Mais on reconnut bientôt que ces forces navales seraient insuffisantes pour résister aux tentatives que projetait l'Angleterre, aussi le Roi décida-t-il, le 29 août, que la France mettrait à la mer quarante-cinq vaisseaux et un nombre proportionné de frégates et autres bâtiments légers. Par suite de ce nouvel ordre, Rochefort fit l'armement des vaisseaux le Marseillais, l'Aquilon, le Thésée, et des frégates la Pomone, la Néréïde et la Fleur-de-Lys. 1790.

La Grande-Bretagne, on doit le croire, fut effrayée de l'attitude que prenait la France. Ce n'était plus un peuple d'esclaves qu'elle aurait à combattre, c'était un peuple libre, et le résultat de la lutte lui eût été certainement funeste. Elle fit donc suspendre les armements qui s'exécutaient dans ses différents ports, et ordonna même un désarmement partiel dans plusieurs de ses arsenaux. De son côté, la France, rassurée, ne pouvait maintenir sur le pied de guerre les nombreux matelots qui, des quartiers maritimes, avaient été envoyés à Brest, à Lorient et à Rochefort : on en congédia une grande partie ; les autres furent placés sur les navires de tous rangs que l'on expédia dans les colonies pour y croiser et en éloigner les vaisseaux étrangers qui auraient eu l'ordre d'y faire quelques tentatives hostiles.

On se fera facilement l'idée du mouvement qui avait lieu dans les ateliers de la marine ; mais ce

1790. mouvement n'était pas le seul qui agitât la population; les évènements se succédaient avec tant de rapidité !

Un décret de l'assemblée nationale, du 14 décembre 1789, avait fondé une nouvelle organisation municipale : partout on s'était préparé à composer une magistrature populaire, à la place de celle que l'ancienne monarchie avait créée dans les lieux privilégiés. Les électeurs de la ville, au nombre de neuf cent soixante-huit, furent divisés en quatre sections qui se réunirent séparément le 17 janvier ; ces sections élirent toutes M. Hèbre de Saint-Clément, maire de la ville. Ce fut un beau jour, que celui où le peuple usait pour la première fois du droit de choisir ses magistrats. Au moment où les *citoyens actifs* allaient se rendre dans leurs sections, ils assistèrent tous à un *Te deum* qui fut célébré dans l'église des Capucins; le soir, toutes les maisons furent illuminées, et dans chaque famille on se livra à des réjouissances qui se répétèrent plusieurs jours de suite.

M. Hèbre de Saint-Clément jouissait de l'estime, de la confiance de ses concitoyens, et quand le département de la Charente-Inférieure, composé de l'Aunis et de la Saintonge, fut décrété, cet honorable magistrat en devint l'un des administrateurs. Il ne resta donc maire que jusqu'au 11 juillet 1790, époque à laquelle M. Niou, ingénieur de la marine, et plus tard représentant du peuple à la Convention, le remplaça dans ses fonctions municipales.

La nation marchait de conquêtes en conquêtes 1790.
à la liberté. Toutes les institutions qui rappelaient le régime féodal croulaient journellement pour faire place à d'autres, et marquer l'ère de la souveraineté du peuple.

Un décret du 22 décembre 1789 avait ordonné qu'il fût fait une nouvelle division du royaume en départements, et que ces départements fussent au nombre de soixante-quinze à quatre-vingt-cinq. Le comité général de la commune de Rochefort s'assembla le 14 janvier 1790, et vota une adresse à l'assemblée nationale pour solliciter la réunion de l'Aunis et de la Saintonge qui, alors, formeraient une de ces divisions, et pour demander que le siège de l'administration fût alternativement à la Rochelle, à Rochefort et à Saintes. L'assemblée nationale adopta l'avis qui lui était donné de réunir ces deux petites provinces en une seule circonscription territoriale; mais une question lui parut difficile à résoudre, c'était de fixer laquelle des villes de cette circonscription serait chef-lieu. Toutes aspiraient à cet avantage; mais l'une, Rochefort, ne pouvait guère espérer de succès dans ses démarches, car elle n'avait point de représentant à l'assemblée législative; ceux qu'avait nommés la sénéchaussée dont elle faisait partie ayant tous été pris à la Rochelle ou dans les environs. Elle fit donc tous ses efforts pour empêcher que l'une des deux autres villes ne fût

1790. exclusivement le centre du département ; et pour faire comprendre la justice d'un alternat, elle adressa à l'assemblée un mémoire dans lequel elle signalait la différence des intérêts particuliers de chaque localité, de leurs ressources, de leur mode d'asseoir les impositions, et cherchait à démontrer que pour balancer toutes choses, il importait que la Rochelle, Saintes et Rochefort devinssent successivement, pendant une période donnée, le chef-lieu de la nouvelle division de la province.

La Rochelle s'émut en apprenant la démarche que le conseil général de Rochefort venait de faire : la Rochelle qui voulait être le siège de l'administration centrale du département ! La municipalité de cette ville pria celle de Rochefort de lui envoyer des délégués pour délibérer en commun sur la question importante de l'établissement du chef-lieu. Rochefort délégua MM. Romme, procureur de la commune ; Langardière, Lemoyne et de Boussard. Quand cette députation arriva à la Rochelle, elle y fut reçue « avec les plus grands témoignages de fraternité » ; mais elle ne se méprit pas sur cette apparente courtoisie : on voulait certainement lui arracher son adhésion au choix de la capitale de la sénéchaussée comme point principal du département. Aussi, quand on lui proposa de signer la pétition que les cinq districts de la Rochelle avaient rédigée, elle refusa de le faire « s'en rapportant à l'assemblée nationale de

« prendre la détermination la plus juste. » La dépu- 1790.
tation de notre ville prit ensuite congé de la municipalité de la Rochelle, et celle-ci ne sembla se souvenir en aucune façon de l'échec qu'elle venait d'éprouver. Isolée alors, ses démarches furent sans succès; elle n'obtint rien. Cependant il arriva que notre ville ne fut pas comprise dans l'alternat, par ce que, fut-il dit : « Rochefort possède déjà de grands « avantages comme port de guerre. » Par décret du 4 mars 1790, on décida que la première assemblée départementale de la Charente-Inférieure se tiendrait à Saintes, et alternerait ensuite entre les villes de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, à moins que dans le cours de la première session cette assemblée ne proposât une autre disposition.

Mais en succombant, la capitale de l'Aunis reçut une fiche de consolation : il fut introduit dans le décret : « dans le cas où l'alternat n'aurait pas lieu, « la ville de la Rochelle obtiendra un des établissemens publics qui seront le plus avantageux à son « commerce. » La Rochelle avait peut-être déjà l'opinion que la force des choses ferait prononcer le maintien à Saintes du chef-lieu du département. Cela arriva en effet : le 20 juin de la même année, après une discussion assez vive, dans laquelle plusieurs des défenseurs des localités, qui aspiraient à l'emporter sur les autres, prirent la parole, les électeurs décidèrent que la permanence de l'administra-

1790. tion départementale aurait lieu à Saintes, et cette délibération que rien n'avait autorisée, fut sanctionnée par l'assemblée législative. Jusqu'en 1811, Saintes demeura donc chef-lieu de la préfecture de la Charente-Inférieure Mais à cette époque, un décret impérial ordonna la translation à la Rochelle du siège du département. Cette décision que n'a certainement pas dictée l'intérêt des administrés, a souvent été l'objet des justes réclamations de la plus grande partie des communes : réclamations restées sans effet jusqu'à ce jour.

Si nous avions mission de prendre part dans les discussions qui se renouvellent à cette occasion tous les ans au conseil général, notre vote serait assurément acquis au point le plus central, mais nous devons nous abstenir de toute réflexion qui nous écarterait trop de notre sujet.

Depuis le 23 août 1789, époque à laquelle tous les corps prêtèrent solennellement le serment de rester fidèles à la nation et de servir avec honneur, beaucoup de personnes, témoins de la scène touchante qui suivit cette cérémonie, conçurent la pensée d'appeler les milices bourgeoises et les chasseurs nationaux des communes de la Charente-Inférieure et des départements environnants, à faire un traité d'alliance défensive avec les troupes de Rochefort; les évènements qui se succédaient semblaient provoquer et justifier tout à la fois ces actes de fraternisation.

Le 4 février, Louis XVI avait annoncé à l'assemblée nationale qu'il voulait lui aussi la constitution, et par elle l'ordre dans toutes les parties de l'administration, « le mouvement dans tout ce qui compose la force publique, la tranquilité et le bonheur de la France. » L'assemblée nationale, qui avait applaudi à ce discours, décida que d'après la déclaration solennelle faite par le Roi, tous ses membres prêteraient, par l'appel nominal, le serment civique, ainsi conçu : Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir, de tout mon pouvoir, la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roi. Le président Bureaux de Pusy fut chargé d'aller assurer à Sa Majesté que « tous les membres de l'assemblée étaient réunis « par leur zèle et leur désir d'opérer la régénéra- « tion du royaume. Le serment solennel, dit Bu- « reaux de Pusy au Roi, prononcé par tous les « représentans du peuple, d'être fidèles à la na- « tion, à la loi et au Roi, à la constitution, les « citoyens en foule demandent leur association à ce « pacte auguste et saint. » L'assemblée arrête que le discours de son président sera imprimé, et en ordonne l'envoi dans les municipalités. C'était faire un appel implicite à tous les citoyens de se rallier, de s'unir, pour consolider leur liberté et leur tranquillité. Aussi fut-il entendu, et bientôt, sur tous les points de la France, les gardes nationales et les trou- 1790.

1790. pes soldées se disposèrent à former des « pactes « d'alliance et à se donner de mutuelles assurances « de fraternité.

Le 14 février, des députés de diverses parties de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou se réunissent à Rochefort, et dressent unanimement le plan d'une confédération générale entre les troupes armées des provinces. Ils conviennent que le serment fédératif sera prêté sous les murs de cette ville, reconnue comme le point le plus central de l'arrondissement, et fixent l'époque de la fédération au 6 avril. Les délégués de Rochefort sont chargés des dispositions à prendre, et M. Gachinard, lieutenant-colonel des chasseurs nationaux de cette ville, est nommé président du comité militaire.

Des invitations sont adressées aux corps municipaux et aux troupes citoyennes des lieux confédérés: Une députation des milices est envoyée près de M. le comte de Vaudreuil, commandant de la marine, et près de M. de Lustrac, commandant le bataillon d'Agénois, en garnison dans la place, et les prie d'assister à la fédération.

Les troupes de la marine, conviées à cette fête, s'occupaient depuis quelque temps déjà de leurs préparatifs, quand M. de Vaudreuil fit savoir au corps municipal qu'il avait l'ordre de ne point permettre aux troupes de la marine sous ses ordres de paraître armées à la fédération, mais qu'elles auraient

la liberté d'y assister sans armes. Le pouvoir exécutif redoutait sans doute les effets de l'acte qui allait être scellé. Ce qui confirme dans cette opinion, c'est que le duc de Maillé, commandant de la province, écrivit de la Rochelle, le 27 mars, pour exprimer son étonnement de ce que le corps municipal eût autorisé un rassemblement considérable de troupes. La municipalité répondit qu'elle n'avait dirigé ni la forme ni le nombre des invitations, et que d'ailleurs elle ne voyait dans l'objet de cette réunion qu'un motif louable et non l'occasion de troubles. 1790.

Bientôt, sous les murs de la ville, près de la porte dite la Rochelle, et à l'extrémité d'un camp où devait être prononcé le serment, on élève en forme de dais un pavillon décoré de draperies aux couleurs nationales. Quatre obélisques en ornent les angles, et sur ces obélisques seize inscriptions qui respirent le patriotisme le plus pur, sont peintes, entourées d'attributs allégoriques. Un autel à la liberté, décoré par M. Delisy, maître sculpteur du port, est dressé sous le pavillon. A droite et à gauche de l'autel sont établis de vastes amphithéâtres destinés à recevoir les officiers municipaux, les notables des cantons confédérés et les spectateurs de tous rangs, attirés par la nouveauté et la gravité d'une pareille cérémonie.

Peu de jours avaient suffi pour tous ces prépa-

1790. ratifs, tant l'enthousiasme était grand. La plupart des habitants avaient contribué pour quelqu'œuvre à la décoration d'un monument au pied duquel ils allaient jurer de demeurer unis pour le salut commun. Les sœurs hospitalières elles-mêmes, inquiètes sur l'avenir, exprimèrent le vœu d'orner l'autel et le firent avec un zèle digne d'éloges et un goût exquis.

Le 5 avril, arrivent en foule les troupes nationales et les confédérés de quatre-vingt-treize communes. La Rochelle, Niort, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Marennes, Jonzac, Mirambeau, Saujon, etc., toutes les municipalités voisines envoient en grand nombre leurs députés, généralement pris parmi les magistrats ou dans l'élite de leur population. Rochefort devint insuffisant pour donner asile aux nouveaux arrivants: ils s'entassèrent comme ils le purent dans toutes les maisons. On assure que des dames étrangères qui n'avaient pu, même à prix d'or, se procurer une mansarde dans la ville, acceptèrent un refuge dans les hôpitaux, où les sœurs de la charité leur firent partager leurs modestes cellules.

Six mille hommes de troupes citoyennes armées viennent demander à leurs frères de Rochefort une hospitalité qui leur est offerte avec le plus cordial empressement.

Le jour tant désiré luit enfin: le soleil semble

se lever plus radieux. A sept heures, les officiers des 1790.
diverses troupes nationales se réunissent dans une des salles des révérends pères capucins, et procèdent à l'élection d'un commandant général, d'un major-général, de deux aides-majors et du porte-drapeau de l'Union. Le commandement suprême est confié à M. Vallette, chef de la garde nationale de Saint-Georges de Cubillac, comme étant le plus âgé; M. Gachinard, lieutenant-colonel des chasseurs de Rochefort, est nommé major, et M. Turpin de Fief-Galet, colonel de la milice de Saintes, porte-drapeau.

Des commissaires sont ensuite envoyés près des officiers des canonniers matelots de la marine et des officiers du régiment d'Agénois, pour les inviter à se joindre à leurs troupes à l'assemblée fédérative. Ces deux corps acceptent, mais sous la réserve de n'être point appelés à prêter le serment, car aucun ordre ne leur avait été donné à cet égard.

Un tirage au sort est fait et désigne le rang que chaque corps occupera au champ de Mars, les grenadiers de toutes les armes sont placés à la droite de la ligne.

A dix heures, les troupes nationales, les milices bourgeoises et les régiments de terre et de mer, présents à la fête, se rangent en bataille, en s'appuyant de chaque côté à l'autel de la patrie et se développant parallèlement sur une étendue de huit cents mètres.

1790. Une affluence considérable de curieux entourent les troupes et garnissent le rempart, depuis la porte la Rochelle jusqu'à l'hôpital.

Aussitôt, un détachement, composé de tous les corps, se forme et se rend à la maison commune pour chercher le drapeau de l'Union. Ce drapeau portait pour inscriptions: « Confédération des deux rives de la Charente — la Nation, la Loi et le Roi. » Le détachement revint, escortant les officiers municipaux des villes et bourgs confédérés. Au maire de Rochefort, M. Hèbre de Saint-Clément, avait été réservé l'honneur de porter au camp le portrait de Louis XVI, *restaurateur de la liberté française.* Messieurs Garnier, maire de Saintes, et Briard, maire de Marennes, tenaient les glands de cette bannière.

Au moment de l'arrivée du cortège devant le front des troupes, des salves d'artillerie se font entendre et la musique exécute des morceaux de circonstance; des cris de vive le Roi, vive la nation, vive la liberté, vive l'assemblée nationale, partaient de tous les groupes : l'allégresse était générale. Dès que le cortège eut fait le tour du front de bataille, le drapeau fut placé sur l'autel et y fut bénit par le curé de Notre-Dame, qui prononça « un discours propre « à enflammer les cœurs du véritable amour de la « patrie, et à faire puissamment sentir que cet « amour consiste principalement dans le maintien

« de l'ordre, de la paix et de la sûreté publique. » 1790

Après la cérémonie religieuse, un mouvement spontané, général, opéra le mélange des officiers et des soldats des diverses troupes nationales, de celles de la marine et de la guerre; tous se donnèrent les marques de la plus parfaite amitié par des embrassements et des effusions de cœur qui ne laissèrent aucun doute sur la sincérité des intentious.

Mais bientôt un roulement de tambours rappelle les soldats à leurs rangs : les troupes réunies alors rompent en colonnes, afin de marcher à l'autel, pour y prêter le serment fédératif. Chaque corps rendu en face du drapeau de l'Union et du portrait de Louis XVI, s'arrête, « jure de rester à jamais uni par les « liens de la plus étroite fraternité, avec ses amis et « camarades des troupes nationales confédérées, et « de maintenir la constitution du royaume; » il dépose en même temps sur l'autel le procès-verbal de prestation du même serment par l'arme dont il est le représentant.

Le maire de Rochefort, à la tête des officiers municipaux et notables des villes et bourgs confédérés, au nombre de près deux cents, s'avance ensuite vers l'autel et prononce le serment suivant, que chacun répète après lui : *Réunis fraternellement aux troupes nationales assemblées par députation sous les murs de cette ville, et adhérant solennellement au pacte fédératif qu'elles viennent de former, nous ju-*

1790. *rons, au double titre de citoyens et d'officiers municipaux et notables, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir non seulement de tout notre pouvoir, mais aussi de toutes les forces qu'il nous est permis de requérir, la constitution du royaume décrétée par l'assemblée nationale et sanctionnée par Sa Majesté.*

Un *Te deum* est ensuite chanté « en actions de grâ-
« ces des bienfaits dont le Tout-puissant a comblé
« les français, en leur donnant un Roi citoyen, qui
« ne veut régner que sur un peuple libre, et une
« constitution pour le maintien de laquelle il ré-
« pandra jusqu'à la dernière goutte de son sang. »

Le portrait du Roi et le drapeau de l'Union sont emportés avec la même pompe guerrière qui les avait accompagnés au champ de Mars : le portrait est placé à l'hôtel-de-ville, le drapeau, dans l'église des Capucins, *comme un monument élevé à la gloire de la nation.*

Les troupes se séparent dans le plus grand ordre; et après avoir déposé leurs fusils dans les casernes, les soldats de toutes armes se réunissent dans les lieux publics, où ils se réitèrent, au milieu de copieuses libations, les sentiments d'amitié qu'ils avaient solennellement exprimés devant le ministre de l'Evangile. Cette fois encore il y eut fête dans toutes les maisons, et partout on se promit de se réunir pour sceller de nouveau les serments d'union et de concorde.

Mais chez beaucoup d'individus ces effusions étaient- 1790.
elles sincères ? Quelques-uns n'étaient-ils pas entraînés malgré eux par ce mouvement qui passait le niveau de l'égalité sur tous les français? Un événement survenu à Rochefort, le jour même de la fédération, prouve que bien des gens jetaient un coup-d'œil de regret derrière eux.

Voici ce qui arriva : peu d'instants après la solennité qui venait de remuer jusqu'à la moindre fibre du cœur parmi les acteurs, des militaires de tous les corps, sous l'impression des scènes attendrissantes de la matinée, parcouraient les rues, faisant éclater partout sur leur passage une joie bruyante. Le sieur Perrault, administrateur du bagne, reconnut dans un groupe un agent de son détail qui paraissait plus enthousiaste que les autres ; il en conçut une sorte de déplaisir qu'il ne put cacher long-temps, et quand cet agent parut le soir à son service, le sieur Perrault le blâma durement de négliger ses devoirs pour aller jouer un rôle dans une fête dont le motif était désapprouvé par lui. Le chef eut l'imprudence, en admonestant le subalterne, de se servir d'expressions mal interprêtées sans doute, et considérées comme autant d'injures proférées contre les personnes qui avaient figuré avec le plus de chaleur à la fédération. L'agent irrité jura de tirer vengeance de son chef, dont l'opinion était en désaccord avec la sienne. Il rendit compte à ses amis de ce qui s'était passé entre le

1790. sieur Perrault et lui : cela circula bientôt avec des signes visibles de mécontentement, et peu après une foule nombreuse, tumultueuse, menaçante, se porta vers la demeure de *l'aristocrate Perrault*, avec l'intention manifeste de le pendre au premier réverbère. Cet administrateur était fort heureusement hors de chez lui. La municipalité fut aussitôt avertie des intentions criminelles de ces gens qui oubliaient si promptement que quelques heures auparavant ils avaient fait serment de ne voir que des frères dans leurs compatriotes. Elle envoya chercher par une nombreuse escorte le sieur Perrault, encore dans l'arsenal, et le fit amener à l'hôtel-de-ville.

Cette nouvelle circula rapidement, et la foule, encore grossie d'hommes que l'ivresse du vin exaspérait, se porta furieuse devant la maison commune, où elle demanda avec arrogance que le coupable qu'elle cherchait fût livré à la justice du peuple. La position des officiers de la municipalité était embarrassante, car ils s'apercevaient déjà que les troupes armées qu'ils avaient requises, afin de dissiper l'attroupement, faisaient défection. Cependant, malgré les tentatives de l'émeute pour enfoncer les portes de l'hôtel de ville, les magistrats firent bonne contenance; leur attitude ferme et digne imposa un moment. On ne pouvait toutefois prévoir quelle serait l'issue de cet évènement, quand M. le comte Duchilleau, le même qui, plus tard, porta sa tête

sur l'échafaud, prit la parole, dans cet instant de 1790.
calme où la foule semblait chercher une inspiration, et dit d'une voix ferme : « Perrault est un mauvais « citoyen, il est coupable et a mérité une sévère « punition : nous allons le forcer à demander par- « don de la faute qu'il a commise, et on le chassera « ensuite honteusement de la ville. » Le peuple accueillit ces paroles avec des acclamations de joie, et le sieur Perrault fut sauvé. Aussitôt, placé entre deux officiers municipaux, il parut à l'un des balcons de l'hôtel-de-ville, il s'agenouilla et dit au peuple qu'il rétractait les paroles blessantes qu'il avait prononcées dans un moment d'irréflexion. Ce spectacle d'un homme implorant son pardon, émut tout le monde, et l'administration municipale profita de ce moment de compassion pour dérober Perrault à la fureur populaire. Le maire et tout le conseil général, entourant le coupable, sortirent de la maison commune, traversèrent les rangs des émeutiers qui s'écartaient pour leur livrer passage, et conduisirent Perrault à la porte Charente, où une voiture, requise exprès, le reçut et l'emporta à Niort. La foule se sépara ensuite, étonnée, étourdie, et avant la fin du jour on avait oublié, au cabaret, la péripétie du drame qui avait terminé la fête du peuple. Quelques jours après, les habitants qui n'avaient été qu'égarés un instant se reprochèrent leur conduite, et en exprimèrent leurs regrets sincères. Le sieur

1790. Perrault fut rappelé à Rochefort par la municipalité; à son entrée en ville, il fut accueilli par des transports de joie, comme si chacun, dans cette ovation, avait voulu lui demander oubli du passé. Tels étaient les hommes alors; ils n'étaient point encore corrompus.

On a vu que, rassurée sur les intentions de l'Angleterre, la France avait fait désarmer la plupart des navires en commission de port sur ses côtes, et qu'elle bornait ses expéditions maritimes à l'envoi de croiseurs dans les colonies. Or, dans le mois de juillet, une corvette, le Pluvier, un vaisseau, l'Apollon, et trois frégates, l'Aglaé, l'Embuscade et la Capricieuse, entrèrent en armement à Rochefort. Les trois frégates furent envoyées en station à la Martinique, avec l'ordre de chasser les navires des autres puissances qui voudraient faire quelques tentatives contre cette possession française. L'une de ces frégates, l'Embuscade, était commandée par le vicomte d'Orléans, major de vaisseau. On ne vit pas sans un étonnement mal déguisé, que le ministre confiât une mission de cette nature à un homme dont les opinions politiques offraient peu de garantie; car on savait que des réunions avaient lieu journellement chez M. de la Grandville, intendant-ordonnateur, beau-père du vicomte, et que dans ces réunions chacun déplorait les évènements, et surtout les conquêtes faites par le peuple et celles que l'avenir lui préparait encore.

L'expédition mit à la voile à la mi-août; lorsqu'elle 1790.
arriva en vue de la Martinique, le gouverneur de cette île, n'ayant pu lutter contre le mouvement démocratique, s'était réfugié dans l'intérieur, au Gros-Morne. Toute la côte était occupée par les *patriotes*. Le commandant de l'Embuscade commença alors le rôle qu'on le soupçonnait d'avoir accepté: il croisa pour empêcher l'arrivée des secours que les insurgés attendaient. Plusieurs mois se passèrent ainsi sans que les colons, maîtres du littoral, fissent leur soumission, quand, en 1791, une division française parut devant la colonie, et rétablit le gouvernement. Quelques voiles de cette division, le vaisseau le Ferme, la frégate la Calypso et la corvette le Maréchal de Castries, restèrent avec l'Embuscade à la station; les autres se dirigèrent sur Saint-Domingue, où des troubles de même nature venaient d'éclater.

Des punitions sévères furent infligées aux individus qui, à l'exemple de leurs frères de la métropole, avaient arboré l'étendard de la liberté, et on les menaça de châtiments plus terribles encore, si un autre mouvement révolutionnaire avait lieu.

Les équipages des navires croiseurs murmuraient contre les autorités de la colonie, contre leurs chefs même, lorsque des nouvelles reçues de France déterminèrent une insurrection à bord de l'Embuscade. Dans une lettre, adressée à l'un des maîtres

1790. de ce navire, ses amis lui disaient qu'il devait, « pour conserver son honneur et sa réputation, « abandonner une frégate qui, commandée par un « *aristocrate,* ne restait dans la colonie qu'afin de « maintenir le peuple dans l'esclavage. » Les maîtres se réunirent aussitôt, et se décidèrent à faire des remontrances au vicomte d'Orléans; celui-ci les accueillit mal et injuria la maistrance; alors l'équipage crut devoir s'adresser au Gouverneur ; mais avant de faire cette démarche, il prit le conseil d'un colon renommé par sa prudence et sa grande sagesse: ce colon l'engagea à profiter de la première mission que pourrait avoir la frégate, pour l'enlever et la conduire en France. « Vous vous justifierez facilement, ajouta-« t-il, et vous aurez sauvé un navire à la patrie. »

L'occasion s'offrit d'elle-même, quelques mois après : l'Embuscade eut l'ordre d'appareiller pour transporter à la Basse-Terre deux commissaires du Roi. Elle mit à la voile le 2 octobre avec une bonne brise de vent de terre. Le pilote changea la route donnée, pendant qu'une députation de l'équipage se présentait devant le commandant, pour le consigner dans sa chambre, et ensuite dans le carré des officiers, pour leur faire déposer leurs armes. Le lendemain, on débarqua à quelques encablures de la Basse-Terre, et sous les yeux du commandant, devenu libre sur parole, les commissaires du Roi et toutes les personnes inutiles, et l'Embuscade cingla vers la France.

M. d'Orléans crut intimider l'équipage, en lui 1790.
annonçant que l'on n'avait que pour vingt-cinq jours de vivres, et que l'on ne possédait que les voiles enverguées et une misaine de rechange. Cela n'effraya personne; le parti était pris, l'honneur y était engagé. La ration du commandant et de chaque officier fut fixée à douze onces de pain blanc et celle des hommes de l'équipage, maîtres et matelots, à douze onces de biscuit. Enfin, après une traversée de quarante jours, l'Embuscade mouilla en rade de l'île d'Aix, le 12 novembre 1791, n'ayant plus que de la poussière de biscuit dans ses soutes. Le 13, l'équipage expédia à terre une députation de douze personnes chargées de présenter aux autorités de la marine le procès-verbal de l'évènement. Le vicomte d'Orléans avait demandé qu'un de ses officiers fût joint à la députation; mais on lui refusa cette faveur. Les envoyés de l'Embuscade furent bien accueillis : le commandant du port les félicita d'avoir conservé à la nation un navire qui serait certainement tombé au pouvoir des ennemis de la France; et il prit ensuite des mesures pour que la frégate remontât la rivière.

Aussitôt que le club des *amis de l'égalité* apprit la belle conduite des marins de l'Embuscade, il se réunit extraordinairement et leur accorda les honneurs de la séance. Quand il eut entendu la relation de l'évènement, il décida qu'une adresse serait par lui envoyée à l'assemblée nationale, pour de-

1790. mander la juste punition des officiers *traîtres à la nation.*

L'Embuscade venait de mouiller à l'avant-garde : le vicomte d'Orléans ayant compris qu'un séjour à Rochefort aurait pour lui des dangers, disparut bientôt, sans que l'on sût d'abord ce qu'il était devenu. Les autres officiers, contre lesquels aucune charge grave ne pesait, furent maintenus sur la demande de l'équipage, et la frégate, commandée par M. Trinqualéon, après l'émigration inattendue de M. Leneuf de Boisneuf, retourna à la Martinique ; mais les trois navires qu'elle y avait laissés avaient subi le sort que l'on ménageait à l'Embuscade : ils étaient au pouvoir des Espagnols.

Tant d'évènements avaient lieu alors, que l'on oublia bientôt l'affaire de l'Embuscade ; quelques mois s'écoulèrent, et sur un ordre du comité de salut public, les hommes encore présents de l'ancien équipage de la frégate furent arrêtés et incarcérés au temple des Capucins (aujourd'hui l'église Saint-Louis), transformé en prison, comme prévenus d'avoir, en 1790, pillé, devant Saint-Pierre de la Martinique, des navires marchands qui portaient de l'argent dans la colonie. Ces malheureux, accusés sans doute par une vengeance particulière, adressèrent un mémoire justificatif. Le conseil général de la commune et le club des amis de l'égalité qui avaient acquis la preuve de la fausseté de l'accusation,

appuyèrent leur supplique, et après plusieurs mois 1790.
de captivité préventive, ils furent sans distinction rendus à la liberté, au commencement de brumaire an III.

L'année 1790 fut fertile en épisodes de toute nature. La transition subite, qui, d'un peuple asservi fit un peuple libre, avait causé chez la plupart des hommes alors une sorte de vertige, qui les entraînait au-delà des bornes de la raison; chez les autres une force, une énergie qui, plus tard, enfanta l'héroïsme.

Le 17 juillet, cinq ou six cents hommes de l'équipage du vaisseau l'Apollon, en armement dans le port, mécontents de la mal-propreté de leur cuisinier qu'ils accusaient de les vouloir empoisonner, résolurent de l'en punir eux-mêmes. Ils composèrent dans ce but un simulacre de tribunal, et les juges improvisés condamnèrent à l'unanimité, et aux acclamations de l'assemblée, le pauvre marmiton à être pendu. L'arrêt était à peine prononcé que les auditeurs enlevèrent la victime et la conduisirent sous la halle, lieu choisi pour l'exécution de la sentence. Une foule nombreuse de curieux suivait, comme toujours, les acteurs de cette scène et leur donnait ainsi plus d'audace à commettre le crime qu'ils avaient prémédité. Déjà le condamné était entouré de tout l'appareil du supplice et voyait arriver le moment où il serait hissé au fatal poteau, quand M. Alezais,

1790. marchand, sergent des chasseurs nationaux, « n'é-
« coutant que son courage et son humanité, au
« risque d'être réduit au même état que celui qu'il
« voulait protéger, s'ouvrit un passage à travers
« cette masse compacte de spectateurs et d'acteurs,
« et parvint à dégager le malheureux *coq* et à l'arra-
« cher à une mort certaine. »

Étonnés, stupéfaits, les bourreaux n'opposèrent aucune résistance; mais M. Alezais pensa que la réaction serait prompte, et il se retira à la hâte, traînant en quelque sorte après lui le pauvre cuisinier qui était comme frappé d'idiotisme. Il se rendit en courant à l'hôtel-de-ville, et venait d'arriver devant le maire, quand le plus grand nombre des matelots de l'Apollon s'y présentèrent pour ressaisir celui qu'ils avaient condamné, et pour faire subir le même sort à son imprudent libérateur.

Le corps municipal était en séance lorsque M. Alezais pénétra dans la salle, tenant sous le bras l'homme qu'il venait de délivrer d'une mort inévitable; aussitôt qu'il eut fait connaître les circonstances de sa belle action, la municipalité requit les forces nécessaires pour dissiper le rassemblement qui grossissait sans cesse. Les troupes vinrent bientôt après et se rangèrent en bataille devant la maison commune. Cependant le nombre des curieux devenait de plus en plus menaçant : ces hommes qui s'étaient vu enlever leur victime, exprimaient par des gestes de

fureur qu'ils disputeraient à la force armée celui 1790.
« que leur justice avait condamné. »

Le conseil de la commune, voyant que la tranquillité publique était en péril imminent, arrête que la loi martiale sera proclamée, et immédiatement le drapeau rouge est arboré. Le maire fait avec l'appareil le plus imposant les sommations de rigueur. La foule des curieux s'écoule promptement, beaucoup de matelots même s'éloignent; c'est à peine si une vingtaine des plus forcenés osent faire bonne contenance. Mais au moment où la troupe reçoit le commandement d'apprêter ses armes, ces misérables s'enfuient d'un seul mouvement. A midi, tout était rentré dans l'ordre : cependant comme l'on avait la crainte que de nouveaux désordres ne se renouvelassent, le maire fut chargé de faire presser le départ de l'Apollon, et d'obtenir en attendant que l'équipage fût consigné à bord. Il fut ensuite décidé que le drapeau rouge serait en permanence pendant huit jours. Le 21, ce vaisseau descendit en rade et le jour suivant il prit le large. Alors seulement le cuisinier, que par précaution on avait mis sous le séquestre, recouvra sa liberté et fut renvoyé dans son pays.

L'acte de bravoure de M. Alezais ne pouvait passer inaperçu et rester sans récompense. Le conseil-général de la commune arrêta donc, le 18 juillet « que la « grandeur d'âme et l'humanité que cet habitant a « témoignées dans cette circonstance méritaient d'être

1790. « récompensées de la couronne civique. » Deux officiers municipaux et deux notables furent députés vers lui pour l'engager à se rendre à l'hôtel commun. Pendant que les envoyés de l'administration faisaient cette démarche, le maire donnait de la publicité à l'arrêté qui venait d'être pris, et invitait les habitants à se rendre devant l'hôtel-de-ville. M. Alezais parut alors, escorté par les délégués du conseil général, et partout sur son passage il recueillit les hommages les plus honorables. Peu d'instants après, le maire, M. Hèbre de Saint-Clément, le conduisit sur le balcon de la maison commune, et là il lui exprima la reconnaissance de tous ses concitoyens, et lui plaça la couronne civique sur la tête. En ce moment partirent de tous côtés les cris : vive M. Alezais, vive la municipalité, vive la Nation, etc., et quand ce généreux citoyen sortit pour se rendre à son domicile, il fut enlevé par le peuple et porté triomphalement jusqu'à sa maison, musique en tête, sous l'escorte d'un nombreux et bruyant cortège.

Dès que l'Apollon eut mis à la voile, le drapeau rouge fut descendu, et, en signe de réconciliation, la mairie le remplaça par le drapeau aux couleurs nationales.

Les choses marchaient avec tant de rapidité et excitaient à tel point la curiosité que chacun était avide d'en connaître les détails, aussi à Rochefort, comme dans la plupart des autres villes, des

sociétés s'étaient-elles formées sous le titre de clubs 1790.
pour lire les papiers-nouvelles. Mais ces sortes d'associations prirent en peu de temps un caractère tout différent. Le club de Rochefort qui s'était constitué d'abord sous la dénomination de club de l'égalité, se donna ensuite le nom de club des amis la constitution, et s'imposa la loi « de répandre la vérité, de « défendre la liberté, de maintenir la constitution « de l'État, d'écrire ou parler ouvertement, de pro- « fesser hautement ses principes, etc. »

Un peu plus tard, marchant d'envahissements en envahissements, ces associations se firent les régulatrices de l'opinion publique, les dispensatrices des grâces et des faveurs, le foyer des tribunaux révolutionnaires. Celle de notre ville n'avait pas un an d'existence que déjà elle était appelée à donner son avis sur les demandes faites pour les places d'officiers de plume et d'épée et pour toutes les autres fonctions. Les réclamants que cette société notait *patriotes* obtenaient sans difficultés ; la recommandation d'un *clubiste* dispensait les faveurs publiques.

Les clubs devinrent donc un pouvoir dans l'État, le plus puissant ; et l'on a vu, par décret du 29 octobre 1792, les amis de la liberté invités à présenter à la convention les plans, les vues et les moyens propres à donner une bonne constitution à la république.

Doit-on s'étonner après cela de tous les excès qui signalèrent cette époque malheureuse ? Nous verrons

1790-91. le rôle que le club de Rochefort a joué dans ces temps de douloureuse mémoire où les haines s'accumulaient non seulement contre toutes les races privilégiées, mais encore contre tous ceux que quelque mérite ou la fortune distinguait.

Nous avons dit précédemment que les travaux des constructions navales s'exécutaient comme par enchantement, depuis que le peuple avait conquis ses droits. Les opérations des dernières années avaient absorbé tous les approvisionnements, et quand les besoins de la marine pour 1791 se firent sentir, on manqua généralement des pièces de quilles et des bois nécessaires à la confection des autres principales membrures des navires. Cependant, si les ports de Brest et de Toulon éprouvèrent de la difficulté à s'en procurer, à cause de leur grand éloignement des forêts domaniales et particulières, Rochefort, qui se trouve à proximité de tous les lieux plantés en futaie, eut bientôt renouvelé ses approvisionnements, et dans les premiers mois de l'année, il fut possible de reprendre la construction du vaisseau le Lion, qui se trouvait sur les chantiers depuis quelques mois, et de mettre sur les cales, pour les conduire à la moitié dans le cours de 1791, un vaisseau de soixante-quatorze et deux frégates de soixante canons.

Plusieurs armements s'effectuèrent en même temps dans ce port : mais ils furent moins considérables que par le passé. Les forces navales n'étaient mises en

mouvement alors que sur l'avis de l'assemblée natio- 1791.
nale, et cette assemblée qui prévoyait le moment où des forces lui seraient indispensables, pour être opposées à celles des puissances étrangères, en disposait avec beaucoup de discrétion.

Rochefort, loin du centre où s'accomplissait le grand acte de la régénération de la nation, n'éprouva dans les premières années de ce long drame de sang aucune secousse fâcheuse ; mais dès que le club y eut pris une existence politique, cette ville, naguère si calme, eut sa tourmente révolutionnaire. L'échafaud, que les villes environnantes avaient repoussé avec horreur, fut établi ici en permanence, et de malheureuses victimes, arrachées à leurs affections, y furent, innocentes et pures, jetées par quelques misérables dont le nom seul faisait frémir de crainte.

Le premier acte qui signale comme corps constitué le club des amis de la constitution eut lieu à l'occasion de la mort de Mirabeau. Le tribun du peuple venait de succomber le 2 avril, autant à l'ardeur des luttes qu'il soutenait journellement que par l'excès des plaisirs de toutes sortes dont il avait toujours été avide. Aussitôt que la nouvelle de cette mort se répandit, la nation fut plongée dans la stupeur ; partout on décida que des honneurs funèbres seraient rendus à l'homme sur la tête duquel tant d'espérances opposées avaient été fondées. Le club arrêta unanimement que le deuil de Mirabeau serait pris par tous

1791. les citoyens de la ville et qu'il serait porté huit jours durant. Il adressa à cet effet une réquisition à la municipalité. Le corps de ville s'assembla immédiatement, et le procureur de la commune, M. Bessière, s'exprima en ces termes :

« La France est dans la consternation : la liberté « vient de perdre son plus ardent zélateur ; le peu« ple, le défenseur infatigable de ses droits ; l'assem« blée nationale, son flambeau ; Mirabeau est mort !

« Pleurons ce grand homme ; honorons sa mé« moire ; transmettons à la postérité et sa gloire et « nos regrets ; donnons à l'une et à l'autre le cachet « de l'immortalité. Le génie de Mirabeau doit y être « porté par les citoyens qu'il a rendus libres. Brutus « a délivré Rome de la servitude par un homicide ; « Athènes s'est vengée de ses tyrans par l'exil ; « Mirabeau a régénéré son pays par les lois que son « inconcevable civisme a créées.

« Que notre reconnaissance égale le bienfait et « qu'elle en perpétue le souvenir ! »

Il requiert ensuite 1° que la commune prenne le deuil pour huit jours ; 2° qu'un service funèbre soit célébré pour le repos de l'âme d'Honoré Mirabeau.

Le conseil de la commune « arrête que ce réquisi« toire sera exécuté selon sa forme et teneur. »

Le 15 avril, jour fixé pour la cérémonie funèbre, tous les corps constitués se réunissent en foule dans l'église des R. P. Capucins ; les habitants qui n'a-

vaient pu trouver place dans l'église stationnent aux 1791.
alentours, et partout, sur tous les visages, la consternation, l'abattement se lisent à tous les yeux.

Dans la nef principale, s'élevait un sarcophage décoré avec la plus grande magnificence, et surmonté de la couronne civique. Toutes les troupes étaient sous les armes, et au moment de l'absoute des décharges d'artillerie et de mousqueterie se firent entendre dans l'arsenal, sur le rempart, autour de l'église. La foule se retira ensuite morne et silencieuse.

Les membres du club s'assemblèrent spontanément pour aller entendre l'éloge du grand homme, éloge que le président, M. Bouslé, devait prononcer. Mais la population entière voulait assister à cette cérémonie : alors on se décida à tenir la séance dans la salle de spectacle. Les loges, les galeries furent bientôt envahies, et lorsque les membres du club parurent sur la scène, ayant à leur tête le président qui portait à la pointe de son épée la couronne civique dont le sarcophage avait été décoré, des bravos, des cris s'élevèrent de toutes parts, et pendant plusieurs instants on ne put parvenir à obtenir le silence. Des salves nombreuses d'applaudissements couvrirent souvent la voix de l'orateur, et celui-ci n'avait pas cessé de parler, que des pleurs d'attendrissement inondaient tous les visages.

L'assemblée convint, avant de se séparer, que le 2 avril de l'année suivante elle célébrerait l'anniver-

1791. saire de la mort du défenseur du peuple et « que la « couronne civique serait attachée au trumeau der- « rière le fauteuil du président, jusqu'au moment où « l'on possèderait le buste du grand homme, et qu'a- « lors elle serait mise au-dessus du buste. »

A quelques jours de là, la société, encore sous l'impression de la douleur qu'avait causée une perte qu'elle croyait irréparable, demanda que le nom de Mirabeau fût donné à l'une des rues de la ville : le conseil de la commune décida que ce nom serait substitué à celui de la rue Saint-Charles.

Le 2 avril 1792, jour anniversaire de la mort de Mirabeau, une députation du club des Amis de la constitution fut envoyée à la municipalité, pour emprunter le bonnet de liberté qui y était conservé ; on plaça ce bonnet au bout d'une pique au milieu de la salle des séances de la société populaire, et des oraisons funèbres furent prononcées par divers orateurs.

Mais la carrière de l'homme dont la mémoire était l'objet de tant d'honneurs, dont le nom et la gloire étaient proclamés si haut, devait soulever des discussions bien animées, et lorsque, le 18 décembre 1792, le club de Rochefort eut fait une adresse à la convention nationale pour « demander la tête de Louis le dernier, » un membre fit la motion que le buste de Mirabeau « fût renversé et cassé, parce que ce représentant s'était vendu au tyran, qu'il avait protégé. »

Cette motion d'abord combattue fut adoptée quelque 1791.
temps après, et le buste de Mirabeau tomba en mille pièces. Ainsi marche la destinée : il n'y a qu'un pas du Capitole à la Roche Tarpéïenne.

Après la tentative follement combinée des *chevaliers du poignard*, on s'attendait partout à apprendre que le Roi avait trompé la surveillance et qu'il avait pris la fuite. Cependant quand on sut à Rochefort, le 24 juin, que, dans la nuit du 21 au 22, Louis XVI avait disparu, le peuple fut un moment, comme l'assemblée législative, incertain de ce qu'il devait faire. Le club des amis de la constitution se réunit à la hâte, et le président, après avoir confirmé la nouvelle du départ du Roi, dit : « plus le péril est grand, « plus il exige d'énergie et de courage. Ne désempa- « rons pas jusqu'à ce que le calme soit rétabli : nos « séances se succèderont, nous les tiendrons le jour « et la nuit. »

Comme on le voit, ce club, qui s'était mis en relation avec celui des jacobins de Paris, se posait en régulateur des évènements et il tentait d'annuler les pouvoirs des autorités constituées par la loi. Il envoya des délégués près du commandant du port, pour demander que l'on sursît à la délivrance des congés qui avaient été sollicités par beaucoup d'officiers du grand corps de la marine, et pour le prévenir que sur la réquisition du club la municipalité, dans le but d'empêcher les évasions, ferait placer des gardes

1791. nationaux armés dans la prairie de Rosne, vis-à-vis de l'avant-garde du port, en face de l'amiral, et à toutes les issues du jardin public.

La plus grande agitation régna bientôt dans toute la ville. La population réunie en groupes nombreux sur divers points, discourait sur les affaires publiques, quand un courrier envoyé par le gouvernement, arriva et annonça que le Roi était arrêté à Meaux; peu d'instants après, un autre courrier entra en ville et dit que c'était à Varennes que l'arrestation avait eu lieu. L'incertitude dans laquelle ces deux versions mirent tout le monde, porta le club à décider que le directoire du district serait invité à établir des *vigies*, pour correspondre avec les lieux les plus rapprochés de la capitale, ou avec la capitale elle-même.

Le commandant de la marine avait jusque-là refusé de donner, sans ordres du ministre, des armes à la garde nationale, et le ministre avait paru peu disposé à faire ce prèt. Mais en ce moment, le peuple qui se proclamait souverain, demanda de nouveau et sur un ton qui ne craignait pas le refus. La municipalité, dans l'espoir de reconquérir son autorité, son influence sur les habitants et de les diriger ensuite dans des vues d'ordre, profita habilement de ce moment et décréta que l'arsenal serait ouvert, qu'il serait délivré des armes à tous les citoyens connus, et que six pièces de canons seraient confiées à la garde nationale.

Les communes voisines, les villes environnantes

manifestèrent aussi le désir d'être armées ; on leur 1791.
donna des fusils, et en peu de temps l'arsenal de la marine se trouva entièrement démuni. Cependant les demandes arrivaient toujours, et comme on voulait y satisfaire, on fit remonter la Charente à la chatte le Singe, qui contenait dix caisses d'armes destinées aux autres ports, puis l'on déchargea le vaisseau le Dromadaire qui devait transporter des canons sur certains points du littoral. Les canons furent immédiatement montés sur tous les forts qui bordent l'entrée et les rives du fleuve.

On sait qu'aussitôt le départ du Roi, l'assemblée nationale avait décidé que les décrets rendus par elle seraient mis à exécution par les ministres, sans qu'il fût besoin de la sanction ou de l'acceptation royale. La monarchie était donc déchue de fait. Alors commencèrent ces actes de vandalisme qui firent disparaître des monuments publics ou particuliers, d'abord dans les villes principales, les ornements, les emblèmes qui pouvaient rappeler les temps de la féodalité. On marchait ainsi à grands pas vers le républicanisme, bien que l'on n'eût pas encore arrêté de forme de gouvernement.

Le 22 juin, un décret règle la formule du serment à prêter par tous les fonctionnaires ; et dans ce serment, le nom du Roi n'est pas introduit. A la réception à Rochefort de ce décret, la municipalité invite tous les corps organisés et tous les citoyens à se trouver

1791. sur la place d'Armes, pour la prestation du nouveau serment. Une foule immense occupait à l'heure indiquée toutes les issues; la plus grande agitation existait au sein de cette masse compacte qui se laissait aller au mouvement sans comprendre, sans pressentir ce qui adviendrait d'un vaste état continental qui répudiait son Roi.

Lorsque le maire pénétra au centre de la population agglomérée sur un seul point, on entonna partout des airs patriotiques, et au son des fanfares, aux trépignements de la foule, on jura d'être fidèles à la nation, à la loi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale. Pendant le reste de cette journée, des réunions bruyantes eurent lieu dans divers quartiers; cependant la tranquillité publique n'en fut point troublée. Tout ce peuple paraissait heureux de ne plus sentir d'entraves à sa pensée, à ses actions, et de se dire qu'il pouvait marcher l'égal de ceux qui, jusque-là, l'avaient accablé de tout le poids de leur orgueil et de leur omnipotence.

Dans ce moment de délire public, le bruit se répand que des navires anglais croisent dans les pertuis et cherchent à se mettre en rapport avec certaines parties du littoral; le club se réunit à la hâte, et arrête que la municipalité sera invitée à nommer un capitaine pour commander une goëlette de guerre mise en réquisition, avec la mission d'aller

sur les traces de l'escadre ennemie. On décide en- 1791.
suite que l'on écrira à la société des amis de la constitution, à Bordeaux, pour lui signaler l'approche des anglais, et l'engager surtout à surveiller les démarches du prince de Galles, afin de s'en emparer au premier coup de canon de la mer, et s'en faire un otage. De son côté, la municipalité invita le commandant de la marine à envoyer un bâtiment de l'État à la découverte, et la gabare la Lionne fut aussitôt expédiée. Quelques jours après, ce navire revint au port et l'on se trouva rassuré, car il n'avait aperçu aucune voile ennemie sur la côte, du moins jusqu'à Lorient.

Pendant l'absence de la Lionne, tous les habitants se croyant menacés par une puissance qui prêtait secours *aux amis du tyran*, se préparaient à la défense, et alors telles étaient les appréhensions que les ouvriers de l'arsenal ne mettaient point d'interruption, même pour leurs repas, dans les travaux de construction et de ravitaillement des navires que l'on comptait opposer aux forces navales de la Grande Bretagne.

Plus d'une année s'était écoulée depuis que l'assemblée législative avait fixé la constitution civile du clergé. La plupart des religieux de l'ordre de Saint-Lazare qui desservaient l'église Saint-Louis et fournissaient, comme on l'a déjà vu, des aumôniers aux vaisseaux, avaient refusé de prêter, sans explications

1791. ni restrictions, le serment prescrit par le décret du 9 janvier 1791 ; aussi la plupart d'entr'eux avaient-ils disparu pour aller sur un sol étranger chercher une hospitalité que la France ne leur offrait plus. Quelques capucins avaient consenti à prêter le serment exigé, et ils avaient été maintenus par l'élection dans leurs fonctions; mais une autre récompense leur était ménagée : le club de Rochefort avait demandé, le 17 août, que le couvent des révérends pères fût érigé en paroisse, et, par arrêté de l'administration départementale du 17 octobre, leur demande fut accueillie. A la notification de la décision, le corps de ville se rendit à l'église Saint-Louis; le curé Bestier prononça l'interdiction de cette église et fit défense qu'il y fût célébré à l'avenir aucun office relatif au culte divin. Il annonça que les cérémonies religieuses de la paroisse se feraient dans la chapelle des ci-devant Capucins, devenue désormais paroisse, sous la même invocation de Saint-Louis.

Quand l'assemblée nationale reçut le rapport de l'interdiction qui avait été prononcée, elle ordonna que l'église abandonnée fût démolie et que l'emplacement en fût réuni à l'arsenal; mais le ministère de la marine en revendiqua la propriété : le bâtiment fut conservé pour servir de magasin, et l'on appropria le clocher comme tour des signaux. Toutefois le vaste terrain que les messieurs de Saint-Louis avaient obtenu de la libéralité de Louis XIV, et sur

lequel ils avaient, pendant près d'un siècle, vainement projeté de construire une église, fut vendu comme bien national. 1791-92.

On avait mis pour clause expresse dans le procès-verbal de vente de ce jardin, que les acquéreurs devraient construire dans le délai d'un an les façades de leurs terrains, à dix pieds au moins du niveau des rues ; mais cette clause n'a pas eu son exécution alors, et personne ne songea à la faire observer. Il y a vingt-cinq ans à peine que les palisses que l'on avait plantées, d'abord provisoirement, pour limiter les lots, ont été remplacées par des murailles, et que les rues qui traversent ce quartier ont été définitivement ouvertes.

Comme dans toutes les circonstances où les mouvements de l'arsenal étaient actifs, l'année 1791 avait vu affluer à Rochefort un nombre fort considérable d'étrangers; mais tous les nouveaux venus ne s'y introduisaient pas avec le projet louable de travailler: beaucoup d'entr'eux avaient le dessein arrêté d'agir sur l'esprit de la classe ouvrière et de l'exciter à des désordres. Déjà même on s'était aperçu que les travailleurs qui, facilement, s'étaient laissé aller à l'esprit démocratique, changeaient de sentiment et regrettaient un passé qu'ils auraient certainement vu revenir avec plaisir. Toutefois la société des amis de la constitution veillait au salut commun : sentinelle attentive et tant soit peu despote et turbulente, elle

1792. ne permettait pas que ses concitoyens eussent d'autres idées, d'autre opinion que celles qu'elle professait et propageait; aussi décida-t-elle, le 24 mars, comme moyen « d'éloigner de la commune les étrangers qui « tenteraient de s'y introduire pour fomenter le dé- « sordre, de faire graver aux deux faces des portes « de la ville ces mots : LA CONSTITUTION OU LA MORT. Voilà comme les clubistes entendaient la liberté.

De son côté, la municipalité qui ne voyait pas sans crainte pour l'avenir les envahissements incessants de la tribune *populaire*, opposa un défaut de fonds. Que pouvait une fin de non recevoir de cette nature, contre la volonté du club? Celui-ci trouva promptement dans la bourse de ses membres les ressources nécessaires, et peu de temps après la terrible sentence orna le fronton des portes de la ville. Les magistrats civils n'osèrent pas défendre l'inscription de cette menace, mais ils la désapprouvèrent : aussi furent-ils signalés comme ayant des opinions subversives; et après la solennité du 20 juillet, dans laquelle les gardes nationales et toute la population se trouvèrent réunies sur la place pour entendre la lecture du décret du 11 du même mois, qui déclarait la patrie en danger, le club dénonça le corps de ville à l'assemblée nationale, sous le prétexte qu'il n'avait pas donné à cette cérémonie toute la pompe désirable.

Les citoyens qui avaient accepté la tâche pénible d'administrer la communauté ne se laissèrent point

intimider par les injures dont quelques clubistes 1792.
les abreuvaient : ils avaient compris que l'intérêt de tous les enchaînait à leur poste, et qu'avant peu sans doute ils auraient à lutter sérieusement pour arrêter le mal que l'exaltation de certains individus, du plus grand nombre peut-être, pourrait causer.

Lorsque les évènements qui s'étaient accomplis à Paris, le 10 août, furent connus à Rochefort, et que l'on apprit que dans ce jour si tristement mémorable l'assemblée avait suspendu provisoirement la royauté, le club se réunit spontanément, et l'un des membres osa proposer la révocation des magistrats municipaux, et leur remplacement par des hommes sur l'énergie et sur l'excellent esprit desquels on put compter. Mais cette motion fut écartée : la majorité n'était pas encore corrompue ; on se borna à décréter que la municipalité aurait à prendre des mesures pour arrêter les personnes suspectes, et pour les déférer au tribunal du district. La municipalité demeura donc en permanence à l'hôtel-de-ville : par sa fermeté et son dévoûment, elle sut déjouer les menées des malveillants qui tentaient chaque jour de semer le désordre dans nos murs.

Si le corps de ville eut assez de force pour empêcher le trouble, il ne put s'opposer à l'exécution des actes de vandalisme que le peuple exerça aussitôt qu'il eut connaissance de la décision prise le 31 par le club. Celui-ci avait dit : « Tous les emblê-

1792. « mes, les armoiries qui rappellent l'idée du despo-
« tisme sur les établissemens publics seront détruits », et en quelques heures les monuments sont mutilés. Il avait dit qu'il était étrange que l'image de Saint-Louis, dont le maître-autel de la paroisse était orné, fût affublé d'habits royaux, et peu de temps après des vêtements grotesquement peints couvrirent le corps du saint patron de l'église. Il avait dit encore que le portrait de Louis XVI qui était conservé dans la salle de la maison commune serait jeté dans la prison Saint-Maurice, jusqu'à ce que la convention nationale eût prononcé « sur le sort *de ce traître* », et le portrait fut arraché par la foule pour subir cette ridicule sentence ; mais bientôt il est lacéré, et les morceaux sont jetés au vent. Les votes du club, on le voit, parvenaient immédiatement à la foule, et le peuple qui les accueillait avec enthousiasme, se chargeait de les exécuter, sans les commenter.

La municipalité n'avait point opposé de résistance à tous ces actes qui accusaient la démence : il fallait un aliment à l'effervescence de la populace, et celui-ci n'avait rien qui dût motiver une manifestation de sa part.

Quelques jours s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels la tribune populaire, toujours bruyante, souvent orageuse, animait les esprits. Aucun désordre grave n'eut lieu cependant.

Par décret du 26 août, l'assemblée nationale 1792.
ordonna que les ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment prescrit par les lois du 27 novembre 1790 et du 15 avril 1791, ou qui s'étaient rétractés, fussent déportés à la Guyanne française. Quand ce décret fut publié à Rochefort, on y rechercha avec soin les prêtres insermentés; il ne s'en trouva pas, car la plupart s'étaient éloignés des villes, espérant trouver au sein des campagnes l'hospitalité et les secours qu'on leur refusait ailleurs. Mais est-il un refuge sacré pour l'homme qu'une haine aveugle poursuit? Le 11 septembre, arrive en cette ville un nombreux détachement de gardes nationaux d'Échillais, conduisant dix-huit prêtres condamnés à être expatriés. Une foule immense se porte sur le passage de ces religieux et vocifère des cris de mort. Les officiers municipaux, revêtus de leurs insignes, accourent au-devant d'eux pour les protéger et leur autorité est méconnue; on les injurie, on les hue, et si un détachement de troupes réglées et de gardes nationales ne s'était porté sur le lieu du désordre, c'en était fait, le sang eut certainement coulé. Le corps de ville ordonne qu'un canot du port se rende au passage de Martrou, pour recevoir les prêtres qu'il défend contre la fureur des misérables dont il est entouré, et au milieu des menaces de ces forcenés, il conduit sains et saufs à Martrou ses protégés qu'il n'abandonne que quand ils sont hors de danger.

1792. Que fit le club dans ces moments difficiles, lui qui avait usurpé le pouvoir, et qui, dès-lors, aurait défendu efficacement les exilés? Il semblait par son silence approuver la conduite des *aboyeurs* et les exciter au meurtre. Cependant il repoussa la motion faite par un de ses membres, de dénoncer à la convention les magistrats municipaux qui avaient fait respecter des hommes rebelles au vœu des législateurs.

Bien que la mairie se fût posée comme un frein au débordement qui prenait sa source dans la société populaire, elle était entraînée, et elle se prêtait malgré elle à certaines mesures que les Jacobins de Rochefort jugeaient utiles au bien-être et à l'édification de tous les habitants.

En faisant disparaître des monuments publics les ornements qui rappelaient la monarchie, pouvait-on laisser subsister dans l'église les drapeaux qui y avaient été appendus à diverses époques ? Non. Aussi le club décida qu'on en ferait un auto-da-fé, et que la municipalité serait invitée à célébrer une fête civique à cette occasion. Le corps de ville se rendit à ce vœu et arrêta que le 9 décembre on procèderait sur la place de la Liberté (autrefois des Capucins) au *brûlement* de ces drapeaux. Les préparatifs commencèrent aussitôt, et à l'heure indiquée tous les corps constitués se trouvaient au rendez-vous et entouraient le bûcher dressé pour le sacrifice. A l'arrivée

du corps de ville sur la place, la musique militaire exécuta les airs : *Ça ira* et *l'Hymne des marseillais*; puis un détachement de toutes les armes se transporta à l'église, pour en extraire les drapeaux : il les prit, les traîna dans la boue jusqu'au pied du bûcher, et ensuite les jeta au feu. C'était le dernier insigne de la royauté que l'on détruisait, aussi quand les flammes commencèrent à le dévorer, un cri d'allégresse, répercuté partout comme un cri sauvage, agita l'air, et bientôt acteurs et spectateurs entonnèrent des chants *patriotiques* et dansèrent la *carmagnole*. Pendant que cette scène délirante se passait, une députation « du conseil-général de la commune « se rendait à l'hôtel-de-ville pour y chercher les « portraits de Louis XIV et de Louis XVI qui y « étaient déposés, et les faisait porter, la tête renversée, par deux gardes appariteurs, et ces tableaux furent jetés au feu à la grande satisfaction « de tout le monde qui a manifesté sa joie par les « cris *ça ira* et vive la république! Après la cérémonie « terminée, le conseil se retira pour se rendre à la « maison commune; il fut accompagné par une « grande partie de la population qui se livra à des « danses dans presque toutes les parties de l'établissement. » 1792.

Depuis le 6 novembre, époque à laquelle il fut fait à la convention un rapport sur la mise en accusation de l'infortuné Louis XVI, tous les partis, pour la

1792. plupart frappés de démence, avaient, dans quelques intervalles lucides, témoigné le regret d'avoir imprimé cette tournure aux évènements. De là naquirent des dissentions, des divisions, au sein de la législature même, dont les plus acharnés cherchaient à tirer profit, pour faire peser sur la tête de l'accusé des charges accablantes. Beaucoup de clubs de la province, emportés par la tempête révolutionnaire, excitaient les conventionnels à voter la mort du Roi; et, nous le disons avec un chagrin profond, celui de Rochefort ne resta pas en arrière dans cette action criminelle.

Dans sa séance du 31 décembre, la société des Jacobins de notre ville, vota une adresse aux représentants du peuple, pour « leur montrer combien elle « est indignée de les voir par leurs discussions, dé- « chirer le sein de la patrie, et pour leur demander « de rendre la tranquillité à la France *par un grand* « *acte de justice*, et de lui donner enfin de bonnes « lois, unique but pour lequel ils ont été députés. » Le représentant Niou fut chargé de remettre cette adresse à l'assemblée : cet homme qui, dans sa vie passée, avait décélé des mœurs douces, n'aurait peut-être pas été un des trois cent quatre-vingt-sept conventionnels qui votèrent la mort du Roi, sans condition, si sa conduite ne lui avait été tracée par ses commettants. Niou répondit bientôt et engagea ses frères de Rochefort à se tenir fermes « dans ce mo-

« ment d'orage. Si la convention nationale, ajoute- 1792-93.
« t-il, cédant à quelques consciences timorées, fait
« un appel au peuple du jugement du *scélérat Louis*
« *XVI*, le déchirement de la république sera assuré. »
La société confiante dans les sentiments de son représentant, s'empressa d'arrêter qu'il serait écrit à la convention « pour l'inviter à ne point faire appel au « peuple dans le jugement de Louis Capet. »

Les débats ouverts dans toute la France à cette occasion se prolongèrent jusque dans les premiers jours de janvier : et comme si les membres de la convention nationale n'eussent pas été assez ardents à faire tomber la tête d'un homme sans autre défense que ses vertus et sa faiblesse, les clubs soufflaient de toutes parts le vent de leur haine contre un infortuné dont tous les bons sentiments étaient réputés des crimes de lèze-nation. Celui de Rochefort, que nous ne saurions trop flétrir par le rôle infâme qu'il joua dans ces temps déplorables, décida, le 9 janvier : « 1° que « son comité de correspondance rédigerait une « adresse dans laquelle ses représentants seraient « requis de prononcer sans appel le jugement du cou- « pable ; 2° que les citoyens seraient invités à se réu- « nir dans l'église paroissiale de Saint-Louis, à « quatre heures et demie du soir, afin d'adopter et « de régler cette adresse ; 3° que les membres de la « société ne pourraient se refuser à signer. » Cependant un membre dont les écrits du temps ne conser-

1793. vent pas le nom, ayant sans succès combattu la motion, eut l'espoir, en changeant la tournure de la discussion, d'empêcher une réunion qui, faite dans ce moment d'égarement public, aurait eu des résultats bien regrettables plus tard. Il demanda que l'on posât cette question aux habitants : « Louis XVI a-« t-il mérité la mort ? et que chacun y répondit par « *oui* ou par *non*. » De tous côtés des voix s'élevèrent contre cette proposition dont le but évident était de consacrer l'appel au peuple ; toutefois elle fut accueillie, et l'on ajourna la délibération au 13.

La municipalité, prévenue de l'incident qui avait eu lieu à la tribune populaire, annonça à la société qu'elle s'adjoindrait à elle le 13, afin de voter sur la question ; et à partir de ce moment jusqu'à celui de la réunion, elle fit des efforts constants pour ramener la raison parmi ces hommes égarés et pour les empêcher de s'adjuger un rôle dans le drame horrible qui se préparait. Le 13 on s'assembla à l'église Saint-Louis, tous les officiers municipaux étaient présents. La question ajournée le 9 fut remise aux voix : « la société passa à l'ordre du jour, attendu que « cela ferait naître des divisions. »

Le 15 janvier, la convention nationale déclare Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté générale de l'État. Elle décrète ensuite que le jugement ne sera point envoyé à la ratification du peuple. Le 20,

Louis XVI est condamné à la peine de mort, et le 1793.
21, à midi, sa tête tombe.....

Depuis l'époque de l'incarcération au Temple de l'infortuné Louis, une coalition s'était formée contre la France, par la plupart des puissances étrangères qui voulaient défendre la cause de la monarchie. Cette ligue ne parut pas au premier aspect fort redoutable, parce que l'Angleterre n'y était pas engagée; mais quand cette France se fut souillée du crime que l'histoire lui reprochera toujours, la Grande-Bretagne fit des armements nombreux et menaça d'envahir un État dont la constitution pouvait avoir un retentissement fâcheux aux alentours.

La république possédait alors un matériel naval considérable : elle avait à la mer, ainsi que le constate un rapport fait à la convention par le ministre Monge, le 23 septembre 1792, vingt-et-un vaisseaux, trente frégates, dix-huit corvettes, vingt-quatre avisos, dix flûtes et beaucoup de navires de moindre force : elle comptait dans ses ports cinquante-trois vaisseaux et quarante-et-une frégates susceptibles de prendre la mer en peu de temps, et enfin six vaisseaux et six frégates en construction. Avec des ressources aussi étendues, la France pouvait lutter avec l'Angleterre; mais quelle que fût la sécurité, on donna des ordres pour que de nouveaux navires fussent mis sur les chantiers, dans les trois grands ports. Rochefort fut chargé de construire un

1793. vaisseau de quatre-vingts canons, deux de soixante-quatorze, deux frégates portant du dix-huit, une corvette de vingt canons de six, et deux avisos de huit ou dix canons de quatre. L'une des frégates qui avait été appelée la Charente-Inférieure, fut confiée à l'ingénieur Penevert, et quelques mois après elle prenait la mer. Les approvisionnements que l'on possédait dans l'arsenal étaient nombreux, aussi ce ne fut pas de ce côté que vinrent quelques retards dans l'exécution des travaux des autres navires : ils furent causés, ces retards, par les ouvriers. Les travailleurs qui avaient été levés au commencement de l'année exprimèrent la volonté de s'éloigner de la ville à l'approche de la saison caniculaire. Comme depuis longues années ils n'avaient point agi de la sorte, on eut la pensée que, soudoyés par le parti contre-révolutionnaire, ils préméditaient de mettre l'État dans l'impossibilité de porter au complet nécessaire les forces navales. On fut forcé alors, pour les contraindre à continuer leur service, de provoquer un décret de la Convention. Ce décret ne se fit point attendre, et l'on put dès-lors retenir dans les chantiers les constructeurs qui s'étaient mutinés. Le dénombrement en fut fait et il se trouva trois mille cent quatre-vingt-quatre hommes propres aux travaux.

Les mouvements de l'arsenal reprirent bientôt une activité remarquable, surprenante, et le ministre, sur la demande de l'ordonnateur, autorisa la création de

deux nouvelles cales, afin qu'à la fois tous les navires 1793.
demandés fussent montés. Pendant que les uns étaient occupés à augmenter le matériel de la flotte, les autres construisaient six chaloupes canonnières pour protéger le cabotage sur les côtes des Sables-d'Olonne, de l'île d'Yeu et de l'île de Ré; d'autres enfin réparaient et armaient onze vaisseaux : la Révolution, l'Aquilon, le Borée, le Séduisant, le Lion, l'Impétueux, le Sphinx, le Marseillais, le Mont-Blanc et l'Apollon; onze frégates : la Grâcieuse, l'Hermione, la Pomone, l'Embuscade, la Pique, la Capricieuse, la Médée, l'Aglaé, l'Andromaque et la Charente-Inférieure; plusieurs flûtes : l'Espoir, la Nourrice, la Lionne, etc; les brigs l'Aimable-Adélaïde, la Caroline, la Cousine, l'Hirondelle, et enfin la corvette l'Espérance.

Cette activité, inconcevable de nos jours, ne peut être comparée qu'à celle qui eut lieu à Rochefort au moment de la guerre de la succession et de celle de l'indépendance de l'Amérique. Trouverait-on aujourd'hui le personnel nécessaire à de si nombreux armements? Où est de nos jours le matériel que réclameraient de tels besoins? Où sont les ressources qui affluaient alors? Ces questions qu'il n'est pas de notre tâche de résoudre, méritent l'attention des administrateurs auxquels sont confiés les intérêts de l'État, l'honneur du pays.

La plupart de ces voiles furent envoyées à Brest,

1793. où par ordre du conseil exécutif provisoire devait se réunir « une force imposante, afin de détruire le « commerce du gouvernement anglais et de la Hol- « lande, et de protéger la rentrée des navires de la « république qui revenaient du large. » Les autres eurent mission de se rendre à la Rochelle, aux ordres des commissaires de la convention nationale, pour faire partie d'une division de surveillance sur les côtes de la Vendée.

On peut facilement se faire l'idée du mouvement qui régnait alors dans tous les chantiers; tout marchait sans entraves, sans conflits : c'est que trois membres de la convention, Niou, Trullard et Mazade, qui avaient des pouvoirs discrétionnaires, veillaient à ce que chacun remplît ses obligations avec ce zèle qui « distingue les vrais républicains. » Comme ces trois commissaires avaient l'inspection des côtes, depuis Lorient jusqu'à Bayonne, on n'éprouva point de difficultés à trouver les marins nécessaires pour composer les équipages de tous les navires de guerre qui devaient prendre la mer. Le commerce voulut un instant s'opposer aux levées des mariniers, parce qu'il était menacé de suspendre ses opérations; il avait pensé que sous le règne de la liberté, on ne pourrait le priver de continuer ses entreprises d'outre mer; mais la convention en décida autrement, et par un décret du 22 juin, elle mit l'embargo sur les corsaires et les bâtiments du commerce, jusqu'à

ce que les armements des vaisseaux de la république 1793.
fussent complets.

Dans tous les ports de guerre la même activité se faisait remarquer, et, là comme ici, des représentants du peuple maintenaient par leur présence tous les agents qui devaient concourir à l'accroissement immédiat du matériel de la flotte.

Si toutes les mesures prises étaient de nature à rassurer contre les tentatives des ennemis extérieurs, on n'avait pas la même sécurité relativement à notre tranquillité intérieure. La Vendée venait de lever l'étendard de l'insurrection : des prêtres, des nobles avaient mis les armes à la main à toute une population fanatique, facile à obéir à l'impulsion du clergé, et habituée à vivre en servitude. Dans les premiers jours de mars, le mouvement commencé sur un point se propagea dans toute la province, et les gardes nationales des lieux limitrophes furent battues par les insurgés qui faisaient invasion dans les communes.

Le député Niou était à peu de distance de Rochefort, se rendant à la Rochelle, quand il écrit le 14 mars du village de Saint-Pierre, où il avait fait une halte, qu'au reçu de sa lettre « le tocsin sonne, le canon « d'alarme soit tiré, que tous les bons citoyens s'ar- « ment, et que des courriers partent pour toutes « les municipalités du district, pour demander de « prompts secours ; que les troupes de la marine se

1793. « mettent en marche ; que les vieillards soyent em-
« ployés à la garde de l'arsenal ; que quatre canons
« de campagne soyent envoyés sans délai au général
« Marcé qui devait partir de la Rochelle, afin d'aller
« à la rencontre des révoltés de la Vendée et de la
« Loire-Inférieure qui s'avançaient et avaient déjà
« forcé le détachement envoyé pour rétablir le calme,
« à se replier sur Saint-Hermine. » Le conseil de la commune se réunit aussitôt et arrête que la *générale* sera battue ; mais comme alors une disette était prévue, on ne tira point le canon d'alarme, car il importait d'éviter que les habitants des communes voisines vinssent enlever à ceux de la ville le peu de vivres qui restât encore pour la nourriture de la population.

Nous avons dit qu'un certain nombre d'ouvriers, que quelques habitants n'avaient plus pour la révolution qui venait de s'opérer le même enthousiasme que dès le début. Soit qu'on eût agi sur l'esprit des premiers, soit que les autres prévissent une partie des évènements que les énergumènes placés à la tête des affaires occasionneraient ou provoqueraient, les uns et les autres étaient déjà signalés comme dangereux, et le club avait incessamment l'œil sur eux. Aussi lorsque l'avis du conventionnel Niou eut jeté l'alarme dans la contrée, la municipalité décida que des commissaires nommés par elle se transporteraient immédiatement chez les gens suspects, pour saisir leurs papiers. Des visites domiciliaires furent bientôt com-

mencées, et beaucoup de citoyens dont tout le crime 1793.
consistait peut-être en une prudente modération, se virent enlever des pièces de correspondance fort inoffensives, mais auxquelles une interprétation quelconque donnait le caractère d'actes attentatoires au mouvement régénérateur de la nation. Cependant on ne fit pas alors un usage fâcheux de ces documents : la phase sanguinaire de cette époque malheureuse n'était point encore arrivée. Mais nous verrons, un peu plus tard, quand le tribunal révolutionnaire sera organisé, traduire à sa barre des victimes d'avance condamnées.

Pendant que le conseil général de la commune, inquiet des évènements qui se pressaient, prenait des mesures pour assurer la tranquillité publique, un courrier extraordinaire lui remit une dépêche du représentant Niou, portant réquisition de mobiliser en toute hâte des gardes nationaux, et de les faire partir avec les troupes réglées. Les mesures furent aussitôt prises, et le 15 mars, à quatre heures du matin, cent quarante hommes du 4.e régiment d'infanterie de marine, cent hommes du 3.e bataillon de la Charente-Inférieure, et soixante hommes de la garde nationale quittèrent Rochefort et se rendirent à la Rochelle, pour se ranger sous le commandement du général Marcé. Trois jours après, la colonne de ce général se trouva en face des insurgés; mais les troupes dont se composait ce corps

1793. d'armée n'étaient pas toutes rompues à la discipline militaire, et puis elles ne se présentaient au combat qu'avec la répugnance de répandre le sang de leurs compatriotes. Aussi au premier choc furent-elles mises en déroute par les vendéens, qui allaient au feu avec cette confiance que, défendant la cause de Dieu, les balles des républicains ne leur feraient aucun mal. Cet échec inattendu fit accuser le général Marcé de félonie : cité devant une commission militaire, il fut privé de son grade et condamné à être détenu à la Rochelle, jusqu'à ce que le tribunal de Paris eût prononcé sur son sort.

La plus grande agitation régna à Rochefort à l'arrivée de la réquisition de Nieu. Le conseil-général qui allait concentrer dans ses mains tous les pouvoirs, puisque c'était lui que le représentant chargeait de l'exécution de ses ordres, arrêta qu'il y aurait toujours à la maison commune un certain nombre de ses membres en permanence, afin qu'aucune mesure ne souffrît de retard. En ce moment le *chef d'armes* de la place entra à l'hôtel-de-ville porteur d'une lettre que venait de lui écrire le lieutenant-général Verteuil, commandant la 12me division militaire à la Rochelle, pour lui annoncer qu'un vaisseau à trois mâts était en vue sur les côtes des Sables-d'Olonne, qu'il était sous pavillon ennemi, et qu'il faisait des signaux d'intelligence avec la terre. La municipalité écrivit aussitôt à l'ordonnateur de la

marine pour l'inviter « à faire tirer de suite à la 1793.
« cordelle deux frégates qui se trouvaient en ce « moment dans le port et à les faire descendre jus« qu'au port des Barques, pour qu'elles soient à « portée de sortir ou de faire toute autre disposition « qui serait jugée convenable, d'après les ordres « ultérieurs du citoyen Niou. » Dès que la population connut la décision du conseil, beaucoup d'individus se mirent à la disposition des officiers de port, et s'offrirent de conduire jusqu'à l'embouchure du fleuve les navires de l'État mis en réquisition ; dans la marée suivante le secours demandé par le commandant de la division arrivait en rade, et peu après il était rejoint par un yach de la Rochelle, pour aller défendre la ville des Sables et faire lever le blocus sous lequel les insurgés avaient placé cette partie de la côte.

Les évènements devenaient graves, la guerre civile menaçait d'envahir toutes les provinces de l'ouest. Aussi de la plupart des villes, voisines du théâtre de la guerre, des demandes d'armes et de projectiles de toutes sortes arrivaient à Rochefort. Si l'on eut satisfait à toutes les réquisitions, l'arsenal se serait bientôt trouvé démuni une autre fois, même du matériel nécessaire à sa propre défense ; et l'on savait que le projet des gens qui dirigeaient les insurgés était de s'emparer d'un port de guerre, de tous peut-être, afin de livrer accès sur le territoire de la répu-

1793. blique aux secours que l'étranger avait promis au parti exclus. Le corps municipal ne crut donc pas devoir déférer à toutes ces demandes; cependant comme il tenait à ce que son refus n'altérât en rien « la bonne harmonie qui doit exister entre toutes les « villes unies pour la même cause, » il répondit qu'aucune munition de guerre ne pouvait être délivrée que sur les ordres du commandant de la division.

La pensée que le conseil-général de la commune avait eue qu'un complot se tramait contre les ports de l'État parut être sur le point de se réaliser, quand le ministre écrivit le 8 août à M. Chevillard, ordonnateur de la marine : « le projet d'incendier les maga- « sins et arsenaux est un de ceux des ennemis de la » république. Je vous recommande d'exercer la sur- « veillance la plus active et la plus constante, pour « en prévenir les effets et pour découvrir les com- « plices de cet horrible attentat. »

Tous les postes de l'arsenal furent aussitôt doublés; mais comme on n'osait pas accorder une confiance illimitée aux soldats des corps de la marine, on mit partout des gardes nationaux dont le bon esprit, le pur civisme étaient une garantie suffisante. Les portes du port militaire furent interdites d'une manière absolue aux gens qui n'étaient pas réputés pour professer de bons sentiments.

Peu de jours après, on apprit que le 29 août

Toulon avait été, par trahison, livré à l'Angleterre. A 1793.
cette nouvelle, l'alarme fut répandue partout; le corps de ville s'assembla spontanément et vota une adresse à la convention nationale ; il flétrit les traitres qui avaient abandonné la cause de la patrie et les voua à la haine, à l'exécration éternelles de tous les bons français.

Le club des amis de l'égalité ne pouvait rester étranger aux mesures que la sûreté publique commandait; son silence eut été une abdication des pouvoirs qu'il avait usurpés, et les circonstances lui faisaient une loi d'agir plus directement encore qu'il ne l'avait fait jusqu'à ce moment. Il chargea une commission de se rendre dans tous les chantiers de la marine, à bord des vaisseaux en rivière et sur les forts, pour ranimer le zèle révolutionnaire et s'assurer si tous ces hommes auxquels était confié le salut d'une partie importante de la république étaient restés fidèles « à « la cause sainte de la liberté. » Les commissaires revinrent quelques jours après et rendirent le témoignage le plus satisfaisant de l'excellent esprit des ouvriers et des troupes : « La trahison, dirent-ils, « n'est point à craindre parmi nous. »

Le club était parvenu au moment où il devait jouer un grand rôle dans les évènements publics : deux représentants du peuple, instruments du redoutable comité de salut public, arrivèrent à Rochefort, et se mirent aussitôt en rapport avec la société des

1793. *amis de l'égalité et de la liberté*, qui professait les sentiments du plus noble patriotisme.

Le régime de la terreur qui couvrait la France d'échafauds fut décrété en cette ville par ces deux hommes avides de sang et de crimes. Pour intimider les gens sages qui leur étaient suspects, ils se livrèrent à une véritable inquisition, et cherchèrent des coupables ; ils en trouvèrent bientôt, car les vertus étaient un crime à leurs yeux. Dès qu'ils eurent marqué les victimes qui devaient être sacrifiées pour le repos de la patrie, ils s'occupèrent de l'organisation d'un tribunal qui pût agir d'après eux, et ce fut à Rochefort qu'ils résolurent de l'établir, car cette ville renfermait « de vrais républicains qui les « avaient compris ». Ils placèrent tout le département sous la juridiction de ce tribunal. Leurs mesures furent promptement prises ; aucun obstacle ne pouvait les arrêter, et d'ailleurs ils avaient reçu ou s'étaient attribué un pouvoir discrétionnaire. Le 8 brumaire parut une proclamation dans laquelle ils vociférèrent la menace contre tous ceux qui n'agiraient pas avec le zèle ardent, l'enthousiasme qui sont la vertu des *amis du bien*. Cet acte infâme était le prélude d'autres plus atroces encore : le 13 du même mois, un arrêté de ces représentants ordonna qu'un tribunal fût formé à Rochefort pour juger tous les citoyens de ce département qui seraient accusés de délits contre la liberté du peuple, la sûreté du gouvernement

républicain, l'unité et l'indivisibilité de la république; 1793.
de tout vol tendant à opérer son dépérissement, en un mot de tout crime contre l'intérêt national. Ce tribunal, ajoute la proclamation, fera toutes ses instructions en public et dans le lieu le plus spacieux possible. Les comités de surveillance des différentes municipalités de ce département feront conduire au tribunal révolutionnaire de Rochefort, pour y être jugés, tous les citoyens contre lesquels ils auront des preuves de l'un des délits dont on vient de parler. — Le tribunal révolutionnaire sera installé, dans les vingt-quatre heures, par deux commissaires de la municipalité de Rochefort, pris dans son sein. — Ce tribunal est formé de trois juges, un accusateur public, un substitut et douze jurés : il ne pourra prononcer en nombre moindre que sept jurés et interrompra ses fonctions le dernier jour de chaque décade.

Enfin, par un nouvel arrêté, le tribunal révolutionnaire est ainsi composé : André, commissaire auditeur près les tribunaux maritimes, *président;* Vieilh, président de la société populaire, et Goyran, secrétaire de la commission des îles du vent, *juges;* Hugues, *accusateur public;* Lebas, avoué, *substitut;* Linières, avoué, *greffier*. Un quatrième juge, Savigny, Jean-François, fut nommé, plus tard, pour maintenir les premiers qui parurent parfois trop peu dociles à obéir à l'impulsion de Laignelot et de

1793. Lequinio, et à celle de quelques autres misérables assassins qui, invisibles, dictaient les sentences. Les jurés désignés furent les citoyens : Brudieu, *directeur;* Noleau, maçon; Germain, commandant du bataillon d'Orléans; Leisseignes, capitaine de vaisseau; Vignier, Etienne, lieutenant de vaisseau; Valade, calfat; Meyer, cordonnier; Grivet, cuisinier; Leloup, négociant, et Burgevin, contrôleur de la marine.

Comme Laignelot et Lequinio ne voulaient pas que leur tribunal restât inactif, et que les condamnations à mort prononcées par lui fussent lentement exécutées, ils jugèrent important de s'occuper, sans retard, du choix du bourreau; et, le croira-t-on, ces hommes pour lesquels tout sentiment honnête était un crime, n'osèrent se charger eux-mêmes de nommer l'exécuteur des sentences atroces qu'ils allaient faire prononcer. Ils se rendirent donc à une séance de la société populaire, et là ils avouèrent que ne connaissant pas assez les citoyens qui pourraient être chargés de la haute mission de donner la mort aux condamnés, ils s'en remettaient à la société du soin de désigner elle-même celui qu'elle croirait le plus digne de remplir ce devoir de dévouement à la république. La société accepta l'odieux de cette tâche avec la même spontanéité qu'elle avait mise à seconder les agents du terrorisme dans la création du tribunal révolutionnaire, et du sein de l'assem-

blée se levèrent plusieurs membres qui aspirèrent 1793.
à l'honneur de faire tomber la tête des ennemis de la république. Nous laisserons Laignelot et Lequinio rendre eux-mêmes compte de ce succès à la convention nationale. Leur rapport sera la meilleure peinture du caractère de ces deux infâmes agents du triumvirat qui avait résumé dans ses mains tous les pouvoirs de la dictature désignée sous le nom de comité de salut public. « Encore un grand triom-
« phe moral, dirent-ils à la convention, le 17 bru-
« maire, non sur les momeries presbytérales, elles
« n'existent plus dans ce pays, mais sur un préjugé
« non moins sot et non moins enraciné qu'elles. Nous
« avons formé ici un tribunal révolutionnaire com-
« me celui de Paris, et nous en avons nous-mêmes
« nommé tous les membres, excepté celui qui doit
« clorre la procédure, le *guillotineur*. Nous vou-
« lions laisser aux patriotes de Rochefort la gloire
« de se montrer librement les vengeurs de la répu-
« blique. Nous avons simplement exprimé ce besoin
« à la société populaire. Moi, s'est écrié avec un
« noble enthousiame, le citoyen *Hentz*, c'est moi
« qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête
« des assassins de ma patrie. A peine a-t-il eu le
« temps de prononcer cette phrase, que d'autres
« se sont levés pour le même objet et ont réclamé
« du moins la faveur de l'aider. Nous avons pro-
« clamé le citoyen *Hentz* guillotineur, et l'avons

1793. « invité à venir, en dinant avec nous, prendre ses « pouvoirs par écrit et les arroser d'une libation « en l'honneur de la république. *Nous pensons « qu'en peu de jours les juges le mettront à même « de donner la preuve pratique du patriotisme avec « lequel il vient de se montrer si au-dessus des pré- « jugés.* » Voilà les hommes que l'on envoyait dans la province pour diriger l'opinion publique!

Rochefort, ville de création nouvelle, ne possédait point de locaux assez étendus que l'on pût convertir en salle de tribunal, surtout comme celle que l'on voulait; il fallait qu'elle eût de vastes proportions, car tout le peuple devait être admis à entendre prononcer la justice. Laignelot et Lequinio eurent la pensée alors d'installer leur jury d'épuration dans une de nos églises. Mais heurter de front sans préparation les croyances religieuses, c'était peut-être une imprudence : le peuple pouvait faire un retour à la saine raison, quand on porterait la main sur les objets du culte qu'il avait professé depuis son enfance. Il fallait donc l'amener graduellement à repousser lui-même ce qu'il croyait saint, ce qu'il entourait naguère de son respect ; il fallait enfin le détacher de la pensée de Dieu, le rendre matérialiste. On comprit que pour arriver là, les prêtres existant encore devaient les premiers donner le signal, l'exemple de l'apostasie. On agit donc sur l'esprit des ecclésiastiques : la menace ne leur fut point épargnée, et

à chaque objection de leur part, on leur présentait 1793.
l'image du gibet qui les attendait. Cependant les misérables qui s'étaient adjugé le rôle infâme d'enseigner au peuple à renier la Divinité, sentirent qu'un culte quelconque devait être substitué à celui qu'on foulait aux pieds. On déifia alors *la Raison*, pensée dérisoire dans ce moment d'aberration, et bientôt les églises, entièrement nues, furent qualifiées du titre de temples de la Vérité. La dénomination prit faveur en peu de temps : on accueillit avec d'autant plus d'enthousiasme le changement qui était proposé, que les prêtres *constitutionnels* venaient de jurer, en présence de la population, qu'ils abjuraient une religion de mensonge et de superstitions pour ne professer que les idées d'une saine philosophie. Le triomphe des représentants fut désormais assuré ; ils se rendirent le 20 brumaire à l'église Saint-Louis, et en firent l'inauguration sous la qualification de temple de la Vérité. Laignelot s'était chargé de haranguer le peuple, et après avoir dissipé, dans un discours empreint du plus odieux cynisme, l'ombre de respect qui restât encore chez quelques-uns pour la foi de leurs pères, il mit le dernier sceau à son œuvre en amenant l'auditoire à jeter au feu, sur la place de la liberté, tous les livres de piété, toutes les images, tous les emblêmes qui pouvaient rappeler le souvenir d'une religion désormais proscrite, « *parce qu'elle* « conduisait l'homme à l'abrutissement. »

1793. Rien ne devait plus s'opposer à ce que l'on établît le tribunal dans la chapelle de l'hospice St-Charles. Les juges y furent donc bientôt installés; et comme on voulait, pour la réalisation des projets futurs, les habituer à répandre le sang, on leur jeta, pour attendre, en victime condamnée d'avance, un mulâtre contre lequel l'accusateur public amoncela les charges les plus accablantes. Pendant que les jurés délibéraient sur la peine à infliger à l'accusé, la guillotine s'élevait sur la place de la Liberté, et quelques instants après *Hentz* faisait son apprentissage au milieu d'une foule ébahie *à la nouveauté de ce spectacle.*

Peu de jours se passèrent durant lesquels le pouvoir inquisitorial des représentants du peuple s'exerçait et inscrivait sur le livre des dénonciations les noms des habitants qui devaient être sacrifiés au repos de la nation. Beaucoup de personnes qu'un sentiment de crainte avait frappées, s'étaient tenues éloignées des associations, parce que ces associations leur avaient paru dangereuses, et chaque jour elles s'attendaient à ce qu'on attentât à leur liberté, à leur vie peut-être.

Enfin on annonce l'arrivée, en rade de l'île d'Aix, du vaisseau l'Apollon, qui avait fait partie de l'escadre de Toulon, au moment où ce port s'était livré aux anglais. Sur l'ordre de Laignelot et de Liquinio, et sans instruction préalable, on décréta d'arresta-

tion l'état-major, la maistrance, la plupart des matelots de ce vaisseau, et ensuite quelques officiers du Généreux, qui avaient pris passage sur l'Apollon. Les uns et les autres étaient prévenus d'avoir fait partie de la conspiration qui devait vendre à l'ennemi les forces navales de la république, et leur présence dans la rade de l'île d'Aix avait pour but, disait-on, d'ouvrir aux anglais l'accès du port de Rochefort. Tous furent traduits à la barre, et après de fort courts débats, le tribunal rendit, le 8 frimaire an II, un jugement « en dernier ressort, sans recours au « tribunal de cassation. » Des charges nombreuses sont accumulées contre les accusés, et partout s'y décèle le cynisme le plus révoltant. On leur reproche d'avoir foulé aux pieds la cocarde nationale et d'avoir obéi à des ordres donnés au nom de Louis XVII; d'avoir secouru les rebelles de Marseille, lorsque, fuyant devant l'armée républicaine de Cartaut, ils se réfugiaient à Toulon; d'avoir, sans faire résistance, laissé injurier les représentants Beauvais et Bayle, « ce qui les constituait parricides, car les représen- « tants sont les pères du peuple. » Le jury prononça un verdict de culpabilité à toutes les questions qui lui furent posées, et après quarante-trois heures de séance, le tribunal condamna : 1° à la peine de mort, Jean *Brelay*, Louis *Guérit*, lieutenants de vaisseau de l'Apollon; Joseph *Crassous*, lieutenant sur le Généreux; Étienne *Varenne* et Jacques *Campet*,

1793. AN II.

1793. enseignes de l'Apollon ; Michel *Mage*, enseigne sur
AN II. le Généreux ; Henri *Marizy* et Antoine *Daurt*, capitaines au 77e régiment, et enfin Claude *Bordeau*, chirurgien-major sur l'Apollon ; 2° à la déportation et à la détention les autres accusés contre lesquels des charges moins lourdes avaient pesé.

La sentence n'était pas encore prononcée, que déjà Hentz était à son poste, sur la guillotine, attendant sa proie, et que le peuple entourait l'appareil du supplice en dansant « et chantant les airs chéris des vrais « républicains. » Les neuf victimes parurent bientôt entassées dans un tombereau, et lorsqu'elles entrèrent sur la place de la Liberté, des imprécations féroces les accueillirent ; elles furent aussitôt livrées au *guillotineur* que l'on venait de décorer du surnom pompeux de vengeur du peuple. Chaque fois que Hentz tranchait une tête, il la présentait à la populace et les spectateurs faisaient entendre alors les cris de vive la république et l'air : *Ça ira*. Dès que les neuf malheureux condamnés furent décapités, on entonna de toutes parts des chants patriotiques, et l'on dansa la carmagnole jusque sur la guillotine. On aurait dit que Laignolet et Lequinio avaient soufflé à toute la foule en démence leur fougue sanguinaire.

Bien que le terrible aréopage ne fût point encore organisé définitivement, d'autres victimes marquées d'avance lui étaient promises. Cependant les juges eurent un moment horreur de la tâche cruelle qu'on

leur imposait ; mais ils étaient dévoués aux volontés 1793.
des représentants du peuple, et ils devinrent enfin AN II.
tels que ceux-ci voulaient qu'ils fussent; aussi sans observations, sans résistance, ils prononcèrent les sentences qu'une main directrice, cachée dans l'ombre, leur remettait formulées.

Parmi les habitants qui depuis près de deux ans avaient résisté avec le plus de fermeté au club, et avaient osé critiquer les actes de la société populaire, on comptait un officier municipal du nom de Rivière. Laignelot et Lequinio eurent maintes fois l'occasion de lutter contre l'énergie de ce citoyen qui avait entrepris d'arrêter le débordement des passions. Dès ce moment il fut signalé comme dangereux, et l'on fouilla dans tous les replis de sa vie privée, pour découvrir quelque chose qui pût être réputé crime punissable de mort. Mais il avait toujours, à tous les titres, mérité l'estime générale. On trouva alors dans la ressemblance de M. Rivière avec Louis XVI un motif suffisant de condamnation; d'ailleurs cet habitant avait représenté le Roi dans les cérémonies publiques. Cependant on voulait plus encore. Le 9 décembre 1792, M. Rivière s'était permis de blâmer l'arrêté par lequel le conseil de la commune avait ordonné le brûlement des drapeaux conservés jusqu'à ce jour dans l'église des Capucins, et avait dit que des décisions de cette nature faisaient croire à la folie de ceux qui les rendaient. Ce nouveau grief prouvait

1793. assez que ce citoyen ne pouvait être un franc répu-
AN II. blicain ; toutefois rien de tout cela ne motivait une affaire capitale. Alors il se trouva des gens, excellents patriotes, qui dénoncèrent M. Rivière aux représentants Laignolet et Lequinio, comme ayant fourni à l'État, quelques années avant, soit pour l'usage des vaisseaux, soit pour le service des signaux, des bougies qui ne duraient que vingt ou vingt-cinq minutes, au lieu de brûler pendant vingt-quatre heures. Les représentants s'applaudirent de voir enfin l'homme dont les bons sentiments les blessaient, accusé d'un crime digne de l'échafaud. Ils écrivirent aussitôt à la convention, le 7 brumaire, en lui adressant des tronçons de bougie : « Nous vous envoyons des échantil- « lons d'une friponnerie considérable autant qu'au- « dacieuse. Ce sont des bougies fournies à la marine. « C'est, comme vous le verrez, un gros noyau de « térébenthine et de graisse, recouvert d'une légère « couche de cire. Nous appréhendons le fournisseur « nommé Rivière, et un tribunal va le faire *éclairer*. »

Traduit immédiatement devant les juges qui l'attendaient, sa longue carrière de vertu et de probité ne put le sauver ; pas une voix ne s'éleva même pour protester contre la fausseté du chef d'accusation ; il lui fallait expier l'honneur d'être resté pur dans un moment où, partout autour de lui, on proscrivait tous les sentiments honnêtes. Sa tête tomba sous le couteau de la *Justice du peuple*.

Les honnêtes gens tremblèrent dans leurs demeures, 1793. quand M. Rivière fut arraché par la violence des AN II. bras de sa famille éplorée. Chaque mouvement de l'extérieur leur semblait être un avertissement que leur dernière heure allait sonner. Aussi beaucoup d'entr'eux s'abstinrent-ils de se montrer dans les lieux publics, et employèrent-ils à se faire oublier tous les moyens imaginables : les turbulents en devinrent plus audacieux, et le mal fit des progrès excessivement rapides.

Le tribunal révolutionnaire se montrait enfin d'une grande docilité pour les ordres que les représentants du peuple lui donnaient; il avait peu de jours d'existence que déjà de nombreuses causes lui avaient conquis l'estime des hommes qui, d'un signe, rendaient toujours le jury obéissant à prononcer des arrêts de mort. Les autres juridictions du département peuplaient les bagnes et les prisons des victimes qu'elles n'avaient pas la mission et n'auraient pas eu la cruauté d'envoyer à la mort. Mais plusieurs condamnés aux fers, arrivés à Rochefort avec l'espoir que dans un moment de réaction la liberté leur serait rendue, se virent inhumainement traduits au tribunal révolutionnaire : ceux-ci parce qu'ils n'avaient pas voulu se *déprêtriser*; ceux-là parce qu'ils appartenaient à la *ci-devant noblesse* de France. On les livrait comme pâture au tribunal de Laignelot et de Lequinio, et selon que ces représentants étaient

1793. bien ou mal disposés, cruels ou enclins à la clémence,
AN II. les malheureux sentaient briser leurs chaînes pour aller à la mort, ou bien ils les voyaient river, car il leur fallait faire un plus long séjour aux galères.

Peu de jours se passaient sans que le terrible jury eût plusieurs victimes à scruter, sans qu'une condamnation capitale fût prononcée. Quelquefois cependant, il faut le dire, des accusés recouvraient leur liberté, et leur acquittement était préparé avec assez d'adresse pour que le peuple, qui voit tout à travers le prisme de sa sympathie ou de sa passion, crût à l'intégrité des juges. Ainsi, quand les directeurs occultes du jury savaient par leurs espions que tel individu traîné à la barre avait, dans la population la plus ardente, des amis qui déploraient son sort, il était rare qu'il fût condamné. Ensuite il suffisait que le club, qui, on le sait, réglait l'opinion publique, donnât quelques garanties de civisme sur un inculpé, pour que l'on fût porté à l'indulgence; alors l'infâme Hentz « était sans ouvrage » et les portes de la prison s'ouvraient devant ceux qui s'étaient vus arrêter.

Depuis l'assassinat du citoyen Rivière jusqu'au 6 nivose, c'est-à-dire dans l'intervalle de deux mois, il ne fut guillotiné que cinq personnes, qui, amenées à Rochefort pour subir au bagne une peine infâmante, n'avaient trouvé dans la population *considérée* aucun individu qui les connût et voulût dire un mot en leur

faveur. La portion saine de la ville était donc un peu revenue de la frayeur qu'elle avait éprouvée d'abord; lorsque l'arrestation de deux jeunes élèves constructeurs qui avaient l'affection de tous, MM. Chancel et Coureau, jeta la consternation dans tous les rangs de la société sage et bien pensante. Ces deux jeunes gens étaient voisins d'un *sans-culotte*, pourvoyeur-juré du tribunal ; ils avaient eu l'imprudence de critiquer la conduite de ce misérable et de parodier même quelques-unes de ses actions. Il n'en fallut pas davantage pour faire prononcer leur arrêt de mort. On les décréta d'arrestation le 5 nivose, et l'accusateur public invoqua contre eux toute la sévérité du jury, en disant : « Chancel et Coureau étaient chargés de « conduire les travaux de construction des vaisseaux « de la république : le peu de zèle qu'ils ont mis à « suivre les travaux est une preuve qu'ils sont ven- « dus à Pitt, et qu'ils veulent que la nation n'ait pas « de forces suffisantes à opposer à ses ennemis. D'un « autre côté, ils ont osé, sur les chantiers, blâmer « l'amour patriotique, l'enthousiasme républicain « des hommes sous leurs ordres, et ils se sont permis « de tourner en dérision les bons sentiments des « citoyens les plus recommandables de la commune. « Le châtiment ne peut être assez sévère pour des « hommes dont toutes les actions sont une critique « révoltante de la sainte cause que nous défendons, « et un appel au retour du gouvernement monarchi- « que. »

1793.
AN II.

1793. AN II. Les accusés ne purent obtenir de défenseurs, et quand ils prirent la parole pour justifier tous les actes de leur vie qu'on imputait à crimes, leur voix fut couverte par les murmures improbateurs des galeries.

C'était particulièrement dans les manifestations de l'auditoire que le jury puisait les termes de son verdict, parce que les agents des représentants y étaient répandus en grand nombre ; aussi Chancel et Coureau furent-ils condamnés à passer par les mains du *vengeur du peuple*.

Le public applaudit à la lecture de la sentence de mort ; la guillotine préparée attendait les deux nouvelles victimes qui lui étaient envoyées. En sortant du tribunal Chancel et Coureau furent conduits sur la place de la Liberté ; un instant après, *Hentz* montrait au peuple leurs têtes sanglantes détachées du tronc, et le peuple chanta et dansa en criant : *Vive la république*.

Le tribunal révolutionnaire était en permanence, avons-nous dit : de toutes les parties du département et des départements sur lesquels s'étendait son redoutable pouvoir, arrivaient des hommes que l'opinion des affiliés du club de Rochefort avait condamnés, et contre lesquels il n'y avait plus qu'à formuler une sentence. Ainsi les ci-devant curés du Gua, de Jonzac, de Loix, dont toute la vie avait été un exemple de vertus et de charité, furent-ils traînés à Rochefort et y trouvèrent-ils la mort sur l'échafaud.

En ce moment furent amenés en cette ville deux hommes, deux frères jumeaux, naguère partis de La Réole, pour aller dans la Vendée à la tête d'un corps franc, formé par eux sous le nom d'enfants de La Réole. César et Constantin Faucher avaient parlé avec éloges de l'infortuné Louis XVI, après l'attentat du 21 janvier, et leur conduite leur avait suscité des ennemis. Ils crurent prudent de se dérober aux passions des gens qui les poursuivaient de leur haine, et vinrent chercher un asile dans les camps; ils s'y distinguèrent contre les ennemis de la république, et en même temps ils furent nommés généraux de brigade. Tous deux blessés le même jour, dans un engagement contre les insurgés de la Vendée et de la Loire-Inférieure, ils furent mis hors de combat. Certes la république devait une récompense à ces deux hommes de cœur et de dévoûment; mais la reconnaissance était à cette époque bannie, comme toutes les autres vertus, du cœur des misérables qui, en tous lieux, étaient placés à la tête du mouvement. Les frères Faucher furent signalés comme suspects, et avant même que les blessures qu'ils avaient reçues au service de la nation fussent cicatrisées, on les transféra à Rochefort, où ils furent déférés au tribunal révolutionnaire. 1793. AN II.

La part active que les deux Faucher venaient de prendre dans la guerre de partisans qui désolait la contrée, l'avancement rapide que leur avait mérité leur bravoure, ne purent faire fléchir l'arrêt fatal.

1793. On ne leur permit même pas de prendre un défen-
AN II. seur ; ils répliquèrent eux-mêmes à l'accusateur , et leur plaidoyer qui se prolongea quelques heures émut l'auditoire. Quand l'un était fatigué, l'autre continuait avec la même lucidité , suivant le même ordre d'idées; on eut dit que c'était le même homme qui , de la même voix, achevait une pensée commencée. Entraîné un moment par la parole des accusés, le jury aurait certainement prononcé un verdict d'acquittement; mais Laignelot et Lequinio avaient décidé qu'il en fût autrement: le tribunal condamna les frères Faucher à la peine de mort. Comme toujours, l'exécution allait suivre de près le prononcé de la sentence; les deux nouvelles victimes parurent peu de temps après au pied de l'instrument fatal de leur supplice. La scène la plus touchante se passa alors : chacun d'eux ambitionnait le triste honneur de passer le premier , afin de n'avoir pas la douleur de voir son frère périr sous le couteau. Hentz que rien ne pouvait désormais attendrir, saisit César qui se trouvait le plus à sa portée, et l'entraînait sur les marches de la guillotine, lorsque Lequinio fit surseoir à l'exécution de la condamnation. Conduits en prison, les deux Faucher attendirent la révision de leur jugement; ils furent acquittés et réintégrés dans leurs grades. Vingt ans plus tard, ces hommes que la destinée avait voués à un même genre de mort, le même jour, passèrent par les armes le 27 septembre 1814, à Bordeaux, comme

convaincus d'avoir excité à la guerre civile, et de n'a- 1793.
voir pas fait respecter le pavillon blanc, au moment AN II.
de l'invasion étrangère.

Le tribunal ne comptait que deux mois et demi d'existence qu'il avait condamné à mort vingt-six personnes. Les représentants du peuple s'applaudissaient du choix qu'ils avaient fait des jurés et déjà ils avaient écrit à la convention, le 1er frimaire : « Notre « tribunal remplit parfaitement ses fonctions; il a la « confiance du peuple autant que la haine des aris- « tocrates dont il est l'effroi. » Plus tard, ils en firent des éloges plus pompeux encore ; ils exaltaient ainsi l'esprit de ces hommes, machines obéissantes, qui, une fois lancés dans la voix du crime, s'y complaisaient et allaient faire plus encore qu'on avait espéré d'eux.

La plupart des malheureux qui s'étaient succédé devant le sinistre tribunal de Laignelot et de Lequinio n'avaient joué réellement aucun rôle politique. Sans nom, sans célébrité, ces victimes obscures n'occupaient que très-faiblement l'attention des hommes placés au pouvoir; il fallait aux représentants une cause qui eût quelque retentissement; aussi n'avaient-ils rien ménagé pour se la procurer, et le moment était arrivé où un grand attentat allait se commettre au nom de la nation, où « le glaive ven- « geur des lois » allait frapper un homme dont toute la vie était irréprochable, dont le patriotisme avait toujours été pur.

1793. AN II. Gustave Dechézeaux, l'un des onze députés envoyés par le département de la Charente-Inférieure à la convention nationale, était, depuis le 21 décembre 1792, l'objet du mépris, de la haine de la société dite : *amis de la liberté et de l'égalité* de Rochefort. Dechézeaux avait émis, le 10 du même mois, son opinion sur le jugement de Louis XVI, et avait dit que, suivant sa conscience « Louis ne devait pas être jugé « par la convention, qu'il ne prononcerait pas l'arrêt « de mort d'un homme, si toutes les formes étaient « violées, si l'humanité était outragée, si les obliga- « tions que les principes du droit naturel chez tous « les peuples et dans tous les temps imposent à « tous les juges, étaient méconnues sans nécessité « pour le salut public. » La société des Jacobins de Rochefort improuve l'opinion de Dechézeaux, déclare que ce député a perdu sa confiance et « décide, à l'u- « nanimité, que son opinion sera brûlée; que l'auteur « sera dénoncé à Niou, Carra et aux sociétés affiliées « du département. » Après cette délibération dans laquelle les propos les plus durs et les plus outrageants furent prodigués à Dechézeaux, la société arrête « qu'il sera écrit à cet ennemi des patriotes de façon « qu'il connaisse à quel point l'indignation a été « excitée par la lecture de ce qu'il ose appeler son « opinion. »

Dechézeaux éprouva une profonde douleur en recevant cette lettre; mais rien ne put le faire chanceler

dans ses sentiments, et quand la convention décréta, 1793.
le 15 janvier 1793, que les opinions sur le jugement AN II.
de Louis seraient recueillies par l'appel nominal, Dechézeaux répondit à la troisième question : « quelle « punition sera infligée à Louis Capet?—J'ai déclaré « Louis coupable et convaincu du crime de haute « trahison nationale, parce que j'en ai la conviction; « j'ai rejeté la sanction du jugement par le peuple, « parce que j'en ai craint les conséquences funestes « pour son bonheur, et que j'ai voulu que toute la « responsabilité pesât sur ma tête. Je déclare que « Louis mérite la mort, mais prononçant comme « législateur et non comme juge, de grandes consi- « dérations politiques, auxquelles, peut-être, sont « essentiellement liées les destinées de la république, « me font voter pour la détention, jusqu'à ce que les « circonstances permettent d'y substituer le bannis- « sement. »

Le grand crime qui se commit peu de jours après, absorba tellement les hommes qui y avaient pris quelque part, que Dechézeaux ne répondit que le 3 février au club de Rochefort. Il s'appliqua à justifier son opinion, et tenta de modérer celle de la société qui l'accusait. Le club reçut cette réponse le 10 février, et passa « avec indignation à l'ordre du jour, « parce que ce député, après avoir annoncé les sen- « timens les plus contraires à la tranquillité et au « bonheur du peuple, en manifeste qui sont des

1793. « plus outrageantes pour la société. Or, en conser-
AN II. « vant le respect qu'elle se doit, elle ne peut ni ne « doit répondre à un homme couvert d'opprobre et « du mépris des bons citoyens.

M. Dechézeaux ne trouva pas moins de malveillance près du conseil général de la commune, dont il avait réclamé l'intervention médiatrice entre le club et lui. Les temps étaient changés; la municipalité n'était plus composée d'hommes qui voulussent résister à la société des jacobins. Lequinio et Laignelot l'avaient peuplée à dessein de citoyens à leur dévotion; aussi, dans sa délibération du 11 février, s'exprime-elle ainsi : « Les premiers mots de la lettre du député « Dechézeaux ont indigné, *que* c'est une diatribe « contre les amis de la liberté et de l'égalité; elle « passe à l'ordre du jour. »

N'était-ce pas assez pour jeter le découragement dans l'âme d'un homme qui avait la conscience d'avoir agi avec sagesse, avec justice. Il eut un moment la pensée de se démettre de ses fonctions de député; mais il lui sembla qu'il ne s'appartenait plus, et que ce serait tromper la confiance de ses commettants, de se retirer quand sa présence pouvait prévenir de grands malheurs à la nation. Et quel frein devait opposer à certains conventionnels la présence de quelques hommes comme Dechézeaux, à la pensée saine, et possédant sincèrement l'amour de la patrie? Les évènements des 31 mai, 1er et 2 juin, l'ont prouvé.

Dechézeaux, impuissant désormais à s'opposer au mal qui allait accabler sa patrie, eut un profond dégoût des fonctions politiques : il se retira et fut remplacé, le 31 août, à la convention par le procureur général de la Charente-Inférieure, René Eschassériaux. 1793. AN II.

Il était depuis quelque temps à la Flotte, île de Ré, « goûtant les douceurs de la vie domestique » quand il fut brutalement arraché des bras de sa famille par des membres des sociétés populaires de Rochefort et de la Rochelle, envoyés exprès pour mettre à exécution un réquisitoire de l'accusateur public *Hugues*.

Le comité de sûreté générale de la convention avait déjà fait pressentir aux représentants qui avaient été répandus dans les provinces, qu'il importait à la tranquillité de la république que certains individus dont les opinions restrictives avaient pu avoir du retentissement, fussent sacrifiés au salut commun, à celui de la convention particulièrement. Laignelot et Lequinio qui ne restaient jamais en arrière toutes les fois qu'il s'agissait d'imprimer la terreur dans la contrée qu'ils avaient résolu de soumettre, crurent convenable de faire le procès à M. Dechézeaux, parce qu'il désapprouvait les actes de la convention, depuis les évènements du 31 mai. C'est alors qu'ils chargèrent l'accusateur public de leur tribunal révolutionnaire de lancer un mandat d'amener contre cet ex-député. Dechézeaux n'avait-il pas d'ailleurs eu l'impudence, dans une lettre écrite par lui le 30 juin, « de

1793. « défier la convention de le faire arrêter. » Ils conçu-
AN II. rent ensuite la pensée de charger la société populaire de l'île de Ré de mettre le mandat d'amener à exécution. Mais comme Dechézeaux possédait l'estime et l'affection générales de ses compatriotes, on renonça à ce moyen. Les représentants choisirent alors dans les clubs de Rochefort et de la Rochelle les *patriotes* les plus fervents sur lesquels ils pussent compter, et leur choix tomba à la Rochelle sur les citoyens Parant et Ganet, et à Rochefort sur les citoyens Bobe Moreau et L. Quillet. Ils leur donnèrent plein pouvoir d'agir; de faire toutes réquisitions nécessaires, pour écarter les obstacles et lever toutes les oppositions. La mission, il faut en convenir, était délicate, beaucoup sans doute l'eussent refusée; mais les délégués, jeunes et ardents, l'acceptèrent, soit par le désir d'être agréables au club, soit dans la crainte de s'attirer l'inimitié redoutable de deux conventionnels tout-puissants qui, dans un moment d'humeur, leur auraient certainement fait payer cher une désobéissance. Les citoyens Bobe Moreau et Quillet partirent donc et allèrent se réunir à la Rochelle aux délégués de cette ville, et tous ensemble se rendirent à la Flotte, où ils se mirent aussitôt en rapport avec leurs affiliés, gens qu'une haine personnelle avait faits ennemis de Dechézeaux. La résistance qu'ils rencontrèrent, et qu'ils n'avaient pas prévue, les exaspéra; et quand ils n'allaient là que pour remplir un devoir imposé,

ils se trouvèrent par les circonstances transformés 1793.
en dictateurs, et alors ils outrepassèrent malheu- AN II.
reusement ce qu'ils s'étaient promis d'exécuter. Dans la nuit du 15 au 16 brumaire, Dechézeaux fut arraché de force de sa maison, des bras de sa jeune épouse qui venait d'être mère. Transportés de joie d'avoir enfin rempli leur mission, les délégués écrivirent à Lequinio et à Laignelot, le 16 au matin : « l'arrestation a été faite cette nuit. Cela fait ouvrir « de grands yeux, et partout on lit l'étonnement qu'a « éprouvé l'île entière à l'arrestation de Dechézeaux « qu'elle chérissait. Quant aux autres, nous espérons « les faire voir clair et ça ira. » Quel langage! quel cynisme !

L'infortuné Dechézeaux fut amené à Rochefort, et pendant deux mois il fut gardé à la prison Saint-Maurice, sans pouvoir communiquer avec sa famille. C'est de là qu'il écrivit à sa femme, à sa mère et à ses amis des lettres si touchantes, si pleines de courage, de sentiments affectueux et patriotiques. Redoutait-on de faire couler le sang d'un homme que ses amis, que la société populaire de sa ville natale défendirent avec tant de chaleur? Cela paraît certain. Laignelot et Lequinio hésitèrent réellement, et comme, tout cruels qu'ils fussent, ils ne voulurent point assumer sur eux la responsabilité d'un acte aussi odieux, ils sollicitèrent et obtinrent du comité de sûreté générale, au commencement de frimaire,

1793. AN II. un arrêté ordonnant la mise en accusation du rebelle Dechézeaux. Dès ce moment, ils marchèrent d'un pas ferme dans l'exécution du projet homicide qu'ils avaient médité depuis quelque temps.

Enfin, le 24 nivôse (13 janvier 1794) Gustave Dechézeaux fut extrait de sa prison et conduit devant le président du tribunal révolutionnaire, Junius-André. Aux questions qui lui furent adressées, il jugea aussitôt que tout espoir de salut était perdu. Quatre jours après, le 28 nivôse, on l'amena devant le tribunal assemblé. Seul il présenta sa défense. L'émotion que produisit sa parole si douce et si persuasive fut presque générale. Quelques hommes cependant demeurèrent impassibles, et comme ils redoutaient l'effet magique du plaidoyer de l'accusé, ils fermèrent brusquement les débats et le président lut à haute voix un jugement déjà rédigé, par lequel Gustave Dechézeaux fut condamné à mort et ses biens confisqués au profit de la république. Un morne silence succéda à cette lecture : on n'entendit plus que les satellites de Laignelot et Lequinio qui vinrent arracher la victime du banc où elle était assise, pour la conduire sur la place de la Liberté. Lorsque le patient arriva au pied de la guillotine, tout était prêt; le prévoyant tribunal avait « pendant « que M. Dechézeaux lisait ses moyens de défense, « envoyé son huissier à la municipalité, pour l'in- « viter à fournir des torches pour l'exécution qui « devait avoir lieu le soir même. »

Cependant un personnage important manquait dans ce drame affreux : Hentz était absent. Mais tout était prévu : un individu du nom de Daviaud, employé des vivres de la marine, voulant sans doute venger une haine personnelle, demanda à remplacer l'exécuteur officiel. La tête de Dechézeaux tomba sous la main de ce misérable.... Il n'y eut pas ici de chants, pas de cris : le peuple désapprouvait le jugement qui venait d'être prononcé; le peuple commençait à comprendre que le régime qui décimait les hommes les plus recommandables par leurs vertus et par leur sagesse était un régime affreux, et il était las de voir toujours couler le sang. 1793. AN II.

Cependant Laignelot et Lequinio ne se découragèrent pas : d'autres victimes leur étaient nécessaires. Deux des jurés, Brudieu et Linières, tous les deux déportés de Saint-Domingue, habitant depuis peu de temps Rochefort, dénoncèrent le vice-amiral Grimouard, l'un des officiers les plus distingués de la marine, comme auteur des troubles de la colonie qui les avait répudiés; quand il est démontré au contraire qu'il y lutta sans cesse contre les malveillants et qu'il y protégea efficacement le commerce. Linières et Brudieu, celui-ci surtout qui avait tenté, à la faveur du désordre né à Saint-Domingue, d'amasser de grandes richesses, avaient échoué devant la prudence, l'énergie de Grimouard qui devina leurs intentions. Déjà, pour se venger, en partant pour la

1793. France, ils s'étaient fait donner par la société des
AN II. amis de la constitution du Port-au-Prince, une dénonciation contre cet officier général que l'on accusait d'être un des ennemis les plus dangereux de la révolution. Mais alors le club de Rochefort, dont la raison ne s'était point encore égarée, avait repoussé cette dénonciation comme exagérée et mensongère, car le brave marin qui en était l'objet avait donné assez de garanties de patriotisme. Linières et Brudieu ayant vu la victime leur échapper, l'accusèrent devant le ministre : et pour la seconde fois ils ne furent pas heureux. M. Monge connaissait intimement l'homme que l'on voulait frapper, et sur sa demande, le conseil exécutif provisoire conféra, le 5 février 1793, le titre de commandant-général des armées navales à M. Grimouard. A cette époque le port de Rochefort avait à fournir le plus fort contingent à la flotte, l'amiral y fut envoyé le 8 février, pour remplir par intérim les fonctions de commandant des armes. Ses ennemis tressaillirent à cette nouvelle; une joie féroce les anima; une pensée homicide les saisit de nouveau. Ils se modérèrent toutefois, car ils avaient le pressentiment que l'heure de leur vengeance allait enfin sonner. Quelques mois après arrivèrent Laignelot et Lequinio, et les deux colons, auxquels s'était joint un nommé Fabry que l'amiral avait heurté au Port-au-Prince, se firent les amis des farouches représentants du peuple; ils devinrent bientôt les prin-

cipaux exécuteurs de leurs volontés. Dès qu'ils se 1793·
virent certains de réussir, ils dénoncèrent M. Gri- AN II.
mouard comme un ennemi de la république, comme un agent de l'Angleterre, et le jury jugeant sur les dépositions de ces deux étrangers, sans recourir aux preuves, condamna, le 19 pluviôse an II, l'amiral à avoir la tête tranchée. Il fut décapité le même jour par Hentz, autre colon, l'ami, le complice des accusateurs.

Mais la marine comptait beaucoup de marins qui auraient pu protester contre les témoignages des réfugiés de Saint-Domingue, et demander la juste punition des assassins de leur amiral. Le port de Rochefort en renfermait quelques-uns qui avaient fait partie de l'équipage du vaisseau le Borée, que M. Grimouard commandait pendant sa croisière devant la colonie. Devait-on laisser vivre ces hommes? Ils furent tous cités devant le tribunal révolutionnaire, et le 27 nivôse, sept d'entr'eux, ceux que l'on redoutait le plus, furent guillotinés, étant *convaincus de trahison contre l'unité et l'indivisibilité de la république.*

Et les juges ne se lassaient pas; il leur fallait du sang, toujours du sang! Dans le mois qui suivit l'exécution des frères d'armes de l'amiral Grimouard, treize personnes, arrachées pour la plupart comme Dechézeaux à leurs foyers domestiques, vinrent tomber sous le couteau du guillotineur Hentz. Où se serait donc arrêtée cette affreuse boucherie, si ceux qui l'avaient ordonnée n'avaient été rappelés par la convention nationale qui les avait vomis parmi nous!

1793. AN II. Cette époque malheureuse sera une tache ineffaçable pour notre ville ! Nous aurions voulu pouvoir en déchirer les pages. Cependant les hommes qui ont marqué cette phase n'avaient point acquis droit de cité parmi nous ; presque tous ont ensuite disparu, fuyant devant le mépris des habitants. Si quelques-uns de nos compatriotes se sont laissé entraîner par cette horde assassine, accordons-leur le pardon. Les circonstances font souvent la destinée des hommes, et une fois emporté par elles, on n'est pas maître de les éviter.

Pour esquisser l'histoire du tribunal révolutionnaire depuis sa fondation jusqu'au moment du départ de ses créateurs, nous avons suspendu la marche des évènements. Mais on nous saura gré sans doute d'avoir résumé dans un même cadre tout ce qui se rapporte à cette période de douloureuse mémoire.

Nous avons fait connaître le mouvement qui régna dans notre port, au commencement de l'année 1793. On a vu que la plupart des navires armés avaient été envoyés à la Rochelle, aux ordres des commissaires de la convention nationale, pour être employés sur les côtes à chasser les vaisseaux ennemis qui tenteraient un débarquement. Plusieurs engagements avaient déjà eu lieu; mais les forces anglo-espagnoles avaient, pour le moment du moins, abandonné la partie, parce qu'elles ne trouvaient pas près des ports de l'ouest la même sympathie qu'elles avaient rencontrée, quelques

mois auparavant, dans la Méditerranée. Cependant, 1793.
comme il importait aux alliés de soutenir les efforts AN II.
que les royalistes faisaient dans la Vendée, les croiseurs anglais et espagnols reparurent bientôt et devinrent si nombreux que les commissaires de la convention crurent très-prudent de faire garder l'entrée des pertuis d'Antioche par une escadre considérable. Plusieurs vaisseaux armés dans les autres ports étaient venus remplacer ceux que Rochefort avait expédiés dans les diverses colonies. Au nombre des navires nouvellement arrivés on comptait la frégate la Cléopâtre. Cette frégate, détachée du corps d'armée, croisait sur les côtes de l'île d'Oléron; elle fut inopinément attaquée, le 13 brumaire an II, par deux frégates anglaises, et seule elle soutint pendant quelques heures un combat à outrance; le brave Mulon qui la commandait parvint à capturer une des frégates ennemies. L'autre accourut à toutes voiles au secours de sa conserve et lâcha une de ses bordées sur la Cléopâtre; le commandant Mulon fut tué: cet évènement causa à bord un désordre dont les anglais auraient certainement tiré avantage, si l'Uranie qui arrivait en rade de l'île d'Aix ne fut accourue assez à temps pour dégager la Cléopâtre. Une nouvelle action s'engagea alors, plus terrible encore que la première; le capitaine Tartu, commandant l'Uranie, eut au premier choc une cuisse emportée par un boulet ennemi : néanmoins il ne voulut abandonner son

1793. AN II. poste de combat qu'après avoir assuré la victoire. Son courage héroïque fut récompensé; il rentra bientôt dans la Charente presqu'entièrement désemparé, mais traînant à la remorque les frégates anglaises qu'il avait amarinées, après les avoir mutilées. Hélas! il ne jouit pas de son triomphe: il mourut à son poste, avant d'avoir atteint le port. Les représentants du peuple espérant exciter le zèle de tous ceux qui, sur mer, étaient chargés de la défense du pavillon, firent rendre avec la plus grande pompe militaire les honneurs funèbres au capitaine Tartu, et comme ils voulaient en même temps perpétuer le souvenir « de « l'action d'éclat, de la conduite courageuse et pa- « triotique de ce marin », ils décidèrent que la frégate qu'il montait s'appellerait dorénavant *la Tartu.*

Les évènements qui se pressaient chaque jour n'absorbaient pas tellement la classe ouvrière, que les travaux ne marchassent régulièrement. Laignelot et Lequinio dirigeaient d'ailleurs tout dans l'arsenal; leur présence y imprimait la terreur: aussi chacun aurait craint de manquer à son poste, quand il n'était pas appelé au club ou au tribunal révolutionnaire. Nul ne négligeait de remplir son emploi, et aucun des ordres que le ministre donnait pour l'accroissement de la flotte n'éprouvait de retards que ceux que l'on ne pouvait éviter; lorsque, par exemple, les approvisionnements manquaient. Mais dans ce cas les intervalles étaient de peu de durée, car les représen-

tants adressaient en tous lieux des réquisitions, et 1793.
tout fléchissait devant les besoins du service, dès que AN II.
ces hommes redoutés avaient exprimé leur volonté.

Informé au commencement de l'an II que les anglais menaçaient nos possessions des Iles-du-Vent, le ministre donna secrètement des ordres pour que l'on mît à la mer les frégates la Thétis, la Pique, le vaisseau le Superbe, et la flûte la Pourvoyeuse, et en moins d'un mois ces navires, entièrement gréés et armés, descendaient la Charente. Après le départ de ce convoi, les représentants, qui ne voulaient pas être pris au dépourvu, firent mettre au complet d'armement plusieurs bâtiments susceptibles d'appareiller vingt-quatre heures après la réception des ordres que la convention ferait parvenir au port.

Les pertes que nous avions éprouvées à Toulon, lorsque plusieurs de nos vaisseaux se rendirent à l'ennemi, les besoins nombreux qu'exigea le salut de la république, menacée par une ligue formidable, motivèrent l'ouverture dans les ports de chantiers nouveaux, et des bâtiments de tous rangs s'y élevèrent avec rapidité. Si à d'autres époques on avait trouvé dans la résistance des propriétaires de forêts, des difficultés et des obstacles à rassembler les espèces de bois nécessaires, ces obstacles, ces difficultés avaient disparu entièrement, car les biens des émigrés étaient devenus la propriété de la nation, et les agents de la république faisaient partout acte

1793-94. AN II. de propriétaire. Aussi tout affluait dans les arsenaux; et bientôt un encombrement nuisible en fût résulté, si la consommation eût été ralentie. Nous ne fûmes pas les derniers à recevoir des approvisionnements immenses qui nous arrivaient de l'intérieur par les affluents de la Charente, et alors le ministre écrivit le 26 frimaire (16 décembre): « il « faut qu'il y ait dans le port, à la fois, quatre « vaisseaux en construction, un à trois ponts, un « de quatre-vingts canons et deux de soixante-« quatorze. »

Enfin, le 20 nivôse, parvint un arrêté du comité de salut public, ordonnant « que le vaisseau le « Jemmapes fût mis à l'eau, mâté et armé dans un « mois; que le vaisseau le Fougueux et la frégate « la Néréïde fussent sous six semaines mis hors du « bassin; que les vaisseaux le Pelletier, l'Apollon, « le Jupiter et le Marseillais, fussent sans délai dé-« marrés du port, pour être employés à toute mis-« sion; que le vaisseau le Borée fût mis dans le « bassin; que la frégate la Tartu et le vaisseau l'Ex-« périment fussent sous six semaines complètement « réparés et en état de prendre la mer; que les « corvettes l'Espérance et l'Eveillé, le brick l'An-« gélique, le lougre la Charlotte, la chaloupe ca-« nonnière la Subtile fussent démarrés et complè-« tement réparés et armés sous quinze jours; la « flûte le Dromadaire, démarrée du port sous vingt

« jours; que la frégate la Railleuse et la flûte 1794.
« l'Etoile fussent réparées sans retard; qu'il fût pro- AN II.
« cédé sur le champ aux travaux d'une nouvelle
« cale, de manière que les ordres donnés par le
« ministre, le 26 frimaire, fussent exécutés. »

Pour assurer l'accélération des travaux, le redoutable comité rendit les agents de la marine responsables personnellement des retards qu'éprouverait l'exécution de ces dispositions. On savait ce que voulait dire cette menace : qu'en cas de négligence on serait ou destitué ou mis en état d'arrestation comme suspect. Être déclaré suspect alors, c'était être condamné à mort; aussi tout marchait d'une manière surprenante : on se multipliait vraiment pour faire preuve de patriotisme. Aucun ouvrier ne songeait dans ce moment, comme cela avait lieu annuellement autrefois, à abandonner les chantiers pendant quelques mois de l'année, sous prétexte que la saison caniculaire exigeait que l'on se ménageât.

Aux époques fixées, et même souvent avant, tous les navires étaient armés et prenaient la mer. A peine avaient-ils abandonné leurs lits que d'autres, venus du dehors, les remplaçaient dans les bassins pour recevoir des réparations. Le vaisseau le Marat, la frégate l'Andromaque prirent la place sur les cales des vaisseaux qu'on avait mis à l'eau.

Tous les jours il arrivait de nouveaux ordres, se pressant et demandant tous une exécution immé-

1794. diate. On avait décidé, quelque temps auparavant,
AN II. que deux ou trois cales fussent construites; ce nombre parut bientôt insuffisant: Rochefort déployait une activité extraordinaire; on voulut plus encore. Ainsi, le 11 ventôse, on annonça « qu'il « fallait s'occuper immédiatement de six cales au « lieu de deux pour mettre six nouveaux vaisseaux « de ligne en construction à la fois. »

Ce n'était plus, alors, Laignelot et Lequinio qui donnaient l'impulsion à tout; ils avaient heureusement abandonné une ville que leur présence avait souillée et plongée dans le deuil, et avaient été remplacés au commencement de pluviôse, par les conventionnels Guezno et Topsent. Ceux-ci ne s'occupèrent pas, comme leurs prédécesseurs, de soumettre le pays par la *terreur*; ils ne voyaient pas le salut de la république dans l'action exclusive des tribunaux révolutionnaires, ils le voyaient dans le développement et l'emploi de ses forces. La plupart des navires qui quittèrent le port furent par eux envoyés en croisière sur les côtes et au large, avec la mission de capturer tous les navires des nations ennemies. Aussi ne se passa-t-il guère de semaines, et ensuite de jours, sans que des prises considérables et riches entrassent en rivière. Et si pendant quelque temps les denrées, les valeurs furent rares à Rochefort, elles devinrent bientôt assez communes pour que l'on pût parer à toutes les éventualités.

Les nouveaux délégués de la convention avaient compris que le patriotisme n'est pas chez tous assez pur pour que les individus se vouent à une mort certaine, dans le but unique d'être utiles à la république. L'intérêt, pensèrent-ils, doit avoir sa part dans toutes les circonstances. Ils décidèrent donc qu'à l'avenir, les équipages qui feraient des prises en auraient une part graduée suivant les fonctions de chacun, et cette part fût assez largement fixée pour devenir un véhicule puissant. Dès lors le nombre et l'importance des prises s'accrurent d'une manière sensible, et fréquemment les représentants enregistraient et signalaient à la convention, des trésors que les braves marins de la république avaient capturés. Les ressources que le port puisa dans le produit de la fraction qui était acquise à l'Etat lui permirent de faire face à une infinité de ses dépenses et de pourvoir en même temps à celles des quartiers voisins compris dans son arrondissement. Les travaux de l'arsenal ne se ralentirent donc pas, quand sur d'autres points au contraire ils étaient devenus moins actifs. 1794. AN II.

Si les représentants Guezno et Topsent ne salirent pas leurs noms par des cruautés de la nature de celles qui ont marqué le passage trop long de leurs prédécesseurs, des actes d'une odieuse inhumanité dont ils se sont rendus complices en ne les empêchant pas, alors qu'ils le pouvaient, leur conservent une place

1794. parmi les terroristes qui ont causé le malheur de la
AN II. France.

Le comité de salut public après s'être fait un marche-pied des cadavres de tous ceux qui ne partageaient pas ses sentiments exagérés ou qui pouvaient en contrarier les effets, était enfin parvenu à annuler, pour ainsi dire, la convention et à gouverner réellement la république. Il prit, le 6 pluviôse an II (25 janvier 1794), un arrêté prescrivant que les ecclésiastiques sujets à la déportation fussent conduits à Rochefort, pour y être renfermés jusqu'au moment de leur départ. De tous les points de la France alors, la gendarmerie, les gardes nationales amenaient journellement en cette ville bon nombre de ces malheureux qui, malgré les persécutions, étaient restés fidèles à leurs vœux, et malgré les menaces du supplice n'avaient pas voulu apostasier. Vieillards, infirmes, avaient été chargés sans pitié sur des tombereaux et apportés comme des animaux immondes pour être bannis ensuite « *du sol de la liberté* ».

Bientôt il s'en trouva plusieurs centaines que l'on parqua d'abord dans l'ancien réfectoire des capucins, en compagnie de condamnés aux fers que le défaut d'espace avait empêché de recevoir au bagne. En peu de temps le local fut insuffisant, et cependant chaque jour de nombreuses victimes y étaient entassées. Enfin on ouvrit une salle à la prison Saint-Maurice, et là, sans évacuer l'autre, on jeta les nouveaux arri-

vants; on les serra, on les pressa, en attendant qu'un navire pût les recevoir pour les expatrier. 1794. AN II.

L'agent maritime et le commandant des armes du port furent touchés de compassion de l'état dans lequel ces infortunés se trouvaient, et comme ils virent qu'on ne pourrait prochainement donner abri à tous ceux que les provinces faisaient transférer à Rochefort, ils demandèrent au ministre l'autorisation de changer la destination du navire les *Deux Associés* qui devait transporter de la chaux et du charbon de terre au Sénégal, et de l'affecter à la déportation des prêtres dont on était encombré. Le ministre approuva ce projet le 14 germinal (3 avril), et recommanda d'accélérer *l'arrimage* et l'embarquement *de la cargaison* que devait recevoir *les Deux Associés*. Il confia ensuite le commandement de cette prison flottante au citoyen Laly, enseigne non entretenu. Enfin après quelques mois de détention, les prêtres furent extraits de la geôle, « où ils étaient comme « des harengs dans un baril » : on les fit placer sur deux rangs entre des files de gardes nationaux, et on les conduisit, on en traîna la plupart qui avaient peine à se mouvoir, au milieu des huées et des sarcasmes de la populace. Arrivés à l'avant-garde du port, ils furent embarqués dans des chaloupes pour aller prendre passage sur le trois mâts les Deux Associés qui était mouillé en rade de l'île d'Aix. Là encore les pauvres exilés ne furent pas traités avec moins

1794. d'inhumanité que dans les prisons qu'ils venaient de
AN II. quitter : officiers et marins les considéraient comme des nègres esclaves que l'on transporte sur des marchés. La cale, l'entrepont, toutes les parties du navire dont l'équipage avait pu se passer sans gène pour lui, furent divisés en compartiments superposés, dans lesquels les hommes avaient peine à se glisser pour s'étendre, et où nul ne pouvait se mouvoir, ployer un membre sans heurter l'étage supérieur et frapper un voisin martyr comme lui. La nourriture qu'on leur distribuait se composait d'un pain noir et lourd et d'un peu d'eau souvent corrompue ; encore la ration était-elle à ce point insuffisante qu'on a vu bon nombre de ces malheureux disputer aux porcs, approvisionnement de l'état-major, les immondices que les mousses jetaient dans les baquets. Et ils n'entrevoyaient aucun espoir de salut ! Le vaisseau était toujours sur son ancre en rade de l'île d'Aix !

On conçoit aisément que sous l'influence de tant de causes morbifiques ces infortunés durent contracter bientôt des affections mortelles. Cela arriva en effet : le plus grand nombre d'entr'eux tombèrent malades; des plaies sales et dégouttantes couvrirent leurs corps et les empestèrent, et l'on ne s'en occupait pas. Ils manquaient de linge, de vêtements, et quoique la saison fut encore froide, l'hiver s'étant prolongé, on les obligeait à aller presque nus, exténués, faire de temps en temps un séjour sur le pont, pendant que l'on

faisait des fumigations au goudron dans leur cercueil. 1794.
Plusieurs ne purent résister à tant d'épreuves. Dans AN II.
le principe ils n'eurent que la mer pour sépulture ; mais comme quelques cadavres furent charriés par le courant jusque sous les murs de Rochefort, et que de là partit un cri de pitié, le commandant d'armes prescrivit que tous ceux qui mourraient fussent à l'avenir transportés par leurs frères à l'île d'Aix et *enfouis* dans la terre.

Le navire les Deux-Associés ne quitta pas la rade de l'île d'Aix, et durant dix-neuf mois aucune amélioration ne fut apportée dans la position des exilés ; plus des deux tiers avaient succombé aux plus affreuses souffrances sans que le cœur des geôliers se fût attendri ; l'autre tiers entièrement épuisé n'aurait assurément pas survécu long-temps. Peut-être voulait-on qu'il en arrivât ainsi, pour que les colonies ne fussent pas converties à la parole de ces hommes qui, infailliblement, élèveraient la voix au nom d'une religion proscrite dans la métropole.

La république avait été bouleversée par bien des réactions pendant la détention, pendant l'agonie des prêtres que l'on avait bannis. Enfin le directoire, résultat d'une première épuration, s'organisa le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795), et s'occupa immédiatement de rétablir l'ordre et de reconstituer la nation qui gémissait sous le poids d'une affligeante anarchie. A compter de ce moment, on se montra

1794. AN II. moins inhumain envers les prêtres naguère voués à une mort certaine; on leur permit de fonder sur l'*île Citoyenne* (île Madame), une espèce d'ambulance, où ils eurent la faculté de se traiter eux-mêmes. Le représentant Blutel qui vint en nos murs sécher bien des larmes, apaiser bien des douleurs, eut pitié d'eux et beaucoup revinrent à la vie.

L'heure de la délivrance sonna enfin. Vers le milieu de pluviôse an IV, le petit nombre d'ecclésiastiques qui existassent encore furent transportés à Saintes, où ils reçurent, dans la communauté de Notre-Dame, les soins les plus touchants. On semblait vouloir leur faire oublier le long supplice qu'ils avaient enduré, et invoquer le pardon pour des hommes qui n'avaient eu aucune commisération pour la vieillesse et le malheur; qui n'avaient pas su comprendre ce qu'a de noble et de respectable la foi inébranlable au milieu des persécutions.

La convention nationale avait, le 1er février 1793, déclaré la guerre au Roi d'Angleterre et au Sthatouder de Hollande, et en cela elle n'avait fait que prévenir le vœu de la nation anglaise. Cependant quand les troubles intérieurs commencèrent à déchirer la France, on regretta d'avoir mis trop de précipitation à jeter le gant, et des ouvertures furent faites près du cabinet de Saint-James, pour que la paix ne fût point troublée. Le ministère anglais répondit aux demandes de la convention, en

présentant au parlement un bill portant interdiction de toute espèce de communication entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne. Cela explique suffisamment l'empressement que l'on mit partout, dans cette année, à augmenter le matériel de la flotte. 1794. AN II.

La reddition de Toulon, l'insurrection royaliste de la Vendée, le nombre prodigieux de croiseurs anglais sur nos côtes, obligèrent à d'autres précautions, on décida alors que le littoral de l'Ouest serait fortifié, et, par une dépêche du 21 brumaire an II, le ministre prescrivit la construction, sur les rives de l'Océan, de fourneaux à reverbères pour rougir les boulets. Les côtes de l'Aunis occupaient particulièrement le ministère; aussi demanda-t-il, le 6 germinal, si l'on s'était occupé des travaux ordonnés. Tout était prêt : les fortifications, les batteries, les fourneaux et les grilles, sur l'île Républicaine (île Madame), étaient construits, et l'on achevait les épaulements en terre nécessaires pour mettre à couvert les fourneaux disposés au fort la Pointe. L'entrée de la Charente était donc désormais à l'abri d'un coup de main, et d'ailleurs comme l'esprit de la population était bon, on n'avait pas la crainte que le port de Rochefort fût, par trahison, livré aux anglais.

Mais pour satisfaire, d'une manière complète, à toutes les exigences, on avait presqu'entièrement dé-

1794. muni l'arsenal; et quand l'ordre parvint, au commencement de floréal, de presser l'armement du vaisseau le Marat qui devait, sans perte de temps, aller se ranger sous les ordres du commandant de l'armée navale réunie à Brest, il ne se trouva pas assez de bouches à feu pour garnir les batteries de ce vaisseau. Les représentants Guezno et Topsent prirent alors, le 2 de ce mois, un arrêté autorisant la municipalité à mettre à la disposition de l'officier faisant les fonctions de commandant d'artillerie, les canons de 18 placés sur les remparts de la place; et peu de temps après Le Marat faisait sa jonction avec l'escadre qui devait appareiller de Brest pour aller, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, à la rencontre d'un convoi parti d'Amérique avec un chargement de blé, de farines et de denrées coloniales, de valeur considérable. Le premier prairial (20 mai), l'amiral quitta la rade de Brest, et le 9 une action s'engagea entre l'armée française et celle de l'amiral Howe qui avait quitté les atterages d'Angleterre, dans le dessein de nous disputer le riche convoi que nous attendions. Le succès de nos armes était certain; car tous les équipages français combattaient avec intrépidité, « tous étaient animés « d'un dévoûment sans bornes à la République. » Malheureusement l'amiral Villaret s'éloigna, on ne sait par quelle fatale raison, du champ de bataille, entraînant après lui plusieurs vaisseaux et en lais-

AN II.

sant ainsi six autres, désemparés et engagés sans 1794.
espoir de salut. Ceux-ci furent horriblement mutilés : cependant ils ne se rendirent qu'à la dernière extrémité. L'un d'eux donna l'exemple de l'héroïsme: le Vengeur, que commandait le brave capitaine Renaudin, notre compatriote; il était entièrement démâté, ouvert de toutes parts et coulait bas d'eau; cependant l'équipage n'abandonnait pas ses pièces : le vaisseau s'enfonçait dans l'abîme, que le feu continuait encore, quand tout-à-coup le Vengeur disparut sous les yeux des Anglais étonnés, qui recueillirent ce dernier chant de mort d'ennemis qu'ils avaient admirés : vive la République, vive la France!

AN II.

Sept vaisseaux étaient tombés au pouvoir de l'amiral Howe : le Juste, le Sans-Pareil, l'Achille, l'Impétueux, l'Amérique, le Northumberland et le Révolutionnaire. Mais celui-ci parvint miraculeusement à se dégager la nuit suivante, et remorqué par un autre navire qui avait fui avant le désastre et qui regagnait la terre, il fut amené à Rochefort où il arriva le 16 prairial (4 juin). L'équipage de ce vaisseau fut reçu avec les témoignages les plus grands de satisfaction et de sympathie. Le club lui accorda les honneurs de la séance, et décerna aux officiers et à plusieurs hommes de l'équipage la couronne civique.

L'effet que produisit en Angleterre l'arrivée de l'amiral Howe, inspira de la confiance dans le suc-

1794. cès de la guerre avec la France, et si, jusque-là, dans
AN II. la nation anglaise, les esprits avaient été occupés particulièrement de politique intérieure, un autre sentiment les anima. La convention comprit alors qu'il fallait exciter le dévouement en France, et elle décréta, le 21 messidor (9 juillet), « qu'une *forme* du « vaisseau de ligne le Vengeur serait suspendue à la « voûte du Panthéon, et que les noms des braves « républicains composant l'équipage de ce vaisseau « seraient inscrits sur les colonnes de ce temple « dédié à la gloire. » Elle décida ensuite que le vaisseau à trois ponts, en construction dans le bassin couvert de Brest, prendrait le nom de Vengeur, et qu'il serait terminé sans aucun délai.

Le convoi dont on avait voulu favoriser le retour profita du désordre du combat et rentra heureusement à Brest.

A la nouvelle du désastre de l'escadre de Villaret, la convention prescrivit que les mesures les plus promptes fussent prises pour réparer les pertes immenses que cette fatale journée avait fait éprouver à la république. Des travaux de construction furent en conséquence ordonnés partout dans les ports, et comme *la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre et de mer* reconnut que celui de Rochefort était placé dans les meilleures conditions pour recevoir, à moins de frais et avec plus de sûreté et de promptitude, les bois et les

fers propres aux besoins de la marine, Rochefort fut 1794.
chargé de l'exécution de travaux assez considérables. AN II-III.
A cette époque arriva en cette ville le conventionnel Niou. Ce représentant était, on se le rappelle, ingénieur-constructeur, quand il fut député à la convention par les assemblées de Rochefort, et comme ses connaissances spéciales pouvaient être utiles à la nation, le corps législatif le chargea, par arrêté du 23 fructidor, de hâter par « tous les moyens « possibles la construction, le radoub et l'armement « des vaisseaux et frégates dans les ports de Lorient, « de Rochefort, de la Montagne (Toulon), de Nan- « tes, de Bayonne et de Bordeaux », et on l'investit de pouvoirs illimités « pour parvenir à ce but. »

Aussitôt qu'il fut à Rochefort, Niou s'occupa d'organiser le personnel de l'arsenal. Il prit ensuite, le 2 brumaire an III, l'arrêté suivant : « Considérant « que pour que les travaux du port s'exécutent avec « l'activité *révolutionnaire* qu'exigent les circons- « tances, il convient de proportionner les approvi- « sionnemens à faire au rang des navires à cons- « truire; il faut qu'aucune entrave ne puisse arrêter « ni déranger les mesures extraordinaires, actives et « combinées des chefs, et le zèle des ouvriers. Or- « donne sous la responsabilité des agents maritimes « que le vaisseau *la République* de cent dix-huit « canons sera lancé à la mer dans le mois; que le « vaisseau le Foudroyant de quatre-vingts canons le

1794. « sera dans cinq mois ; trois vaisseaux de soixante-
AN III. « quatorze dans le même temps ; la frégate la Pre-
« neuse de vingt-six canons de dix-huit le sera dans
« deux mois, et une autre frégate neuve dans trois
« mois et demi. Ordonne en outre la levée de sept
« cents charpentiers classés ou non. »

Des instructions furent aussitôt expédiées dans les divers quartiers maritimes de l'arrondissement, et aux époques déterminées les vaisseaux qui devaient faire leur jonction avec l'armée navale avaient mis à la voile.

Les travaux de construction n'étaient pas les seuls qui donnassent de l'activité à l'arsenal. On travaillait jour et nuit à l'armement du vaisseau le Fougueux, des frégates la Néréïde et l'Agricole et de plusieurs autres navires d'un rang inférieur. La plupart prirent le large pour aller dans les colonies que l'Angleterre menaçait de nous enlever.

Bien que les ports produisissent beaucoup, on ne trouvait pas qu'ils allassent assez rapidement, et d'ailleurs la convention avait formellement dit qu'elle ne voulait pas qu'ils fussent détournés de la confection et du radoub des vaisseaux de haut-bord pour faire des bâtiments légers. On prit donc la résolution d'acheter au commerce un certain nombre de navires désarmés et inactifs dans les rades foraines, par suite des levées nombreuses qui étaient ordonnées pour le service de la marine militaire.

La corvette le Moineau avait été cédée à la république par des commerçants de Bordeaux. Cette corvette fut amenée à Rochefort pour y être armée en guerre et porter des dépêches à l'Ile de France et à l'Ile de la Réunion (Ile Bourbon). Elle mit à la voile à la fin de pluviôse, sous le commandement de M. Tayeau, fait capitaine de frégate au moment du départ, et après une traversée assez heureuse, elle arriva à sa destination. Le gouverneur de l'Ile de France conserva près de lui une corvette qui, fine voilière, pouvait faire un bon service sur la côte. Les anglais réunissaient, en ce moment, dans les rades de Madagascar, un certain nombre de voiles dont le séjour inquiéta M. Malartic, parce qu'il était sans nouvelles de France depuis plusieurs mois. Ce qui compliquait surtout sa position c'est que les habitants étaient dans un état d'exaspération qui faisait craindre une révolte prochaine. Enfin, le 3 prairial an IV, une division, commandée par l'amiral Sercey, mouilla heureusement devant Port-Louis, amenant les agents du directoire Baco et Burnel. La présence de cette division pouvait certainement imposer aux moteurs de l'insurrection, aussi le gouverneur se trouva rassuré. Mais à peine l'amiral Sercey eut-il mis à terre les représentants qu'il avait transportés, que la population, à laquelle on avait insinué que ces représentants étaient porteurs de pouvoirs fort étendus pour tout réduire par le feu et par le sang, se souleva et vint en armes vers le port pour s'en emparer.

1794.
AN III.

1794. M. Malartic jugea, dès-lors, que la présence des agents
AN III. du directoire deviendrait inévitablement l'occasion de désastres déplorables; il les fit embarquer en toute hâte sur la corvette le Moineau et intima l'ordre au commandant Tayeau, alors capitaine de vaisseau, de faire immédiatement voile pour les Philippines. M. Tayeau refusa d'abord d'obtempérer à un ordre qui ne lui était pas donné en forme. Il attendit et se tint prêt sur ses ancres. Mais bientôt des canots armés et montés par des gardes nationaux entourèrent son navire et le forcèrent à aller mouiller sous le Pavillon, en attendant des instructions régulières. Ces instructions arrivèrent enfin, précises, revêtues de la signature de l'amiral Sercey. Elles étaient accompagnées d'une dépêche de cet officier-général qui lui faisait connaître que si le Moineau n'appareillait pas sur le champ, la division française, les forts même tireraient sur la corvette. M. Tayeau ne balança plus; il mit sous voiles, longea la côte une partie de la nuit, et le lendemain, après avoir pris hauteur, il faisait orienter pour courir au large, quand l'équipage soulevé et en pleine insurrection, ayant à sa tête le second chirurgien Brochot, le força à changer de route, à relâcher d'abord à Foule-Pointe, pour faire des vivres frais et de l'eau, et à conduire ensuite la corvette en France, où elle arriva et mouilla en rade de l'île d'Aix, en vendemiaire an v.

La brusque détermination du gouverneur préserva, 1794.
cela est évident, la colonie du sort affreux qui, l'année précédente, avait fait de la ville du Cap un monceau de cendres et avait enlevé Saint-Domingue à la France. AN III.

Les agents du directoire, moteurs réels du soulèvement de l'équipage du Moineau, espéraient arriver en Europe assez à temps pour demander la punition du gouverneur et de M. Sercey; mais, déjà, lorsque la corvette laissa tomber l'ancre à l'île d'Aix, le ministre était en possession d'un rapport détaillé dans lequel M. Malartic et l'amiral trouvèrent leur justification. Le ministère adressa un blâme sévère à M. Tayeau de ce qu'il n'avait pas fait rentrer son équipage dans l'ordre, et le raya immédiatement des listes de la marine pour n'avoir pas rempli la mission qu'il avait reçue à l'île de France. Baco et Burnel se seraient-ils vengés sur un homme d'avoir été expulsés de la colonie qu'ils avaient dessein ou mission de saccager au nom de la liberté? Cela est vraisemblable.

Que pouvait faire le commandant du Moineau, seul contre tout son équipage soulevé? Il lui fallut céder à la force. M. Brochot, qui était à la tête des révoltés, fut sans doute l'instrument docile, irréfléchi des agents dont il n'avait pas calculé, deviné les intentions. Jeune et d'une imagination exaltée; doué d'une facilité d'élocution entrainante, ses prin-

1794. cipes outrés de démocratie séduisirent l'équipage, et
AN III. le commandant perdit en un instant toute autorité. Mais dès que officiers et matelots, et M. Brochot lui-même, jugèrent, par la disgrâce de leur chef, que leur conduite avait été répréhensible, coupable, ils se dévouèrent pour que la faveur du ministère, faveur que M. Tayeau méritait à tant de titres, lui fut rendue. Ils s'accusèrent devant le ministre; Brochot s'intitulait chef de révolte pour que la faute retombât sur lui. Mais ce fut en vain; M. Tayeau ne put obtenir sa réintégration : il dut être sacrifié au salut d'hommes plus puissants que lui.

La chûte de l'odieux triumvirat qui avait asservi la France et l'avait couverte d'échafauds, opéra dans la république une réaction salutaire. Le 9 thermidor l'avait régénérée. Les clubs des provinces qui, comme la convention nationale, avaient subi la loi des exaltés, des farouches Jacobins, partout usurpateurs des premiers offices, commencèrent à s'épurer, et à partir de ce moment, plusieurs de ces misérables qui avaient ensanglanté nos murs, disparurent pour aller en des lieux ignorés, cacher leurs têtes proscrites. Déjà la société populaire de Rochefort s'était reconstituée et avait pris la devise : *guerre aux tyrans, paix à la vertu, et justice à tous*, quand le représentant Blutel, que la convention avait délégué dans la Charente-Inférieure, entra à Rochefort au commencement de brumaire. A son arrivée, les

habitants qui gémirent et tremblèrent sous les sanguinaires agents du pouvoir dictatorial, se rassurèrent, car ils surent que ce représentant venait avec la mission de rétablir l'ordre et de punir les auteurs du terrorisme et leurs complices. A sa parole de paix, beaucoup d'individus qui n'avaient été qu'égarés revinrent à la raison. Quelques-uns cependant persistèrent dans leurs sentiments exaltés; mais lorsqu'ils virent qu'ils étaient repoussés partout, qu'on les tenait isolés, ils abjurèrent leurs erreurs et cherchèrent à faire oublier le passé. L'épuration gagnait toutes les classes de la population. Enfin, le 22 frimaire, le représentant Blutel se présenta à une des séances de la société populaire: le citoyen Bobe-Moreau présidait; le citoyen Louis Quillet était secrétaire. Ces deux hommes avaient-ils donc, par leur repentir, expié la faute grave de l'arrestation de M. Dechézeaux? Cela parait probable : la société qui les avait accueillis après sa réorganisation, avait reconnu en eux plutôt deux instruments serviles que des seïdes poussés par un zèle atroce.

1794.
AN III.

Dans cette séance le citoyen Barbault lit un discours dans lequel il fait « le lugubre tableau de toutes « les horreurs qui se sont commises dans l'étendue de « la république sous le règne de la terreur; il dit « que dans cette commune on n'est pas dégagé de « cette compression qu'on y a si long-temps éprou- « vée. » Le représentant Blutel succède à Barbault

1794. à la tribune et dit : « j'apporte parmi vous la justice et
AN III. « le vœu de la convention nationale ; elle veut que « la vertu règne sans oppression et que le crime « oppresseur disparaisse sans retour. Organe de la « convention, je garantirai les droits de tous contre « quiconque oserait les violer. » Les paroles du délégué de la convention produisirent un effet extraordinaire ; on se sépara en se donnant les témoignages de la plus cordiale affection, et en chantant le couplet mémorable : *Amour sacré de la patrie.*

Le lendemain une nouvelle convocation réunit tous les membres de la société populaire, et dans cette séance commença le procès politique des hommes qui, encore présents à Rochefort, avaient introduit et soutenu le système de terreur sous lequel la commune, le département, toute la contrée avait souffert pendant long-temps. Les membres du tribunal révolutionnaire, ceux du comité de surveillance furent successivement accusés, et comme il ne se trouva ni dans l'assemblée ni dans les tribunes personne qui voulût prendre leur défense, il fut décidé que les anciens fonctionnaires ci-après nommés avaient perdu la confiance de la société et seraient bannis de son sein : André, *président du tribunal révolutionnaire;* Hugues, *accusateur public*; Lebas, *substitut;* Daviaud, commis aux vivres; Noleau, maçon; Rossignol, commis aux vivres; Valade, calfat; Grivet, cuisinier; Poché-Lafond, médecin de la marine; Roy,

horloger, *membres du comité de surveillance*, et OLIVIER, instituteur. 1794. AN III.

« Ensuite, sur la proposition d'un de ses membres, « l'assemblée, par un mouvement spontané, jure de « mourir plutôt que de souffrir jamais le régime de « la terreur. »

Mais d'autres hommes étaient encore signalés comme indignes de figurer au nombre des membres de la société : *Papin*, *Bessonnet*, *Linières*, *Vignier*, *Meyer*, *Burgevin*, *Savigny* et *Ouvrard*. Ils sont invités à se présenter à la séance du lendemain pour se justifier ou entendre prononcer leur expulsion. Aucun ne répondit à l'appel qu'en fit le président Bobeau-Moreau. Le citoyen Bessières, monte alors à la tribune, et dans un discours qu'il lit à l'assemblée, « il traite de ceux des membres que l'on a « chassés, comme de ceux que l'on a ajournés. » Nous extrayons quelques parties de ce discours remarquable, dans lesquelles se résume l'histoire du passé. « Le mois d'octobre 1793, dit-il, vit éclore « dans cette ville le système imaginé par des oppres- « seurs de tout anéantir pour tout enfreindre ; d'in- « carcérer le citoyen laborieux et instruit, pour lui « substituer le dilapidateur ou l'intriguant. La so- « ciété, très-nombreuse alors, comptait une douzaine « de meneurs qui, renforcés par les déportés *Hugues*, « *Brudieu*, *Linières* et autres, formèrent une espèce « de coalition dont le résultat fut de décomposer

1794. « les autorités constituées, pour se procurer des
AN III. « places ou y mettre des gens à eux. La calomnie fut « leur premier mobile. On osa dire et imprimer que « cette commune, vouée au fédéralisme, était à la « veille de livrer son port à l'ennemi : c'était allier « à l'impudence, le mensonge le plus inconséquent.

« Les faiseurs composèrent à leur guise le comité « de surveillance. L'arrivée de l'Apollon, servit de « prétexte à l'établissement d'un tribunal révolu- « tionnaire. *Hugues* l'organisa; il se fit accusateur « public et se donna pour substitut *Lebas*, despote « subalterne. *André*, si digne de figurer parmi eux, « fut nommé président; le reste du tribunal fut « choisi parmi les compagnons de *Hugues*.

« Le comité de surveillance devint tout-à-la-fois « arrestateur, interrogateur, juré, toujours dénon- « ciateur et souvent témoin. Cette clique, accom- « pagnée de l'exécuteur *Hentz*, préparait des juge- « mens dans des orgies fréquentes.

« Les arrestations, les incarcérations se multipliè- « rent; les fonctions publiques devinrent le prix des « dénonciateurs; *Noleau* se fit agent national; on le « vit en abdiquant ses fonctions de membre du comité « de surveillance, conserver encore quelque temps « celle de juré du tribunal. »

La discussion s'ouvre ensuite sur l'arrêt à prononcer contre les individus ajournés à la séance de la veille. Plusieurs d'entr'eux sont reconnus plus

égarés que coupables. Ils sont donc maintenus membres; mais on « déclare que Vignier, dont le nom « cause une improbation générale » a perdu la confiance de la société. 1794. AN III.

« Dans les séances subséquentes, la société populaire désirant qu'il ne restât aucun doute sur son « impartialité et sur la pureté de ses principes, a « provoqué la censure de l'opinion publique sur « chacun de ses membres et sur chacun de ceux « qui se présenteraient pour y être admis; elle a « arrêté en conséquence qu'ils monteraient successi-« vement à la tribune, et que les citoyens des gale-« ries, comme les sociétaires, seraient invités à « manifester leurs vœux pour ou contre l'admission « de chaque individu soumis à l'examen. Ce mode « d'épuration a été suivi jusqu'à l'entière et parfaite « régénération de cette société. »

Le club populaire avait, le 24 frimaire, voté une adresse à la convention, demandant que le représentant Blutel fût investi de pouvoirs suffisants pour épurer aussi les autorités constituées de la ville. La convention souscrivit à ce vœu et donna à son mandataire l'autorité de mettre à exécution à Rochefort son décret du 25 frimaire. Celui-ci prit le 19 nivôse un arrêté par lequel il composa le district, le tribunal du district, la municipalité, la justice de paix, le tribunal de commerce, et aussitôt il installa les nouveaux fonctionnaires dans leurs charges.

1794. AN III. Ce que la société populaire avait fait, la municipalité le fit à son tour. Résultat d'une épuration, elle devait elle aussi flétrir les hommes qui, avant le 9 thermidor, avaient participé au régime *de terreur*, *d'oppression* qui avait si cruellement pesé sur la commune pendant plusieurs mois. Chargée par la loi du 12 floréal (1er mai 1794) de procéder au « désarmement des hommes qui concoururent à la tyrannie « exercée avant la réaction, » elle prend le 23 du même mois une délibération dans laquelle « elle rédige par écrit les motifs du désarmement de chaque « individu, » et là nous retrouvons les noms d'*André*, *Savigny*, *Rossignol*, *Valade*, *Grivet*, *Roy*, *Poché-Lafond*, *Bessonnet*, *Noleau*, *Vignier* et quelques autres encore, agents subalternes, tels que *Cuny*, *Deviaud-Fleury*, *Prou*, etc.

Les déclarations du conseil général de la commune confirment celles de la société populaire et les complètent en disant : « que dans le comité, ils ont fait « (les sus-nommés) des arrestations arbitraires, qui « n'étaient motivées que sur des dénonciations vagues, dénuées de fondement et sans preuves ; qu'ils « ont notoirement, le 2 ventôse deuxième année, « exercé la plus horrible tyrannie, en faisant des visites domiciliaires chez tous les citoyens, où ils ont « commis les plus atroces vexations, par leurs recherches inquisitoriales ; lesquelles visites ont été « faites de grand matin, précédées de la fermerture

« des portes de la ville, et du rassemblement de 1794.
« toute la force armée, sans qu'on en instruisît les AN III.
« magistrats du peuple; que non contents d'avoir
« commis tant d'excès, les juges du tribunal révo-
« lutionnaire ont cherché à se perpétuer dans leurs
« fonctions, même après la suppression de ce tri-
« bunal, en envoyant un de leurs membres à Paris,
« pour en solliciter le rétablissement; qu'après la
« journée du 9 thermidor, le comité a encore cher-
« ché à maintenir cette tyrannie dans nos murs, en
« écrivant à la convention nationale que dans cette
« commune l'aristocratie et le modérantisme levaient
« audacieusement la tête, et en traitant hautement
« d'adresse contre-révolutionnaire, celle faite par le
« conseil général de la commune pour démentir la
« leur. Qu'enfin on a maintenu l'oppression pendant
« plus d'une année, et jusqu'à l'arrivée du repré-
« sentant du peuple Blutel, qui a rendu la paix à
« notre commune et la confiance à tous les citoyens. »

Ainsi repoussés de toutes parts, ces individus devinrent pour le représentant Blutel l'objet d'une surveillance particulière. On leur donna la ville pour prison, et on leur fit défense sous des peines sévères d'en franchir l'enceinte. Eux qui avaient fait trembler toute une population tremblèrent à leur tour, et ils cherchèrent par des signes extérieurs de répentance à obtenir, sinon un peu de considération, cette consolation leur était désormais interdite, au moins à s'éloigner

1794-95. AN III. d'une ville où leurs noms étaient prononcés avec dégoût et mépris. Après quelques mois d'expiation, ils firent des démarches auprès du conseil général de la commune pour être réhabilités au nombre des citoyens. Mais la plaie était trop fraîche : la municipalité décide « qu'elle maintient à leur égard son « premier arrêté. » S'il en fut quelques-uns auxquels le temps offrit une sorte de pardon, il en est d'autres contre lesquels des charges trop lourdes pesaient pour qu'ils dussent espérer que le passé s'oubliât. *Linières* fut du nombre : *Linières* qui avait en quelque sorte dirigé l'établissement du tribunal révolutionnaire, qui, d'un geste, d'un regard, marquait les victimes destinées à alimenter le tribunal, *Linières* est toujours resté un objet d'horreur pour les habitants. Après avoir, par ordre du citoyen Blutel, du 24 fructidor (10 septembre 1794) subi une détention de quelques mois dans la maison d'arrêt du Temple, il fut banni de la ville et s'expatria, comme l'avaient fait plusieurs de ses complices, tous gens qu'un sentiment de répulsion accompagnait partout où les appelait leur destinée, et quelle que fût leur position sociale.

Mais il restait encore quelque chose qui rappelait le régime affreux de la *terreur*. Certaines rues avaient reçu des noms imposés par ces farouches sans-culottes que nous avons vu faire la loi dans nos murs. Il importait de les effacer, pour anéantir jusqu'aux moin-

dres traces de ces temps malheureux. Le conseil général de la commune décida, le 27 pluviôse (15 février 1795) que ces noms fussent « remplacés par d'autres qui marqueraient la fin du règne de l'oppression. » Ainsi, l'ancienne rue Saint-Louis, qui avait reçu en 1793 le nom de la Montagne, fut désignée sous celui de la Convention; celle des Charpentiers ou des Trois-Maures, appelée à la même époque rue des Jacobins, remplaça ce titre par celui de rue de la Loi; celle Saint-Pierre, nommée rue Marat, prit le nom de Fleurus; celle des Vermandois, qui avait été baptisée rue du Trente-et-un Mai, reprit son ancien nom, et celle de Saint-Jacques, que l'on avait distinguée par le nom Pelletier, vit substituer à ce nom de pénible souvenir celui de l'Amitié. 1795. AN III.

La fraction de la population qui était restée pure et celle qui n'avait été qu'égarée par l'apparition de Laignelot, Lequinio et de leurs infâmes satellites, applaudissaient avec joie, avec bonheur à toutes les réformes qui s'opéraient; et chaque fois que le représentant Blutel faisait grâce à des individus qui avaient malheureusement figuré dans ces moments de tourmente, les habitants naturellement bons, les accueillaient comme on le fait à l'égard de ces infortunés qui ont recouvré la raison dans les asiles spéciaux ouverts aux aliénés.

On sait que pendant que le tribunal révolutionnaire de Rochefort versait le sang des citoyens que la pas-

1795. AN III. sion aveugle ou haineuse lui envoyait, les autres juridictions du département, aussi exaltées peut-être, mais ayant des pouvoirs moins étendus, peuplaient les bagnes de ceux que l'on avait signalés à son action par le mot aristocrate. Le citoyen Blutel revisa tous les jugements qui avaient été prononcés pour des faits politiques; et, par arrêté du 26 pluviôse, il rendit à la liberté quatre-vingt-quinze condamnés aux fers détenus au bagne de Rochefort comme insurgés de la Vendée, et leur permit de se rendre « dans leurs « foyers, pour y propager les principes de justice et « de bienfaisance qui dirigent la convention. » Il y eut fête à Rochefort le jour où ces malheureux virent briser leurs chaînes; on cherchait, en les entourant de témoignages affectueux, à leur faire oublier le temps de leurs souffrances.

Ainsi toutes les traces du passage de Laignelot et de Lequinio s'effaçaient peu à peu sous la main puissante du représentant Blutel; et cependant rien n'avait encore fait disparaître le culte ridicule que les terroristès avaient substitué à la religion de leurs pères. Pourtant on ne professait que faiblement ce culte, et quand parut le décret du 18 floréal an II, rendu sur la proposition de Robespierre, et portant que le « peuple français reconnaît l'Être suprême et l'im« mortalité de l'âme », les habitants demandèrent à reprendre le libre usage des édifices religieux dont ils étaient privés depuis quelques années. Cette demande

ne put être accueillie tout de suite, parce que la 1795.
société populaire tenait ses séances dans l'ancienne AN III.
église des Capucins, et que l'on craignait encore en la déplaçant d'exciter le mécontentement d'une assemblée qui se montrait empressée à adopter les mesures propres à régénérer entièrement la population. Enfin parut la loi du 11 prairial, qui rendit aux communes, sous la surveillance des autorités constituées, le libre exercice des édifices non aliénés. Alors le conseil général de la commune, réuni le 24 du même mois « arrête que le temple de la Vérité sera « mis à la disposition des réclamants et qu'il sera « écrit à la société populaire de choisir un autre « local pour tenir ses séances, à compter de nonodi « prochain. »

Mais le culte institué par Robespierre était loin de remplir le vide que l'absence de la vraie religion avait laissé dans les esprits; et les populations qui étaient de plus en plus ramenées vers les idées de piété, ne prenaient qu'un intérêt très-secondaire aux fêtes pompeuses que le tribun avait organisées pour occuper les masses. En 1776, une secte religieuse et philosophique, connue sous la dénomination de théophilantropes ou adorateurs de Dieu et amis des hommes, prit naissance et se propagea rapidement de la capitale à la province, sous l'approbation et l'appui de la Réveillère-Lepaux, un de ses plus ardents sectaires. Bien que la théophilan-

1795. tropie, eût une grande ressemblance avec le culte de
AN III. l'être suprême, on l'accueillit avec une sorte d'enthousiasme, et à Rochefort comme partout les partisans en furent nombreux. Cependant la faveur des religionnaires nouveaux ne fut pas de longue durée: des prêtres bannis, des émigrés qui, avec le concours des puissances étrangères, avaient fait de vains efforts pour opérer en France une contre-révolution, s'introduisirent secrètement dans la république, et recueillis, cachés avec soin par des gens qui les entretenaient au péril de leur liberté, ils firent clandestinement des baptêmes, des mariages. Bientôt ces proscrits, soutenus par le peuple, ne se cachèrent plus; et déjà ils avaient repris une partie de leur influence d'autrefois, quand Bonaparte, mu par des sentiments de piété sincère et qui, d'ailleurs, avait besoin d'augmenter le nombre de ses partisans, conclut le 15 juillet 1801, une convention ou concordat avec le pape Pie VII, et la religion catholique fut rétablie en France. L'église de Rochefort, rendue définitivement alors aux ministres de la religion, était dans un état de délabrement vraiment affligeant; aussi la municipalité, qui avait été chargée des réparations et des dépenses d'ornement, dut-elle consacrer une somme de plus de vingt-cinq mille francs à remettre le tout dans un état convenable et décent.

Après avoir prononcé le châtiment des gens qui

avaient introduit le régime de la terreur dans nos murs, la société populaire et le conseil général de la commune ne pouvaient se dispenser de provoquer la juste punition des représentants du peuple Laignelot et Lequinio. Une dénonciation collective fut donc adressée à la convention, à la fin de messidor an III. Mais déjà, depuis le 8 prairial, Laignelot avait été arrêté par ordre de la convention, comme ayant pris part aux insurrections populaires du 12 germinal. Lequinio siégeait à la chambre au moment où l'acte d'accusation y fut lu, et l'assemblée rendit le décret suivant : « La convention nationale, après « avoir entendu la dénonciation faite contre le re- « présentant du peuple Lequinio, par la municipa- « lité de Rochefort, et après avoir entendu la lec- « ture des moyens de défense de ce représentant, « décrète : le représentant du peuple Lequinio sera « mis sur le champ en état d'arrestation et les scel- « lés seront apposés sur ses papiers. » Tous les deux restèrent détenus jusqu'au mois d'août 1796, époque à laquelle un décret d'amnistie leur ouvrit les portes de la prison; puis ils allèrent vivre, obscurs et ignorés, l'un loin de Paris, l'autre loin de France, à Newport, en Amérique.

1795. AN III.

Le parti thermidorien marchait hardiment et rapidement dans les réformes qu'il avait résolu d'introduire partout. Les Jacobins, traqués de toutes parts, cherchaient à se reconstituer pour opposer

1795. la force à la force, et pour rallier à leur parti les gens
AN III. dont la conversion n'était qu'apparente. Ils préconisèrent de nouveau le système de terreur, et la convention faillit succomber à l'attaque que préparaient les continuateurs du système odieux de Robespierre. Les membres de l'ancien comité de salut public furent accusés à la tribune nationale, et par un premier décret la convention rejeta l'accusation. Les accusateurs revinrent à la charge, et une lutte acharnée s'engagea entre les thermidoriens et les terroristes. Ceux-ci, affaiblis par des défections fréquentes et nombreuses, furent vaincus, et les chefs de la faction dite *queue de Robespierre* furent arrêtés.

Le 12 germinal an III, la convention décréta d'arrestation les membres Collot-d'Herbois, Barrère et le rochelais Billaud-Varennes, et ordonna qu'ils fussent immédiatement déportés. Le lendemain on les dirigea, sous bonne escorte, dans des espèces de cages cellulaires, vers Rochefort où ils devaient être embarqués sur un navire de la nation en partance pour la Guyane. Il importait après les évènements du premier prairial, que la convention prît les mesures les plus rigoureuses contre « les hommes qui, « connus par le rôle infâme qu'ils ont joué sous le « règne affreux de la dernière anarchie, ont orga- « nisé la révolte sous le nom d'insurrection. » Elle décréta donc, le 5 du même mois, que Barrère,

Collot et Billaud fussent traduits, sans délai, devant 1795.
le tribunal criminel de la Charente-Inférieure, où AN III-IV.
ils étaient arrivés, pour y être jugés. Mais lorsque ce décret parvint à Rochefort, deux des déportés, qui n'avaient fait que traverser la commune, passant *extrà muros* de la route de Paris à celle qui conduit au passage de Martrou, avaient été déposés sur un navire qui faisait voile pour la Guyane. Le troisième, Barrère, que la fatigue et les dangers du voyage de Paris à Rochefort avaient affaibli, obtint du représentant du peuple, en mission dans nos murs, un sursis de départ, et fut écroué à la prison Saint-Maurice, pour recevoir les secours de la médecine. On le transféra ensuite à Saintes, où il demeura plusieurs mois.

Sur l'avis du comité de salut public, la commission de la marine donna l'ordre au port de Rochefort, le 2 brumaire an IV, d'expédier un bâtiment léger pour porter Barrère à Cayenne, et le commandant des armes fit disposer la flûte la Perçante. Lorsque ce navire fut au moment d'appareiller, on apprit que le condamné s'était évadé et que, malgré les recherches, sa retraite n'avait pu être découverte.

La Perçante reçut alors, par ordre du ministre Truguet, la mission de croiser depuis Nantes jusqu'à Bordeaux, afin de soutenir les autres navires qui devaient interdire toute tentative d'invasion dans les ports de la Vendée et de la Loire-Inférieure.

1795. AN IV. Bien que par son triomphe sur les autres partis de la convention, la faction thermidorienne eût mis fin à la sanglante anarchie sous laquelle la France avait plié depuis deux ans, elle n'avait point conquis les sympathies de la majorité de la nation ; elle ne l'avait pas dotée d'un gouvernement qui offrît quelque chance de stabilité ; et le peuple qui était un peu revenu de la frayeur que lui avait causée l'érection des gibets sur les places, et les crimes commis au nom du salut public et de la liberté, le peuple, en partie, souriait à l'idée du passé et eut vu sans déplaisir le retour de l'ancien régime. Les émigrés, les puissances étrangères comprirent dès lors que le moment d'agir était arrivé, qu'il leur serait facile de remuer les masses au nom de Louis XVII ; et aussitôt l'Angleterre s'imposa des sacrifices d'argent fort considérables pour tenter de rétablir la monarchie en France. Une escadre, partie de Plymouth et de Southampton, sous le commandement de l'amiral Waren, parvint, à la fin de juin 1795, sur les côtes de la Vendée. Dès que l'on apprit à Paris la tentative de l'Angleterre, des ordres furent donnés dans les ports de l'Océan, afin que les navires qui devaient faire voile pour les autres continents retardassent leur départ et se tinssent prêts à aller au secours de la division de la république, à laquelle était confié le devoir d'empêcher toute communication de la terre avec la mer. Rochefort expé-

dia, à cet effet, quelques voiles qui croisèrent sur 1795.
sur les côtes de l'Ile de Ré et dans la rade de la AN IV.
Rochelle. De ce nombre était la Tartu qui venait d'achever son armement.

Villaret-Joyeuse commandait l'armée navale de la république et disposait de seize vaisseaux de ligne : l'amiral Waren n'en comptait que quinze. Dans une rencontre qui eut lieu entre les deux escadres, Villaret ne résista pas long-temps, et Waren s'empara de l'île d'Yeu et de Quibéron. On sait que par suite d'une mésintelligence entre les deux chefs de l'armée ennemie, ce ne fut qu'après dix-neuf jours d'une inconcevable inaction que le général Hoche fut attaqué; et que de cette armée royaliste, qui s'était grossie de plus de dix-sept mille insurgés, trois mille cinq cents hommes seulement restèrent sous le commandement du jeune et brave de Sombreuil. Que pouvait faire cette poignée d'hommes abandonnés sans secours, sans rapports avec l'intérieur? Ils se rendirent à discrétion! Déplorable résultat d'une tentative dont le succès avait paru certain! On fit une échauffourée d'une entreprise qui devait renverser la convention et rétablir le trône de France!

Le ministère prescrivit que l'on conservât une forte croisière pour intercepter à l'avenir toute communication avec l'île d'Yeu. La frégate la Tartu, commandée par M. Montson, capitaine de vaisseau, croisait depuis le mois de juillet devant cette île, quand,

1795. en vendémiaire an IV, au moment où elle prenait sa
AN IV. bordée du large, la vigie signala un navire se dirigeant vent arrière vers la terre. Elle mit le cap dessus, et comme elle avait une marche supérieure, elle l'eut bientôt atteint; elle s'en empara sans résistance. Le navire amariné, nommé le Swan, était un des bâtiments employés au transport des armes que les arsenaux de l'Angleterre fournissaient aux hommes qui cherchaient à ranimer l'esprit d'insurrection dans la Vendée : il en contenait plusieurs caisses qui furent transbordées sur la Tartu.

Le Swan portait aussi quelques passagers dont le maintien, la circonspection, le mutisme accusèrent à l'état-major de la frégate républicaine des émigrés de distinction. Parmi ces passagers on remarquait un personnage qui paraissait avoir sur les autres une certaine influence, et pour lequel tous témoignaient la plus complète déférence, le plus grand respect. La capture sembla dès-lors assez importante pour que la Tartu ne tînt pas la mer plus long-temps : la frégate vint donc mouiller en rade de l'île d'Aix, et le lendemain elle remonta la Charente. Les armes furent déposées dans les magasins du port, et les prisonniers entrèrent à Saint-Maurice.

Conformément à la loi du 25 brumaire an III, qui porte que les émigrés faisant partie d'un rassemblement armé ou non armé seront « jugés dans « les vingt-quatre heures par une commission mili-

« taire composée de cinq personnes nommées par 1795.
« l'état-major de la division de l'armée dans l'éten- AN IV.
« due de laquelle ils auront été arrêtés; » l'état-major du port institua une commission et lui déféra les passagers du Swan. Mais alors, malgré la défaite des insurgés à Quibéron, beaucoup de français avaient confiance dans le succès d'une nouvelle tentative annoncée; beaucoup la désiraient sans doute, et la commission retenue peut-être par la pensée d'une réaction prochaine, voulut s'abstenir de prononcer sur le sort des accusés; elle se déclara incompétente, sous le vain prétexte qu'elle ne faisait pas partie de la division dans le ressort de laquelle la Tartu avait fait la prise. Le ministre de la marine ne se méprit pas sur l'opinion des membres de la commission, et il en référa à son collègue de la justice. Celui-ci répondit que le tribunal composé par les autorités maritimes du port était légalement constitué, et sur son avis, la commission militaire fut confirmée et réunie de nouveau. Mais comme les membres qui en faisaient partie étaient bien déterminés à ne point prononcer d'arrêt dans cette affaire, ils déclarèrent que l'identité des prévenus n'était pas suffisamment justifiée, et qu'il fallait, aux termes de la même loi, que les détenus fussent conduits devant le tribunal criminel de Versailles, lieu de leur domicile habituel.

Pendant tous ces débats, un des prisonniers, celui

1795. AN IV. qui paraissait avoir autorité sur ses compagnons, disparut de la prison, où tous étaient cependant gardés à vue, et l'on ne put trouver ses traces. Cet évènement étonna d'autant plus, que l'on apprit ensuite que le second de la Tartu avait reçu en confidence, de ce personnage mystérieux, qu'avant peu les portes de la prison se refermeraient derrière lui. Certaines personnes et l'état-major de la frégate lui-même, crurent dès-lors que c'était le comte d'Artois, qui, à prix d'or, avait acheté sa liberté; on savait pourtant que le prince avait fui devant Quiberon, abandonnant une partie de ceux qui le suivirent ou étaient accourus à sa voix, les vouant ainsi sans défense au glaive de la convention. On apprit bientôt que ces émigrés étaient tous des gens attachés à la personne du Comte.

L'Angleterre qui reprenait la souveraineté sur les mers, menaçait nos colonies. Déjà, plusieurs d'entr'elles étaient passées sous sa domination. La Convention, redoutant le même sort pour l'Ile de France, décida que l'on y enverrait une division et des troupes, et le port de Rochefort fut chargé d'armer les frégates la Forte, la Cocarde Nationale, la Seine, la Régénérée, la Sémillante, la Bonne Citoyenne, la Tartu et quelques bâtiments légers. Aussitôt la mise en mer de cette division, on s'occupa de l'armement des vaisseaux le Fougueux, le Watigny et le Scœvola, et des frégates l'Unité, la Médée, la Syrène, la Co-

quille, qui étaient destinés à escorter à Brest un convoi chargé de vivres et de munitions de guerre. 1795 AN IV.

Le départ de ce convoi causa une sorte de fermentation à Rochefort, car les approvisionnements en grains étaient peu considérables dans la contrée : depuis près de dix-huit mois on se procurait fort difficilement de quoi pourvoir à la subsistance du peuple. Les boulangers de cette ville qui ne possédaient que « de la monnaie nationale » (des assignats), ne pouvaient trouver chez les minotiers, les farines nécessaires, parce que ceux-ci ne voulaient donner leurs denrées qu'en échange *de meubles ou de numéraire à l'effigie de Louis XVI;* et d'ailleurs les lois des 4 thermidor an III et 7 vendémiaire an IV prohibaient tout achat de grains hors des marchés publics autorisés.

Dans cette circonstance pénible l'administration du district, qui avait fondé un minage à Rochefort, prit le parti de faire des injonctions aux fermiers et aux propriétaires, afin qu'ils apportassent des grains aux marchés de la ville. Mais au commencement de l'an IV, le district de Rochefort cessa ses fonctions, et comme l'autorité de la municipalité de cette ville ne s'étendait pas au-delà des murs, les agriculteurs qui avaient été jusque-là contraints par voie de réquisitions, cessèrent aussitôt d'apporter leurs blés dans la commune. Une disette prochaine, affreuse, parut inévitable; il importait que l'on décrétât des

1795. mesures pour en prévenir les effets désastreux. L'ad-
AN IV. ministration du département rendit le 6 frimaire un arrêté par lequel les corps municipaux des cantons de Rochefort, de Ciré, de Charente et de Benon furent « chargés de pourvoir jusqu'à nouvel ordre, « par voie de réquisition, à l'approvisionnement en « grains de Rochefort, jusqu'à concurrence de cent « cinquante quintaux par décade », à la condition que les grains fussent payés comptant ; il arriva que les boulangers refusèrent de faire crédit à leurs pratiques, et dès-lors une fraction de la population, celle des indigents, fut quelques jours sans pouvoir obtenir un morceau de pain. La municipalité prit le parti de faire des approvisionnements qu'elle dépensa selon l'importance des besoins des malheureux. Cet état de choses pénible dura quelque temps, et la commune déjà endétée fit au trésor public un emprunt de soixante-quinze mille livres pour continuer de remplir, tant que cela serait nécessaire, un devoir que l'humanité lui prescrivait de ne pas négliger.

A cette époque, le nombre des ouvriers de l'arsenal diminuait de temps en temps. Notre marine, affaiblie par nos défaites sur plusieurs points, était en décadence, et le trésor, trop obéré pour faire face aux dépenses de renouvellement des approvisionnements de toute nature exigés par le matériel naval, ne pouvait y suffire. Il existait cependant dans les ports

beaucoup de vaisseaux, de frégates et de bâtiments légers ; mais toutes ces forces étaient condamnées à l'inaction, par suite de la présence à l'île d'Yeu d'une escadre anglaise très-considérable et du grand nombre de corsaires dont cette nation infestait les côtes de l'Aunis. 1796. AN IV.

Nous avions alors, en rade de l'île d'Aix, une division sous les ordres du contre-amiral Sercey; cette division se trouvait bloquée comme la plupart de celles des autres ports. Elle était depuis plusieurs mois sur ses ancres, quand, dans la nuit du 14 au 15 pluviôse, elle fut assaillie par un ouragan terrible, qui la dispersa. La plus grande partie des navires dématés, désemparés, furent jetés sur toute la côte, et le plus grand nombre y essuyèrent des avaries majeures. Les anglais qui, pendant quelque temps, et malgré notre présence sur nos rades, avaient fréquemment envoyé à terre des embarcations qui mettaient à contribution les riverains et leur ravissaient les troupeaux à leur portée, les anglais après ce sinistre affreux auraient pu profiter de notre position et entreprendre avec quelque chance de succès une descente sur les bords de la Charente, si nous avions apporté du retard aux réparations des navires de notre division : le ministre prescrivit qu'on s'occupât nuit et jour de cet objet. Mais alors que d'embarras on éprouva pour le remplacement de la voilure et du gréement, car nos magasins n'of-

1796. fraient aucune ressource. Il fallut faire venir des
AN IV. autres ports les matières nécessaires, et la présence des anglais était un obstacle insurmontable. Enfin on apprit que l'escadre ennemie, stationnée dans la baie de Quibéron, venait d'effectuer son retour en Angleterre. Cet évènement heureux permit de rétablir aussitôt des communications entre les divers ports de la république, et l'on se hâta d'en profiter pour faire venir de Brest les cordages et la toile dont on était ici entièrement démuni. Pendant que des ouvriers travaillaient à remettre en état les vaisseaux qui avaient souffert dans l'ouragan, d'autres que l'on avait tirés des quartiers voisins faisaient l'armement de plusieurs frégates, brigs et corvettes que l'on avait le projet d'expédier à Saint-Domingue, à la Guadeloupe, sur la côte d'Afrique, et d'un certain nombre de navires qui avaient mission d'aller croiser en dehors du golfe.

Pour compléter le système de défense adopté, une grande quantité de bâtiments fins voiliers furent dans le même temps cédés au commerce, dans le but de favoriser les armements en course; et comme on voulait user de représailles avec les anglais qui nous harcelaient partout, le ministre écrivit le 24 floréal : « le but des armements en course étant d'anéantir, « s'il est possible, le commerce de nos ennemis, les « corsaires devront faire tous leurs efforts pour lui « porter des coups sûrs. Vous ferez savoir aux com-

« mandants d'armements en course qui ont lieu dans 1796
« l'étendue de votre arrondissement de s'occuper AN IV.
« pendant leurs croisières de détruire tous les bâti-
« ments qu'ils n'auraient pas la certitude de pouvoir
» faire arriver en France. Cette marche préviendra
« la reprise d'une infinité de navires qui entraîne en
« même temps la diminution des équipages de nos
« corsaires, la captivité d'un assez grand nombre de
« français et la perte d'objets précieux qu'il importe
« d'extraire des bâtiments qui se trouvent dans ce
« cas. »

Il y eut en ce moment une sorte de recrudescence dans les travaux de l'arsenal, et la population reprit un peu d'accroissement. Mais la misère grandissait de plus en plus : la monnaie nationale était discréditée, et le numéraire, caché par les capitalistes, n'avait pas encore repris son cours. On aura un exemple de la position dans laquelle les habitants se trouvaient, quand on saura que le cent de bûches qui, en vendémiaire, avait été taxé à neuf cents livres, le fut en brumaire à mille, et en ventôse à neuf mille quatre cents livres. Tous les autres objets de consommation subissaient cette progression, et souvent la classe ouvrière particulièrement ne pouvait se procurer les choses de première nécessité. Ce qui aggrava surtout la position des malheureux, c'est que les propriétaires refusaient de louer leurs maisons à ceux qui ne pouvaient pas leur compter

1796. en argent une partie du loyer. Dans cette con-
AN IV-V. joncture pénible, l'administration municipale chercha à prendre des mesures pour contraindre les habitants qui avaient des maisons inoccupées, à les affermer aux gens sans logement; mais elle trouva une forte résistance, et alors elle adressa des observations à la convention qui consentit à ce qu'une partie du salaire des travailleurs dans les ports fût allouée en billon. Par cette concession, on accorda deux sols par jour aux célibataires, trois aux gens mariés sans enfants et quatre aux hommes mariés avec enfants. A partir de ce moment, quelque minime que fût cette allocation, la position des ouvriers éprouva une légère amélioration, et peu à peu disparut pour eux cette gêne cruelle à laquelle plusieurs avaient succombé.

Le port de Rochefort que l'on a vu dans des circonstances difficiles lutter avantageusement avec les autres ports pour la rapidité et l'importance des constructions, ne va plus avoir que peu de part, dorénavant et pendant quelques années, aux travaux d'accroissement du matériel naval. La marine « que « les malheurs de la guerre ont affaiblie, dit le minis- « tre, dans une dépêche du 3 vendemiaire an V (24 « septembre 1796), réclame tous nos soins pour ne « pas tomber dans le dépérissement. Quelqu'impor- « tant qu'il soit, ajoute-t-il, de multiplier les cons- « tructions, j'ai néanmoins considéré que le port de « Rochefort occupé d'armements et de quelques

« radoubs, ne pourrait dans les circonstances actuel- 1796.
« les entreprendre aucune nouvelle construction, et AN V.
« qu'il serait tout au plus en état d'achever pendant
« cette année les cinq vaisseaux et la frégate qui sont
« encore sur les chantiers; c'est donc à ces travaux,
« qu'il sera nécessaire de porter tous vos soins. »

Mais alors les approvisionnements ne s'opéraient pas comme par le passé, et le port était presqu'entièrement dénué de tout; aussi avança-t-on peu les navires en construction. On s'occupa des réparations à faire à quelques frégates et à des bâtiments légers qui, dans le cours de 1797, furent disposés pour concourir à un projet d'invasion en Irlande, pour transporter dans les colonies des troupes et des déportés, et enfin pour entretenir le service des croisières sur la côte, depuis Nantes jusqu'à Bordeaux.

A cette époque, arriva à Rochefort un de ces hommes d'énergie et de talent, qui apparaissent de loin en loin pour la gloire de leur patrie. Par arrêté du directoire exécutif, du 19 brumaire (9 novembre 1796), le vice-amiral Martin, chef de l'escadre de la Méditerranée, fut nommé commandant des armes à Rochefort, où il se rendit, au commencement de frimaire, après avoir remis le commandement de l'escadre au contre-amiral Brueys.

Né à Louisbourg, le 29 janvier 1752, Pierre Martin, fils d'un sergent des compagnies franches de la marine, sortit en 1759 de son pays natal, en-

1796. vahi par les anglais qui l'avaient conquis. Il passa
AN V. en France sur un parlementaire anglais et débarqua à Rochefort, avec sa famille, à la fin de la même année. Le jeune Martin fit preuve de bonne heure des plus grandes dispositions pour l'étude des mathématiques. Il était, en 1763, un des élèves les plus instruits de l'école d'hydrographie du port, et il entra au service en qualité de mousse, sur la frégate la Nourrice. Mais alors la carrière des armes n'offrait aucune chance d'avenir aux jeunes gens qu'un nom ne recommandait pas. Quelle que fut la supériorité de Pierre Martin sur tous ceux de son âge qui entraient dans le *grand-corps* comme gardes de la marine, il n'était en 1786 que pilote entretenu. Cependant il s'était fait remarquer par divers officiers-généraux, et particulièrement par le comte d'Estaing, aux combats de la Grenade et de la Dominique, en 1779; et dès ce moment il eut l'espoir que par faveur exceptionnelle l'épaulette d'officier lui serait accordée. En 1786, il fut envoyé à Bayonne en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire, pour y prendre le commandement de la goëlette la Cousine, chargée d'une mission importante pour le Sénégal. Rendu à sa destination, il y trouva un ordre du Roi qui le nommait lieutenant de port à Gorée. Mais un service sédentaire était loin de convenir à Pierre Martin: souvent il demandait au gouverneur de reprendre le service actif de

la mer. En 1787, il revint en France pour amener le chevalier de Boufflers, gouverneur de la colonie. Cet officier supérieur qui l'avait distingué, et près duquel il n'avait cessé de solliciter son ancien grade de pilote, lui fit accorder, le 28 mars 1788, le grade de lieutenant de vaisseau auxiliaire. Confirmé dans ce grade, le 15 mai 1791, Pierre Martin eut, en février 1792, le commandement de la corvette l'Espoir, de 14 canons, et fit voile une seconde fois pour le Sénégal. La célérité et le talent avec lesquels il remplit cette mission difficile, au milieu des dangers qui entouraient alors notre marine, lui valurent les félicitations du ministre et le commandement d'une division composée de la frégate l'Hermione, des corvettes la Pomone et l'Espoir. Plus tard, il fut chargé du service des convois de Nantes à Bordeaux, et fit dans ce temps plusieurs prises d'une grande valeur. Nommé capitaine de vaisseau, le 10 février 1793, il se rangea aussitôt avec sa division sous les ordres de l'amiral Morard de Galles, à Brest. Là, Pierre Martin trouva souvent l'occasion de faire remarquer ses talents comme marin, sa bravoure et son intrépidité comme homme de guerre. Le 15 octobre de cette année, la convention lui conféra le grade de contre-amiral, et le plaça en cette qualité sous le commandement de l'amiral Villaret-Joyeuse. Il partagea les dangers de ceux que cet amiral délaissa dans quelques circonstances fâcheuses; plus

1796. d'une fois Pierre Martin, qui fut mort avec autant
AN V. d'héroïsme que ses frères du Vengeur, se fit abandonner par les ennemis étonnés de son sang-froid et de son talent dans la défense. Un officier aussi distingué pouvait beaucoup pour le salut de la république; aussi fut-il envoyé, le 25 décembre 1794, à Toulon, avec l'ordre de prendre le commandement des forces navales de la Méditerranée. A son arrivée dans ce port que Bonaparte venait d'enlever aux royalistes et aux anglais coalisés, il trouva le service dans un état de relâchement si déplorable, qu'il prit aussitôt des mesures énergiques, et en peu de temps l'ordre le plus parfait se fit remarquer dans les travaux et dans l'administration.

Le nouveau commandant des forces navales eut à lutter presque seul contre le mouvement qui tendait à livrer une seconde fois à l'ennemi le port *de la Montagne*. Homme d'énergie et d'un patriotisme pur, il déjoua toutes les manœuvres perfides, et sut éloigner les escadres anglaises qui comptaient arriver dans ce port et sur tout le littoral de la Méditerranée comme en pays ami. Souvent même elles se virent contraintes de veiller à leur propre salut. Le contre-amiral Martin savait se multiplier, il était partout, décourageant les ennemis de la république et les forçant à renoncer à tout espoir de conquêtes sur ces parages. Sa belle conduite dans toutes les circonstances, et particulièrement à la défense de l'escadre qu'il

avait mouillée au golfe Jouan, lui valut le grade de vice-amiral, et ensuite le poste de commandant des armes à Rochefort. 1796. AN V.

Le ministre de la marine lui offrit, en 1799, le commandement d'une des expéditions qui, parties de Brest, devaient soutenir les efforts des insurgés d'Irlande; mais ce n'était pas ainsi que l'amiral entendait l'emploi des principales forces de la France. Il refusa l'offre du ministre et conserva le commandement de notre port qu'il retira de l'état d'infériorité où les évènements précédents l'avaient fait tomber.

En 1800, lors de la création des préfectures, l'amiral Martin reçut le titre de préfet du 5e arrondissement maritime, et peu de temps après il alla à Paris faire partie du conseil chargé de la mission difficile de recomposer le corps de la marine. A son arrivée dans la capitale, tous ses amis, et il en comptait un grand nombre, croyaient qu'il serait appelé au ministère; ils insistaient pour qu'il ne refusât pas ce poste, mais rien ne put le déterminer à l'accepter; les évènements avaient pris une tournure que dans la pureté de son patriotisme le brave marin désapprouvait.

Bonaparte consul, Napoléon empereur, avait été trompé sur le caractère de l'amiral, et bien qu'il eût reconnu en lui un de ces hommes qui, fortement trempés, peuvent tout pour la gloire d'un Etat, il ne

1796. lui confia le commandement d'aucune escadre. Ce-
AN V. pendant les services que lui rendait l'amiral dans son département témoignaient de son dévouement à son pays, de ses hautes capacités, et lui valurent les distinctions les plus honorables. Membre de la Légion-d'Honneur à la création de l'ordre, en 1804, M. Martin fut fait grand officier en 1805; et en 1810, le 4 juin, l'Empereur qui savait récompenser le mérite, le nomma Comte de l'Empire, avec une dotation de quatre mille francs sur les bois du Hanovre.

L'amiral Martin était préfet maritime à Rochefort en 1808, lors du passage de l'Empereur; il l'était encore en 1809, pendant le désastre des brûlots. En 1810 il fut remplacé à la préfecture et mis en disponibilité. Maintenu dans cette position jusqu'en 1814, année dans laquelle on l'admit à la retraite, il fut rétabli, durant les cent jours, sur les cadres de la marine, pour en être rayé définitivement à la rentrée des Bourbons.

L'Empereur, abusé par de perfides insinuations, n'avait jamais accordé une confiance entière à l'amiral Martin. Quoiqu'il l'eût vu dans la Méditerranée, et que lui qui avait particulièrement l'art de deviner les hommes, eût placé le célèbre marin très-haut dans son estime, il n'avait pu lui pardonner complètement ses sentiments démocratiques, sa raideur de caractère.

Quand Napoléon déchu se rendit à Rochefort, en

1815, s'expatriant, il fit appeler l'amiral Martin, et lui demanda des conseils sur les mesures à prendre relativement à sa sûreté personnelle. L'amiral combattit de toutes ses forces la détermination que Napoléon avait adoptée de se confier au gouvernement anglais; et, en définitive, il lui proposa plusieurs moyens d'échapper aux croisières ennemies; mais, quoiqu'il fît, rien ne put détourner l'Empereur d'aller demander l'hospitatilé à une nation qu'il croyait généreuse parce qu'elle était puissante. 1796. AN V.

L'amiral Martin continua à habiter Rochefort, son pays de prédilection, et y mourut le 1.er novembre 1820.

Le fond du caractère de l'amiral était une extrême franchise poussée souvent jusqu'à la brusquerie. Élevé loin du monde, il avait peu d'urbanité dans les manières, ses paroles étaient empreintes de rudesse, son extérieur peu agréable; mais il était bon, et l'on aimait à servir sous ses ordres. Son horreur pour l'intrigue était passée en proverbe parmi ses contemporains. Il n'a jamais voulu faire une démarche pour obtenir soit un grade, soit un honneur. Bien qu'on lui eût donné l'assurance que l'Empereur le nommerait sénateur, s'il en exprimait le désir, il a constamment refusé d'en faire la demande.

L'amiral Martin était bon et humain. Quand il commandait les forces navales de la Méditerranée, il reçut un arrêté de la Convention qui lui défendait

1797. AN V. de faire des prisonniers : tout individu arrêté devait être fusillé dans les vingt-quatre heures. L'escadre fit le même jour la prise de la corvette anglaise l'Expédition, dont l'équipage fut mis à la disposition de l'amiral. Celui-ci, malgré les observations, les réquisitions du représentant Niou, ne voulut jamais mettre à exécution un décret provoqué par les agents du terrorisme, et obtint que les prisonniers fussent envoyés dans l'intérieur de la France. Nous pourrions citer de nombreux faits de la vie du brave amiral ; mais ces deux suffisent pour le peindre : Sénateur, s'il l'eût demandé, il eût eu un majorat considérable; mais il avait juré qu'il ne devrait rien à la faveur. Exposé bien certainement à un châtiment sévère en refusant d'obtempérer à un décret de de la convention, il ne balança pas à dire qu'il ne serait jamais le bourreau d'ennemis que la fortune des armes avait mis en son pouvoir. Tel fut le général dont Rochefort s'enorgueillera toujours ; c'est dans son sein qu'il a commencé sa carrière, c'est dans son sein qu'il l'a terminée.

Aussitôt son arrivée à Rochefort, l'amiral Martin s'occupa de régler l'ordre des croisières. Quelques frégates, plusieurs corvettes prirent successivement armement pour faire le service de surveillance sur les côtes depuis Bayonne jusqu'à Nantes. D'autres furent préparées pour porter des troupes et des vivres à la Guyane.

Le 21 septembre 1797, arriva en cette ville l'adjudant-général Colin, envoyé par le Directoire afin de se concerter avec le commandant des armes, celui de la place et les autorités civiles, relativement à l'embarquement de déportés qui étaient transférés de Paris pour venir s'embarquer dans notre port sur un navire de la république, en partance pour l'Afrique. Les proscriptions étaient nombreuses dans ce temps : le directoire qui n'avait que peu de sympathie et se voyait menacé, ne se maintenait qu'en demandant à la corruption ce qu'il n'avait pu obtenir de la vertu, du talent, du courage. Le pouvoir était chancelant, car de toutes parts les assemblées primaires envahies les unes par les royalistes et la haute bourgeoisie, les autres par les jacobins et les anarchistes peuplaient le corps législatif d'émigrés, de légitimistes et d'hommes qui s'étaient formés aux scènes sanguinaires de la terreur. Un danger certain était prévu, et partout on avait la crainte de voir revenir l'époque où les potences étaient en permanence. Le coup d'état du 18 fructidor eut lieu, et le corps législatif pour se maintenir, « pour « étouffer la conspiration existante, prévenir la « guerre civile et l'effusion générale du sang », déclare illégitimes et nulles les opérations électorales faites dans cinquante départements. Il décrète qu'aucun parent ou allié d'émigré ne pourra être admis comme électeur dans les assemblées primaires, puis 1797. AN V.

1797. AN VI. termine l'œuvre de son salut en ordonnant l'arrestation de soixante-cinq membres du conseil des cinq cents, de certains autres fonctionnaires, tous qualifiés par lui de chefs des rebelles de la Vendée et de chouans, et ensuite des journalistes considérés, à cause des opinions professées dans leurs écrits, comme complices de la « conjuration qui voulait « renverser la république. »

Tous les individus arrêtés furent immédiatement dirigés sur les ports de guerre. Dans des occasions semblables Rochefort venait toujours à la pensée des membres du pouvoir exécutif; car on était certain que dans cette ville qui avait donné tant de preuves de *patriotisme*, aucune voix ne s'élèverait, aucune tentative n'aurait lieu pour briser les fers des condamnés. On envoya donc à Rochefort, ***Lafond-Ladebat*, *Larue*, *Barbé-Marbois*, *Rovère*, *Pichegru*, *Bourdon*, *Murinais*, *Aubry*, *Tronçon-du-Coudray*, *Villot***, ex-membres du conseil des cinq cents; ***Barthélemy***, ex-directeur, et son valet ***Letellier***; ***Barthelot-la-Ville-Heurnois***, ex-maître des requêtes; ***Ramel***, ex-général; ***Dossonville***, ex-inspecteur de police; ***Brottier***, mathématicien. Comme on craignait que dans quelques-uns des lieux qu'ils allaient traverser, les déportés ne trouvassent appui et défense dans une classe de gens qui eût tenté de les sauver, le pouvoir les fit escorter par un détachement de six cents hommes sous les ordres d'un officier

général, dévoué au parti vainqueur. Chacun des bannis était enfermé dans un coffre formé de barreaux en fer, d'où ils ne sortaient même pas pour prendre la nourriture rare qu'on leur donnait. Le convoi avait véritablement l'apparence d'une ménagerie de bêtes fauves, que, par précaution et pour la sécurité des curieux, l'on tient solidement dans des cages où ils restent constamment. Les proscrits arrivèrent ainsi à Rochefort, le 21 septembre, au milieu d'une haie composée par la garnison et les matelots des navires mouillés en rivière. Ils furent conduits, en longeant les murs d'enceinte extérieurement, jusqu'au passage de Martrou, où les attendaient quelques embarcations et un petit corsaire de prise anglaise, le Brillant, qui devait les porter en rade de l'île d'Aix, sous la responsabilité du sieur Lacoste, employé de la marine. L'escadrille appareilla aussitôt et parvint bientôt à bord de la corvette la Vaillante, commandée par M. Jurien, lieutenant de vaisseau; là les condamnés furent jetés brutalement dans les parties les plus sombres du navire. Il n'y eut pas à bord un seul matelot et jusqu'au dernier mousse qui n'eût de paroles dures et offensantes pour les détenus. Pichegru, insulté gravement par un soldat, releva l'insolence de cet homme: « Tu feras bien de te taire, répon« dit celui-ci, car tu n'es pas encore sorti de « nos mains. » La Vaillante fit voile le lendemain;

1797. AN VI.

1797. AN VI. mais assaillie par une tempête affreuse, elle fut forcée de relâcher une première fois à la Rochelle. A peine avait elle jeté l'ancre sur la rade de ce port, qu'un canot de Rochefort l'accosta, amenant pour remplacer M. Jurien dont on connaissait le naturel trop doux, le lieutenant de vaisseau Laporte, officier renommé au contraire par la rudesse de son caractère. Le 24, la Vaillante remit à la voile, quoique la mer fût encore grosse et annonçât du mauvais temps; et après avoir été plusieurs fois en danger de sombrer en doublant Oléron, elle relâcha de nouveau en rivière de Bordeaux; enfin elle quitta la France et arriva à Cayenne, d'où les déportés furent envoyés à Sinamary; et loin de trouver sur le sol américain la liberté promise, ils restèrent encore long-temps sous le poids de la proscription directoriale. Murinais et Troncon-Ducoudray trouvèrent la mort sur cette plage insalubre: Aubry, Larue, Tellier, Pichegru, Dossonville, Ramel, Villot et Barthélemy parvinrent miraculeusement à s'évader, après six mois de la plus cruelle captivité.

Lorsque tous les condamnés arrivèrent à Rochefort, ils avaient la pensée qu'on ne les conduisait si loin de la capitale que pour les assassiner, sans que leur mort fût remarquée; et quand ils se virent jetés dans les embarcations destinées à les porter en rade de l'île d'Aix, ils crurent réellement qu'on avait le projet de renouveler à leur égard les scènes

horribles des noyades de Nantes. Ramel, l'un d'eux, se hasarda à adresser une question à un des officiers de marine qui étaient chargés de leur escorte. Cet officier répondit : * « S'il en eût dû être ainsi, « je n'aurais pas accepté la mission que je remplis « ici; vous pouvez être tranquille, général. » Cette réponse vivement accentuée rassura les condamnés, et ils comprirent que si le directoire triomphait aujourd'hui, il restait dans la nation un ferment qui l'écraserait tôt ou tard. 1797. AN VI.

Les exilés n'avaient pas encore perdu de vue les côtes de France, que d'autres personnages arrêtés, en exécution des lois du 19 et du 22 fructidor, furent dirigés sur Rochefort, pour de là être également déportés. Le Directoire, vainqueur du parti qui l'avait voulu abattre, traitait ainsi sans miséricorde tous ceux que ses agents lui signalaient comme complices de la conspiration qui avait failli le renverser. Bientôt plus de trois cents proscrits, réunis à Rochefort et dans les environs, attendaient au milieu de privations de toute nature et des plus durs traitements que l'on décidât sur leur sort. Enfin, le 18 brumaire an VI, le ministre annonça que le

* M. Constantin, alors lieutenant de vaisseau, officier distingué, remplacé prématurément sous la restauration, par les individus qu'on surnomma les Voltigeurs de Louis XVIII.

1797. AN VI. directoire avait ordonné que l'on transportât les nouvelles victimes à Cayenne. La frégate la Charente, qui était à Brest, eut ordre de se rendre à Rochefort et d'y prendre un chargement de deux cents passagers, condamnés politiques; la corvette la Bergère, qui était en radoub dans notre port, fut disposée pour en recevoir cent cinquante.

La frégate venait de prendre la mer, quand elle fut surprise par une tempête affreuse qui l'obligea de relâcher en rivière de Bordeaux. Les avaries qu'elle fit nécessitèrent un radoub complet et le transbordement des passagers à bord de la frégate la Décade, commandée par M. Villeneau.

Mais on éprouva une sérieuse difficulté à composer l'équipage de la Bergère : car il existait peu de matelots dans les quartiers maritimes. Tous, ou presque tous, avaient été employés aux armements en course, et ce ne fut qu'à la mi-mars que ce navire put mettre à la voile. Le long séjour des détenus à Rochefort devint presque la cause de désordres en cette ville : des partisans des déportés s'y rendaient secrètement dans le but de travailler à leur délivrance; et comme on avait quelques craintes de troubles, on se détermina à prendre des hommes sur les navires en rivière, pour compléter l'équipage de la Bergère et hâter son départ. Enfin, le 23 ventôse (12 mars 1798), cette corvette, commandée par le capitaine de frégate Bruillac, de sinistre mémoire, appareilla,

emportant à la Guyane cent quatre-vingt deux con- 1797.
damnés qui, pour la plupart, trouvèrent sous le AN VI.
climat léthifère de Sinamary, la mort qu'on n'avait pas eu la hardiesse de leur donner en France.

Depuis le 16 pluviôse an V, le papier-monnaie avait cessé d'avoir cours forcé; aussi la dépréciation, déjà considérable, en fut-elle plus rapide encore, et cette dépréciation entraîna la ruine d'un grand nombre de maisons considérables. Le trésor public éprouva une si grande perturbation d'un état de choses que l'imprévoyance du corps législatif avait causé, qu'une banqueroute était inévitable, et cette banqueroute eut lieu peu de temps après le 19 mai 1797, époque à laquelle le directoire prononça l'annulation de vingt-et-un milliards d'assignats. La république fut un instant ébranlée; elle eut certainement succombé, si l'armée, nombreuse alors, puissante et victorieuse sur presque tous les points, n'eût trouvé sa nourriture dans les pays où l'entraînaient les évènements de la guerre. Toutes les transactions intérieures furent suspendues; la marine elle-même resta pendant quelque temps hors d'état d'agir. Les anglais en devinrent d'autant plus audacieux, et leurs corsaires pillaient et détruisaient tout sur nos côtes. Les habitants du littoral qui ne trouvaient aucune protection dans le gouvernement, murmuraient et menaçaient d'ouvrir leurs ports à l'ennemi qui aurait, en rétablissant la royauté,

1797. fait affluer en France le numéraire entièrement dis-
AN VI. paru.

Il importait donc que l'on fît des armements; mais le trésor était dans l'impossibilité d'y subvenir; alors on prit la résolution extrême de céder à des particuliers, pour des armements en course, le plus grand nombre possible des navires de la république. Des traités nombreux furent passés, et à Rochefort seulement les cinq frégates la Cybèle, la Thétis, la Médée, la Néréide, l'Africaine, et cinq corvettes, la Diligente, la Bayonnaise, la Princesse-Royale, la Sagesse et la Railleuse furent ravitaillées et mises à la disposition d'armateurs particuliers. Ensuite, comme on voulait tenter encore une autrefois d'avoir une marine assez formidable pour lutter avec l'Angleterre qui multipliait la sienne, et pour jeter sur les côtes de cette île des troupes nombreuses, on confia au commerce la confection, dans les ports de guerre, de beaucoup de vaisseaux qui devaient être terminés dans un court délai. Rochefort en vit élever cinq sur ses chantiers: la République, de 118 canons; le Foudroyant, de 80; le Duguay-Trouin, l'Aigle et le Héron de soixante-quatorze.

Les approvisionnements accumulés par les entrepreneurs des coques de ces vaisseaux, devinrent d'autant plus considérables qu'ils avaient l'espoir que des travaux plus multipliés encore leur seraient confiés. Mais tels n'étaient pas sans doute les pro-

jets du ministère qui n'avait point renoncé au principe que l'État seul doit pourvoir au renouvellement et à l'augmentation de ses forces. Or, quand on vit que les matériaux réunis sur le seul port de Rochefort dépassaient dans une certaine proportion les besoins des constructeurs civils, on leur fit des offres tendant à obtenir la cession d'une partie des bois et des fers nécessaires au radoub des navires que l'on voulait remettre à la mer, pour le service des colonies; de même que de ceux que l'on destinait à des expéditions particulières, du succès desquelles le directoire faisait dépendre le salut de la république, parce qu'il y trouvait le sien propre.

1797-98.
AN VI.

L'année 1798 donna donc une nouvelle vie aux mouvements des arsenaux de l'État; le directoire rêvait l'anéantissement de la marine de la Grande-Bretagne; il voulait attaquer sur son territoire son ennemi le plus redouté, lui disputer, lui enlever même sa puissance dans l'Inde. Les constructions navales furent reprises avec une ardeur qui tenait de la frénésie. Brest et quelques ports secondaires mirent à la mer des flotilles considérables qui devaient se joindre pour attaquer celles de l'Angleterre, surtout celle qui allaient effectuer un projet de descente sur les côtes du nord de la France; Toulon préparait l'expédition d'Égypte; Rochefort de son côté envoyait dans les colonies, convoitées alors par le cabinet de Saint-James, des troupes et des

1798. munitions de guerre, et faisait l'armement de plu-
AN VI. sieurs frégates et bâtimens légers chargés de porter un corps de troupes en Irlande. Il y eut dans toute la république un sentiment de vive sympathie pour les tentatives du Directoire : l'Angleterre était depuis si long-temps l'ennemie acharnée et constante de la France, que chacun concevait l'espoir d'abattre ce géant perfide qui s'était toujours relevé des coups qu'on lui avait portés, et que tous aspiraient à travailler aux préparatifs des forces immenses dont on voulait actuellement disposer. Quand précédemment il avait fallu des lois pénales pour contraindre les ouvriers à passer un certain temps dans les ports de guerre, aujourd'hui ils s'y rendaient d'eux-mêmes, aussi aucun des travaux entrepris ne souffrit de retard.

Un évènement qui se passa alors excita bien plus encore le désir de combattre une nation qui avait grandi en s'élevant sur nos dépouilles. La frégate la Seine, naguère la Thétis, revenait de l'île de France; elle allait donner dans les pertuis, le 23 messidor an VI (11 juillet 1798), lorsqu'elle fut tout-à-coup enveloppée par plusieurs navires anglais, au milieu desquels elle s'était jetée en louvoyant par un brouillard épais. Surprise, elle fit branle-bas de combat; mais ce fut en vain; la défense était impossible. Il fallut se résigner à amener son pavillon. Cette prise causa une joie apparente aux anglais, car la Seine

avait pris part, quelques années auparavant, à une affaire dont le résultat tourna à la honte de leur nation * . L'équipage de cette frégate fut traité avec rigueur, et quand il fut jeté dans les prisons

1798.
AN VI.

* *Par une erreur de date, nous avons omis de parler, en 1794, d'un fait d'armes qui honore la marine. Nous nous faisons un devoir de la réparer à l'occasion du retour de la frégate la Seine.*

A la fin de pluviôse an II (février 1794), une division composée des frégates la Thétis et la Pique, de la flûte la Pourvoyante et de cinq navires de transport, sortit du port de Rochefort sous le commandement du capitaine de vaisseau Lesseigues, pour porter à la Guadeloupe onze cent cinquante hommes de troupes réquisitionnaires et les commissaires de la convention, Chrétien et Victor Hugues, envoyés aux Iles-du-Vent, avec la mission de mettre à exécution le décret sur la liberté des nègres. Lorsque cette division arriva en vue de la Pointe-à-Pitre, l'île entière était au pouvoir de l'ennemi, et il fallait plus que de la hardiesse pour reprendre cette colonie. Cependant Victor Hugues, qui montait la frégate la Pique, osa l'ordonner et l'on attaqua sans se préoccuper de son infériorité. Dès que le détachement chargé de faire l'assaut de la Pointe-à-Pitre eut opéré son débarquement, tous les habitants, sans distinction de couleur et de caste, oubliant leur inimitié, se firent spontanément soldats et renforcèrent la petite armée expéditionnaire. Après six mois et vingt jours de luttes acharnées, entre une poignée de français décimés par les maladies, et huit mille anglais maîtres de la mer et soutenus par une flotte de trente voiles, les français reprirent la Guadeloupe et en chassèrent les ennemis, leur enlevèrent six drapeaux, huit caisses pleines de lingots d'argent et leur firent beaucoup de prisonniers. Vingt-trois mois après, le 28 décembre 1795, la frégate l'Andromaque arriva à Rochefort apportant ces trophées et amenant trente deux officiers anglais, tous prisonniers faits au camp de Berville, île de la Guadeloupe.

1798 AN VI. de la Grande Bretagne, on sembla prendre plaisir à se venger sur des hommes désarmés d'une défaite dont on avait rougi.

Le 21 germinal, les frégates la Concorde, la Franchise et la Médée, se trouvèrent prêtes à mettre sous voile pour les côtes d'Irlande. Les troupes de débarquement étaient arrivées et l'on n'attendait plus que les instructions du ministère pour lever l'ancre. Ces instructions parvinrent quelques jours après, et le ministre en les envoyant répondit à l'amiral Martin, qui avait critiqué l'entreprise : « La philantropie, l'a- « mour de la liberté, le désir de nuire au commerce « des anglais et de le frapper même dans les pos- « sessions d'un gouvernement qu'ils asservissent, « ont déterminé l'armement qui va sortir de Roche- « fort. » Ensuite, comme si l'on eût voulu rendre l'amiral complice de la tentative que l'on allait faire, on le chargea de remettre au commandant de la division « les instructions particulières qu'il juge- « rait convenable de donner sur la partie nautique « et militaire de l'expédition. » L'amiral Martin fronça le sourcil et proféra quelques-uns de ces mots énergiques du vocabulaire des marins. Il vit que rien ne pourrait détourner le ministère de son projet d'invasion en Irlande ; il fit alors son devoir et veilla avec la plus scrupuleuse attention à ce que rien ne manquât à la division. Enfin, le 5 fructidor (22 août) tout étant prêt, la flotille qu'on avait ren-

forcée d'une corvette de transport, sortit du port, 1798.
conduisant dans la baie de Killala, en Irlande, AN VI.
environ douze cents hommes, commandés par le général Humbert. C'était assez peut-être pour faire croire au succès dans un pays las du joug de la cour de Saint-James; c'était trop peu pour assurer l'indépendance de ce pays. On apprit bientôt que l'Angleterre, prévenue à temps par les agents secrets qu'elle entretenait dans nos ports, avait envoyé pour s'opposer à notre marche une armée de vingt mille hommes, commandée par lord Cornwalis. Aussi fit-on préparer à Brest un nouvel armement plus considérable, destiné à porter en Irlande plusieurs milliers de bonnes troupes. Mais à peine l'ordre d'envoi de nouveaux secours avait-il reçu un commencement d'exécution que le général Humbert, accablé par le nombre, était battu à Ballinamuck. Le Directoire comprit alors qu'il fallait, moins aveuglément qu'il ne l'avait fait, compter sur le secours des insulaires; il eut sérieusement la pensée de jeter beaucoup d'hommes au-delà de la Manche; d'abord dans le but d'occuper l'Angleterre au moment de l'expédition d'Egypte, et ensuite pour lui enlever décidément une île qui fournissait à la métropole une partie de sa nourriture, et qui, surtout, était la pépinière de ses hommes de mer. Le ministre Brueyx écrivit alors à l'amiral Martin : « Humbert « a succombé; mais après avoir fait beaucoup de

1798. « mal à l'ennemi, et après avoir rallumé l'insur-
AN VI. « rection. Bompart a mis sans doute heureuse-
» ment à terre les trois mille hommes que com-
« mande le général Hardy. Ces braves vengent main-
« tenant leurs précurseurs, et vous savez que Savary
« va les secourir avec mille à douze cents hommes.
« Sachez en outre que sept vaisseaux, quelques
« frégates et corvettes s'arment avec activité à Brest,
« pour une nouvelle expédition dirigée sur l'Irlande.
« Cette escadre embarquera cinq mille cinq cents
« hommes qui seront commandés par le général
« Kilmaine. » Le ministre insiste ensuite près de l'amiral pour l'engager à prendre le commandement de l'escadre préparée à Brest, et après avoir fait un appel à ses sentiments patriotiques, il termine ainsi:
« Cette lettre est d'un ami, d'un camarade plutôt
« que d'un ministre. Je juge votre cœur d'après le
« mien; vous aimez votre pays et sa gloire. Je vou-
« drais être en position de recevoir la proposition
« que je vous fais, et de courir l'honorable carrière
« due à la confiance du Directoire; tous nos vœux
« vous appellent. » L'amiral Martin demeura insensible; il avait désapprouvé le projet du ministère; il ne voulut pas être complice de l'exécution d'une affaire mal combinée.

L'échec d'Humbert fut suivi d'un autre qui eut pour nous de fâcheuses conséquences. La première division sortie de Brest, composée d'un vaisseau, de

huit frégates et corvettes, fut prise par une escadre anglaise. Dès-lors on renonça à aller porter la guerre dans le Royaume-Uni. On reconnut qu'il était prudent de ne pas s'affaiblir sur le continent : l'armée d'Egypte venait de quitter les côtes de France, et bien que notre situation à l'intérieur fût rassurante, le salut de la république faisait une loi de se mettre en garde contre de nouveaux embarras. 1798. AN VI-VII.

Le résultat malheureux de notre folle tentative contre l'Angleterre ne fit aucune sensation en France, car alors nous n'avions qu'un ennemi à combattre. L'Autriche était désarmée par le traité de Campo-Formio : les petits princes de l'Empire avaient été forcés d'accepter la paix ; tout le continent enfin était pacifié. Un seul ennemi, disons-nous, restait encore armé, et celui-là ce n'était pas par des protocoles qu'on pensait le réduire. Une haine implacable, de plus d'un siècle, dictait d'autres moyens, et partout l'armée se recrutait avec facilité ; partout le matériel naval se multipliait. Dans nos diverses rencontres avec les anglais, quelle que fût notre infériorité, nous acceptions toujours le combat; souvent même nous le proposions et l'intrépidité suppléait à la faiblesse numérique de nos marins.

Il était prudent, au moment où l'on allait expédier de tous les côtés des divisions pour abattre l'orgueil et saper la puissance de l'Angleterre, d'assurer la garde des côtes et d'envoyer dans les colonies des

1798. forces suffisantes pour repousser l'attaque. Quelques
AN VII. corvettes partirent de Rochefort à destination de la Guadeloupe, et plusieurs bâtiments légers furent chargés de croiser sur le littoral.

La corvette la Bayonnaise, de 24 canons de huit, revenait de Cayenne où elle avait mis à terre cent-vingt déportés. Elle avait pris dans cette colonie quelques hommes du bataillon de la Guadeloupe et cent quarante soldats du 53e régiment, commandés par M. Nicolas Aimé, capitaine. Cette corvette n'était plus qu'à quelques lieues des pertuis d'Antioche, quand elle fut aperçue par une frégate anglaise qui la chassa avec avantage. Bientôt cette frégate, l'Embuscade, qui avait sur la Bayonnaise une grande supériorité de marche, se présenta par le travers de la corvette qui avait conservé le vent, et quoique cette position lui fût défavorable, elle engagea le combat, sous ses huniers amenés. Dans cette action le commandant de la Bayonnaise, M. Richer, lieutenant de vaisseau, et les deux premiers enseignes Guigner et Corbie furent mis hors de combat. La corvette étant de beaucoup inférieure en artillerie et en équipage eût certainement succombé, si le capitaine Aimé, heureusement inspiré, ne se fût écrié en s'adressant à M. Frouin, enseigne de vaisseau, qui en avait pris le commandement : « accostez la frégate « et nous l'enlèverons. » Ce cri jeté dans un moment où tout paraissait désespéré, passa comme l'étincelle

électrique de la batterie dans l'entrepont et de là dans les hunes, et ranima le courage de l'équipage abattu par les pertes considérables qu'il avait éprouvées déjà. La frégate anglaise voulant dépasser la Bayonnaise et la prendre en enfilade ne s'attendait point à être abordée. Ce fut au moment où elle hissait ses huniers pour opérer sa manœuvre que la corvette laissant arriver tout-à-coup, accosta debout au corps l'Embuscade. Dans l'abordage le beaupré de la Bayonnaise brisa le mât d'artimon de l'Embuscade, et en tombant sur le gaillard d'arrière de la frégate, ce mât chassa les matelots et les officiers qui servaient les pièces, tous se réfugièrent sur le gaillard d'avant, où un feu de mousqueterie des mieux nourris les accueillit. Dans le même moment, des matelots et des soldats conduits par l'enseigne de vaisseau Le Danseur et par le capitaine Aimé, sautèrent à bord de la frégate. Là, ils trouvèrent sur le cabestan, et placée comme ornement, mais cependant chargée à mitraille, une espingole à triple canon qu'ils tournèrent vers le gaillard d'avant. La décharge de cette arme tua et blessa beaucoup de monde de l'Embuscade. Ce fut une horrible boucherie qu'augmentait le feu continuel des passe-avant de la corvette. Les anglais mirent bas les armes et sautèrent épouvantés, les uns à bord de la Bayonnaise, les autres dans la batterie de leur navire. L'Embuscade tomba au pouvoir de la Bayonnaise, et dans ce moment, sans qu'on puisse

1798. expliquer comment le mouvement s'exécuta, les deux
AN VII. navires se séparèrent et se perdirent bientôt de vue.

Quoique la Bayonnaise eût ses manœuvres hachées, elle conservait sa mâture haute. L'Embuscade privée de son mât d'artimon et horriblement mutilée, se mit en route sous le commandement de M. Potier de la Haussaye, enseigne de la Bayonnaise, et donna dans le pertuis. En ce moment un coup de vent affreux souleva la mer, et la frégate se vit à la veille de sombrer.

Rochefort n'avait reçu aucun signal de la rade, quand on aperçut remontant péniblement la rivière une frégate inconnue, ayant pavillon anglais renversé et portant en tête du mât le pavillon français. Des officiers de la majorité furent expédiés pour avoir des renseignements sur cette prise, et lorsqu'ils arrivèrent près de la frégate, elle mouillait à l'avant-garde. Mais on était sans nouvelle de la Bayonnaise, et de vives craintes sur le sort de ce navire atténuaient la joie que causait la présence de sa capture. Trois ou quatre jours s'écoulèrent, après lesquels on vit la corvette se traînant dans la rivière, à l'aide de mâts postiches, car elle avait perdu toute sa mâture dans le coup de vent qui suivit son combat : elle vint jeter l'ancre à côté de sa conquête.

Si dans presque toutes nos rencontres avec les anglais nous avions l'avantage, il est arrivé quelques fois que des officiers ont paru être deshérités de cette

vertu guerrière qui fait les héros. 1799

Un évènement, rare alors dans les annales de la marine, eut lieu à Rochefort et confirme ce fait. Le 14 germinal (3 avril 1799), un jury militaire, institué en vertu de la loi du 22 août 1790, allait prononcer sur la conduite d'un officier, qui, sans combattre, avait amené son pavillon devant l'ennemi. La frégate la Décade avait, on l'a vu, remplacé la Charente pour transporter à Cayenne des condamnés politiques, arrêtés par le Directoire vainqueur au 18 fructidor. Après avoir rempli avec l'extrême sévérité qui entrait dans les intentions du pouvoir exécutif, la mission dont la Charente avait été chargée, la Décade revenait en France, quand, le 5 fructidor an VI, elle est rencontrée à la mer sous les 42° 12' de latitude N. et les 16° 38' de longitude O., par un navire qui, en l'approchant, arbora le pavillon espagnol. La Décade ne douta point que ce ne fût une frégate de guerre anglaise qui cherchait à la surprendre; mais au lieu de lui offrir le combat, la frégate française prit chasse; et bientôt elle fut suivie par la frégate ennemie, nommée la Nayade, qui gouvernait dans ses eaux. Elle fuyait à pleines voiles, espérant, à la faveur de la nuit prochaine et du mauvais temps, échapper à son adversaire qui avait sur elle l'avantage de la marche. Le lendemain matin les deux frégates se trouvèrent à si peu de distance l'une de l'autre, qu'il était impos-

AN VII.

1799. sible d'éviter le combat : cependant la Décade fuyait
AN VII. toujours. Comme on se trouvait dans le parage des croiseurs anglais, on ne tarda pas à voir à l'horizon un vaisseau rasé qui, répondant aux signaux de la Nayade, vint serrer la Décade à babord, tandis que la Nayade la pressait du côté opposé. C'était le 22 août 1798 : une défense héroïque pouvait, sinon assurer le salut de la frégate française, au moins sauver l'honneur du pavillon ; mais le commandant crut ne pouvoir compter sur son équipage composé en partie d'hommes nouveaux à la mer, et après quelques coups de canon tirés en retraite, et sans avoir éprouvé de pertes en hommes ni d'avaries, la Décade amena son pavillon, et la France fut privée d'une frégate dans un moment où il importait qu'elle ne perdît rien de son matériel naval.

Le commandant de cette frégate, M. Villeneau, fut traduit devant un conseil martial maritime qui le condamna à être cassé, et le déclara incapable de servir la République, comme convaincu d'avoir laissé prendre par *impéritie* le navire qu'il montait.

Les juges ont-ils toujours assez dépouillé l'homme pour que rien n'influe sur leur sentiment? Avait-on bien pesé, dans cette affaire, que la détermination du capitaine Villeneau n'avait été prise que parce qu'il avait la conviction que son équipage, inhabile, l'abandonnerait dans la défense. N'a-t-on pas été entraîné par le souvenir de la rigueur avec la-

quelle le prévenu avait traité les passagers, tous 1799.
hommes, disons-le, dont les opinions trouvaient de AN VII.
la sympathie dans la majorité de la population? M. Villeneau n'aurait-il pas été victime de son obéissance passive aux ordres du Directoire que l'on n'osait critiquer?

Quelques démarches qu'ait faites depuis M. Villeneau pour être réintégré sur les listes de la marine, toutes ont été repoussées avec dureté.

Au mouvement extraordinaire qui avait régné dans le port, pendant l'année précédente, l'amiral Martin jugea que, dans le cours de 1799, ce port serait destiné à faire de nombreux armements. Aussi donna-t-il tous ses soins au détail des approvisionnements, afin qu'on ne se trouvât pas au dépourvu, si les évènements exigeaient la mise à la mer des navires, en assez grand nombre, rassemblés dans la Charente. Bientôt lui arrivèrent en effet des instructions prescrivant l'armement de six frégates et de deux corvettes, destinées, les unes, à transporter des troupes à la Guadeloupe et à Saint-Domingue, les autres, à servir d'escorte à des convois expédiés dans nos possessions d'outre-mer; et lorsque les Anglo-Russes menacèrent d'envahir la Hollande, d'où la marine de la république tirait des ressources, Rochefort, comme tous les autres arsenaux sans doute, fut chargé de mettre en état de partir, au premier ordre, tous les vaisseaux et navires de moindre force qui

1799. s'y trouvaient. Il arma un vaisseau, quatre frégates,
AN VII-VIII. et ensuite beaucoup de bâtiments légers que l'on envoya sur les points de la côte incessamment inquiétés par des corsaires anglais.

Mais une grande indécision se faisait remarquer dans la correspondance du ministre. On pouvait y lire l'inaptitude du directoire à tenir les rênes du gouvernement, et tout laissait pressentir une commotion nouvelle. Aussi tous les yeux étaient tournés vers un jeune général dont les succès avaient jeté un vif éclat sur nos armes, et déjà l'on prévoyait le moment où il viendrait prendre sa place à la tête du Gouvernement, pour *consolider la constitution et sauver la république*. On apprit bientôt que Bonaparte, parti furtivement d'Egypte, était arrivé heureusement à Fréjus, le 15 vendémiaire, et avait pris aussitôt la route de Paris.

La France alors était bien déchue du rang brillant qu'elle avait occupé après le traité de Campo-Formio. Il fallait une main puissante pour la tirer de l'état d'abaissement où elle tombait journellement.

Le coup d'état du 18 brumaire eut lieu : le pouvoir exécutif fut renversé : une commission consulaire composée de Sieyès, Roger-Ducos et Bonaparte, fut investie du pouvoir directorial. Bonaparte, revêtu ensuite de la dictature, va marcher d'un pas ferme vers le despotisme militaire, et la liberté, pour le triomphe de laquelle tant de sang avait été répandu, la liberté va être bannie du sol de la France.

Peu de jours après, des ordres arrivèrent au port pour que l'on pressât l'armement de six frégates et ensuite de quelques bâtiments de rang inférieur qui furent chargés de se tenir en observation sur les côtes et d'empêcher les communications « que les ennemis « du dehors ne cessaient d'entretenir avec les mal- « veillants de l'intérieur. » Nantes venait d'être pris par Châtillon, qui s'y était maintenu vingt-quatre heures, et les Chouans menaçaient d'envahir la province. Rochefort expédia donc dans la Loire une grande quantité de bâteaux canonniers et d'embarcations bien armées. 1798-1800 AN VIII.

A cette époque le nombre des ouvriers était fort réduit : une levée de deux cents charpentiers et de cent calfats devint nécessaire; on l'ordonna, et aussitôt l'arrivée de ces ouvriers on expédia pour Cayenne trois corvettes chargées de troupes, et l'on disposa deux nouvelles frégates, l'Africaine et la Dédaigneuse, pour transporter à St-Domingue et à l'Ile de France quelques soldats et des officiers du génie dont ces colonies manquaient.

Après le départ de ces diverses expéditions particulières, tous les travailleurs se portèrent aux vaisseaux le Duguay-Trouin et l'Aigle qui étaient sur les chantiers, et ces deux vaisseaux furent en peu de temps mis à la mer. Ensuite on s'occupa d'achever le vaisseau le Héros que l'on voulait faire sortir avant le mois de septembre.

1800.
AN VIII.

Si pendant quelque temps les armements avaient été peu actifs, par suite de l'instabilité du gouvernement, la marine dut prendre une toute autre attitude sous le consulat, et le ministère écrivit dans les ports, le 9 thermidor an VIII (28 juillet 1800) : « La marine a depuis long-temps langui dans un « état d'inertie dont le terme doit être enfin arrivé. « Si des circonstances difficiles n'ont pas permis « jusqu'à présent, au gouvernement, de donner à « cette partie essentielle de la force publique toute « l'attention qu'elle méritait, il veut aujourd'hui « lui rendre l'activité qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Le premier Consul, pénétré de la nécessité « d'une force maritime imposante, s'occupe des « moyens d'accroître le nombre des vaisseaux et d'en « diriger l'action d'une manière utile à la république « et funeste à l'ennemi. Après avoir, par de savantes combinaisons et par les efforts de son courage, « assuré le triomphe de nos armées en Italie et sur « le Rhin, il veut associer les marins à cette gloire, « en leur fournissant l'occasion de signaler leur « courage. Il faut que le pavillon français soit respecté sur les mers comme nos soldats sont devenus l'effroi de l'ennemi. C'est l'intention du premier Consul ; c'est le vœu de la France toute « entière. »

« Vous êtes appelés, citoyens, par la nature de « vos fonctions, à préparer l'exécution des intentions

« du gouvernement à cet égard. Des mesures promp- 1800.
« tes vont être prises pour vous mettre à portée de AN VIII.
« donner aux travaux l'impulsion la plus active;
« que votre zèle devance, s'il est possible, l'effet de
« ces dispositions; occupez-vous sans relâche des
« constructions, des armements qui vous ont été or-
« donnés. Travaillez à augmenter vos ressources en
« approvisionnements; appelez au service tous les
« marins des quartiers de votre arrondissement;
« excitez l'émulation et la bonne volonté de tous
« vos subordonnés et qu'ils reçoivent toujours de
« vous l'exemple du dévouement et de l'attachement
« à leurs devoirs. »

L'amiral Martin venait d'être nommé préfet de l'arrondissement maritime du port de Rochefort; il ne perdit pas un instant pour expédier les vaisseaux qui existaient en rivière. En peu de temps, douze cents marins de toutes les classes arrivèrent en cette ville, et avant l'époque fixée par le ministère, le contingent que nous devions fournir à la flotte était en rade de l'île d'Aix, attendant des ordres. C'est que les succès de nos armes sur le continent faisaient naître au cœur de tous les français un désir ardent de gloire qui doublait leurs forces et les rendait dociles aux instructions données pour le service.

La constitution nouvelle promulguée par le consulat avait été arrêtée dans la nuit du 12 au 13

1800. AN VIII. décembre 1799. Aux administrations publiques, créées par les actes législatifs précédents, succédèrent des fonctionnaires nouveaux, qui, au lieu de tenir leurs mandats du vœu de leurs concitoyens, furent choisis par le premier Consul, auquel était dévolu le droit de nommer à tous les emplois, dans les diverses parties du gouvernement. La magistrature des départements, des arrondissements, exercée par des commissions de plusieurs membres, entre lesquels il y avait solidarité, fut confiée à des individus particuliers qui devinrent autant de dictateurs. Les communes n'eurent plus le droit de choisir leurs magistrats; ils leur furent imposés sur l'avis des sous-préfets et des préfets. Cependant si, dans quelques villes, la nomination des officiers municipaux n'obtint pas la sympathie des populations, il n'en fut pas de même parmi nous : les fonctions de maire furent, par arrêté du premier Consul Bonaparte, du 1er avril 1800, confiées à M. Hèbre Saint-Clément, négociant, homme intègre généralement estimé. Aussi quand on procéda à son installation, le 4 mai suivant, ce fut une fête à laquelle tous les habitants prirent part avec joie. Là commença pour les communes une nouvelle ère municipale qui se prolongea jusqu'en 1830, époque à laquelle une autre constitution appela une autre fois le peuple à élire les hommes chargés de régir les intérêts de tous, et de disposer de la fortune publique, pour le bien de la communauté.

L'institution du tribunal civil suivit de près l'organisation de la municipalité. Le 1er messidor an VIII, le sous-préfet, M. Augier, en fit l'ouverture; et comme délégué du premier Consul, il conféra à chacun des juges les pouvoirs que leur avait donnés la constitution. 1800. AN VIII-IX.

Bonaparte, créant partout des administrations de son choix, poursuivait son plan d'absolutisme, et la France qui, lasse de commotions, aspirait depuis plusieurs années à un gouvernement régulier, accueillait tous les actes du premier Consul, sans se rendre compte encore de la pensée de celui qui s'imposait comme dictateur. Il est vrai que le prestige de la gloire entourait cet homme qui, jeune encore, se posait en maître, et partout, comme fascinés, les français se courbaient sous le joug.

La journée de Marengo avait en partie pacifié le continent. Si la ligue européenne était désarmée, un ennemi restait encore debout, l'Angleterre, dont la marine était toujours considérable et menaçait de nous enlever notre colonie d'Égypte. Elle se flattait d'y parvenir depuis que Menou avait succédé à Kléber que le fanatisme musulman avait assassiné. Le premier consul se hâta donc de donner des ordres pour que Brest et Rochefort envoyassent dans la Méditerranée tous les vaisseaux qu'ils pourraient armer. Savary eut mission de se rendre à Lorient et dans notre ville pour accélérer les travaux. Peu de temps après,

1800-1. AN IX. les vaisseaux l'Argonaute et l'Union, armés à Lorient, vinrent mouiller en rade de l'île d'Aix, et l'amiral Brueyx, qui devait commander l'expédition, arriva à Rochefort. Les vaisseaux la République Française, le Héros et l'Aigle, et les frégates l'Africaine, la Régénérée et la Volontaire, armés à la hâte, descendirent le fleuve et allèrent se réunir en rade aux voiles qui s'y trouvaient déjà à l'ancre. Mais la division n'appareilla pas aussitôt : suivant les instructions du premier Consul, on dut répartir sur chaque vaisseau les secours de toute nature dont l'armée aurait besoin après le débarquement, et y placer en nombre proportionné les troupes envoyées de toutes parts au général Savary. Quelques mois s'écoulèrent ainsi en préparatifs, et comme Bonaparte crut voir de la négligence dans l'exécution de ses ordres et qu'il tenait à ce que l'expédition arrivât en Egypte avant l'équinoxe d'automne, il donna au contre-amiral Decrès, alors préfet-maritime à Lorient, le commandement de la division du port de Rochefort. La division mit enfin à la voile et cingla vers la Méditerranée, pour se ranger sous le pavillon de l'amiral Ganteaume. Mais il était trop tard, les évènements avaient rendu ce secours inutile désormais : Alexandrie, dernier poste des français en Egypte, avait capitulé. Quelques-uns des vaisseaux revinrent à Rochefort pour y désarmer; les autres rallièrent Toulon.

L'Angleterre, cette nouvelle Carthage, avait réel-

lement des craintes à cette époque, se trouvant seule 1801.
pour combattre un ennemi qui devenait de plus en AN IX.
plus redoutable; cependant elle avait encore confiance dans sa marine qui était fort considérable, car elle l'avait formée en partie aux dépens des autres nations de l'Europe; elle espérait, en achevant de détruire la nôtre que les désastres de Quibéron avaient déjà fort réduite, dicter les principales conditions du traité de Paris, projeté entre les puissances belligérantes. Mais la France était trop fière et trop puissante sur le continent pour faire des concessions. Les négociations n'amenant aucun résultat, le premier Consul se détermina à faire une descente sur les côtes d'Angleterre. Dans tous les ports de guerre il fit construire à cet effet des embarcations, assez légères pour ne pas donner prise à l'artillerie des vaisseaux ennemis, mais assez fortes pour servir au transport des troupes de débarquement. Après quelques mois d'un travail opiniâtre, une flotille considérable se trouva réunie à Boulogne, où de nombreux détachements des troupes, sorties victorieuses de l'Allemagne et de l'Italie, avaient pris leur cantonnement.

Dans les premiers jours de mars, l'amiral de la Touche-Tréville mouilla en rade de l'île d'Aix avec quatre vaisseaux de soixante-quatorze, armés à Brest. Il venait faire des vivres dans notre port et y prendre les bateaux canonniers que l'arrondissement

1801. maritime de Rochefort fournissait à la flotille natio-
AN IX. nale. Quelques jours après, il prenait à Boulogne le commandement supérieur de cette flotille.

Les anglais avaient d'abord tourné en ridicule le projet de descente sur leurs côtes d'une armée française; car les tentatives antérieurement faites par la France avaient été si mal combinées, qu'ils ne pensaient pas que l'on eût sérieusement l'intention d'aller les attaquer chez eux avec des forces suffisantes. Mais quand ils virent se développer le plan vaste et hardi de l'entreprise nouvelle, ils eurent une fâcheuse appréhension, et le cabinet de Saint-James fit revenir Nelson de la Baltique, pour lui confier le commandement de la division qui devait brûler la flotille de la république, avant qu'elle eût achevé tous ses préparatifs. Le 4 août, Nelson se présenta devant Boulogne à la tête de trente vaisseaux de toutes grandeurs. L'avant-garde de Latouche-Tréville fit si bonne contenance que l'amiral anglais dut se retirer et aller chercher du renfort. La semaine suivante, celui-ci parut de nouveau, suivi d'un grand nombre de vaisseaux, de frégates, de bricks, de chaloupes canonnières, et divisa son armée de façon à nous attaquer sur plusieurs points à la fois. Partout il y eut pendant quelques heures un combat à outrance, et partout Nelson eut le dessous. Dès ce moment cet officier vit s'évanouir une partie du prestige qui s'était attaché à son nom, à la suite de divers engagements qu'il

avait eus précédemment avec quelques escadres de la 1801.
France. Le brave de La Touche Tréville, notre compatriote, avait forcé à la retraite l'amiral Nelson, quand celui-ci, plein de confiance dans ses forces, avait cru qu'il ne s'agissait que de se présenter pour assurer la victoire. Cet évènement causa une sensation si pénible dans la Grande-Bretagne, il y inspira, il faut le dire, un tel sentiment de frayeur, que les négociations ouvertes pour traiter de la paix furent reprises et amenèrent enfin, le 1er octobre, la signature des préliminaires de paix, et quelques mois après, le 4 mars 1802, la ratification des traités. AN IX.

Si dans toute l'Angleterre il éclata une joie folle lorsque l'on apprit que la paix était définitivement faite, en France on ne se montra pas moins satisfait de n'avoir plus à combattre un ennemi toujours si redoutable. Partout, de part et d'autre, des fêtes furent improvisées; partout on faisait des vœux, sincères certainement, pour que les ferments de discorde qui avaient si long-temps divisé les deux Etats disparussent pour toujours.

L'amiral La Touche-Tréville venait de conquérir une haute place dans l'estime du premier Consul; car c'était à lui assurément qu'était due la pacification nouvelle dont l'Europe allait jouir. Aussi Napoléon a-t-il dit plus tard, en parlant de cet habile marin : « Lui seul m'a présenté l'idée d'un vrai talent. Il au- » rait pu donner une autre impulsion aux affaires « de la marine. »

1801. AN X. A cette époque, un nègre, qui ferma le XVIIIe siècle et ouvrit le XIXe, s'était proclamé le Bonaparte de St-Domingue, et voulait traiter d'égal à égal avec le premier Consul, auquel il écrivait : « le premier des « noirs au premier des blancs. » Toussaint Louverture avait étendu sa domination sur la grande île de Saint-Domingue et s'y était posé en dictateur. Le premier Consul résolut de châtier le rebelle, il expédia de France dans ce but une flotte considérable ; et d'ailleurs cédant aux instances des négociants et des armateurs, il voulait rétablir les relations commerciales de la France et rendre aux opérations d'outre-mer leur prospérité d'autrefois.

Le port de Rochefort fut alors chargé d'armer six vaisseaux, quatre frégates et quelques bâtiments légers, sur lesquels furent embarqués deux mille cinq cents hommes de troupes. A la fin d'octobre 1801, l'amiral de La Touche-Tréville arriva à Rochefort, pour prendre le commandement de cette escadre; il fit ensuite sa jonction avec celle de Villaret-Joyeuse qui portait plusieurs milliers d'hommes choisis dans les glorieuses phalanges du Rhin et d'Italie. Quand la flotte parut devant Saint-Domingue, l'île entière était au pouvoir des nègres qui avaient massacré les Européens, dévasté, incendié leurs propriétés. Déjà le Cap avait été la proie des flammes. Le même sort était réservé au Port-au-Prince, et sans le secours de la métropole, ce port et d'autres contrées de l'île

n'auraient plus été bientôt qu'un immense monceau de cendres. L'amiral de La Touche-Tréville fut chargé d'emporter la rade du Port-au-Prince. La mission était d'autant plus difficile, que Toussaint avait fait enlever les balises de tous les points de la côte. Cependant l'amiral pénétra de vive force dans la rade, soumit les forts, débarqua ses troupes et sauva la ville. 1801. AN X.

On connaît l'issue malheureuse de l'expédition de Saint-Domingue. Près de trente mille hommes y avaient été transportés : la fièvre jaune, les massacres décimèrent cette armée que la mort avait respectée sur le continent. Le reste revint en Europe trouver une mort lente sur les pontons anglais.

L'escadre partie de Rochefort resta en croisière devant Saint-Domingue jusqu'au commencement de l'an XII, époque de son retour en France. Elle se rendit ensuite dans la Méditerranée, pour renforcer l'armée navale mise sous le commandement de La Touche-Tréville. Là finit la carrière de cet homme dont toute la vie a honoré la France.

Louis-René-Madeleine Le Vassor de La Touche-Tréville naquit à Rochefort, le 3 juin 1745, dans la maison aujourd'hui transformée en caserne, rue des Fonderies. Jeune encore, il entra dans la marine et y resta jusqu'en 1768. Dans toutes les circonstances il fit preuve de talents précoces. Par des considérations particulières, sa famille le fit passer dans l'ar-

1801. mée de terre, à cette époque, comme capitaine d'une
AN X. compagnie de cavalerie. Mais c'était dans la marine que l'appelait sa vocation, aussi sur ses instances, souvent réitérées, il lui fut permis de reprendre la vie aventureuse des mers. Il se distingua dans plusieurs occasions pendant la guerre de l'indépendance d'Amérique. En 1781, devenu l'ami de La Pérouse, il soutint avec lui un combat inégal contre deux frégates et quatre corvettes anglaises qui furent mises en fuite presque désemparées. L'année suivante, de La Touche-Tréville, commandant les frégates la Gloire et l'Aigle, lutta contre toute une escadre sous les ordres du commodore Elphinston; il parvint à mettre en sûreté la Gloire et à débarquer sur le sol américain, et sous le feu de l'ennemi, les passagers et l'équipage de l'Aigle. En 1786 il concourut avec un rare talent à la rédaction du code maritime, et en 1789 il fut député aux États-Généraux par le bailliage de Montargis. Rappelé en 1792 au service de la marine, il fut chargé de plusieurs expéditions dont le succès honora sa patrie. La célébrité qu'il avait acquise ne put le sauver de la proscription en 93. On le destitua, et il fut jeté dans un cachot d'où il ne sortit qu'à la réaction thermidorienne. Il ne put obtenir sa réintégration sur les cadres de la marine avant le 18 brumaire. Appelé alors au commandement d'une escadre à Brest, il passa ensuite à Boulogne, où nous l'avons vu déconcerter les projets

de Nelson et hâter la conclusion de la paix avec l'Angleterre. A son retour de Saint-Domingue, en 1804, il eut le commandement de l'escadre de la Méditerranée. Sa présence imposa tellement aux anglais que, quoique supérieurs en voiles, ils ne purent jamais forcer la rade de Toulon. Mais les fatigues avaient usé la constitution de ce brave marin. Une maladie grave l'atteignit, il mourut le 30 août 1804, à bord du vaisseau le Bucentaure qu'il montait. Son corps fut déposé au sommet du cap Sicié, où, vivant, il passait souvent ses journées à surveiller et à étudier les mouvements de l'ennemi.

1801.
AN X.

Les évènements s'étaient succédé avec une rapidité telle, depuis plus de dix ans, qu'ils avaient entièrement absorbé les esprits. Tous les projets en voie d'exécution, dans la contrée, à la naissance de ces évènements, étaient restés inachevés, entr'autres ceux que la salubrité invoquait. Cependant en l'an III, après l'épuration des administrations publiques, le conseil général de la commune avait décidé, sur la proposition de M. Cochon-Duvivier, l'un de ses membres, que quelques-uns de ces travaux fussent repris, la santé de tous ayant trop à souffrir de leur abandon.

M. Cochon-Duvivier avait dit, dans un mémoire du 12 frimaire an III : « L'air de Rochefort est nui-
« sible à quelques habitans et particulièrement aux
« étrangers. Il peut être sanifié, 1° dans l'intérieur

1801-2. AN X. « de la ville, en nivelant et réparant les rues et les « arrosant d'une eau qui peut être fournie et re- « nouvelée sans cesse, par une pompe à feu déjà « établie pour le service de l'hôpital national. 2° A « l'extérieur de la ville, en faisant dégorger les eaux « qui, stagnantes dans les fossés voisins, répan- « dent des émanations malfaisantes ; en établissant « des canaux environnans qui, creusés pour des des- « sèchemens ont été abandonnés depuis 1783, et « en resserrant, par des digues latérales, la Charente « dont les eaux grossies dans certaines marées s'é- « lèvent au-dessus de son lit naturel. »

M. Cochon-Duvivier venait d'être nommé au corps législatif, et cet homme qui était ennemi des honneurs personnels, accepta celui que lui conférait le Premier Consul, parce qu'il espérait, en s'approchant du pouvoir, d'applanir toutes les difficultés qui s'opposaient à l'adoption des mesures utiles, selon lui, pour améliorer l'air de son pays de prédilection. Quand il adressa ses doléances à Bonaparte, dans le but d'obtenir que l'administration des ponts et chaussées s'occupât, sans retard, du pavage des rues et de leur irrigation avec l'eau prise dans la Charente, le Premier Consul fut tellement séduit par le ton de franche simplicité de ce sage médecin, qu'il promit de faire travailler à tout ce que celui-ci demanderait en faveur de Rochefort. Et en effet il donna aussitôt des ordres pour que le pavage de

cette ville fût exécuté, et pour que des ingénieurs se livrassent aux études des moyens propres à détourner des eaux de la rivière et à les diriger, par des canaux souterrains, dans les rues où elles couleraient constamment, laveraient et débarrasseraient les ruisseaux des matières putrescibles qui viciaient l'air. Mais depuis long-temps, on l'a vu, Rochefort était l'objet d'une sorte de haine, traditionnelle dans les ministères : on trouva une foule de prétextes pour éluder les ordres du Premier Consul. Cependant, pressé sans relâche par M. Cochon-Duvivier, Bonaparte voulut connaître le degré d'avancement des travaux qu'il avait ordonnés en vue de la sanification du port de Rochefort; on lui répondit, sans hésitation, que ces travaux étaient en pleine activité. A quelques jours de là, le Premier Consul s'adressant de nouveau à M. Cochon-Duvivier, lui demanda s'il ne désirait plus rien. Celui-ci répéta ce qu'il avait toujours sollicité : *le pavage des rues de Rochefort, des eaux limpides.* Bonaparte se fâcha alors contre les agents qui l'avaient ainsi trompé; et comme l'on savait qu'une punition exemplaire serait infligée, si l'on résistait à sa volonté plus long-temps, l'administration des ponts et chaussées se décida à donner des ordres; le pavage si long-temps attendu reçut son exécution, et des fossés de dessèchement furent ouverts ensuite dans le marais.

1802.
AN X.

A la même époque, on passa une adjudication

1802. pour la fourniture de cinquante toises de moëllon, AN X. nécessaires à la construction d'un bassin destiné à procurer de l'eau d'irrigation : ce bassin fut entrepris; mais le terrain sur lequel on l'avait élevé céda sous le poids de la maçonnerie et l'établissement presqu'achevé fut suspendu. Depuis ce moment jusqu'en 1807, année dans laquelle il passa aux mains de l'administration des ponts et chaussées, on se montra peu soucieux de reprendre les travaux. M. Cochon-Duvivier avait cependant fait de nombreuses démarches pour que de nouvelles dispositions fussent arrêtées; mais alors la guerre absorbait toutes les ressources du budget de l'Etat, et l'Empereur, entraîné sur les champs de bataille, n'était plus là pour presser l'issue d'une opération dont son port de Rochefort devait retirer un si grand bienfait.

L'administration des ponts et chaussées qui savait que M. Duvivier ne se rebuterait pas, tant que son projet d'irrigation de la ville resterait inachevé, s'occupait de certains travaux accessoires et témoignait ainsi de son désir de réaliser une pensée dont Rochefort devait retirer, plus tard, de notables avantages pour la santé publique. On faisait établir, dans les rues, les tuyaux destinés à conduire l'eau sur les divers points; quelques fontaines et bornes-fontaines s'élevaient çà et là. Les travaux du bassin-réservoir reprirent enfin; mais déjà plus de cinq années s'étaient écoulées, et il était impossible de prévoir

encore l'époque où les rues seraient arrosées et rafraîchies. 1802. AN X.

Lorsque l'Empereur traversa la ville, en 1808, il reconnut parmi les fonctionnaires qui lui furent présentés, à son arrivée, le vieux législateur qui, si souvent, avait défendu la cause de Rochefort; il s'en approcha et lui demanda si sa ville d'adoption avait encore quelques besoins. Certes, le moment était bien opportun, et M. Cochon-Duvivier pouvait signaler les effets déplorables du mauvais vouloir qui retardait sans cesse l'accomplissement de son plan; mais accuser publiquement de négligence des fonctionnaires présents, lui parut une mauvaise action; il balbutia, et toute sa pensée se résuma dans ce peu de mots: *Sire. . . . . des eaux limpides.*

L'Empereur répondit en homme préoccupé de plus hautes questions, et les choses ne reçurent aucune nouvelle impulsion. Cependant on avait compris la réserve du bon vieillard qui s'occupait avec tant de zèle des moyens de sanifier la contrée. Les travaux du bassin se reprirent avec assez d'exactitude pour qu'en 1811 ils fussent terminés. Mais on n'était point encore arrivé au moment de voir jaillir l'eau dans les rues; d'autres choses importantes restaient à faire, et il n'était pas réservé à M. Cochon-Duvivier de voir la fin d'une entreprise qui avait été l'objet de sa constante sollicitude, et dont il avait, avec

1802. tant de ténacité, suivi la marche. Il mourut en 1813,
AN X. le 26 avril, avant que le ministère eût mis son approbation au détail estimatif des travaux de la prise d'eau à la pompe à feu. Cette approbation ne fut donnée qu'en janvier 1815, et ce fut seulement le 24 août 1817 que l'eau fut introduite pour la première fois dans le réservoir et distribuée dans la ville.

Plus d'une cause concourait à altérer l'air de Rochefort, lorsque M. Cochon-Duvivier se dévoua au bien-être de cette ville : les bouchers de la commune abattaient chez eux les animaux qu'ils destinaient à la consommation, et ils en jetaient sur la voie publique le sang et les excréments. Toutes ces matières se corrompaient promptement et répandaient bientôt, dans le voisinage, des émanations nuisibles à la santé publique. M. Cochon-Duvivier obtint d'abord que l'on enjoignît à ces industriels d'aller jeter à la rivière les débris qui ne pouvaient être livrés aux habitants; mais les ordonnances de police furent méconnues ou mal exécutées, et les fossés de dessèchement, ouverts par M. Duvivier, devinrent bientôt des dépôts infects; le mal n'était donc que déplacé. Dans cet état de choses la ville fut amenée à faire construire, près de la rivière, à l'embouchure du chenal du port marchand, un abattoir public, où les bouchers furent contraints, sous des peines graves, de conduire leurs bestiaux. Cet

établissement, bien insuffisant encore, fut ouvert 1800.
en l'an X, et dès-lors les rues ne présentèrent plus AN X-XI.
l'aspect dégouttant qu'elles avaient eu jusque-là.

M. Cochon-Duvivier poursuivait avec le même zèle l'exécution de tous les projets qui lui avaient paru utiles au bien des habitants de Rochefort, et pour que cette ville ne recélât plus de foyers putrides. Déjà depuis l'époque à laquelle ce bienfaiteur de la ville était entré au conseil-général de la commune, on avait fermé le cimetière *intrà-muros*, après avoir obtenu l'autorisation d'inhumer les corps dans celui de l'hôpital. Mais l'espace que la marine avait abandonné à la commune était trop restreint, et après huit ou neuf ans d'usage, il fut entièrement couvert. On était donc menacé d'ouvrir de nouveau l'ancien cimetière délaissé en l'an II. M. Duvivier fit comprendre à l'administration municipale le danger de cette réouverture, et l'amena à faire des sacrifices afin d'acquérir dans la partie N. O. de son territoire un terrain de quelques journaux, propre à l'établissement d'un cimetière. Le 16 vendémiaire an XI, M. Duvivier étant à Paris, obtint du premier Consul l'autorisation dont la municipalité avait besoin pour faire cette acquisition, et peu de temps après les inhumations eurent lieu loin des murs.

Comme on le voit, en peu de temps, grâce à l'activité d'un seul homme, beaucoup de projets entrepris pour la sanification du pays furent exécutés, d'au-

1802. AN XI. tres adoptés, et si la réalisation n'en fut pas aussi prompte qu'on l'eût désiré, ils avaient acquis au moins un degré d'avancement qui en garantissait la jouissance pour l'avenir. C'est qu'alors la France, en paix avec l'Europe, marchait d'un pas rapide vers les améliorations que les désastres de la période révolutionnaire avaient rendues nécessaires.

Rochefort était à cette époque bien en arrière des autres villes, sous le rapport de l'instruction publique. Il y existait seulement quelques institutions privées où les enfants recevaient à peine les premières notions de l'écriture et de la grammaire. On était obligé d'envoyer au loin ceux que les familles destinaient à des carrières publiques pour lesquelles il fallait donner des preuves de capacité. Déjà plusieurs fois, à des époques assez reculées, la ville avait fait des démarches dans le but d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un collége, et en 1767, quoique la commune fût endettée, parce qu'une partie de ses ressources avait été absorbée par le rachat des offices municipaux, le corps de ville n'en prit pas moins l'engagement de supporter une dépense annuelle de six à sept mille livres pour entretenir une école secondaire. La Cour refusa de sanctionner cette délibération. Mais comme on voulait que *la jeunesse eût le moyen de s'instruire,* on accorda trois cents livres à un maître de latin, engagé par la ville, lequel professa pendant plusieurs années. Quelles que

fussent les instances de la municipalité pour avoir, à l'instar des autres villes, un collége, elle n'y put parvenir : l'Etat était obéré, et la commune de son côté était tellement gênée que son avenir se trouvait grévé pour long-temps. Pendant la révolution, d'autres idées préoccupèrent les esprits, et l'on ne songeait guère à l'éducation des enfants; il suffisait qu'ils sussent lire et écrire. Mais quand le calme fut rétabli, l'administration communale eut sérieusement la pensée d'offrir aux familles les moyens de faire donner, sans déplacement, à leurs enfants, une instruction qui leur permît d'aspirer à toutes les carrières. Le conseil municipal arrêta, en 1803 : « Il sera établi, « à Rochefort, une école secondaire dont sera chargé « le sieur Lebrasseur, instituteur, qui, par sa capacité et sa conduite, paraît réunir les conditions « requises, et comme la ville ne possède pas de local « il lui sera accordé une indemnité de logement de « huit cents francs par an. » Ainsi furent jetées les premières bases de l'établissement d'un collége. L'institution du sieur Lebrasseur, quelqu'imparfaite qu'elle fût, prit un certain développement, et quelques années après, le 18 février 1806, la position financière de la ville s'étant améliorée, il fut décidé que l'on achetterait, pour l'école secondaire, la maison Hèbre Saint-Clément, faisant l'angle de la rue Royale et de la rue Saint-Pierre. Le collége commença donc à prendre une constitution convenable ;

1802. AN XI.

1802. quelques maîtres de latinité, salariés par la ville, y
AN XI. furent appelés, et le nombre des élèves, d'abord assez faible, s'accrut rapidement. Bientôt le local devint insuffisant pour recevoir tous les enfants : on prit alors à titre de bail l'ancien couvent des capucins qui fut approprié, et jusqu'en 1828 ce vieux bâtiment conserva cette destination. Mais comme l'institution était toujours en voie de progrès et que plusieurs chaires nouvelles avaient été créées dans l'intérêt de l'enseignement, les élèves affluèrent et le bâtiment ne répondit plus aux besoins. La ville se vit donc dans la nécessité de construire, sur l'emplacement même de ce couvent dont elle était devenue propriétaire depuis quelques années, un bâtiment dans des proportions assez vastes. Une extension plus grande ayant été donnée aux études, par l'augmentation du personnel des professeurs, les enfants purent atteindre tous les degrés d'instruction nécessaires pour parvenir au baccalauréat. Une bonne administration intérieure le fit prospérer au-delà des prévisions, et en peu d'années le nombre des pensionnaires, tous étrangers à la commune, et celui des externes, atteignirent un chiffre assez élevé pour que l'on dût, en 1843 et 1845, agrandir le local et ouvrir de nouveaux dortoirs.

La ville ne recule devant aucun sacrifice, lorsqu'il s'agit de donner à son collége le plus grand développement; aussi cet établissement peut-il aspirer,

aujourd'hui, au premier rang parmi les colléges com- 1802-3.
munaux. Depuis long-temps la supériorité des AN XI.
candidats qu'il fournit annuellement aux écoles spéciales de la marine et de Saint-Cyr, en fondant sa réputation, lui attire l'attention et lui acquiert la bienveillance du gouvernement; aussi le ministre de la marine a-t-il accordé à notre collége un certain nombre de bourses en faveur des enfants des fonctionnaires de son département qui se destinent à la carrière maritime.

Comme on le voit, la municipalité faisait, de tous les côtés, des efforts pour ne pas rester dans un état d'infériorité avec les autres villes, et pour faire disparaître les causes qui pouvaient encore altérer la santé publique. Les travaux qui s'exécutèrent au commencement du siècle et qui furent un complément de ceux que M. Dulaurens avait fait exécuter quelques années auparavant, ont changé réellement d'une manière très-sensible la climature; et certes si, à cette époque, la guerre avec l'Angleterre et ensuite avec tout le continent, eût été retardée, M. Cochon-Duvivier eût certainement obtenu du Premier Consul beaucoup d'améliorations qu'il avait en vue, et dont l'exécution fut devenue pour nous d'un salutaire effet. Mais il n'est pas toujours permis à l'homme de réaliser tout le bien qu'il se propose de faire: tant de circonstances concourent souvent à déjouer les projets les plus utiles et les mieux calculés.

1803 AN XII. Si, dans les premiers mois de la paix d'Amiens, on avait eu la pensée que deux puissances, naguère rivales, s'uniraient pour ne plus se déchirer, à quelque temps de là un pressentiment pénible agita les esprits. On savait que des différents, à l'occasion de l'occupation de Malte, aigrissaient le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James. De l'autre côté du détroit on ne voyait pas sans défiance dans nos promesses de bonne intelligence, les nombreuses constructions qui se préparaient dans nos chantiers maritimes.

Bonaparte avait en effet prescrit la mise à l'eau, dans les ports de la république, de douze vaisseaux par an, afin que si la guerre se rallumait jamais entre la France et les puissances en possession des mers, nous fussions en mesure de résister avec avantage ou au moins sans infériorité. Il avait écrit au ministre Decrès, le 14 février 1803 : « Vous avez la « marine française à rétablir; quelle belle carrière « pour un homme dans la force de l'âge, et d'autant « plus belle que nos malheurs passés ont été plus « en évidence. »

Mais les approvisionnements en bois et autres matériaux propres aux constructions navales étaient alors peu considérables; et quand on eut réparé et ravitaillé les navires de tout rang qui devaient composer la flotille nationale, il ne restait plus rien dans les magasins pour mettre sur les chantiers les vais-

seaux que chaque port devait régulièrement fournir à la flotte. 1803. AN XII.

On avait disposé à Rochefort pour la flotille trois canonnières, cinq bateaux canonniers et dix péniches. Tous les matériaux en réserve avaient été consommés; il en était de même dans les autres arsenaux. L'ordre fut alors donné d'abattre dans les forêts domaniales et particulières tous les bois convenables aux usages de la marine. La Hollande fut mise à contribution et nous en expédia une grande quantité.

Le premier Consul sut que l'Angleterre, dans le dessein d'entraver nos projets d'extension du matériel naval, venait de faire des propositions au Pape, afin d'être autorisée à tirer d'Italie des bois de charpentage; il expédia en toute diligence des agents qui traitèrent avec le souverain pontife, à l'exclusion de l'Angleterre.

On préludait ainsi à la guerre; cependant la France tentait toujours de maintenir la paix. Un message que le roi Georges adressa au parlement, dans la séance du 8 mars, fut considéré comme une déclaration de reprise des hostilités. Aussi le Premier Consul revint à son projet de faire une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne. Il fit mettre en réquisition la majeure partie des navires du commerce que les commissaires envoyés dans les ports avaient jugés propres à être employés avec avantage dans l'expédition contre l'Angleterre. En même

1803-4. temps il ordonna la levée d'un nombre considérable
AN XII. de marins. L'arrondissement de Rochefort dut à lui seul en fournir trois mille cent dix.

Indépendamment des chaloupes canonnières que Rochefort venait de disposer pour le service de la flotille nationale, ce port, qui recevait des matériaux de tous les côtés, eut ordre de faire l'armement pendant l'an XII de neuf vaisseaux, quatre frégates et de huit bâtiments légers, pour transporter dans la Manche dix mille hommes qui y étaient attendus sous peu de jours. Mais ce projet n'eût pas son exécution, parce que le littoral était bloqué par des escadres ennemies; les troupes de débarquement qui devaient se rendre à Brest prirent la voie de terre, et l'on ralentit un peu les armements dans notre port.

Bien que partout on fît quelques dispositions pour prendre l'offensive contre un gouvernement qui violait le traité d'Amiens, le Premier Consul insistait toujours près du gouvernement de la Grande Bretagne pour maintenir la paix. L'Angleterre répondit aux messages de la France, en ordonnant l'embargo de tous les navires de la république, et en jetant sur nos côtes des corsaires nombreux. Cette violation manifeste des traités fit pousser avec plus d'ardeur l'organisation d'une nouvelle flotille. Boulogne avait été choisi comme lieu de rendez-vous des navires de tout rang qu'on allait préparer,

et des travaux fort considérables furent entrepris sur tout le littoral du Nord. 1804. AN XIII.

Les ports de l'Océan étaient toujours l'objet de la convoitise des anglais; aussi parut-il bientôt à l'ouvert de toutes les rades des divisions ennemies chargées de bloquer les escadres que la France avait le projet de mettre à la mer. L'île d'Yeu et Belle-Ile, que l'Angleterre voulait enlever pour asseoir sa position sur nos côtes, furent mises en état de siège; des troupes nombreuses y furent envoyées, et le port de Rochefort y expédia beaucoup de bouches à feu de divers calibres et une grande quantité de projectiles.

L'armement des vaisseaux réunis dans la Charente avait été ralenti quelque temps auparavant; on le reprit afin d'envoyer du renfort dans la Manche à la flotte qui devait porter la guerre au-delà du détroit. L'amiral Villeneuve, qui était alors à Rochefort pour prendre le commandement de l'escadre de la Charente, stimulait tout le monde, et si l'on avait à redouter des retards, cela ne pouvait provenir que de la difficulté de se procurer des marins. Des levées fréquentes s'exécutèrent donc dans tous les quartiers de l'arrondissement, et l'on put, en suspendant momentanément les mouvements du commerce maritime, composer, en partie du moins, les équipages de nos vaisseaux.

On touchait au terme des préparatifs, quand on

1804. AN XIII. apprit la mort de l'amiral Latouche-Tréville, auquel le Premier Consul avait confié le commandement de l'escadre de Toulon. Latouche-Tréville devait, en faisant voile pour la Manche, rallier les divisions du Ferrol, de Rochefort et de Brest.

Cet évènement causa une vive douleur à Bonaparte. Le brave officier qui venait de mourir aurait pu seul exécuter le plan qu'il avait conçu, de réunir à Boulogne et dans les rades voisines toutes les forces navales de la République.

Le ministre Decrès manda à Paris l'amiral Missiessy et l'amiral Villeneuve, afin de conférer avec eux sur la vaste entreprise du débarquement. Il voulait amener Villeneuve, son ami particulier, à prendre le commandement vacant par la mort de Latouche-Tréville, et le remplacer à Rochefort par Missiessy. Mais Bonaparte n'avait pas en ces deux officiers-généraux la confiance qu'il avait eue dans les talents militaires de l'homme qu'il regrettait; aussi modifia-t-il ses plans et en remit-il l'exécution à l'hiver prochain, afin que chacun d'eux eût le temps de faire les dispositions convenables. Villeneuve et Missiessy eurent ordre, pour détourner les soupçons des anglais et les attirer hors de France, d'aller, le premier en Amérique reprendre quelques colonies hollandaises; le deuxième, de porter des troupes dans nos possessions des Antilles, et d'enlever aux anglais celles des îles de cet archipel qui leur étaient

soumises. Tous deux devaient se réunir à Rochefort, 1804-5.
pour faire ensuite leur jonction avec l'armée navale AN XIII.
de la Manche.

Le 11 janvier 1805, l'amiral Missiessy quitta la rade de l'île d'Aix, à la faveur d'une violente tempête, et put gagner le large sans être vu par les anglais qui stationnaient non loin dans les pertuis. Son escadre composée de cinq vaisseaux et de quatre frégates, parvint à sa destination après avoir fait de légères avaries au moment du départ, avaries qu'on avait pu réparer à la mer. Il ravitailla la Martinique, et avec les troupes sous les ordres du général Lagrange, qu'il avait tansportées, il s'empara du Roseau, capitale de la Dominique et des bâtiments mouillés sur la rade de ce port; après avoir jeté l'épouvante dans les possessions anglaises, il opéra son retour en France, et rentra dans la Charente le 20 mai.

Des circonstances contre lesquelles on n'avait pu certainement lutter, avaient empêché Ganteaume, commandant de l'escadre de Brest, d'aller débloquer le Ferrol, ainsi que cela entrait dans les combinaisons de l'Empereur. Villeneuve reçut donc l'ordre de remplir cette mission en effectuant son retour en France. Il devait, après, faire voile sur Brest avec des forces suffisantes pour chasser devant lui les anglais et ouvrir la mer à Ganteaume.

A son arrivée à Rochefort, Missiessy trouva l'ordre d'appareiller pour les côtes d'Irlande, afin d'y atti-

1805. rer une partie de l'escadre ennemie, et ensuite de se
AN XIII. rendre au Ferrol pour opérer sa jonction avec Villeneuve et lui porter des vivres et des munitions qui avaient été préparés exprès dans notre port.

Pendant ce temps-là, une autre division, arrivée à Rochefort sous les ordres du contre-amiral Magon, et composée des vaisseaux l'Algésiras, l'Achille, de quelques frégates et navires de moindre tonnage, prenait la mer et échappait à la surveillance des anglais qui tenaient nos côtes en observation. Elle arriva en vue du Ferrol, sans avoir été aperçue même par Calder qui croisait au Cap Finistère.

Villeneuve après un engagement dans lequel l'avantage lui resta, mouilla non loin du Ferrol ; mais indécis, incertain, effrayé surtout de la responsabilité qui pesait sur lui, il se laissa décourager, malgré les efforts que faisait l'Empereur pour remonter ce moral abattu. Ne sachant pas profiter à temps des chances favorables qui lui étaient offertes, il compromettait sans cesse la situation de la France. Napoléon, furieux que l'on eût confié à des mains aussi inhabiles des opérations dont le succès le devaient rendre arbitre du sort de l'Angleterre, ordonna que Villeneuve fût remplacé par l'amiral Rosily.

En apprenant par une main amie de quelle disgrâce il était menacé, Villeneuve, qui, depuis son départ de Toulon, avait commis fautes sur fautes, fut animé par une sorte d'énergie et alla livrer bataille à

Nelson. On connait l'issue désastreuse de cet engagement : les pertes que la marine française fit à Trafalgar furent immenses et forcèrent l'Empereur à renoncer à son projet de conquête en Angleterre. 1805-6. AN XIII-IV.

Cette affaire à jamais déplorable et celle non moins malheureuse de Santo-Domingo, dans laquelle cinq vaisseaux, deux frégates et une corvette, partis de Rochefort, sous le commandement du contre-amiral Lesseigues, se firent ignominieusement battre par l'amiral anglais Duckorth, commencèrent la ruine de notre marine.

Cependant une division composée de cinq vaisseaux, quatre frégates, quatre corvettes sous les ordres de M. Allemand, qui, promu au grade de contre-amiral, le 9 janvier 1806, avait remplacé Missiessy dans son commandement, sortit de la Charente au commencement de 1806, et alla ravitailler les Antilles; battant ensuite les mers, elle détruisit plus de cent navires du commerce anglais, captura le vaisseau le Calcuta qu'elle fit entrer à Rochefort, ainsi qu'un autre autre navire richement chargé; franchit miraculeusement le détroit de Gibraltar sans être rencontrée par les escadres de guerre ennemies qui couvraient l'Océan, et alla mouiller en rade de Toulon.

Quelques autres expéditions se firent encore de Rochefort pendant le cours de 1806 et 1807 ; mais toutes n'eurent pas le succès sur lequel on avait

1806-7. compté. De ce nombre était une division de cinq frégates et de deux bricks, sous le pavillon de M. Soleil, qui, de chirurgien devenu capitaine de vaisseau, eut la mission de porter des secours en hommes et en munitions aux colonies françaises de l'Amérique, incessamment inquiétées par l'ennemi. Elle fut assaillie presqu'à sa sortie des pertuis d'Antioche, par une escadre anglaise considérable, et succomba sous le nombre. Une seule frégate et un brick échappèrent et se rendirent aux Antilles.

On comprend dès-lors que les travaux devaient être fort actifs dans les ports de l'Empire ; en effet, de nombreuses constructions s'y exécutaient, et en peu de temps nous aurions pu avoir à la mer des forces suffisantes pour écarter l'orage dont l'horison était gros contre nous, si nous avions possédé assez de bons matelots pour l'armement de tous nos navires. Mais nos pertes constantes nous en avaient enlevé la majeure partie, et le commerce, le cabotage même, excessivement restreints ou presque nuls, ne pouvaient venir en aide à l'État en comblant le vide immense qui existait dans l'inscription maritime.

Malgré nos défections continuelles, il entrait toujours dans les vues de l'Empereur d'occuper les anglais sur une grande étendue des côtes; il voulait les amener à diviser leurs forces à l'infini, et à accroître leurs dépenses, et comme il lui semblait qu'on pouvait improviser des marins aussi facilement qu'il

improvisait des soldats, il prescrivit que l'on mît à la mer tous les vaisseaux en chantier ou à flot dans ses arsenaux. Rochefort s'occupa alors de l'armement d'une division composée des restes de l'ancienne et magnifique armée de Missiessy. Une partie des navires ramenés dans la Charente par cet officier général, avaient, on le sait, servi à constituer l'escadre du contre-amiral Allemand; escadre connue sous le nom de division invisible, parce qu'agissant sous les inspirations de son chef et non d'après les ordres du ministère, elle avait constamment échappé aux recherches des anglais mis à sa poursuite, et fait éprouver à la marine militaire de la Grande-Bretagne des pertes énormes. 1807-8.

Par décret du 31 mars 1808, l'escadre de l'île d'Aix, composée des vaisseaux de ligne le Jemmapes, le Patriote, revenu récemment de la Chesapeack, sous le commandement du capitaine de vaisseau Krohm, et la Ville-de-Varsovie, fut mise sous les ordres du contre-amiral Baudin. Ces trois vaisseaux avaient pour commandants des hommes qui, dans toutes leurs rencontres avec les anglais, avaient démontré ce que peut la bravoure unie aux talents du marin. Rangés ensemble sous le pavillon de M. Baudin, ils auraient certainement vaincu un ennemi bien supérieur; mais il en devait être autrement, quelques-uns, comme l'amiral, furent remplacés, et l'un d'eux, M. Krohm, commandant du Patriote, mu-

1808. tilé par le feu de l'ennemi dans diverses rencontres, où toujours l'avantage lui était resté, fut contraint, à cause de sa santé, de suspendre son service et de remettre le commandement de son vaisseau à M. Bescaud. Des hommes qui possèdent comme M. Krohm le sentiment de l'honneur de leur patrie, ne peuvent rester inactifs quand leur sang est utile à la gloire de leur pays. Il fut nommé, par l'Empereur qui l'estimait particulièrement, au commandement du beau vaisseau la Ville-de-Varsovie, et certes ce vaisseau n'eût pas sous lui amené son pavillon comme il le fit l'année suivante; mais les forces de M. Krohm trompèrent son courage, il se retira et fut remplacé par M. Mahé, officier du même grade.

Quand le Jemmapes, le Patriote et la Ville-de-Varsovie furent armés, bien qu'imparfaitement, les ressources du port se trouvèrent épuisées; mais bientôt arrivèrent, sur ordre exprès de l'Empereur et par la voie de terre, des bois et des fers, et peu après les vaisseaux le Triomphant, l'Iéna et le Calcuta, descendirent la rivière et vinrent mouiller en rade.

D'autres vaisseaux, encore sur les cales et en commission de port, furent entrepris et poussés avec d'autant plus d'ardeur, que l'on venait d'apprendre que l'Empereur visiterait Rochefort dans quelques mois; chacun voulait qu'il fût satisfait de l'activité qui régnait dans l'arsenal.

Quelque temps après, en effet, on annonça le 1808.
passage de S. M. I. pour les premiers jours du mois d'août. Cette nouvelle causa une profonde sensation dans la contrée : tout le monde était impatient de voir cet homme dont un signe faisait remuer l'Europe. A la fin de juillet, des courriers se pressèrent sur toutes les routes, portant des ordres relatifs à la réception de l'Empereur, et le 31, le ministre Decrès qui le précédait, descendit à la préfecture maritime. Des gardes d'honneur, improvisées dans les rangs de la garde nationale, se tinrent prêtes, et le 4 août, à sept heures du matin, les troupes, la milice citoyenne et la population entière se portèrent au-devant de l'Empereur qui arrivait par la route de Saintes, venant de Bayonne.

La ville, déjà trop restreinte pour donner un abri convenable à tous les habitants, reçut en peu de temps la population des villes et des lieux voisins; partout on s'entassa comme on le put. Les principaux fonctionnaires furent désignés pour loger tous les dignitaires et officiers de la suite de Napoléon.

Le corps municipal ayant à sa tête M. Imbert, maire, reçut S. M. à son entrée dans les murs, et l'escorta jusqu'au château au milieu d'une haie de troupes et de personnes de tous rangs. Partout sur son passage l'illustre visiteur recevait les témoignages les plus flatteurs : « de toutes parts des vivats

1808. « prolongés exprimaient la joie que tous les assis-
« tants éprouvaient de contempler ce grand capi-
« taine dont la volonté changeait la constitution de
« la vieille Europe. »

Pendant quelques jours notre jeune cité, naturellement si calme et si paisible, avait une autre vie, bruyante, animée. Paris était transporté sur les bords de la Charente; Napoléon data plusieurs décrets de son palais impérial de Rochefort.

Lorsque l'Empereur laissa cette ville qu'il avait trouvée si jolie, si coquette, et où il avait reçu tant de témoignages d'admiration, d'attachement sincère, il promit de s'occuper particulièrement de la prospérité et du développement de cette « *charmante bonbonnière* » et après quelques mois, en effet, le génie militaire dressa le plan d'une nouvelle enceinte de fortifications dont l'exécution devait mettre l'arsenal à l'abri d'un coup de main; et ensuite, comme il avait jugé que par sa position, à proximité de tous les lieux de production, ce port devait offrir de grandes ressources à la marine, il décida que des établissements importants y fussent érigés et que les constructions navales s'y exécutassent sur une grande échelle. Il descendit la rivière, visita Boyard, la rade, et traça lui-même, à l'île d'Aix, le plan du magnifique fort Liébau.

Si les évènements qui marquèrent cette époque de l'histoire de la France, ne permirent pas de réa-

liser la volonté du grand homme relativement à l'ex- 1808-9.
tension, à l'accroissement de nos établissements maritimes, ces évènements donnèrent au moins un tout autre aspect à notre arsenal; des ouvriers y furent appelés en grand nombre, et l'on mit sur les cales plusieurs navires dont quelques-uns allèrent bientôt augmenter nos escadres et porter dans nos possessions d'outre-mer des troupes et des approvisionnements de toute nature.

Quand l'année 1809 commença, les magasins, les chantiers de construction de notre ville étaient sinon abondamment, au moins suffisamment pourvus de tous les matériaux nécessaires à l'accroissement de la flotte, et l'on se trouva en mesure de réparer une partie des pertes que nous avions souffertes dans diverses rencontres avec les anglais, toujours numériquement supérieurs à nous.

Quoique l'Angleterre eût compris qu'elle ne pouvait s'opposer à l'agrandissement de la France sur le continent, elle se ruinait en efforts impuissants, afin de saper par la base ce géant formidable qui pouvait l'écraser un jour. Ses ressources s'épuisaient ; elle résolut alors d'en chercher de nouvelles dans l'extension de son commerce extérieur, et elle jeta dans nos colonies et dans l'Inde plusieurs escadres nombreuses. En peu de temps tombèrent sous sa puissance: Cayenne, la Martinique, le Sénégal, Gorée, les îles de Zante, de Céphalonie, d'Itaque, de Cérigo, etc.

1809. Napoléon devina la pensée du cabinet de Saint-James, aussi prescrivit-il que de Brest, de Lorient et de Rochefort des divisions partissent pour les autres continents où notre domination était menacée. Mais ses desseins furent aussitôt connus de l'autre côté du détroit, et nos rades de l'Océan ne tardèrent pas à être bloquées par des forces imposantes.

L'Angleterre qui ne pouvait nous vaincre par les armes, avait conçu un projet infâme. La rade de l'île d'Aix fut choisie par elle pour être le théâtre d'une action qui déshonore à jamais le règne de Georges III.

Le récit circonstancié d'une affaire maritime ne devrait trouver sa place que dans une histoire de la marine; mais on nous saura gré sans doute d'entrer dans quelques détails sur un évènement souvent décrit avant nous et partout inexact ou incomplet, lequel s'est passé dans notre rade et appartient dès-lors à l'histoire de Rochefort.

Une escadre sortie de Brest, sous les ordres du contre-amiral Willaumez, avait une mission lointaine: elle devait avant de prendre le large se recruter des navires dont l'armement avait été ordonné à Lorient et à Rochefort. Des circonstances qui ne se rencontrent que trop fréquemment en marine firent échouer cette expédition, et les désastres des brûlots eurent lieu.

Arrivée en rade des Basques, l'escadre de Brest fit le signal d'appareillage aux quatre vaisseaux qui

composaient la division de Rochefort : la Ville-de- 1809.
Varsovie, le Patriote, le Jemmapes et le Calcuta, sous le commandement du capitaine Bergeret. Mais ces vaisseaux n'étaient point prêts à prendre la mer; ils n'avaient guère que la moitié de leurs équipages et ils étaient généralement mal espalmés. L'amiral se vit donc forcé de stationner sur la rade, et son séjour y fut assez prolongé pour que les anglais, constamment en vue, eussent le temps de se présenter assez nombreux pour contraindre M. Willaumez à venir jeter l'ancre en rade de l'île d'Aix.

A la suite de différents fâcheux, survenus entre l'amiral et le capitaine Bergeret, ces deux officiers abandonnèrent successivement leurs commandements, et toute l'escadre, composée alors de onze vaisseaux (*) et de quatre frégates, restée sous les ordres du contre-amiral Gourdon, passa, le 16 mars 1809, sous le pavillon du vice-amiral Allemand, nouvellement promu au grade de vice-amiral et dont l'étoile heureuse jusqu'à ce moment avait fait la fortune militaire.

En arborant le pavillon de commandement, l'amiral trouva l'escadre anglaise mouillée dans la rade des Basques : cette escadre comptait aussi onze vaisseaux, parmi lesquels plusieurs trois-ponts ; déjà supérieure

* Il y en avait d'abord 12; mais le Jean-Bart, commandé par le capitaine Lebozec, réputé le premier pilote de France, s'était perdu sur la pointe des Palles.

1809. en artillerie à la nôtre, elle s'accrut successivement de plusieurs bâtiments; aussi crut-on d'abord à une attaque de vive force. Préoccupé sans doute de cette pensée, M. Allemand jugea prudent de se mettre en mesure d'opposer à l'ennemi la plus forte résistance possible. A cet effet, il plaça les vaisseaux sur deux lignes parallèles : la première fut formée de cinq vaisseaux, la seconde de six ; ils étaient embossés S. 1/4 S. E. et N. 1/4 N. O. et endentés de manière à présenter un rempart formidable de canons. Les vaisseaux de tête avaient été mouillés assez près de l'île d'Aix pour que l'ennemi ne pût passer entre la terre et l'escadre. Une des frégates, l'Indienne, avait été placée entre les deux pointes de tête des lignes d'embossage, et les trois autres, l'Hortense, la Pallas et l'Elbe, en avant-garde. Toutes quatre eurent ordre, en cas d'attaque, de se replier en arrièrre sur la deuxième ligne.

Ces dispositions étaient jusqu'ici, comme on le voit, parfaitement combinées.

M. Allemand ayant eu connaissance que des voiles arrivaient en grand nombre se ranger sous les ordres de l'amiral Gambier, et que ces navires présentaient l'aspect de brûlots, eut la pensée d'établir une estacade en avant des lignes de son escadre. Les ressources du port que l'amiral Martin mit à sa disposition, et celles de l'armée furent employées à cet usage, et l'on confia la direction de ce travail important au capi-

taine de frégate Pesron, chef-d'état-major de l'amiral, qui s'en acquitta avec autant de zèle que d'intelligence. 1809.

On se crut alors à l'abri de toute attaque, et l'on organisa ensuite des rondes de nuit, afin de protéger l'estacade contre les tentatives probables des embarcations anglaises qui auraient voulu la briser.

Cependant les forces de l'ennemi devenaient de plus en plus considérables. On y voyait des bâtiments d'une forme inusitée dans une escadre de guerre, et l'on fut dès-lors convaincu que loin de penser à une attaque franche, l'Angleterre ordonnait à ses braves marins de descendre au rôle infâme d'incendiaires et d'assassins. Et cela au XIX[e] siècle ! Quel sujet de réflexions tristes et amères ! Gardons-nous de les produire : le silence des peuples est la leçon des Rois !

Vers la fin du mois de mars, l'escadre de l'amiral Gambier comptait soixante-seize navires, répartis de la manière suivante : douze vaisseaux, sept frégates, sept corvettes, quatre cutters et quarante-six brûlots, transports et bâtiments légers.

Depuis les premiers jours d'avril, on avait pu distinguer que l'ennemi étudiait la direction des courants; il était certain pour tout le monde que sous peu de temps les anglais tenteraient d'incendier nos vaisseaux. Par quelle fatalité alors n'a-t-on pas adopté un des deux partis qui s'offraient naturellement à l'esprit? ou de profiter d'une fin de jusant

1809. pour appareiller au milieu de la nuit, attaquer au point du jour l'ennemi avec résolution. Quelle qu'eût été l'issue du combat, français et anglais, tous venaient avec le flot et le vent de N.-O s'engouffrer sous l'île d'Aix et tomber au pouvoir de la France; ou bien si l'on tenait à ne pas courir les chances d'un combat inégal, pourquoi ne pas rentrer en rivière et prendre les dispositions nécessaires pour être prêt à tout évènement. Mais il devait en être autrement : le destin avait prononcé son arrêt !

Poursuivons le récit de ce terrible drame, dans lequel l'escadre de la France eut été complètement anéantie, sans la précipitation de l'ennemi qui, au lieu d'enchaîner ses brûlots afin d'enceindre notre armée d'une muraille de feu, partout dévorante, les laissa aller à vau-l'eau. L'amiral anglais craignant bien à tort la rentrée en rivière de nos vaisseaux, hâta l'exécution de ses projets *.

Le 11 avril 1809, le vent soufflait grand frais de la partie du N.-O.; le ciel était couvert, le temps à grains, la mer grosse. Les longues-vues braquées sur l'armée anglaise y faisaient découvrir un mouvement inaccoutumé, dont on ne soupçonna pas

* Nous disons *bien à tort*, car, ce que l'on croira difficilement, nous nous étions enlevé tout moyen d'action, puisque les mâts de perroquet étaient dépassés, les mâts de hune calés, et les basses vergues amenées sur les porte-lofs. Les frégates d'avant-garde seules avaient leur mâture haute.

immédiatement l'intention. Mais dans la soirée on vit un grand nombre de navires se détacher de l'escadre et venir prendre position à peu près à égale distance des deux divisions, hors de la portée des batteries. Puis trois frégates, dirigées par lord Cochrane, celui qui, plus tard, vendit ses services au Brésil et en Grèce, vinrent mouiller près du banc de Boyard, par le travers du haut-fond nommé le Pointeau. Derrière ces trois frégates se rangèrent des chasse-marées n'ayant que le mât de misaine. Les forts de l'île d'Aix et ceux des Saumonards essayèrent vainement de les atteindre. 1809.

L'amiral Allemand ne douta plus qu'il ne dût être prochainement attaqué. Il donna, en conséquence de cette idée qui le dominait, ses ordres aux commandants des vaisseaux de l'escadre, et envoya prévenir le général Cassagne, récemment arrivé à l'île d'Aix, que l'ennemi allait tenter un *coup de main*. Celui-ci, officier brave et déterminé, élevé à l'école de Napoléon qui l'avait distingué, fit répondre qu'il était prêt; et l'on pouvait compter sur lui.

Cependant, la veille de ce jour néfaste, on avait vu des barils de goudron enflammé, abandonnés sur l'eau pour indiquer à l'ennemi, d'une manière certaine, la direction des courants de flot, et l'on avait aperçu des matelots installant sur les vergues des bâtiments du commerce, des bombes, des obus et des grapins d'abordage. Etaient-ce donc là des

1809. indices d'une attaque loyale à force ouverte? Non sans doute. Pourtant l'amiral Allemand persiste dans son fatal aveuglement, et au lieu de donner l'ordre de se disposer à rentrer en rivière, il signale aux trois frégates d'avant-garde, préposées à la défense de l'estacade, liberté de manœuvre, en s'en référant à leurs instructions antérieures, qui consistaient, ainsi que nous l'avons dit, à se replier en arrière de la seconde ligne des vaisseaux.

Le sacrifice allait donc se consommer ! A huit heures du soir, deux coups de canon partis d'un des bâtiments ennemis, furent le signal que tout était paré, et cinq feux suspendus aux grands mâts des frégates anglaises démontrèrent que ces navires, ainsi jalonnés, étaient autant de points de repère pour la direction que devaient suivre les brûlots chargés de détruire l'escadre française.

Le vent soufflait avec plus de violence, la nuit était noire, la blanche écume de la mer tranchait seule sur cette obscurité profonde. On entendait, par intervalles, la voix des hommes de la flotille de garde luttant vainement contre le vent et la marée, afin de se rendre à l'estacade.

Tout-à-coup, vers le centre de cette unique barrière défensive, paraît une lueur rougeâtre, immédiatement suivie d'une effroyable détonation. L'air est en feu, la mer bouillonne, on croirait que le cratère d'un volcan vient de s'ouvrir. Dans toutes

les directions des matières incandescentes sont vomies, des nuées de projectiles sont lancées de toutes parts. C'est un catamaran destiné à la rupture de l'estacade qui vient de faire explosion. Sur ses traces arrive une masse de bâtiments qui s'enflamment, se poussent, se pressent contre l'insuffisant rempart qui protège l'armée française: arrêtés là, ils se heurtent avec violence; les plus faibles s'abîment, les autres font tête contre l'estacade, et à la lueur de cet horrible incendie on en voit encore un nombre considérable courant à pleines voiles, favorisés par le vent et la marée. Parmi ces derniers, on distingue un vaisseau à deux batteries et une frégate, portant dans leurs flancs, sur leurs ponts, sur leurs vergues, tous les éléments de destruction contre nous. La flamme s'ajoute à la flamme, les détonations succèdent aux détonations. Rien ne peut désormais résister. L'estacade est rompue, et bientôt l'escadre est à la merci de l'œuvre infernale sortie de la tête du colonel Congrève, récemment arrivé tout exprès pour l'ordonner et la diriger. 1809.

Dans ce terrible moment, les frégates d'avant-garde coupent leurs cables et mettent à la voile: elles se trouvent entre deux feux, et cependant elles s'échappent miraculeusement de cette horrible mêlée. Les brûlots entraient alors de toutes parts, dans toutes les directions, malgré le feu de notre escadre, se ruant sur nos vaisseaux dont la perte semblait inévitable.

1809. Qui pourrait peindre les angoisses éprouvées alors, les traits de courage, de dévoûment sublime de nos pauvres marins?

Les vaisseaux le Régulus et l'Océan furent seuls accrochés par les brûlots, mais ils parvinrent à s'en débarrasser, et dans ce mouvement l'Océan perdit plusieurs hommes qui tombèrent dans les flammes. Parmi les autres vaisseaux, les uns en coupant un câble et lançant sur l'autre, évitèrent les masses enflammées qui les menaçaient, d'autres filant toutes leurs retenues s'abandonnèrent au vent et au courant qui les portèrent sur divers points de la côte.

C'est de neuf à onze heures du soir que se passa le déplorable évènement que nous venons de décrire si rapidement. Pendant le reste de la nuit, les trente-trois brûlots qui flottent encore sont détournés des bâtiments français par nos embarcations, et vont s'échouer et brûler au loin sur les Palles, sur les côtes d'Oleron, sur celles de Fouras : un seul arrive jusqu'à l'embouchure du fleuve, un autre reste échoué sur l'île d'Aix, sans avoir éclaté; c'est le brick l'Enéas qui fut depuis armé. On a supposé que ce brick était un piège tendu par les anglais, et c'en était un en effet : si un seul homme fût monté à bord sans de minutieuses précautions, il mettait inévitablement le pied sur une détente artistement cachée et destinée à faire sauter cette machine infernale.

Que cette nuit terrible fut longue et cruelle ! et 1809.
que l'on juge des émotions éprouvées à bord des bâtiments de l'escadre ! N'est-il pas miraculeux que dans un pareil chaos, où les éléments étaient réunis à tous les moyens de destruction que le génie du mal a pu inventer, n'est-il pas incompréhensible que pas un navire n'ait été la proie des flammes?

Le jour parait enfin. On se cherche, on se compte. Tous les bâtiments répondent à l'appel. C'est un bonheur, une joie indicible, mais auxquels, hélas! va bientôt succéder un deuil profond. N'anticipons pas sur les évènements et traçons le tableau que présentait l'escadre le 12 au matin. Le Cassard et le Foudroyant portant le pavillon du contre-amiral Gourdon, étaient restés à leur poste, enseignes déployées. L'Océan, vaisseau-amiral, et le Jemmapes étaient échoués à peu près dans le chenal qui conduit à l'embouchure de la Charente. Le Régulus flottait. La Ville-de-Varsovie, l'Aquilon, le Calcutta, le Tonnerre apparaissaient sur les Palles, touchés de manière à présenter l'arrière au N. O, dans une position fatiguante et surtout très-défavorable, en cas d'attaque. Un peu plus en dedans, en se rapprochant de l'île Madame, on voyait le Tourville, l'Hortense et la Pallas ; plus près de l'embouchure, l'Elbe; ensuite le Patriote parvenu à mouiller en rivière. De l'autre côté, sur les roches de la pointe de l'Aiguille, l'Indienne.

1809. Certes rien encore n'était désespéré; et si, à la marée suivante, plusieurs vaisseaux et frégates eussent été se mettre en ligne avec les deux vaisseaux qui avaient conservé leur mouillage, l'ennemi n'eût pas osé tenter immédiatement son audacieuse attaque. Des secours seraient arrivés du port où l'amiral Martin, quoiqu'on en eût dit dans le temps, déployait la plus louable activité. Alors la gloire était pour la France, la honte à l'Angleterre. Il n'en devait pas être ainsi : les principaux chefs semblèrent avoir l'esprit frappé de vertige. Le Foudroyant et le Cassard, dans la crainte d'être attaqués par l'ennemi que l'on voyait se disposer à appareiller, demandent et obtiennent la permission de rentrer; et dans ce moment l'Océan, le Patriote, le Jemmapes, le Tourville, le Régulus et trois frégates étaient à flot. Le désordre régnait à bord, il est vrai, après une nuit aussi affreuse.

On ne fit rien pour imposer à l'ennemi, gagner du temps, quand il fallait revenir en rade et mourir en combattant! N'avait-on pas d'ailleurs la protection des forts et surtout celle de l'île d'Aix.

Vers onze heures, l'escadre anglaise avait mis à la voile, le cap sur l'île d'Aix. A midi, plusieurs de nos vaisseaux avaient appareillé: le Régulus, l'Océan, le Foudroyant se jetaient sur la côte de Fouras. A une heure, la rade était déserte. A deux, seize bâtiments anglais s'approchaient des Palles,

en longeant l'enrochement de Boyard, évitant ainsi 1809.
le feu de l'île d'Aix, et venaient se placer de manière à enfiler de l'arrière à l'avant la Ville-de-Varsovie, l'Aquilon et le Calcutta, qui, couchés sur le côté, ne pouvaient se défendre qu'à l'aide de quelques canons de chasse. Pendant ce temps, le Régulus, au lieu de mouiller une ancre de retenue, commettait la faute grave de s'alléger, ce qui le montait de plus en plus sur la côte, et lui enlevait complètement l'espoir de se remettre à flot.

Un feu roulant continuait entre la ligne anglaise et les vaisseaux touchés sur les Palles. Vers quatre heures, le Calcutta, ainsi que le beau vaisseau la Ville-de-Varsovie, à peine sorti des chantiers de Rochefort, amenèrent leurs couleurs et devinrent la proie de l'ennemi. L'Aquilon subit le même sort, et son digne commandant, en se mettant à la place d'honneur dans le canot du capitaine anglais, eut la tête emportée par un boulet parti de son propre vaisseau. Le Tonnerre avait son grand mât coupé, il faisait eau de toutes parts. Son commandant n'espérant plus de se relever ou de se défendre, se fait autoriser à abandonner son vaisseau, en y mettant le feu : l'équipage, épuisé, débarque sur l'île Madame et le commandant se réfugie à bord de la frégate l'Hortense. Eh ! le croirait-on, l'unique pensée d'un chef qui venait de sacrifier un magnifique vaisseau, fut celle de sa propre conservation : en

1809. mettant le pied sur l'escalier de commandement de la frégate, il sauta de joie, frappa dans ses mains en s'écriant : je suis sauvé. Et pourtant cet homme était brave ! que l'on juge dès-lors de l'état moral de certains individus dans ce fatal moment.

Nous voilà au milieu de la nuit. Le ciel est sombre, le vent mugit avec violence, les vagues déferlent avec furie. Les deux vaisseaux l'Aquilon et la Ville-de-Varsovie sont en feu. Le Tonnerre est aussi la proie des flammes et ses poudres ne sont pas complètement noyées. Une épouvantable détonation se fait entendre, et aussitôt une immense gerbe de feu monte vers les nues, les inonde de clarté et atteint la frégate l'Hortense dont toutes les pompes jouant à la fois peuvent à peine la préserver des ravages de l'incendie.

Par une de ces hallucinations d'un esprit frappé de terreur, M. Lacaille, capitaine du Tourville, croit voir des brûlots qui le menacent, sans qu'il lui soit possible de leur échapper. Il donne l'ordre d'évacuer le vaisseau ; et dans sa précipitation à s'en éloigner, il laisse à bord quelques hommes dont un, plus tard, doit causer sa perte et son déshonneur. Mais il reconnaît bientôt sa faute, et, au point du jour, il reprend son bâtiment et le sauve. Fatale erreur qui lui coûtera, sinon la vie, au moins la perte d'une réputation acquise par de longs services !

Le 14 et le 15, l'ennemi attaque avec neuf canon-

nières et quatre bombardes les vaisseaux qui sont 1809.
échoués sur la côte de Fouras. L'Océan, le plus au large, présente la poupe, armée de six canons de retraite : il est vivement canonné, vaillamment défendu jusqu'à cinq heures du soir. Les anglais l'abandonnent en ce moment et vont mouiller derrière l'île Madame. Dans ce mouvement un de leurs vaisseaux, Défiance, en louvoyant en rade de l'île d'Aix, toucha sur l'extrémité O. des Palles et faillit y rester. Il trouva son salut en jetant ses batteries à la mer.

Au même instant des canonnières portant du trente-six, postées entre l'île d'Aix et l'île d'Enet, (non armée à cette époque), font un feu soutenu contre la frégate l'Indienne, touchée sous le fort de l'Aiguille.

Profitant du répit amené par la marée, l'Océan, le Cassard et le Tourville parviennent avec leurs ressources et celles que leur avaient fournies le port, à se mettre à flot et se hâlent plus en dedans. Le Foudroyant, le Jemmapes et le Régulus ne peuvent encore se tirer de leur fâcheuse situation : le dernier surtout qui, ainsi que nous en avons fait la remarque, est monté sur les vases beaucoup plus haut que les autres; et d'ailleurs le plus grand désordre règne à bord; trois bombes y sont tombées, l'une a éclaté dans la cale et les deux autres dans les batteries.

Pendant les jours suivants, les anglais se tiennent dans leurs positions, sans profiter des avantages

1809. qu'elles leur offraient. Grâce à ce défaut de résolution, le Foudroyant, et le Jemmapes qui remonta dans la même marée jusqu'au Vergerou, leur échappent de nouveau. L'Indienne, après de longs et vains efforts pour se relever, est abandonnée et brûlée par son capitaine, malgré les conseils du commandant Halgan, homme d'un sang-froid et d'un jugement remarquables. Le Régulus reste donc seul exposé désormais à tous les efforts de l'ennemi. Ici encore se présente une de ces anomalies de l'esprit humain digne de remarque. Le commandant de ce vaisseau, le capitaine Lucas, un des héros de Trafalgar, fit une tache à son blason militaire, en voulant absolument abandonner son vaisseau. Sans la volonté ferme de l'amiral Allemand, le sacrifice eût été consommé.

Ces journées tristement mémorables, dans lesquelles le courage et le sang-froid de plusieurs officiers préservèrent l'escadre française d'une ruine totale, coûtèrent à l'État quatre vaisseaux et une frégate, et de plus des pertes énormes en munitions, en matériel, en artillerie. Des hommes furent tués, blessés ; un nombre considérable de marins furent faits prisonniers.

On est étonné que l'Angleterre, à laquelle l'affaire des brûlots a occasionné une dépense de seize millions, n'eût pas tiré un autre parti de sa lâche combinaison. S'il y eût eu plus de résolution parmi les assaillants, l'escadre de l'île d'Aix eût été certaine-

ment détruite tout entière, et le port de Rochefort fût 1809.
devenu le prix du vainqueur qui eût pu le brûler. Le gouvernement de la Grande-Bretagne le comprit si bien, qu'il eut la pensée de frapper l'amiral Gambier comme il avait frappé l'infortuné Byng. Mais il se borna à le mettre en disgrâce.

De notre côté avons-nous fait tout ce que nous devions faire? Non, sans aucun doute : et l'histoire doit déverser un blâme sévère sur l'amiral Allemand.

Un voile impénétrable reste étendu sur les ordres du ministère. On a dit dans le temps que l'ordre d'attaquer l'ennemi était arrivé à Rochefort, lorsque Decrès connaissait déjà les désastres de notre escadre.

Le 13 avril, en effet, le port fut chargé d'armer à la hâte une flotille. Il est vrai que Paris dut croire à une terrible catastrophe, quand on y fut informé que des détonations dans la direction de la mer s'étaient fait entendre jusqu'à Tours.

Jugeant l'amiral français d'après les faits accomplis, on le trouve coupable d'imprévoyance, car il n'a pas placé une seconde estacade, devant laquelle assurément seraient venus échouer les projets incendiaires de l'ennemi.

Ici, cependant, quelque chose doit être dit pour la défense de cet officier-général : lorsqu'il considéra comme moyen de salut l'établissement d'une première estacade, il ne trouva d'approbateur que l'ami-

1809. ral Martin, préfet maritime, qui lui répondit le 25 mars: « Le parti que vous avez pris de former une « estacade en avant de votre première ligne d'embos- « sage, est une mesure très-prudente, et j'en ai moi- « même donné l'exemple au golfe Juan. » Les chefs de service de la marine, et particulièrement M. Barbier, directeur des mouvements du port, le critiquèrent dûrement et le traitèrent de fou, de peureux. Ce dernier surtout mit la plus grande lenteur à exécuter les instructions qui lui étaient données pour l'envoi en rade de tous les secours demandés. Aussi l'amiral Martin, qui jugeait bien la position de l'escadre, écrivit-il, le 1er avril, à ce directeur: « Il est bien éton- « nant que depuis le 24 de ce mois que vous avez « reçu l'ordre de faire parvenir à l'île d'Aix les objets « nécessaires pour y former une estacade ces objets « n'y soient pas encore arrivés. Les circonstances ac- « tuelles prescrivent impérieusement que ces objets « partent sur le champ. Je vous préviens que vous de- « viendrez personnellement responsable des retards « qui occasionneraient quelqu'évènement qu'on doit « prévoir, d'après l'avis dont je vous ai donné con- « naissance. Il paraît également que c'est votre di- « rection qui retient le départ des objets néces- « saires pour l'armement des chaloupes de l'escadre. « Faites travailler de suite, de jour et de nuit, s'il « est nécessaire, pour que l'on n'ait aucune occasion « de se plaindre de l'activité du port de Rochefort. »

M. Allemand étant ainsi soutenu par le préfet 1809.
maritime, ne devait-il pas mouiller une seconde estacade? S'il ne l'a pas fait, la faute doit lui en être imputée ; sa négligence, à cet égard, a certainement compromis le salut de l'armée.

D'autres fautes, dont rien ne peut atténuer la gravité, ont été commises par M. Allemand. A-t-il, le 12 avril, quand il le pouvait très-facilement, fait remettre en ligne tous les bâtiments flottant et défendu son poste? Non; déjà il avait, au moment décisif, abdiqué les hautes fonctions du commandement, en laissant chaque vaisseau libre de sa manœuvre, pour ne s'occuper, lui, que de celui qu'il montait.

Et pourtant on ne fit point alors d'enquête sur la conduite de l'amiral! Ce qui met le comble à l'étonnement, c'est que M. Allemand reçut du ministre Decrès l'ordre d'aller prendre le commandement de l'escadre de Toulon, tandis qu'en Angleterre l'amiral vainqueur subissait l'affront d'une disgrâce!

M. Allemand était-il seul coupable, et n'est-on pas en droit de se demander si le ministre n'a pas acheté, par de nouvelles faveurs, le silence de son subordonné! Nous voyons, en effet, que dans le rapport adressé à l'Empereur par le ministre de la marine, M. Allemand est présenté comme ayant rempli rigoureusement tous les devoirs imposés à sa haute position, tandis que plusieurs officiers sous les ordres

1809. de ce général sont accusés d'avoir compromis l'honneur du pavillon.

De son camp d'Ebersdorff, le 2 juin, Napoléon, rendit un décret qui convoquait sans aucun délai un conseil de guerre chargé de juger les capitaines Clément de la Roncière, Proteau, Lafon et Lacaille.

Nous n'entrerons point dans les débats de ce ténébreux procès. Disons seulement que les deux premiers capitaines furent acquittés; que le commandant Lafon, entré récemment dans la marine impériale, par ordre de Napoléon, mourut, juridiquement assassiné; et que le vénérable Lacaille, qui vit sa longue carrière ternie par un arrêt de détention et de destitution, méritait plus d'indulgence.

L'opinion publique se prononça, à cette époque, contre un jugement qui frappait des victimes, probablement désignées à l'avance, et qui assurait l'impunité à de puissants coupables. Rien n'a modifié cette opinion jusqu'ici. En peut-il être autrement, quand on sait que, par ordre du ministre, tous les papiers relatifs à l'affaire des brûlots, et surtout au procès malheureux qui en fut la suite, ont été enlevés des archives pour aller, sans doute, disparaître entre des mains intéressées à leur anéantissement.

Le 9 septembre, à quatre heures du soir, un homme recevait, résigné, la mort à bord du vaisseau amiral, dans le port : le capitaine de vaisseau Lafon était fusillé comme convaincu, dit le jugement pro-

noncé quelques heures auparavant, d'avoir lâchement abandonné, en présence de l'ennemi, son navire le Calcutta, dans la soirée du 12 avril. Le même jour, le capitaine de vaisseau Lacaille, commandant du Tourville, condamné dans la matinée à deux ans de détention et à la dégradation, voyait tomber tous ses insignes, sa croix d'honneur, sous les mains de l'amiral Bedout, président du jury, pour avoir abandonné momentanément son vaisseau pendant l'affaire. Tant de précipitation avait été mise dans l'exécution des sentences, que l'Empereur ne put avoir de doutes sur la culpabilité de deux officiers qui lui avaient été présentés sous des couleurs si défavorables. 1809.

La catastrophe de l'île d'Aix porta le dernier coup à la marine impériale, et malgré les efforts de Napoléon pour la relever, il ne put y parvenir. Tout le littoral de la Manche et de l'Océan était observé par de nombreuses escadres ennemies. L'embouchure de nos fleuves était bloquée par des divisions qui ne nous permettaient de faire aucun mouvement.

Sept des vaisseaux de l'escadre de l'amiral Allemand : le Patriote, le Jemmappes, l'Océan, le Foudroyant, le Cassard, le Régulus et le Tourville, avaient remonté jusque dans le port pour y être réparés. Les deux derniers furent chargés avec le Triomphant de la défense de la rivière. Les autres furent mis en commission de port. Les frégates l'Elbe,

1809-10. la Pallas et l'Hortense, furent mouillées, les deux premières à l'embouchure de la Charente, et l'autre un peu en arrière. Le brick le Pluvier, cinq bateaux canonniers, des goëlettes et lougres étaient chargés de faciliter par mer l'approvisionnement du port de Rochefort, d'entretenir des communications avec les îles, et de protéger les chasse-marées et autres petits navires qui faisaient les convois sur la côte.

Il se passait peu de jours sans qu'il y eût des engagements entre les chaloupes incessamment tenues en mer par l'escadre anglaise, maîtresse de la rade des Basques et des pertuis, et les convoyeurs qui côtoyaient depuis l'entrée de la Sèvre jusqu'à celle de la Seudre, et presque toujours l'avantage restait à nos marins qui vengeaient ainsi partiellement nos désastres.

Le 13 février 1810, deux chasse-marées venaient de sortir de la Rochelle : poursuivis aussitôt par treize péniches anglaises, ces deux petits navires se réfugient dans l'anse de Châtelaillon, espérant y trouver du secours. Mais les ennemis qui avaient sur eux l'avantage de la marche, les atteignirent avant qu'ils eussent eu le temps de se mettre en rapport avec la terre, et les capturèrent. Les anglais regagnaient leur division, ayant à la remorque les prises qu'ils avaient faites, quand entre l'île d'Aix et la pointe des Minimes, ils furent rencontrés par sept embarcations envoyées par la Pallas et l'Elbe

au-devant d'un convoi qui avait dû appareiller de la 1810.
Rochelle, chargé de vivres pour le port. Un combat s'engagea aussitôt entre ces sept embarcations et les treize péniches ennemies ; et bientôt les deux petits bâtiments amarinés furent repris par nos braves marins ; mais dans cette affaire une de nos péniches, commandée par M. Potestas, aspirant de marine, à peine âgé de dix-sept ans, se trouva cernée de toutes parts. Le jeune commandant ne voulant pas rendre son épée, lutta seul contre tous les ennemis étonnés de tant d'intrépidité dans un âge aussi tendre. Au moment où renonçant à combattre contre un homme si déterminé, les anglais allaient l'abandonner, ils s'aperçurent que le jeune aspirant venait de recevoir un coup de feu qui lui avait traversé la poitrine et fracturé le bras gauche, et à la faveur du désordre que cet évènement jeta dans la péniche française, l'ennemi captura l'embarcation : le jeune Potestas et son équipage furent conduits à bord du Christian VII. Les prisonniers y furent traités avec les plus grands égards ; leur chef surtout fut l'objet des soins les plus délicats, des attentions les plus affectueuses. Le commandant du Christian VII admirant tant d'héroïsme dans un homme au début de sa carrière, donna la liberté à M. Potestas, et lui permit d'emmener avec lui cinq de ses matelots, à son choix. Il poussa même la courtoisie jusqu'à l'accompagner lui-même dans son canot à une certaine

1810-11. distance de l'île d'Aix, d'où il fut transporté à bord de la Pallas. L'Empereur, instruit de ce beau fait d'armes, accorda la croix de la Légion d'honneur à l'aspirant Potestas.

Pendant les derniers mois de 1810, les approvisionnements du port avaient été complétés; aussi les travaux de constructions purent-ils être repris avec activité au commencement de 1811. Un vaisseau, deux frégates et quelques autres navires d'un rang inférieur furent mis sur les chantiers. Les vaisseaux et autres bâtiments qui étaient en rivière se réparèrent pour reprendre la mer au premier ordre.

Les marins de l'escadre de l'amiral Allemand qui avaient été envoyés à Toulon furent remplacés par les hommes des équipages de haut-bord, créés par décret impérial du 11 septembre 1810, et au mois de juillet une escadre, composée de neuf vaisseaux et de trois frégates, occupait la rade de l'île d'Aix, sous le pavillon du capitaine de vaisseau Jacob qui avait succédé à M. Rossaud, nommé alors au commandement du Tourville. Mais cette escadre était encore condamnée à l'inaction, car les anglais, qui croisaient toujours sur nos côtes, nous interdisaient toute communication avec la haute mer.

Par fois cependant il arrivait que des frégates, fines voilières, parvenant à tromper la surveillance, gagnaient le large; mais bientôt découvertes, elles étaient poursuivies, et presque toujours elles tom-

baient au pouvoir des anglais qui étaient arrivés au 1811.
point de n'avoir plus de rivaux sur les mers.

Si de temps en temps quelques actions s'engageaient entre eux et nous, c'était dans nos rades, et toujours un peu de gloire reflétait sur notre pavillon. Les anglais devenaient d'autant plus ardents à maintenir le blocus partout, à se renforcer même sur le littoral, qu'ils comprenaient que si une seule de nos escadres pouvait sortir, le sort de la France serait changé : car il leur eût été impossible, quelle que fût leur force numérique, de disputer la victoire à des hommes tous également déterminés à vaincre ou à mourir pour rendre à la France la possession des mers.

Nos stations de côtes, et la rade de l'île d'Aix particulièrement, étaient le théâtre de fréquentes actions qui, toutes, faisaient éprouver des pertes en marins à nos geôliers, et étaient pour nous autant d'occasions de signaler notre bravoure et notre supériorité en tactique navale.

Le 27 décembre 1811, un convoi de caboteurs venait de sortir de la Rochelle. Il avait à peine doublé la jetée du port, qu'un nombre assez considérable de péniches furent expédiées par les anglais et le poursuivirent jusque dans le fond de l'anse de Châtelaillon. Quand le commandant de notre station, qui avait suivi le mouvement, vit les ennemis ainsi engagés, il expédia contre eux trois canonnières sous le commandement du lieutenant de vaisseau Duré,

1811. et quatre canots armés, sous les ordres de l'enseigne Constantin. Aussitôt que cette petite escadrille parut à l'ouvert de la baie, les anglais cessèrent de chasser le convoi; ils tentèrent de fuir à force de voiles, et se crurent un instant certains d'échapper, car ils avaient vu venir à leur secours un de leurs vaisseaux, deux frégates et un brick. Mais l'approche de forces pareilles n'intimida point nos marins, et sous le feu même du brick qui s'était le plus avancé, M. Constantin engagea le combat avec une péniche montée par trente hommes. Quoiqu'il eût eu, à la première décharge, le bras gauche fracturé, il aborda debout au corps, avec une telle violence, ses adversaires qu'il avait déjà mitraillés, qu'il brisa leur embarcation et la fit chavirer. Des hommes en danger de se noyer n'étaient plus des ennemis pour M. Constantin : les armes furent abandonnées par ses matelots et chacun d'eux s'empressa de retirer des flots ces malheureux dont quelques-uns étaient gravement blessés. Vingt-six furent rendus à la vie, parmi lesquels étaient un aspirant et un chirurgien.

Dans le même moment, les canonnières attaquaient quatre autres péniches. L'affaire devenait générale; aussi le brick gouverna-t-il pour couvrir ses chaloupes; mais le lieutenant Duré le contint par un feu nourri de caronnades et d'espingoles, et amarina une des embarcations. Un peu plus loin, l'aspirant Gorgy, qui montait un canot du Régulus, luttait

contre trois péniches, qu'il criblait de boulets et désemparait en peu de temps. Ces embarcations furent tellement hachées, qu'il leur devint impossible de tenir la mer, et ce fut avec peine que les marins qui les montaient, au nombre de soixante-dix, dont un officier et cinq élèves, purent gagner la côte, où ils furent faits prisonniers. 1811-12.

Cependant quelques chaloupes anglaises étaient parvenues à rallier le brick, leur protecteur, et l'on devait s'attendre à des représailles terribles. Mais ce navire vira de bord et abandonna honteusement la partie, pour aller lui-même se mettre à l'abri sous le canon du vaisseau et des deux frégates qui n'avaient pu le soutenir, faute d'eau.

Marins et soldats, tous parmi nous s'étaient battus avec une égale ardeur, et tous aussi reçurent, quelques jours après, d'honorables récompenses. Le 3 janvier 1812, l'Empereur accorda au lieutenant Duré l'aigle de la légion d'honneur et le commandement d'un brick; à l'enseigne Constantin, l'aigle de la légion d'honneur et le grade de lieutenant; à l'enseigne Lombard, à l'enseigne auxiliaire La Roche-Lucas et à l'aspirant Gorgy, le brevet de lieutenant. Deux hommes, deux canonniers du 4e régiment d'artillerie de marine, qui, entr'autres, s'étaient distingués, furent par le même décret nommés enseignes de vaisseau.

Pendant que nous étions ainsi étroitement gardés

1812-13. à vue sur tout le littoral, les travaux de constructions navales se multipliaient dans les arsenaux. Les navires en chantier à Rochefort étaient presque tous mis en état de prendre la mer. Deux vaisseaux, un de soixante-quatorze, le Glorieux, et un de quatre-vingts remplaçaient l'Iéna qui venait d'être lancé. D'un autre côté, les équipages de haut-bord et de flotille se recrutaient, et nous allions être bientôt assez forts pour nous affranchir de l'étreinte dans laquelle les anglais nous tenaient sur nos rades.

Mais les désastres qui marquèrent cette année firent évanouir une partie du prestige qui s'était attaché à tout ce qu'entreprenait l'Empereur.

Le Sénat n'avait-il pas d'ailleurs laissé pressentir son peu de confiance dans la durée de la dynastie de Napoléon. Ce n'était plus alors par un sentiment né de l'admiration que le peuple promettait de seconder les vues de son souverain, c'était par celui du danger que la nation courait.

La plupart des villes firent les frais d'équipement de troupes nouvelles, chargées de venger nos défaites passées, et de frapper le dernier coup qui devait rendre l'Europe docile à la volonté d'un seul homme. Le conseil municipal de Rochefort écrivit dans cette circonstance à l'Empereur, le 23 janvier 1813 : « Jamais le peuple français ne consentira à descendre « du rang éminent où vous l'avez placé; aucun « effort ne lui coûtera pour maintenir la gloire que

« vous lui avez conquise. Votre ville de Rochefort 1813.
« s'empresse de vous offrir cinq cavaliers montés et
« équipés à ses frais. Tous ceux qui la composent
« voudraient partager la gloire qui attend ces braves,
« si d'autres devoirs ne les retenaient aux postes que
« vous leur avez confiés. »

Si les expressions flatteuses qui, de toutes parts, arrivaient au pied du trône, manquaient sur beaucoup de points de vérité, il n'en était pas de même parmi nos concitoyens : le souvenir des promesses que l'Empereur avait faites, lors de son passage à Rochefort, lui avait réellement conquis l'affection de la population, et l'on faisait des vœux sincères pour qu'il pût contraindre les ennemis extérieurs qui se coalisaient une sixième fois contre la France, à accepter une paix honorable pour nous, et ensuite réduire au silence les mécontents de l'intérieur qui menaçaient d'ouvrir nos portes à la ligue.

Mais déjà, de différents points du Nord, des hordes étrangères pénétraient au sein de cette France, naguère si spacieuse, aujourd'hui s'amoindrissant sous leurs pas; et de jour en jour elles franchissaient de nouvelles places dont l'accès leur avait été rendu facile par les populations, si vite oublieuses de la gloire dont avait brillé leur patrie pendant quelques années.

L'Empereur ordonna que des travaux de fortifications s'exécutassent immédiatement sur le littoral

1813-14. et dans les ports de guerre de l'Océan, et que l'on se mît partout en état de défense respectable. Rochefort, constamment resté fidèle à la cause de Napoléon, quand d'autres aux alentours, et notamment Saintes, abjuraient ce qui pouvait encore rappeler le géant que les évènements abattaient; Rochefort fit les plus grandes dispositions pour résister à toute tentative. L'embouchure de la rivière et les îles adjacentes s'étaient couvertes d'artillerie : des retranchements avaient été élevés sur les deux rives de la Charente, du côté de la mer; enfin l'arsenal et la ville elle-même semblèrent être à l'abri d'un coup de main. Mais de tous les côtés le port est dominé par des hauteurs, desquelles l'ennemi une fois maître pouvait réduire la place. Alors, à l'extrémité de la promenade désignée sous le nom d'allées Chevalier, on construisit une redoute en terre qui, croisant ses feux avec le fort du Vergerou, interdisait le passage aux ennemis qui se seraient présentés par la route de la Rochelle. Un peu plus loin, un autre ouvrage en terre commandait le chemin du Breuil-Magné et celui de Tonnay-Charente, soutenu qu'il était par le feu du vaisseau le Foudroyant que l'on avait mouillé à la Cabane-Carrée. En face de la route de Paris, le vaisseau le Patriote avait été embossé de manière à enfiler cette route, d'un côté, et à balayer une partie de la vaste prairie de Rôsne, de l'autre. Le sud de la ville présentait aussi un rempart inexpugnable : le vais-

seau à trois ponts l'Océan avait été mouillé à l'avant-garde, de façon à croiser ses feux avec ceux d'un ouvrage en gazon qu'on avait élevé sur le coteau de Martrou. Un autre vaisseau, le Triomphant, embossé au-dessus du Vergerou, devait concourir avec le fort de Martrou à défendre l'accès de la route de Marennes. Quoique ces dispositions dussent rendre la sécurité aux habitants, la défense et la conservation de leur arsenal paraissant assurée, ils demandèrent plus encore, dans la crainte que l'ennemi ne se rendît maître d'un des points fortifiés. Sur leurs instances, on commença deux autres redoutes en arrière des premières et plus près de la ville; une à la hauteur de la Belle-Judith, et l'autre sur celle des Dix-Moulins. 1814.

La peur qui avait saisi toute la population gagna bientôt les officiers préposés à la défense de la place, et bien que les remparts, soutenus par des épaulements en terre dans la plus grande partie de leur étendue, fussent couverts d'artillerie, on se détermina à se servir de l'hôpital de la marine comme d'une citadelle. Les malades en furent bientôt évacués et transportés dans l'ancien hôpital, à l'exception de ceux que l'on n'eût pu déplacer sans danger pour leur vie; on les y laissa à la garde et aux soins secondaires de l'officier de santé Fleury. *

* L'un des auteurs de cet ouvrage.

1814. Presque toutes les murailles de ce bel édifice furent crénelées, le brave équipage du vaisseau le Régulus, récemment incendié en rivière de Bordeaux, prit garnison dans cet établissement, avec ordre de s'y maintenir jusqu'à la dernière extrémité.

Aux portes de la ville, on établit des bastions en terre avec retranchements, parapets et chevaux de frise, et des bouches à feu de fort calibre y furent transportées.

Des gardes nationaux mobilisés avaient été appelés des départements limitrophes et devaient partager avec la garnison le service des nombreux postes dont la ville était entourée.

Toutes ces mesures auxquelles chacun avait contribué étaient à peine terminées, que l'on eut connaissance de la déclaration rendue le 2 avril 1814 par le Sénat Conservateur, qui prononçait la déchéance de Napoléon, et déliait les français de leur serment de fidélité envers lui.

Quelques jours après, la population de la commune, à quelques exceptions près, avait changé de sentiments. Ses représentants votent le 12 avril « un « acte d'adhésion à l'organisation du gouvernement « provisoire et aux actes qui en sont déjà émanés; « déclarent qu'en attendant le moment fortuné où la « ville de Rochefort pourra envoyer des députés « auprès du Roi, pour lui offrir les félicitations des « habitants ainsi que leur amour et leur attachement

« inviolables pour sa personne sacrée et son auguste 1814.
« famille, une députation de cinq membres sera
« nommée à l'effet d'aller à Bordeaux pour porter
« à S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême
« l'expression des sentiments de respect, de dévoû-
« ment et de fidélité dont cette cité est animée pour
« le Monarque chéri et la famille royale. »

Le drapeau aux trois couleurs fut remplacé par le drapeau blanc, et tous les emblêmes qui rappelaient l'*usurpateur* furent arrachés.

A partir de ce moment, nos côtes cessèrent d'être tenues en observation par les escadres anglaises. L'amiral commandant les forces navales britanniques, à bord du vaisseau la Reine-Charlotte, devant la Rochelle, annonça, le 18 avril, que le blocus des ports de la Charente-Inférieure était levé.

Mais cette réaction qui s'était opérée dans les esprits fut-elle durable? et le plus grand nombre des habitants ne donnèrent-ils pas un regret au passé, quand l'ordre de désarmer les navires arriva, et que plusieurs des vaisseaux qui se trouvaient dans le port eurent l'ordre d'aller à Brest et à Toulon?

Un évènement qui eut lieu peu après arracha le peuple à ses réflexions, et tout le monde se porta en foule au devant du duc d'Angoulême qui traversa Rochefort, le 8 juillet 1814; et lorsque le royal visiteur s'éloigna le lendemain d'une ville où la présence de son père avait semé le trouble trente-six ans

1814. plus tôt, il dut emporter une idée bien séduisante des sentiments de la population. Le prince avait promis sa protection au port, et il se souvint de cette promesse, car ce port fut chargé de faire quelques expéditions pour les îles du Vent et pour d'autres colonies restituées à la France.

Les travaux de l'arsenal, ralentis d'abord, reprirent un peu d'activité, et comme on jugeait de l'avenir par le présent, on se croyait certain que les constructions navales ne perdraient rien de leur importance. La liberté des mers était rendue à la France, et le Roi, se disait-on, « ne devra pas consentir à avoir une « marine inférieure à celle de l'Angleterre.

Le peuple qui avait faim discourait ainsi, et cependant on faisait des réductions fréquentes dans le nombre des ouvriers, et cependant les marins qui avaient promené avec honneur le pavillon de la France sur toutes les mers étaient frappés de destitution, et la marine militaire tombait au pouvoir d'officiers, inhabiles pour la plupart, venus à la suite des princes que les alliés avaient amenés derrière eux.

Bien des fautes furent commises alors par les ministres de Louis XVIII, qui osèrent appeler rebelles les vingt-cinq millions de français qui, comme eux, n'avaient pas abandonné leur patrie. Tous nourrissaient la pensée, l'espoir de nous ramener à l'ancien régime ; et comme l'on s'apercevait d'un autre côté

qu'ils ne professaient pas beaucoup de respect pour la charte octroyée, le peuple n'était pas sans alarmes sur l'avenir. 1815.

De son lieu d'exil Napoléon examinait tout, et souriait en voyant ces gens qui *n'avaient rien appris et rien oublié*, marcher aussi promptement à leur ruine, et lui applanir le chemin du retour. Le 26 février 1815, il faisait voile pour la France, et le 20 mars, à neuf heures du soir, il entrait au palais des Tuileries, désert depuis la veille.

A la nouvelle de l'entrée de l'Empereur à Paris, les puissances alliées, réunies au congrès de Vienne, s'engagèrent simultanément à réunir leurs efforts contre lui et contre cette France à laquelle ils avaient laissé des limites trop étendues; et peu de temps après les frontières furent envahies de nouveau par des armées considérables. Le littoral de l'ouest fut, même avant la déclaration de la guerre, gardé à vue par une forte croisière anglaise, obéissant aux ordres de lord Hotham, dont l'escadre venait de mouiller dans la baie de Quibéron.

Par suite d'un si brusque changement, un grand mouvement avait lieu dans notre port; de nombreux armements y étaient préparés. De Rochefort en effet devaient partir des navires pour les Antilles et pour les Indes-Orientales, afin de soulever les populations en faveur de Napoléon. Le vice-amiral Martin qui venait d'être rappelé au service actif, par décret impérial

1815. du 6 avril, dirigeait les opérations des constructions, et sous les ordres de ce vieux marin généralement vénéré, tout s'exécutait avec une promptitude extraordinaire.

Deux frégates, la Saale et la Méduse, et une corvette, la Bayadère, armées en guerre, furent envoyées en rade, en peu de jours, et y attendirent les ordres de Paris pour des missions lointaines. Mais bientôt leur sortie devint impossible, car une division anglaise avait pris position à l'entrée du pertuis d'Antioche, et bloquait étroitement la rade de l'île d'Aix.

Le même jour que lord Hotham recevait avis de la déclaration de guerre de l'Europe contre la France, et prenait dès-lors des mesures plus sévères encore pour nous interdire l'accès de la mer, une cérémonie imposante avait lieu à Rochefort. A l'assemblée du champ-de-mai, où tous les corps des armées de terre et de mer avaient envoyé des députations, l'Empereur avait fait don d'une aigle à chacun des arrondissements maritimes et des régiments de canonniers de marine. Ces aigles arrivèrent à Rochefort le 26 juin à dix heures du matin, portées, la première par le capitaine de vaisseau Maureau, et la deuxième, par le capitaine d'artillerie Bouxin. A leur entrée, elles furent saluées par une salve de vingt-et-un coups de canon. Le préfet maritime, baron de Bonnefoux, entouré de tous les chefs de service et des diverses autorités de la ville et de la guerre, se rendit au jardin public

où les troupes étaient réunies, et quand les aigles parurent, les tambours battirent aux champs et les troupes présentèrent les armes, et le cri de *vive l'empereur!* partit de toutes les bouches. Après que le silence fut rétabli, le préfet maritime « traça en termes aussi « énergiques qu'éloquents la solemnité de cette cérémonie et l'étendue des devoirs qu'elle impose aux « militaires et aux marins de l'arrondissement. » Dès que les fonctionnaires et les corps organisés eurent prêté serment, l'aigle du cinquième arrondissement fut portée à la préfecture, et celle du troisième régiment d'artillerie, chez le colonel Baudry-d'Asson. 1815.

Mais les nouveaux drapeaux ne parurent que cette fois au milieu des corps qui venaient de les recevoir avec tant d'enthousiasme. Le lendemain de leur arrivée, des nouvelles sinistres circulèrent sur les évènements du 18, et bientôt on connut les détails de la déplorable et désastreuse journée de Waterloo, le retour de Napoléon à Paris et son abdication en faveur de son fils. Une agitation profonde se répercuta dans toute la ville, et surtout parmi les militaires et les marins qui croyaient que la cause de la patrie et celle de Napoléon étaient une, et qui alors ne pensaient pas qu'on pût oser repousser leur général.

Ainsi quand on célébrait à Rochefort l'arrivée des bannières impériales, Napoléon était prisonnier à la Malmaison et demandait avec instance que le gouvernement provisoire le laissât se diriger sur Rochefort,

1815. où il voulait s'embarquer pour se rendre aux Etats-Unis. Et le même jour aussi, des ordres étaient expédiés dans ce port, afin que les frégates la Saale et la Méduse fussent disposées pour recevoir sans aucun retard l'homme que *la France répudiait.*

Lorsqu'on apprit ici les évènements qui s'étaient accomplis si rapidement depuis le 18, on était encore sous l'impression de la solennité qui avait eu lieu dans nos murs le 26, et ce fut avec une peine profonde et avec une extrême réserve que l'on accueillit les relations qui se croisaient de toutes parts.

Bien que le gouvernement provisoire parût mettre beaucoup d'empressement à se rendre au vœu de Napoléon, les plus grandes lenteurs étaient apportées à la délivrance des sauf-conduits, et ces lenteurs cachaient à n'en pas douter des combinaisons perfides. Fouché, qui s'était fait investir de la présidence du gouvernement provisoire, faisait répandre partout que l'ex-empereur, dans l'espoir d'un soulèvement en sa faveur, ne se mettait point en route, quoiqu'il le pût; et en ayant toujours l'air de presser le départ de l'*usurpateur*, il en différait le moment. Il lui fallait gagner du temps pour que des croisières anglaises s'approchassent de la Charente.

Enfin Napoléon obtint ses passe-ports : le 29 juin, il quitta la Malmaison, le 3 juillet il arriva à Rochefort et descendit à la préfecture maritime.

L'accueil qui fut fait à l'illustre proscrit par les

autorités fut froidement respectueux; mais celui du peuple, du peuple auquel les réactions politiques ne peuvent enlever ni emploi ni honneur, qu'elles jettent alternativement de la porte des grands sur les barricades, celui du peuple fut plein d'enthousiasme et d'amour. Des milliers de bras s'offrirent pour replacer sur le trône l'homme qu'avait abattu la lâcheté, la trahison. Sous les fenêtres de l'hôtel de la préfecture maritime stationnaient incessamment des masses compactes, que peu de chose eût poussées à des actions héroïques, si Napoléon eût cédé aux instances qui lui étaient faites de tenter son évasion. Les cris souvent répétés: *vive l'Empereur*, retentissaient à chaque instant; et quand, à de rares intervalles, Napoléon se montrait à la foule, tous les bras se tournaient vers lui, comme pour l'engager à se fier aux nombreux amis qui lui restaient encore, et à marcher à leur tête à une nouvelle conquête de son empire. 1815.

Peu de personnes parvenaient jusqu'à l'ex-empereur. Il avait exprimé le vœu que l'on ne troublât point les derniers instants de son séjour sur le sol de cette France dont il allait se bannir. Craignait-il donc de n'avoir pas toujours assez de résolution pour repousser les offres qu'on lui faisait? non; mais il ne voulait plus tenter la fortune, car cela eût été « un « prétexte aux ennemis d'accabler la France. »

Les éléments sembèrent conjurer comme les pouvoirs de l'État, comme l'Europe, pour assurer la perte

1815. de l'homme que la haine des alliés poursuivait. Il espérait mettre sous voile aussitôt son arrivée à Rochefort : on lui dit que les vents n'étaient pas favorables, et qu'un navire ne pourrait gagner le large assez vîte. Il fallut donc se résigner à attendre, et pendant ce temps les bâtiments croiseurs se multipliaient; ils allaient bientôt enlever toute chance de s'éloigner.

Napoléon comprit sa position, et lui qui avait résisté à toutes les ouvertures qui lui avaient été faites jusques-là pour fuir, mais fuir libre, écouta avec faveur celle que lui fit un français, le capitaine Besson, commandant un brick danois. Ce marin promettait de manœuvrer de façon à tromper toute surveillance; il avait d'ailleurs pris des mesures pour que son passager, bien caché à bord, échappât aux recherches qui pourraient avoir lieu dans son navire, s'il était suspecté. Le brick descendit la rivière et attendit à l'ancre. Mais Napoléon avait renoncé à ce projet : il ne pouvait croire que l'on osât attenter à sa liberté.

Le 8 juillet, les frégates chargées de le transporter sur le continent américain furent prêtes : Napoléon monta en voiture et se rendit en rade par Fouras. La population entière marcha sur ses pas. A cette population dévouée s'étaient joints des gens accourus de toutes parts, qui, toujours l'œil fixé sur *leur Empereur*, n'attendaient qu'un signe de lui pour l'enlever. Ce signe il ne le fit pas, et l'on respecta son silence.

A son arrivée à Fouras, Napoléon descendit dans une embarcation de la Saale qui l'attendait ; ses officiers se rangèrent dans des canots de la Méduse, et les rameurs se dirigèrent vers la rade. 1815.

Bien des pleurs sincères coulèrent des yeux de ce peuple se séparant ainsi, pour jamais peut-être, de l'homme qu'il avait fait son idole. Ce ne fut qu'à la nuit close que le plus grand nombre gagnèrent leur demeure.

Napoléon était depuis deux jours sur la rade, lorsque le comte de Lascases et le général Lallemand se rendirent à bord du Bellérophon pour s'informer si les sauf-conduits attendus d'Angleterre étaient arrivés. Le capitaine Maitland, commandant de ce vaisseau de guerre anglais, feignit d'ignorer les évènements qui s'étaient accomplis en France, mais il déclara qu'il ne laisserait sortir aucun bâtiment de guerre ou de commerce, même neutre, sans l'attaquer et le prendre.

En apprenant ce qui s'était passé à bord du Bellérophon, Napoléon devina sa destinée et fit donner aux deux frégates l'ordre d'appareiller ; mais le capitaine PHILIBERT, officier né sous l'empire, répondit froidement qu'il lui était défendu de tenter le passage, *si les bâtiments devaient courir le moindre danger.*

Sept jours s'écoulèrent ensuite, pendant lesquels, sollicité par des hommes de cœur qui voulaient le sauver, le proscrit résista à toutes les offres de dévoûment.

1815. Le 15, jour fixé pour le départ de Napoléon, le le général Becker prévint le duc de Rovigo qu'un émissaire chargé de faire arrêter l'ex-empereur, venait d'arriver à Rochefort.

On fit aussitôt approcher un canot de l'Épervier, brick qui devait transporter le proscrit à bord du Bellérophon, où il allait demander l'hospitalité. Ce brick avait à peine mis à la voile, que les deux frégates françaises arborèrent le pavillon blanc, et l'assurèrent de vingt-et-un coups de canon.

Quelques instants après, Napoléon était prisonnier de l'Angleterre!!! *

* Plus tard, un de ces hommes dont la parole puissante à la tribune soutenait alors la majorité qui voulait réserver les droits de la nation avant ceux de la dynastie de Napoléon, traversa Rochefort et voulut voir les lieux d'où l'ex-empereur s'était banni. Conduit sur la plage de Fouras, il fut étonné de n'y pas voir le plus modeste monument, et s'écria : « quelle fatalité ! Pendant que « Napoléon combattait encore à la tête de nos armées glo- « rieuses, mais accablées par le nombre, et qu'il cherchait « à conserver la nationalité prête à nous échapper, moi « lui supposant des sentiments contraires, j'usais de mon « influence à la chambre, et par mon éloquence et mes « opinions libérales j'obtenais son abdication ; mais si de- « puis les évènements ont amené des circonstances fâcheuses « pour Napoléon, circonstances qu'il ne nous était pas « donné de prévoir, je m'en serais voulu de laisser échapper « cette occasion de visiter les lieux d'où ce grand homme « se bannit avec tant de courage pour assurer les destinées « de la France. »

Comme l'homme qui a prononcé ces paroles, tout le monde s'étonne que rien n'ait été élevé pour marquer le point de notre littoral que l'illustre proscrit a foulé pour la dernière fois.

CONCLUSION.

Par décret impérial du 10 avril 1813, M. Lemoyne de Sérigny de Loire, ancien officier de marine, avait été nommé maire de Rochefort. Les circonstances dans lesquelles il exerça la première magistrature de la cité furent pénibles et difficiles; mais M. de Sérigny les traversa toutes avec ce sens droit et ce tact qui distinguent les êtres privilégiés.

La seconde restauration renversa bien des positions sociales, acquises par des services de toute nature rendus à la patrie; elle en eût compromis bien plus encore, si dans plusieurs lieux il ne s'était trouvé à la tête des administrations municipales des hommes sages, adroits à conjurer l'orage que l'esprit de parti, l'ambition, accumulaient sur certains individus. Si, comme dans l'ancienne Rome, la délation ne fut pas érigée en office dans cette France à laquelle l'Europe avait imposé un Roi, les délateurs devinrent nombreux dans toutes les classes de la société, et beaucoup de personnes estimables, dont le dévoûment à la patrie avait toujours été l'une des principales vertus, furent les premières contre lesquelles ces êtres honteux se liguèrent, et c'était dans des clubs institués à l'instar de ceux de 93 que tout se préparait, sous prétexte qu'une épuration était nécessaire.

Dans une ville comme la nôtre, peuplée de fonctionnaires et d'administrateurs que le règne précé-

dent avait formés, la délation devait faire bien des victimes. Les dénonciateurs comptèrent sur le maire qui, issu d'une des principales familles de la noblesse de la province, était attaché de cœur à ses anciens rois; et chaque jour les hommes les plus respectables étaient près de lui l'objet d'accusations toutes de nature à motiver la perte de leur état, les poursuites des tribunaux. M. de Sérigny recevait tout, écoutait tout ; mais bientôt les libelles disparaissaient et aucune trace n'en vint jamais jeter le trouble dans les familles. Les êtres vils qui dictaient ces lâches déclamations comprirent plus tard le noble caractère du magistrat qu'ils espéraient rendre leur complice, et plus d'un, qui n'avaient été qu'égarés un instant, lui surent gré de ce que par égard pour eux il avait enseveli dans un oubli éternel leurs coupables écrits et leurs dires mensongers.

Rochefort, comme les autres arsenaux militaires, était condamné à une sorte d'inaction dont les puissances coalisées avaient fait une des principales conditions de la paix ; et durant toute la période de la restauration les opérations de la marine dans notre port furent bornées à des expéditions chargées de ravitailler les colonies qu'on avait bien voulu nous restituer. On conçoit dès-lors que la population dut vivre dans un état de gène presque constant et qu'alors peu d'améliorations purent être introduites dans la contrée. Cependant deux évènements mémorables,

le passage de la duchesse d'Angoulème, le 15 septembre 1823, et celui de la duchesse de Berry, le 12 juillet 1828, leur firent concevoir l'espoir de quelque bien; mais cet espoir ne se réalisa pas.

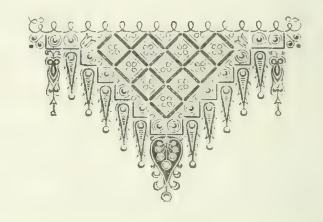
L'administration municipale qui ne pouvait rien ou qui, du moins, ne pouvait que très-peu faire, quant au bien-être matériel des habitants, conçut la pensée de travailler à leur bien-être moral. Il existait alors peu d'institutions privées où les enfants pussent recevoir l'instruction primaire, et d'ailleurs la plupart des pères de famille eussent été dans l'impossibilité de s'imposer le plus léger sacrifice pour faire donner à leurs enfants les premières connaissances. La ville ouvrit donc en 1817 une école gratuite dans laquelle accoururent bientôt un grand nombre d'élèves, et sous la direction de maîtres habiles, beaucoup d'entr'eux se distinguèrent dans les diverses carrières qu'ils embrassèrent plus tard.

L'année suivante, une autre création, qui honore également l'administration de M. de Sérigny, fut faite à Rochefort.

Quand dans les villes environnantes il existait des bibliothèques publiques riches en ouvrages de toutes sortes qu'elles s'étaient partagé, à l'exclusion de Rochefort, lors de la fermeture des maisons religieuses, Rochefort ne possédait qu'un petit nombre de livres sans intérêt pour les diverses classes de la population. On commença en 1818 à voter des fonds pour la

fondation d'une bibliothèque communale, et d'année en année de nouveaux sacrifices ajoutés aux précédents donnèrent à cet établissement une haute importance. S'il ne comptait à sa naissance que quelques centaines de volumes sans choix, il en renferme aujourd'hui près de huit mille, et les artisans, les industriels, les hommes de sciences, les gens du monde y peuvent puiser les connaissances qu'ils désirent acquérir.

L'administration de M. de Sérigny qui se termina peu de temps avant la révolution de 1830 (époque à laquelle nous arrêtons définitivement notre récit), a été également remarquable par les résultats obtenus dans l'assainissement de la ville et de ses alentours. Les moyens d'irrigation dans les rues ont été étendus, les nivellements du pavé rectifiés pour l'écoulement facile des eaux; sous le rapport de la climature, Rochefort a été amené à présenter des conditions tout aussi satisfaisantes que les autres localités.



Avant de terminer cet ouvrage que les encouragements de nos concitoyens nous ont fait entreprendre, nous devons rendre hommage à la mémoire de deux hommes qui, sortis de la classe des artisans, ont acquis une place honorable dans les arts.

Audebert, Jean-Baptiste, né à Rochefort le 2 mars 1759. Fils d'un chaloupier des vivres de la marine, Audebert était destiné, surtout à une époque où les enfants avaient peu de moyens de s'instruire, à végéter dans les emplois les plus infimes de la marine. Enfant, jamais Audebert ne se mêlait aux jeux de ses camarades : sa recréation était de copier toutes les images qui lui tombaient sous la main. Le maître sculpteur du port, Delisy, le prit en affection et lui donna les premières notions du dessin. Audebert fit des progrès si rapides, que Delisy, qui avait deviné la destinée de son élève, lui facilita les moyens de se rendre à Paris et l'y recommanda à l'attention de quelques amis. Audebert se livra à la miniature et acquit dans ce genre une célébrité telle, que son cabinet devint le rendez-vous des artistes. Un M. Gigot d'Orcy, riche amateur des sciences naturelles, l'employa à peindre des objets d'histoire naturelle. Un autre talent se révéla alors chez Audebert, et il porta à sa perfection l'art de peindre les animaux et surtout celui de reproduire l'éclat et le reflet des oiseaux : « ces jolis bijoux de la nature. » Il publia en

1800 son premier ouvrage sur les Singes, les Makis et les Galéopithèques, et en 1812 son histoire des Colibris, des Oiseaux-Mouches, des Jacamars et des Promerops. C'est dans ce dernier ouvrage qu'Audebert a laissé bien loin derrière lui ceux qui s'étaient occupés de reproduire ces oiseaux aux mille couleurs réflétant l'or et l'azur. Ce fut un chef-d'œuvre après lequel l'artiste mourut en 1820, ne laissant point de rivaux dans un genre que personne avant lui n'avait trouvé. La ville de Rochefort vient de rendre un hommage à la mémoire de cet artiste célèbre, en donnant le nom Audebert à la rue dans la quelle se trouve l'entrée principale du jardin botanique.

Gauffier, Louis, peintre d'histoire, était fils d'un ouvrier de l'arsenal. D'une santé frèle, cet enfant était peu propre au rude métier de constructeur de navires. Il suivait tous les jours sur les travaux son père qui le destinait cependant à la même profession que lui. Mais Louis passait tout son temps à crayonner des figures sur les murs, sur les bois; il était déjà artiste. Partout il n'était question que du petit Gauffier: M. le comte de Vaudreuil qui, plus tard, fut commandant de la marine, voulut le voir: Louis lui plut par la douceur de son caractère; le jeune artiste venait de trouver un protecteur. Il fut envoyé à Paris et en 1784, à l'âge de 23 ans, il remporta le premier prix de peinture pour son tableau: *la Cananéenne,* et fut envoyé à Rome. Quelques amis l'engagèrent, à cause

de sa santé délicate, à ne pas entreprendre le voyage d'Italie. « Je sens que je mourrai à Rome, répondit-« il, mais il est beau de périr dans le centre des « arts. » Il partit.

Gauffier trop faible pour exécuter de grands ouvrages ne fit que des tableaux de chevalet, dont les principaux sont : *le sacrifice de Manué — Jacob et Rachel — les dames romaines portant leurs bijoux au trésor public — Achille reconnu par Ulysse — Abraham et les anges — les dames romaines engageant Véturie à venir avec elles pour fléchir la colère de Coriolan. — Alexandre mettant son cachet sur les lèvres d'Ephestion*. Ce dernier tableau fut son œuvre de réception à l'Académie de France.

Gauffier mourut à Florence à l'âge de quarante ans, le 20 octobre 1801. Peu de jours avant sa mort, il fit parvenir à son vieux père un tableau représentant le retour de l'enfant prodigue : c'était son portrait et celui de son père.

A la mort de Gauffier père, le 12 février 1808, ce tableau fut légué par le mourant à M. Bouffard, négociant, qui lui avait rendu des services d'ami.

Ce dernier chef-d'œuvre d'un de nos compatriotes dont la ville s'honore, ne devrait-il pas avoir sa place dans la salle des séances de l'administration municipale ?





TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES MAIRES DE ROCHEFORT

DEPUIS L'ÉDIT ROYAL DU 21 AVRIL 1693,

Qui a permis à cette ville d'élire ses officiers municipaux, jusqu'à ce jour.

1693. — PICHAR, juge, subdélégué du Siège royal de la Rochelle, chargé des fonctions de maire.

1694. — RÉGNIER, nommé 1er échevin l'année précédente, remplit les fonctions de maire pendant un an.

1695. — DUCASSE, écrivain du Roi, maire perpétuel, possesseur d'une charge vénale héréditaire, qu'il conserva jusqu'en 1705, fut remplacé le 9 août de la même année par

HERVÉ, Albert, commerçant, acquéreur de la charge.

29 juillet 1708. — GUILLOTIN, Jean, gendre du précédent, lui succéda; mais un édit de la même année créa des charges de maires alternatifs, et la municipalité en acheta une pour Rochefort. Comme le procureur du Roi requérait qu'il fût procédé à l'élection d'un maire alternatif, M. Guillotin remontrait que cela était contraire à ses droits; il offrait de rembourser à la ville les sommes avancées par elle pour l'achat de l'office réuni au corps de ville, par édit du 15 mai 1708. Cette offre ayant été acceptée, il fit nommer le 27 décembre 1708,

HERVÉ, Albert, son beau-père, maire alternatif, et il demeura sans partage d'attributions, maire perpétuel.

Le 5 mars 1718, une déclaration du Roi fut rendue pour l'établissement d'un hôtel-de-ville à Rochefort. Il fut ordonné que les habitants se réuniraient au mois

de décembre de chaque année pour nommer leurs officiers municipaux qui resteraient chacun deux ans en exercice. MM. Hervé et Guillotin furent dépossédés, et l'on nomma, le 23 avril 1718,

GUESDON, assesseur au siége royal. Celui-ci voulant conserver la charge, fit répandre qu'il n'avait pas eu le temps de réaliser le bien qu'il avait en vue. Les habitants le présentent de nouveau ; mais sur les observations de M. de La Cour, secrétaire du comte de Chamilly, une autre liste de candidats est faite, et le 26 février 1722,

DANIAUD, négociant, est installé comme maire par M. Guesdon.

Un édit du mois d'août 1722 changea de nouveau la constitution des municipalités, en rétablissant des offices de maire, lieutenants de maire, etc. La ville acheta les offices, et Daniaud fut réélu ; il demeura en fonctions jusqu'aux élections de 1724, et il installa, le 3 février 1725,

GUESDON, qui avait été nommé maire par brevet du roi, du 16 janvier 1725, pour 2 ans.

22 février 1727. — BUSQUET, Georges, négociant et ancien échevin, nommé par brevet du roi pour deux ans.

2 janvier 1729. — LETELLIER, négociant, nommé par ordonnance du roi.

1er janvier 1731. — COINDREAU, négociant, nommé par ordonnance du roi.

6 janvier 1733. — FICHON, maître particulier des eaux et forêts, nommé par brevet royal.

Un édit de 1734 supprima les offices de maires et en créa de nouveaux, sous la dénomination de maires anciens et mitriennaux, un habitant fit un sacrifice et le 30 juin 1734,

NIOU, Pierre, sieur du Breuil, conseiller du roi, reçut les nouvelles provisions de maire, qu'il conserva

jusqu'au 5 mars 1745, époque à laquelle un arrêt du conseil d'état du roi accepta les offres faites par le corps de ville de la somme de 31,400 liv. pour la finance des charges municipales. Le 27 septembre suivant, ces charges furent réunies à la communauté des habitants qui procéda à des élections le 22 octobre 1745, et le 7 janvier 1746,

COINDREAU, lieutenant criminel et particulier du siège royal, fut nommé maire par ordonnance du roi.

12 décembre 1749. — NIOU, ancien maire perpétuel, succéda à Coindreau et céda sa place, le 24 janvier 1754, à

GACHET DESMARAIS, avocat et procureur du roi au siège royal; mais le sieur Niou était propriétaire de l'office de maire ancien et mitriennal; le corps de ville le lui acheta pour 6,000 liv., le 12 juillet suivant, et le 1er avril 1755, des lettres patentes du roi portèrent réunion de cet office à ceux de la municipalité. Les habitants possesseurs de toutes les charges, procédèrent à des élections, et le 10 novembre 1755,

RONDEAU, Philippe, conseiller du roi et lieutenant général au bailliage et siège royal de Rochefort, fut nommé maire pour 1756 et 1757, et le 7 decembre 1757,

HÊBRE, François aîné, négociant, ancien échevin, le remplaça.

1759. — FOURRÉ, Jean-Baptiste, *l'aîné*, succéda au précédent, et le 24 janvier 1760,

HÈBRE, Bertrand, négociant, fut nommé par ordonnance du roi.

Mais alors les charges municipales avaient été confisquées au profit du fisc royal, et la ville s'était encore imposé des privations pour les racheter. M. Hèbre resta en exercice pendant deux ans. Le 22 mars 1762,

ROSSIGNOL, avocat au parlement, notaire royal à Rochefort, lui succéda; mais étant entré à cette époque au séminaire de Saintes, pour prendre l'état ecclésiastique, le 8 juillet 1762,

FOURRÉ, *l'aîné*, fut nommé maire par ordre du roi, et le 24 décembre 1763,

FICHON, maître particulier des eaux et forêts, fut pourvu de la charge pour 1764 et 1765.

Un édit du mois d'août 1764 et un de mai 1765 donnèrent aux municipalités des institutions libérales, en les laissant maîtresses du choix de leurs administrateurs. M. Fichon fut maintenu jusqu'au 15 décembre 1766;

HÈBRE DE ST-CLÉMENT le remplaça d'abord pour 1767 et 1768, et ensuite jusqu'au 1er janvier 1771,

DULAURENS, JOSEPH-MICHEL, médecin, fut nommé pour 1771 et 1772. Mais un édit du mois de novembre 1771 supprima les offices municipaux existants et en créa d'autres qui tombèrent dans le commerce. La ville étant alors fort endêtée ne put faire la finance des nouvelles charges, et le 22 décembre 1772,

GACHINARD jeune fut nommé d'office, en attendant que la ville pût s'imposer de nouveaux sacrifices. Les habitants offrirent 54,000 liv. pour toutes les charges, le trésor royal refusa. M. Dulaurens était alors à Paris, il acheta la charge de maire, et le 24 février 1773,

DULAURENS fut nommé maire. M. Dulaurens était sans fortune; il avait acheté la charge dans l'espoir que la ville lui en rembourserait la valeur; la ville, de plus en plus obérée, ne le put. Alors, M. Lochet de Vaudidon rendit à M. Dulaurens ce qu'il avait payé, et fut nommé par le roi le 27 juillet 1774; mais il ne voulut pas le remplacer tout de suite. On voit seulement, le 8 avril 1775,

LOCHET DE VAUDIDON, ANDRÉ-JEAN-MARIE, se faire installer en qualité de maire. Il conserva ces fonctions jusqu'au 3 août 1783,

RONDEAU, PHILIPPE-JOACHIN-FERDINAND, le remplaça alors et demeura en fonctions pendant 6 ans.

1789. — NIOU fut nommé ensuite et exerça jusqu'au 17 janvier 1790;

HÈBRE DE ST.-CLÉMENT, élu par les électeurs, convoqués en vertu du décret du 14 décembre 1789, remplaça Niou; mais cet habitant ayant été nommé administrateur du département, on procéda à son remplacement, le 11 juillet 1790,

NIOU réunit les suffrages des électeurs et fut maire jusqu'à l'époque où on le nomma député à la Convention, en 1791. En 1791 et 1792,

LASSEU, BESSIÈRES, PELLÉ, BOURGADE DE LISLE et TEXIER se succédèrent rapidement, pendant ces deux années de tourmente révolutionnaire; et le 23 novembre 1793,

BOURGADE DE LISLE eut le triste honneur d'être nommé maire, par arrêté des représentants Lequinio et Laignelot. Le 8 janvier 1795,

TEXIER fut choisi par le représentant Blutel, agissant en vertu du décret du 25 frimaire an 3, et le 7 avril 1797,

IMBERT, négociant, élu officier municipal, fut choisi par ses collègues comme président de l'administration municipale. La tâche était difficile et pénible. M. Imbert l'accepta, et là où avait existé l'anarchie, la défiance, succéda bientôt le bon ordre, la confiance. Après la constitution de l'an 8, le Premier Consul nomma maire, le 1er avril 1800,

HÊBRE ST.-CLÉMENT, armateur. A sa mort il fut remplacé, le 16 mars 1805, par

IMBERT, qui exerça pour la deuxième fois jusqu'au 10 avril 1813. — DE SÉRIGNY DE LOIRE, Jean-Baptiste-Joseph, fut alors nommé par décret impérial; démissionnaire en août 1829, celui-ci fut remplacé provisoirement par M. Reulos, qui remplit les fonctions de maire jusqu'au

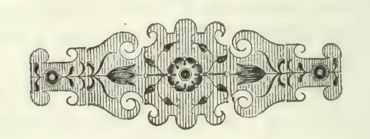
15 septembre 1830. — HÈBRE, JEAN-BAPTISTE-JUSTIN, nommé maire alors, resta en exercice jusqu'au mois de septembre 1831. Il se démit de ses fonctions, et M. Brelay aîné, négociant, fut maire provisoire jusqu'au

9 mars 1832. — POUGET, PRIX-BENJAMIN, ancien inspecteur de la marine, fut nommé par ordonnance royale. Après avoir exercé pendant 3 ans, M. Pouget se retira, et le 13 mai 1835,

BONNET DE LESCURE, ANTOINE, ancien ingénieur, lui succéda, après un intervalle de quelques mois, pendant lequeldes conseillers furent nommés à tour de rôle; mais il ne voulut avoir qu'un titre provisoire. Cependant, le 1er octobre 1840, une ordonnance le confirma dans ces fonctions qu'il exerça jusqu'au

19 septembre 1843. — VERCHÈRE DE REFFYE, CHRISTOPHE-MARIE, fut nommé ensuite par le roi. Il mourut en fonctions le 24 décembre 1845.

16 octobre 1846. — GUÉRIN, THÉOPHILE, banquier. Depuis la mort de M Verchère de Reffye jusqu'au 1er septembre 1846, M. Bonnet de Lescure fut chargé provisoirement de l'administration.



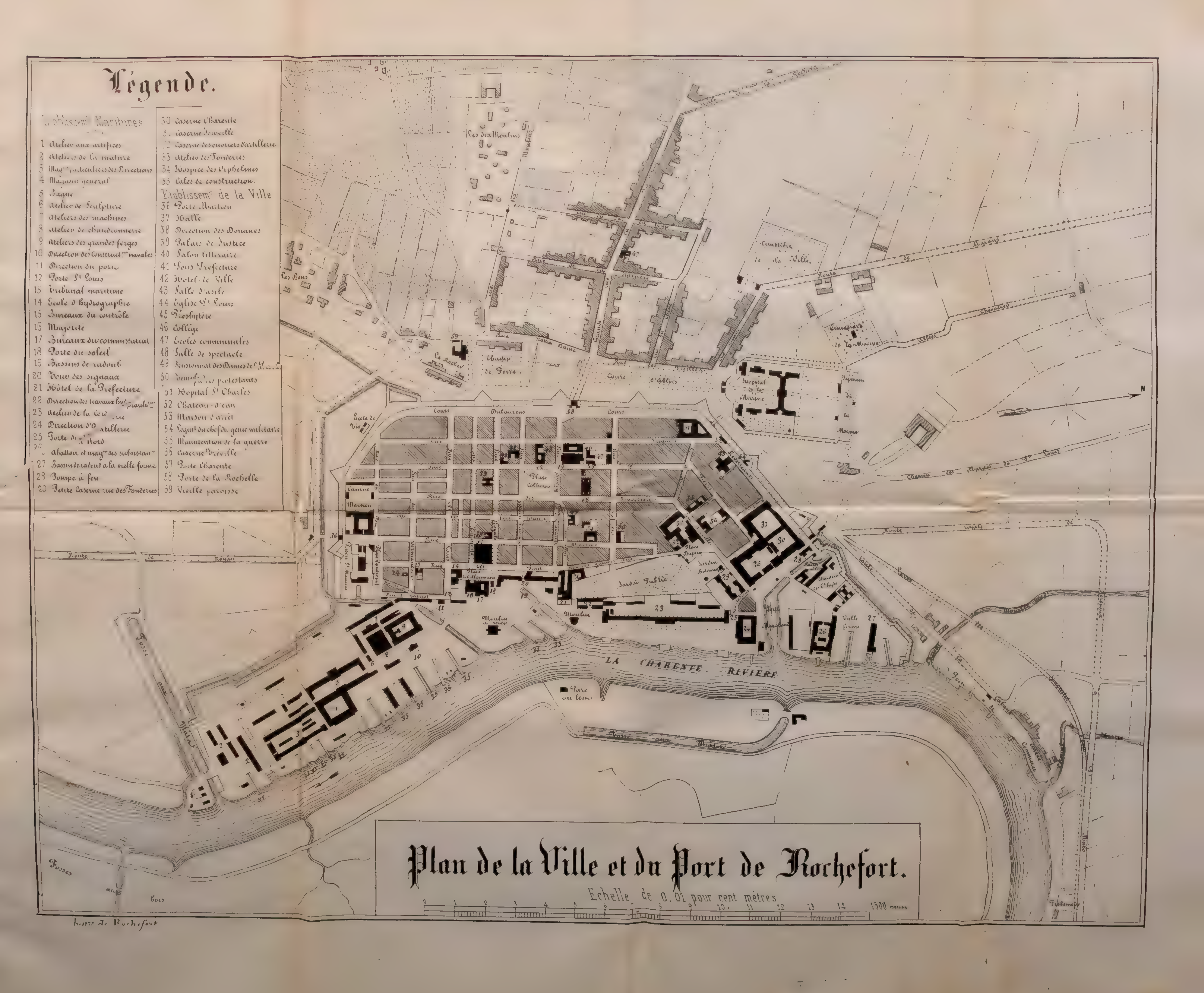


TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DU PREMIER VOLUME.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

Q R

S

T

U

V

Y Z

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DU DEUXIÈME VOLUME.

A

B

C

D

E

F

G

H

I J K

L

M

N

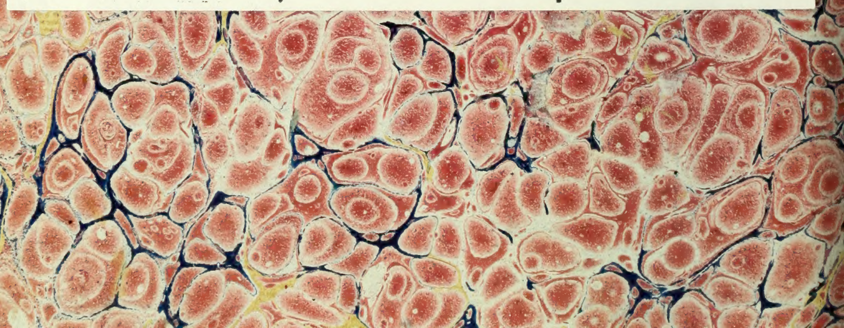
O

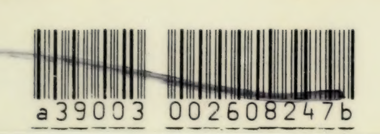
P Q

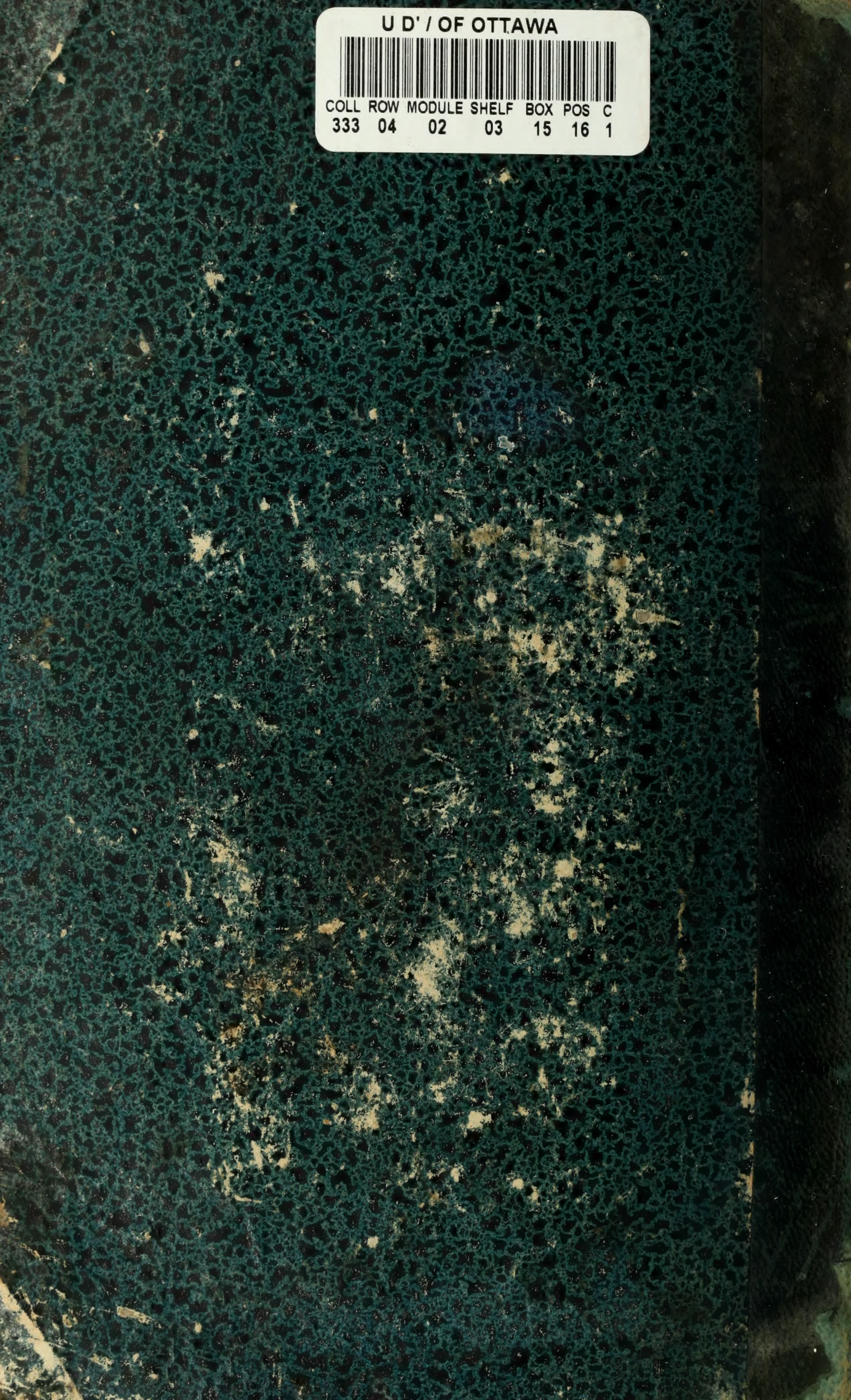
R



T V W




a39003 002608247b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 03 15 16 1